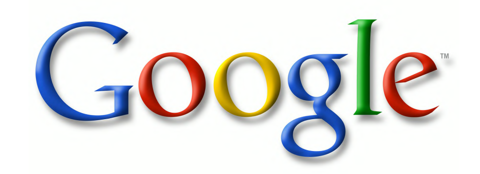



a39015 01802754 3b


Virtutem coronat Honos
Prius mori
quam fidem
fallere

HISTOIRE DE FRANCE.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'À

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,
DE L'INSTITUT NATIONAL,
MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME QUATRIÈME.

TROISIÈME RACE. Premiers Valois proprement dits:
Philippe VI, *Jean II*, *Charles V* et *Charles VI*.
1328 — 1422.

A PARIS,
Chez { GARNERY, Libraire, rue de Seine, n°. 6;
FANTIN, Libraire, quai des Augustins, n°. 55.
1813.

TABLE DES SOMMAIRES DU TOME IV.

BRANCHE DES VALOIS.

Fin de la Table des Sommaires.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS.

PHILIPPE VI, *de Valois*, *âgé de trente-quatre ans.*

1328.
Philippe VI, de Valois, 52e. roi de France.
Tableau de la France.

« La monarchie, dit Mezeray, agran-
« die sous le règne de *Charlemagne*,
« possédoit les deux tiers de l'Europe.
« Sous *Lothaire* et *Louis-le-Fainéant*,
« elle n'avoit plus que la ville de Laon
« et quelques châteaux. Depuis *Phi-*
« *lippe-Auguste*, jusqu'à ce règne,
« elle s'étoit puissamment relevée : mais
« ensuite elle commença à tomber. Les
« batailles de Crécy et de Poitiers, les
« dangereuses intrigues du Navarrois,
« le peu de conduite de *Charles VI*,
« et les discordes sanglantes des mai-

1328. « sons de *Bourgogne* et d'*Orléans*, la « poussèrent jusqu'à son déclin, et « firent que l'Angleterre jouît des beaux « jours pour un temps ».

Voilà donc ce que nous avons à décrire pendant cinq règnes qui composent cent trente-trois années. Des trahisons, des assasinats, des guerres sanglantes; des défaites honteuses, un roi captif, un autre frappé de démence, le royaume en proie à toute la fureur des factions, une marâtre, contente de perdre le sceptre et la couronne, pourvu qu'elle les arrache à son fils; l'église troublée comme l'Etat, et au milieu de cette horrible confusion des actions héroïques, des prodiges de fidélité et de valeur, qui tiennent du miracle; des lois sages nées du sein du désordre, et dans le gouvernement une révolution favorable aux peuples. Tel est l'aperçu des événemens qui lient les règnes de *Philippe de Valois*, de *Jean II*, de *Charles V*, de *Charles VI*, et de *Charles VII*, et qui pourroient faire la matière d'un drame, dont les passions des princes seroient le nœud.

Régence de Philippe. Pendant la grossesse de la reine *Jeanne*, *Philippe*, fils de *Charles de Valois*, oncle des trois derniers rois,

et lui-même cousin de ces princes, prit la régence comme il avoit été réglé par *Charles-le-Bel* mourant. *Isabelle*, reine d'Angleterre, sœur des trois derniers monarques, se présenta pour l'obtenir; elle disoit que son sexe ne devoit pas la priver de cet honneur, puisque l'histoire fournissoit beaucoup d'exemples en France de régences déférées à des princesses. Mais les dernières dispositions de *Charles-le-Bel*, son frère, prévalurent, et *Valois* fut reconnu régent dans une assemblée des principaux seigneurs du royaume. 1328.

Il gouverna, pendant l'intervalle de la grossesse de sa cousine, avec la circonspection d'un homme qui n'est pas encore le maître. Plusieurs affaires importantes se présentèrent, entre autres le procès de *Robert*, réclamant toujours le comté d'Artois contre *Mahault*, comtesse de Bourgogne, sa tante. Au lieu d'une décision, *Philippe* négocia entre les parties une transaction qui laissoit des espérances au prince dont l'amitié et les talens lui avoient déjà été utiles, et alloient encore lui être nécessaires. Ce moment arriva quand la reine *Jeanne*, dont le régent attendoit l'accouchement avec anxiété, mit au monde une fille.

1328. Philippe est reconnu roi.

Alors parurent de nouvelles prétentions, non pas d'*Isabelle*, mais d'*Edouard III*, son fils, roi d'Angleterre. Il envoya des ambassadeurs pour réclamer la couronne de France. Ils furent entendus à Paris, dans une grande assemblée, qui prit le titre d'*Etats-Généraux*. Les députés anglais reconnoissoient qu'en vertu de la loi salique *Isabelle* étoit exclue du trône; mais ils soutenoient que l'exclusion des femmes, portée par cette loi, ne s'étendoit pas à leur postérité masculine; qu'à la vérité la mère d'*Edouard* n'avoit personnellement aucun droit à la couronne; mais qu'elle donnoit à son fils le droit de proximité qui le rendoit habile à succéder, en qualité de mâle, et comme neveu des trois derniers rois, dont *Philippe de Valois* n'étoit que cousin; qu'ainsi la couronne lui appartenoit comme au plus prochain hoir mâle. Leur plaidoyer fut long, savant pour le temps, très-adroit, comme on peut en juger par cette phrase qui le termine : « Faites élection « d'un prince qui vous sera obligé « de la dignité que vous lui conférerez, et prenez bien garde de le « choisir généreux, libéral, qui se ressouvienne que vous l'avez fait et non

« reçu, et qui partage avec vous, sans 1328.
« ingratitude et sans orgueil, la puissance
« que vous lui donnerez ».

Ces flatteries et ces promesses firent en effet de l'impression sur quelques esprits; mais *Robert* d'*Artois*, qui s'étoit déjà distingué dans cette lice quand *Isabelle* demanda la régence, repoussa avec fierté ces insinuations adulatrices. Il étoit bon Français alors. « Il ne faut
« pas, dit-il, aux ambassadeurs qui
« prodiguoient l'or et l'argent, il ne
« faut pas de récompenses pour nous
« amener à notre devoir. Vos présens
« et vos offres ne servent qu'à faire
« connoître vos mauvais droits. Les
« Français n'ont pas l'ame mercénaire,
« et si, comme on le leur conseille,
« ils se vendoient eux-mêmes, ils de-
« viendroient esclaves. C'est pourquoi,
« sans espérer autre chose de *Philippe*
« qu'une sage et bonne administration,
« nous le reconnoissons tous pour le roi
« de France, vrai et légitime héritier
« du feu roi *Charles*, d'heureuse mé-
« moire; nous lui prêtons serment de
« fidélité et d'obéissance; nous vouons
« notre sang et nos biens à son service,
« et nous sommes prêts, quand il lui
« plaira de l'accompagner dans l'église

1328. « de Reims où nos rois reçoivent
« l'onction de l'huile céleste, et d'y
« porter nos vœux et nos prières pour
« le bonheur et la prospérité de son
« règne ».

Robert traita aussi à fond le point de droit. Il observa qu'*Edouard*, ne représentant qu'une femme, ne pouvoit tirer d'elle un droit qu'elle n'avoit, ni ne pouvoit avoir; et que cette proximité, qu'il faisoit tant valoir, étant fondée sur celle de sa mère, *ne pouvoit assavourer ni sentir que chose féminine*, par conséquent exclusive du trône. Cette harangue emporta tous les suffrages. *Philippe* fut reconnu par une acclamation générale. Il partit quelques jours après pour Reims, où le sacre se fit avec beaucoup de solennité. La fête dura quinze jours. Le monarque y reçut le nom de *Fortuné*, parce que né du second fils de *Philippe-le-Hardi*, il parvint au trône par le défaut de postérité mâle des trois rois issus de l'aîné. *Edouard*, invité au couronnement comme duc et pair de Guienne, ne s'y rendit pas. Ce prince, quoique jeune, sentit vivement le refus qu'il éprouvoit, et en conserva profondément le souvenir. On apercevoit déjà en lui le développement des talens mili-

taires et politiques qui l'ont rendu si funeste à la France. 1328.

Philippe de Valois étoit âgé de trente-quatre ans, et avoit un fils nommé *Jean*, qui en comptoit dix-huit. Ses trois prédécesseurs portoient le titre de rois de Navarre : *Louis-le-Hutin* de droit, parce qu'il étoit fils de *Jeanne*, femme de *Philippe-le-Bel*, héritière de ce royaume avant son mariage. *Jeanne*, fille de *Louis-le-Hutin*, resta en bas âge sous ses deux oncles, *Philippe-le-Long* et *Charles-le-Bel*. Ils portèrent tous deux le titre de *rois de Navarre*, comme héritiers masculins de leur mère, et autorisés d'ailleurs par les conventions qu'ils firent avec le tuteur de la jeune princesse, au sujet des dédommagemens qu'ils lui accordèrent pour les droits qu'elle pouvoit avoir à l'héritage de son père. Le nouveau monarque n'avoit pas les mêmes titres à cet héritage. Il rendit le sceptre à sa jeune cousine, et l'envoya avec *Philippe*, comte d'Evreux, son époux, petit-fils, comme lui, de *Philippe-le-Hardi*, se faire reconoître par les états de Béarn assemblés à Pau. *Edouard* y présenta des protestations généalogiques ; mais elles n'eurent pas plus de succès que celles de Paris. Le roi de

La Navarre séparée de la France.

1328. France retint, de la succession des aïeux de *Jeanne*, les comtés de Champagne et de Brie, comme fiefs masculins, qui, faute d'hoirs mâles, revenoient de droit à sa couronne. Cependant il donna aux deux époux en présent, ou comme dédommagement, les comtés d'Angoulême et de Mortain, une somme une fois payée, et des rentes à prendre sur son domaine.

Guerre de Flandre. Les Flamands se remontrèrent, au commencement de ce règne, travaillés comme à l'ordinaire par des dissentions qui attirèrent chez eux les armes de la France. Ils n'aimoient point *Louis*, dit de *Nevers* et de *Crecy*, leur comte, et s'étoient, en grand nombre, déclarés contre lui dans un procès avec ses oncles qui lui contestoient ses états. Ils l'avoient même mis en prison. Le roi lui fit rendre la liberté, et appela la cause de son vassal au parlement de Paris. Cette Cour adjugea le duché au neveu. Il restoit dens le cœur des Flamands un levain d'animosité. Elle éclata à l'occasion des impôts qu'ils prétendirent excessifs, et levés avec trop de rigueur. Ils se révoltèrent. Le duc implora le secours du roi. Les chevaliers français, ducs, comtes, barons, les hommes d'armes, tous en qualité de

gentilshommes, répugnoient à cette guerre. Ils réputoient au-dessous d'eux d'aller combattre un *ramassis* d'artisans, de petits marchands, de pêcheurs, la populace des villes, et les vagabons des campagnes. Ils ne voyoient ni gloire ni profit à acquérir par la victoire. *Philippe*, au contraire, regardoit comme fort important de punir la révolte, de crainte que ses propres sujets, enhardis par l'exemple, n'en prissent aussi l'habitude. Dans un grand conseil, qu'il présida lui-même, il fit résoudre la guerre et donna un grand éclat aux préparatifs. Il alla prendre avec pompe l'oriflamme à St.-Denis, et partit à la fin d'août, malgré les représentations de ses meilleurs généraux, qui croyoient la saison trop avancée pour aller porter la guerre dans un pays que la fraîcheur de la fin de l'été et les pluies de l'automne alloient rendre impraticable, surtout à la cavalerie, qui faisoit alors la force des armées. 1328.

Loin que l'arrivée des Français inspirât de la crainte aux Flamands, une espèce d'enthousiasme les saisit. Ils allèrent en foule se ranger sous les drapeaux populaires, qu'ils croyoient ceux de la liberté. Il paroît que la noblesse de Flandre prit peu de part à cette Surprise près de Cassel.

1328. guerre. Les impôts ne tomboient pas sur elle. Son orgueil laissa ces troupes bourgeoises se défendre comme elles pourroient contre les Français. Le peuple, incapable de se modérer, bravoit par des chansons et des épigrammes insultantes l'armée brillante de *Philippe*. Quand il arriva auprès de Cassel, il vit sur les tours un étendard, où étoit peint un coq, et ce distique en gros caractères :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi Cassel conquérera.

Le corps des Flamands, tout d'infanterie, étoit retranché sur une hauteur, près de la ville, et malgré le premier enthousiasme populaire, il étoit bien inférieur en nombre et en forces aux Français. Outre de gros bataillons d'infanterie tirés des communes de Picardie, de Normandie et de Champagne, le monarque comptoit sous ses drapeaux dix-sept mille gens d'armes, et on croit qu'en totalité l'armée de France étoit de deux tiers plus forte que celle des Flamands. Nonobstant cette disproportion, ceux-ci renonçant à l'avantage de leur position, demandent la bataille en plaine. C'étoit de leur part

une ruse pour surprendre les Français. 1328.
La bataille fut accordée et fixée à deux jours de-là. L'usage étoit que pendant ces intervalles convenus on cessât toute hostilité, et on vivoit réciproquement dans une espèce de sécurité, qui rendoit peu sévère sur la discipline. Un des chefs des Flamands, nommé *Zennequin*, marchand de poissons, avoit remarqué cette négligence en allant vendre lui-même sa denrée dans le camp des Français. Il avoit observé qu'on y faisoit de longs repas, que la soirée, sur-tout, et une partie de la nuit se passoient en danses et en concerts; mais aussi qu'on se dédommageoit le jour, et que le sommeil saisissoit presque toute l'armée vers l'heure de midi. *Zennequin* juge que la sécurité occasionnée par la trève, ne fera qu'augmenter cette négligence. En conséquence, il conçoit le hardi projet d'enlever le roi et tout son quartier.

Le jour de St. Barthélemi il partage son armée en trois corps, ordonne à l'un de *marcher paisiblement sans point de noise*, droit au quartier du roi de Bohême qui tenoit l'avant-garde, à l'autre, de s'avancer avec le même silence, contre la bataille qui étoit aux ordres du comte de Hainault; *Zenne-*

1328. *quin* lui-même, à la tête du troisième, entre dans le camp à deux heures après midi, sans faire le cri de guerre, perce jusqu'au quartier du roi. Ceux qui le voient passer, le prennent pour un renfort des communes voisines. Un chevalier nommé *Renaud-de-Lard*, dans cette persuasion, les gronde amicalement de ce qu'ils viennent troubler le sommeil de leurs amis : un coup de javelot, qui le renverse mort à terre, est toute la réponse. Aussitôt commence le massacre dans les tentes, et sur tous ceux qui en sortent. De grands cris s'élèvent et parviennent jusqu'au pavillon du roi. Un Dominicain, son confesseur, est le premier qui l'avertit du danger. Le monarque croit que la peur trouble l'imagination du bon moine, et plaisante de sa frayeur ; mais les avertissemens se multiplient, l'ennemi force, renverse tout et est à la vue. Le roi veut se faire armer ; il ne se trouve personne assez adroit pour lui rendre ce service. Les clercs de la chapelle y suppléent comme ils peuvent. Le voilà à cheval, il veut fondre sur l'ennemi ; *Miles de Noyers* garde de l'oriflamme, le retient au moment où il alloit être enveloppé, s'il se fut avancé, et sans doute tué ou pris. Ce chevalier lève l'étendard royal, l'agite

en signe de détresse ; il est aperçu ; la cavalerie arrive autour du prince ; les Flamands sont cernés, enfoncés, taillés en pièces, et foulés aux pieds des chevaux. *Aucun ne récula*, dit Froissard, *tous furent tués et morts l'un sur l'autre, sans yssir de la place dans laquelle la bataille commença.* On fait monter leur nombre à treize ou quatorze mille hommes restés sur le champ de bataille. 1328.

Cassel fut pris, rasé et réduit en cendres. Les autres grandes villes se rendirent ; on en enleva des otages pour la sûreté des amendes, et le plat pays fut ravagé. Par-tout on abattit les fortifications dont les mécontens pouvoient se prévaloir pour une autre rébellion. Plus de dix mille des mutins furent condamnés à mort par ordre du comte, et exécutés dans l'espace de trois mois, la plupart tourmentés par d'affreux supplices. Ensuite *Philippe*, en présence des principaux seigneurs, dit au duc : « Beau cousin, je suis venu ici sur la « prière que vous m'en avez faite ; « peut-être avez-vous occasionné la ré- « volte par votre négligence à rendre « la justice que vous devez à vos peu- « ples : c'est ce que je ne veux point « examiner pour le présent. Vous m'a-

Punition des Flamands.

1328. « vez occasionné de grandes dépenses, « j'aurois droit de prétendre à des dé- « dommagemens, mais je vous tiens « quitte de tout. Je vous rends vos états « soumis et pacifiés ; gardez-vous bien « de nous faire retourner une seconde « fois pour pareil sujet : si votre mau- « vaise administration m'obligeoit de « revenir, ce seroit moins pour vos « intérêts que pour le mien ».

Valois rentra en France, *couvert de gloire*, disent les historiens. *Il fut moult prisé à honneur de cette entreprise*, dit Froissard, *et demoura en grant prospérité, et accrut l'état royal, et n'avoit eu oncques-mais, roi en France, si, comme l'on disoit, qui eut tenu l'état pareil au sien.* De si heureux commencemens rehaussèrent la fierté naturelle du roi. Alors commença entre lui et *Edouard* le combat d'orgueil qui a causé tant de maux à la France . . . .

Hommage de la Guienne. 1329.

Edouard n'avoit ni assisté au sacre de *Philippe*, quoi qu'il y fut invité, ni rendu son hommage pour la Guienne. Il différoit cette cérémonie, qui lui coûtoit d'autant plus, qu'elle l'obligeoit de s'humilier devant un trône qu'il avoit prétendu occuper. Cependant les délais qu'il faisoit succéder

les uns aux autres sous des prétextes sans cesse renaissans, expirèrent enfin. *Valois* menaça de saisir toutes les terres que l'Anglois possédoit en France, s'il ne se déterminoit à remplir ce devoir, et fixa le temps, ainsi que le lieu, qui devoit être la ville d'Amiens. *Edouard* s'y rendit. A son arrivée il s'engagea une contestation sur la qualité de l'hommage : seroit-il simple ou *lige?* Celui-ci lioit personnellement le vassal au souverain, et le soumettoit à toutes les peines de *foi mentie* qui étoient la confiscation et la mort, s'il se permettoit quelqu'acte de rébellion contre son seigneur. Il est étonnant que cette question si importante n'eût pas été résolue avant la cérémonie.

1329.

Le roi d'Angleterre comparut dans la cathédrale ; le roi de France l'y attendoit assis sur son trône, superbement vêtu, la couronne en tête, entouré d'une cour magnifique dans laquelle se trouvoient trois rois, ceux de Bohême, de Navarre et de Majorque, les ducs de Bourbon, de Bourgogne, de Lorraine, les autres princes du sang, les deux reines, veuves de *Philippe-le-Long* et de *Charles-le-Bel*, avec les princesses et leur brillante suite, les ministres et les plus grands seigneurs, tous debout au-

1329. tour du monarque. Quand celui d'Angleterre s'approcha, le grand chambellan lui commanda d'ôter sa couronne, son épée, ses éperons, et de se mettre à genoux sur un carreau qu'on lui avoit préparé. Cet ordre parut l'étonner : il s'étoit trop avancé pour reculer, il obéit; mais on remarqua sur son visage le dépit intérieur qu'il ressentoit d'une pareille humiliation devant tant d'illustres témoins. Quand il fut à genoux, le chancelier lui prononça la formule suivante : *Syre! vous devenez comme duc de Guyenne homme lige du roi monseigneur, et lui promettez foi et loyauté porter. Edouard* refusa de répondre *Voire*, selon l'usage, et prétendit qu'il ne devoit pas l'hommage lige (1). On disputa; et enfin sur la promesse que fit l'Anglais de consulter ses archives, quand il seroit retourné dans ses états, pour savoir précisément à quoi il étoit obligé, et d'envoyer lettres scellées de son grand sceau, qui expliqueroient quelle sorte d'hommage il

(1) Le *Vassal lige* étoit lié à son suzerain d'une obligation plus étroite que le vassal ordinaire : entre autres obligations, il lui devoit le service, envers et contre tous, en personne, et à ses dépens.

devoit ; sur cette promesse on consentit qu'il le rendît en termes généraux. 1329.
A la formule rejetée, le chancelier substitua celle-ci, peut-être préparée d'avance en cas de difficultés ; *Syre, vous devenez homme du roi de France, monseigneur ; vous reconnoissez tenir de lui la Guyenne et ses appartenances comme pair de France, selon la forme des paix faites entre ses prédécesseurs et les vôtres, selon ce que vous et vos ancêtres avez fait pour le même duché, à ses devanciers rois de France.* *Edouard* répondit : *Voire. S'il est ainsi*, reprit le chancelier, *le roi notre syre vous reçoit, sauf ses protestations et retenues.* Le monarque français dit, *Voire*, et baisa à la bouche le roi d'Angleterre, dont il tenoit les mains entre les siennes.

Ainsi finit cette superbe cérémonie ; elle mit la rage dans le cœur de l'Anglais, et lui fit jurer une haine immortelle au prince qui le traitoit avec tant de hauteur. Retourné dans ses états, il donna les lettres scellées de son grand sceau qu'il avoit promises en confirmation de son hommage, qui étoit effectivement l'hommage-lige. Les deux princes ne montrèrent pas encore leur secrète antipathie ; au contraire, *Edouard* desirant

1329. terminer quelques différens avec *Philippe*, au sujet de la Guyenne, passa en France avec confiance, et y fut reçu avec les démonstrations d'une franche cordialité. Les deux monarques convinrent même d'un mariage entre le prince de Galles, encore au berceau, et une princesse de France qui n'étoit pas encore née. Vains simulacres d'amitié entre des princes, dont l'un ne pouvoit s'empêcher d'envier la couronne qu'il croyoit lui être injustement ravie, et l'autre ne manquoit pas l'occasion de triompher de ses avantages sur son rival.

Conduite intérieure du roi.

1330. Après la guerre de Flandre, *Valois* s'appliqua au gouvernement : attentif à tout ce qu'il croyoit pouvoir contribuer au bonheur du peuple, établissant l'ordre dans les tribunaux, prévenant les crimes par de bonnes lois, donnant lui-même l'exemple des vertus, en les encourageant. Il lui étoit né un second fils; son éducation devint pour le père un objet important; il résolut d'en charger *Bernard de Mareuil*, maréchal de France, d'autant plus digne de cet emploi, qu'il l'ambitionnoit moins. Pour s'en exempter, il allégua l'obligation où il se trouveroit s'il acceptoit, de quitter la charge de

maréchal de France, dont les fonctions étoient alors jugées incompatibles avec les devoirs à remplir auprès du prince. *Si vous y pensez bien,* lui dit le roi dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, *vous trouverez que nous faisons trop plus grand honneur de vous y mettre, que nous ne ferions de vous laisser maréchal..... car il n'est oncques maréchal en France, qui n'en laissât volontiers l'office, pour être li premier au frain de l'aîné fils du roi.* Il paroît que, pour remplir les fonctions de gouverneur du prince, *Bernard* fut obligé de quitter sa charge de maréchal de France. 1330.

Les monnoies, depuis qu'on avoit commencé à y toucher, étoient toujours une cause de dissention entre le souverain et les sujets; *Philippe* fixa le titre et le poids, de manière à faire espérer plus de solidité par la suite. Il y avoit des conflits perpétuels de juridiction, et souvent des contestations fort aigres entre le clergé et la noblesse; le roi entreprit de les terminer. Il indiqua une assemblée dans son palais, où se trouvèrent vingt-cinq archevêques ou évêques, beaucoup d'abbés et un grand nombre de seigneurs laïcs, avertis d'apporter leurs titres. Gouvernement.

1330. Prétentions du clergé.

Le monarque parut sur son trône, entouré des princes du sang, des pairs et barons du royaume et de ses ministres. *Pierre de Cugnières*, écuyer, conseiller du roi, fit les fonctions d'avocat général, et porta la parole. Sa harangue roula toute entière sur les prétentions du clergé : il l'accusa d'appeler toutes les affaires à sa juridiction, sous prétexte, dit-il, que n'y ayant pas d'acte juridique sans serment, il n'y en a par conséquent aucun qui ne tienne à la religion, et dont les juridictions ecclésiastiques ne doivent connoître. C'étoit là en effet la doctrine du clergé, émanée des principes de la cour de Rome. Comme celle-ci se disoit juge des rois, il n'y avoit pas, à son exemple, de tribunal ecclésiastique qui ne se crût supérieur à celui des seigneurs, et qui n'attirât à soi toutes les affaires.

Pierre Roger, archevêque de Sens, qui avoit été garde des sceaux, et qui depuis fut pape, sous le nom de *Clément VI*, et *Pierre Bertrandi*, évêque d'Autun, orateurs du clergé, ne nièrent pas que telle ne fût la doctrine du clergé. Ils tinrent que ce qui faisoit la solidité des contrats de mariage, des testamens et de beaucoup d'actes pour des inté-

·êts particuliers, étoit le serment fait 1330.
ous l'autorité de l'église ; que l'exé-
:ution de ces actes n'étoit que l'acces-
oire de l'engagement religieux, et que
l'accessoire devant suivre le principal,
c'étoit non aux tribunaux laïcs, mais
x tribunaux ecclésiastiques qu'appar-
te t la discussion et le jugement de
s c s. En effet, c'étoit là le fond
q relle. Les avocats, selon leur
tui , y mêlèrent beaucoup de choses
res. Le plaidoyer de *Cugnières*
fut re et virulent ; la partie de son
rs, qu'on pouvoit appeler dog-
ue, étoit en latin ; mais quand il
vint aux griefs, pour être mieux
du des seigneurs laïcs, il poursui-
sa harangue en français, et n'y omit
n de ce qui pouvoit piquer et morti-
le clergé. Peut-être le fit-il re-
tir d'avoir laissé donner tant de pu-
té à cette affaire ; peut-être aussi
peu d'humiliation lui fut-elle utile ;
il paroît que le monarque crut de-
v r s'abstenir de prononcer, dans la
crainte que les sarcasmes de *Cugnières*,
contre les ministres de la religion, ne
fissent tort à la religion même. Ainsi
trop d'ardeur dans les défenseurs d'une
bonne cause lui est quelquefois nui-
sible. *Philippe* fit dire aux prélats : *Si*
vous corrigez ce qui en a besoin, le

1330. *roi veut bien attendre jusqu'à Noël prochain; si vous ne le faites pas dans ce terme, il y apportera le remède qui sera agréable à Dieu et au peuple.* Mais ce grand éclat se dissipa en fumée, et il ne fut plus parlé de cette affaire. Il résulta seulement de cet appareil *que l'appel comme d'abus*, qui étoit déjà exercé, devint une partie essentielle de notre jurisprudence.

Procès du comte d'Artois.

Une autre séance royale aussi solennelle, mais qui intéressoit moins le peuple, attira par d'odieuses circons-
1331. tances l'attention du public. Les historiens s'étendent sur le procès de *Robert* d'Artois, parce que son résultat se lie aux malheurs de la France. Ce prince, quoique le comté eût été adjugé à sa tante *Mahault*, en portoit toujours le titre, et ne cessoit de jeter des regards de regret sur ce riche héritage, qu'il prétendoit lui être injustement enlevé. *Robert* avoit un grand mérite. Il étoit distingué par son habileté à la guerre et dans le conseil. On a vu qu'il avoit beaucoup contribué à faire obtenir à *Philippe de Valois* la préférence sur *Edouard* pour la couronne de France. Aussi le roi, dont il avoit épousé la sœur, l'estimoit singulièrement, se conduisoit par ses avis, de sorte qu'il étoit regardé comme son principal ministre :

mais toutes ces faveurs, le comté de Beaumont, et d'autres belles terres qu'il avoit eues en échange de l'Artois, n'effaçoient pas en lui le desir de se le faire restituer. Il en parloit au roi jusqu'à l'importunité, et le pressoit sans cesse de faire revoir le procès. *Philippe* lui remontroit la difficulté et l'indécence même de faire encore retentir les tribunaux d'une affaire déjà jugée deux fois contradictoirement. Encore, lui disoit-il, si vous aviez de nouveaux titres à produire, peut-être pourroit-on revenir sur la procédure. Ce moyen, que le roi ne proposoit sans doute que comme un échappatoire, frappe *Robert*: il le saisit, et se met à la recherche de titres auxquels il ne songeoit pas auparavant. 1331.

De quoi manque-t-on quand on a du crédit, de l'argent et de la mauvaise foi? Cependant il n'est pas certain que le comte d'Artois ait conçu dès le commencement de son affaire le projet déshonorant qui l'a perdu. Souvent on réalise dans son esprit ce qu'on desire ardemment, et on soutient ensuite comme vérité un mensonge utile. C'est ce qui arriva à *Robert*.

Son grand-père, *Robert*, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtray,

1331. avoit eu pour ministre de c in *Henri d'Irechon*, évêque d'Ar . I demoiselle de *Béthune*, nommée *J* *de Divion*, qui vivoit près du pr t, avoit reçu, dit-elle, de lui, au lit de la mort, un écrit concernant la succession du comté, qu'elle devoit remettre au petit-fils, sitôt que le grand-père auroit fermé les yeux. L'intrigante *Divion* offre d'abord à la comtesse *Mahault* de lui rendre cet écrit, comme pièce qui pouvoit lui nuire d s procès, si elle étoit connue. Repou e par *Mahault*, elle le propose à la comtesse d'*Artois*, épouse de *Robert*, comme pièce utile. La princesse refuse; mais le mari, poursuivi par sa chimère, se laisse tenter. Il veut voir l'écrit: c'étoit une lettre de l'évêque d'Arras, adressée à lui *Robert*, petit-fils du vieux comte *Robert*. Elle commençoit par des excuses du prélat d'avoir célé pendant sa vie les droits du prince sur le comté d'*Artois*. Il lui demandoit pardon de sa négligence, et s'avouoit dépositaire d'actes qui furent faits alors, *dont les doubles*, disoit-il, *enregistrés par-devers la cour*, *furent*, *par un de nos grands seigneurs*, *jetés au feu*, *et après ce fut plané le registre de la cour*. Or, ces actes, dont la *Divion*

disoit avoir été instruite de vive voix par l'évêque, étoient, selon elle : 1.° le contrat de mariage de *Philippe*, père de notre *Robert*, par lequel le vieux *Robert* donnoit à son fils et à ses hoirs la propriété du comté d'*Artois*, au préjudice de *Mahault*, sa fille; 2.° la ratification de ce don après le mariage; 3.° les lettres patentes de *Philippe-le-Hardi*, confirmatives des actes précédens. 1331.

Il prod[uit] de faux tit[res]. 1331—3[?]

On sent combien cette fable étoit mal tissue : la confidence d'un évêque à une demoiselle assez mal famée; ces titres enlevés par un grand seigneur, qu'on ne nomme pas; les registres mutilés ou biffés, sans qu'il reste trace de ces violences. Il n'y avoit que la représentation des actes qui put couvrir l'invraisemblance. C'est à ce moment que le comte commence à se rendre coupable. Il engage, ou la *Divion* s'offre d'elle-même à fabriquer des pièces. Elle s'adjoint un ouvrier adroit, s'aide de sa servante et d'autres intrigans de tous états, que l'appât du gain lui associe. Ils réussissent assez à imiter l'écriture et les formes de la chancellerie; mais ils sont arrêtés par les sceaux. Dans l'impossibilité de les contrefaire, ils en détachent d'autres diplômes et les ap-

1332—34. dure sévère, l'intrigante et sa servante furent condamnées à être brûlées vives et exécutées ; l'ouvrier qui les avoit aidées fut trouvé étranglé en prison. Sans doute on crut devoir proportionner le supplice des femmes plutôt à l'importance qu'à la nature du délit. Il y eut beaucoup de personnes compromises, faux témoins, porteurs de paroles, donneurs d'avis, intrigans de tout état, empressés soit par intérêt, soit par vanité, à se mêler des affaires des grands : tous subirent différentes peines ; les laïcs, des flétrissures infamantes et des punitions corporelles ; les clercs, privation de leurs bénéfices et prison perpétuelle ; mais ces châtimens n'eurent lieu qu'après celui de *Robert d'Artois*.

Quand il sut ses complices mis en justice, il se cacha, erra de province en province, et de château en château ; et passa enfin à Bruxelles. Cité à comparoître à la cour des pairs, il demanda des délais ; mais malgré les passeports de sûreté qu'on lui fit parvenir, ces délais expirés, il ne comparut pas. Après un plaidoyer du procureur général qui rappeloit tous les incidens du procès, ce magistrat conclut à ce que, *Robert d'Artois, comte de Beaumont, fût condamné en corps et en biens,*

c'est à savoir le corps mis et livré à la mort, et les biens confisqués et acquis au roi; et qu'attendu son absence, il fût banni du royaume de France. Conformément à ces conclusions, le roi prononça l'arrêt de bannissement et de confiscation. 1332—34

Le dépit, la rage d'être proclamé criminel et infâme, à la face de la nation, troublèrent la raison du proscrit, et lui inspirèrent les résolutions les plus désespérées. Il essaya d'attenter à la vie du roi, et soudoya des assassins, qui se mirent en route pour effectuer leur crime; mais qui, effrayés de son énormité, revinrent d'eux-mêmes sur leurs pas. Au défaut des hommes, *Robert* invoqua les enfers. Il voulut ensorceler le roi; l'*envouter*, comme on disoit alors, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, piquer avec une aiguille une figure de cire représentant le roi, qui ressentiroit les blessures qu'on feroit à son image, et la mort même si on la perçoit au cœur. *Philippe* employoit des moyens plus sûrs pour punir cet obstiné criminel. Il le poursuivoit d'asile en asile, empêchoit les princes voisins de le recevoir, en menaçant de la guerre ceux qui l'accueilleroient. Le duc de Brabant, chez qui le comte s'é-

332—34. toit retiré, vouloit le retenir, nonobst
la colère du roi, qu'il brava jusq
s'exposer à la guerre. « Ah! lui
« *Robert*, à Dieu ne plaise que j'ent
« mon hôte dans ma disgrace! V
« avez donné généreuse preuve à
« mitié et à l'hospitalité plus que v
« ne deviez. Il est temps que vous r
« diez à vos sujets la sûreté et le re
« que mon malheur leur a ôté. I
« à Dieu que vous m'eussiez fermé v
« pays! vous l'auriez fermé à la gue
« et à la désolation qui me suiv
« Vous le savez : pour me cherc
« dans les antres et cavernes où je
« cachois, ils ont mis le feu par t
« le Hainault et le Brabant. Il faut d
« que je fuie la France et toutes
« terres amies de ma patrie; que
« cherche un prince assez puissant p
« me protéger : et puisque c'est n
« destin d'attirer après moi les inc
« dies, les meurtres et les saccagem
« je veux quelque jour retourner
« *Philippe*, et lui rendre la par
« des pertes qu'il vous a fait so
« pour l'amour de moi ». Ap
adieux, mêlés de tendresse et de
naces, il gagne un petit port, s'
barque et se jette entre les bras d
d'Angleterre.

Edouard qui avoit éprouvé ce que valoit d'*Artois*, lorsque l'éloquence de ce prince lui fit manquer la couronne de France, et lorsque depuis, à la tête des troupes françaises, *Robert* chassa de la Navarre les Anglais qui avoient voulu l'envahir ; *Edouard* vit avec plaisir *Philippe* se priver d'un pareil appui. Il le reçut affectueusement et lui donna le comté de Richmond, en échange des possessions qu'il quittoit. C'étoit une revanche de l'accueil obligeant que *Philippe* faisoit en France à *David Bruce*, que l'Anglais venoit de précipiter du trône d'Ecosse. Ainsi ces deux monarques ne laissoient point perdre l'occasion de se montrer leur mutuelle malveillance. Personne n'ignoroit ces dispositions, et il n'y avoit pas de petit prince, point de seigneur voisin des deux états qui ne se mît à prix, et qui ne cherchât à se faire arrher pour le moment où les deux rivaux ne manqueroient pas de se choquer. Le pape seul, *Jean XXII*, politique habile, avoit tâché d'amortir cette ardeur guerrière, qui s'enflammoit dans le secret, ou de diriger sur d'autres contrées le feu qui menaçoit d'embrâser l'Europe. Il proposa une croisade, *Philippe* l'accepta, et fit des préparatifs. *Edouard* ne s'y

1334.

Préparatifs de guerre entre l'Angleterre et la France.

1334. refusa pas, et leva aussi des troupes. Le prince Français offrit de partir si l'Anglais vouloit l'accompagner ; mais il savoit qu'occupé à rendre l'Ecosse tributaire, son adversaire n'abandonneroit pas cet avantage prochain, pour des exploits incertains et éloignés. L'insulaire à son tour proposa de mettre en mer et de cingler vers l'Asie, lorsqu'il voyoit clairement que l'état de la France, où le comte d'*Artois* et ses partisans entretenoient des troubles, ne permettoit pas à *Philippe* de s'éloigner. Mais les deux monarques levèrent exactement les décimes accordées pour la croisade, dont ils ne s'occupèrent plus quand ils eurent l'argent dans leurs coffres. Cet argent leur servit, ainsi que les troupes, pour les entreprises qu'ils méditoient.

Le roi d'Angleterre commença l'assaut ; ce mot convient à la lutte de ces deux princes qui se conduisirent quelquefois en spadassins, se provoquant et se défiant l'un l'autre. *Edouard* prétendit qu'en recevant son hommage pour la Guyenne et le Ponthieu, on avoit promis de lui rendre quelques parties distraites, de temps en temps, de ces provinces. Il fit encore d'autres demandes de villes et châteaux isolés.

« Demandez tout d'un coup la couronne, 1334.
« lui dit, à ce qu'on croit, *Robert* d'*Ar-*
« *tois*. C'est le moyen d'engager les
« princes, dont vous vous êtes pro-
« curé l'alliance, de ne pas s'épargner
« dans les efforts que vous leur pres-
« crirez ; la cause qu'ils auront embras-
« sée si ouvertement, il faudra qu'ils la
« soutiennent. Et moi, qui ai donné la
« couronne à *Philippe*, j'en serai bien
« plus propre, en vous saluant roi de
« France, à la faire tomber de sa tête,
« pour la placer sur la vôtre ».

Commencement d'Artevelle. 1335—37

Edouard recevoit avidement ces espérances flatteuses : cependant il craignoit de trop hasarder en servant, plus précipitamment qu'il ne convenoit la passion du comte. Il laissoit mûrir ses anciennes alliances et travailloit à de nouvelles : sur-tout il desiroit de s'attacher les Flamands, dont le pays lui ouvriroit des entrées en France, et lui présentoit un passage pour la retraite en Angleterre, en cas d'événemens fâcheux. Le duc de Flandre, peu docile aux avertissemens du roi de France, lorsque *Philippe* lui remit ses sujets soumis, les exaspéra par de nouvelles exactions. La ville de Gand, sa capitale, se révolta à l'instigation d'un brasseur, nommé *Jacques Artevelle* ou *d'Arte-*

1335—37. *velle*. Le comte au lieu de tenir tête à cet adversaire peu redoutable d'abord, s'enfuit en France. Le brasseur devint le maître de cette ville et des autres par la terreur qu'il sut inspirer. Il les parcouroit, escorté d'une troupe de scélérats déterminés. S'il rencontroit quelqu'un dont l'opinion lui étoit contraire, sur un signal convenu, trois ou quatre de ses gens se détachoient de la troupe, alloient faire querelle à cet homme, et le tuoient sur-le-champ, ou il ameutoit le peuple qui massacroit le suspect; c'étoit assez d'avoir dit un mot contre lui pour être assassiné. Tous les gens fidèles au duc fuyoient, sans savoir où trouver d'asile. Un rebelle est peu difficile à gagner, quand on lui montre des forces prêtes à le soutenir. Aussi *Artevelle* prêta-t-il volontiers l'oreille à la proposition que lui fit *Edouard* de le secourir. Il se dévoua entièrement au roi d'Angleterre, et s'engagea à lui ouvrir la Flandre, quand il lui plairoit de passer en France.

Projet de descente en Angleterre. 1338.

Cette alliance par laquelle la Normandie étoit menacée d'une guerre voisine, qui pouvoit porter ses ravages bien avant dans le duché, émut les seigneurs normands. Ils prirent la résolution de prévenir ce fléau par la

diversion d'une descente en Angleterre. 1338.
Leurs ancêtres, disoient-ils, avoient bien pu conquérir le royaume sous le duc *Guillaume*, pourquoi ne se promettroient-ils pas le même succès sous *Jean*, fils aîné de *Philippe*, nommé à leur duché par son père? Ils s'engageoient à fournir et soudoyer pendant douze semaines quatre mille hommes d'armes, qui continueroient même au-delà de leur service, moyennant que le roi s'engageroit de les payer. Les Normands firent ces propositions par une députation qui fut solennellement reçue à Vincennes. Peut-être avoit-elle été secrètement sollicitée par le duc *Jean*, qui n'auroit pas sans doute été fâché de se trouver à la tête d'une expédition aussi brillante: mais elle n'aboutit qu'à quelques descentes partielles que les Normands firent sur les côtes d'Angleterre.

Entrée d'Edouard en France.

Mais *Edouard* ne s'en tint pas à de légères hostilités, toujours plus fâcheuses pour les peuples que décisives. Dans le 1339.
grand différent qu'il avoit avec *Philippe*, ses mesures étant bien prises de loin, il éclata enfin, et envoya l'évêque de Lincoln demander la restitution de la couronne de France, et déclarer la guerre; ses généraux, en même temps, attaquèrent et prirent des places en Guienne

1339. et en Saintonge, et lui-même traversa la Flandre et le Hainault, et vint assiéger Cambrai. Son armée grossie des troupes d'une multitude d'alliés, sur-tout d'Allemands, présentoit cent vingt mille combattans. La ville étoit bien fortifiée, munie de vivres et d'une bonne garnison; elle donna le temps au roi de France de ramasser ses troupes. Elles n'étoient pas tout-à-fait si nombreuses que celles de l'Anglais; les Français ne comptoient que soixante mille fantassins, mais quarante-cinq mille gens d'armes tous bien équipés et aguerris. *Edouard* menoit avec lui *Robert* d'*Artois*. Ce prince entra en Picardie, le fer et le flambeau à la main, ravagea la Thiérache, le Laonois et jusqu'aux frontières de la Champagne, tant pour rassasier sa haine du spectacle des atrocités qu'il s'étoit promises en faisant ses adieux au duc de Brabant, que pour tâcher d'attirer son beau-frère à une bataille, dans laquelle il trouveroit peut-être l'occasion de le combattre corps à corps et de l'abattre à ses pieds.

Rencontre de Vironfosse.

Peu s'en fallut en effet que la bataille n'eût lieu. *Edouard* désespérant de prendre Cambrai, si bien défendu, avoit levé le siège. Il s'avança au-devant de *Philippe*. Les deux armées se

rencontrèrent près de la Capelle dans un lieu nommé *Vironfosse*. Elles n'étoient séparées que par un petit défilé. Voilà donc les deux rivaux en présence, dans la position qu'ils sembloient tous deux ardemment desirer. *Edouard* envoie demander la bataille. *Philippe* en fixe le jour au vendredi suivant. Mais convient-il de répandre le sang des chrétiens le jour que le sauveur du monde a répandu le sien pour le salut des hommes? Ce scrupule affecte également les deux rois, et fait resserrer les épées et les lances prêtes à être ensanglantées. Il est possible que cette raison, qui certainement de nos jours ne suspendroit pas le choc de deux armées, ait été déterminante dans ce siècle. Les historiens anglais disent que *Philippe* n'osa attaquer *Edouard*, et rejettent sur le premier le blâme de la bataille manquée. Mais pourquoi l'Anglais ne passa-t-il pas lui-même le défilé? On croit qu'il craignit de s'y engager avec des troupes, à la vérité plus nombreuses, mais ramassées de tous pays, et dont il n'étoit pas sûr. Quant au monarque Français, on peut penser que dans cette occasion il suivit, comme il auroit dû toujours faire, l'avis de son conseil, qui lui représenta qu'une défaite

1339.

1339. livreroit ses Etats à son ennemi, pendant que celui-ci ne risquoit d'autre désavantage, s'il étoit battu que de se retirer dans son île. Au reste, quelle qu'ait été la cause de cette inaction, il est certain que jamais deux armées ne se trouvèrent plus voisines, plus prêtes à se charger, et que jamais elles ne s'éloignèrent plus tranquillement. *Edouard* décampa le premier, *Philippe* ne le poursuivit pas; il eut cependant les honneurs de la campagne, parce que ses généraux battirent les Anglais en Guienne, et qu'une flotte qu'il avoit mise en mer, remporta sur celle d'Angleterre des avantages dont les Français n'eurent pas long-temps le plaisir de se glorifier.

Défection des Flamands

1340. *Edouard* se retira en Brabant, et congédia une grande partie de son armée, sur-tout les Allemands, dont l'entretien lui étoit fort onéreux. Cette dépense lui donna l'idée de se faire une recrue de Flamands, qu'il pouvoit avoir à meilleur marché. *Artevelle* lui avoit procuré un traité de commerce avec les principales villes. Quelques bandes peu nombreuses, à la vérité, de soldats de ce pays marchoient déjà sous ses étendards : le gros de la nation gardoit encore une exacte neutralité; mais con-

servoit toujours du ressentiment contre le roi de France, parce qu'il tenoit les places de Lille, de Douai et de Béthune, en nantissement de sommes qu'ils s'étoient engagés de payer après la défaite de Cassel. Ce prince eut la maladresse de demander, dans ce moment, le paiement de ces sommes. *Vous ne les devez*, dit *Artevelle* à ses compatriotes, *vous ne les devez qu'au roi de France : reconnoissez pour tel Edouard, non-seulement il vous en donnera quittance, mais encore il s'engagera à vous remettre les villes qu'on vous retient.* Le traité fut fait sur ce plan, et les Flamands prêtèrent serment de fidélité au roi d'Angleterre, comme roi de France. On assigne à cette circonstance, l'époque où les rois d'Angleterre ont pris le titre et les armes des rois de France. 1339—40

Cette défection causa un grand embarras au monarque français : non-seulement elle fournissoit à son rival des troupes de terre ; mais encore elle le privoit lui-même d'une marine considérable, le seul moyen de fermer la France à *Edouard*, au moment où ce prince qui étoit passé en Angleterre, en rameneroit son armée. Cependant *Philippe*, en achetant des vaisseaux de tous côtés, sur-tout à Gênes, parvint

Bataille navale de l'Ecluse.

1339. à se composer aussi une flotte, qu'il opposa à celle d'Angleterre. Elles se rencontrèrent à la vue du port de l'Ecluse, et s'y livrèrent un combat qui en a pris le nom. C'est une des plus terribles qu'il y ait jamais eu entre les deux nations. *Edouard* y combattit en héros. Blessé d'ue flèche à la cuisse, il ne cessa de donner ses ordres. Cependant, malgré la bravoure de ses chevaliers, l'habileté de ses marins, l'agilité de ses vaisseaux, plus faciles à gouverner que les lourdes caraques soudoyées par *Philippe*, il auroit été battu, si les Flamands, qui restèrent d'abord spectateurs sur leurs barques, ne fussent venus à son secours. L'impétuosité de leur attaque décida la victoire pour les Anglais : elle fut complète. Les historiens les plus modérés font monter la perte des Français de vingt-cinq à trente mille hommes, et celle des vaisseaux à quatre-vingt-dix, pris, coulés ou brûlés. Le monarque anglais entra triomphant dans le port de l'Ecluse, et alla mettre le siége devant Tournai. *Robert* d'*Artois*, qui dans l'occasion de faire du mal aux Français, ne pouvoit rester inactif, alla assiéger St.-Omer.

Trève.

Rien n'égale les horreurs qui se commirent par les corps détachés de la grande

; pendant ces deux sièges. Au 1340.
n e excès d'atrocité étoient semblables de part et d'autre. Quoique les Anglais tinssent la mer en vainqueurs ; les Français, profitant de la faveur des brouillards et des vents, portoient le ravage et la désolation sur les rivages de leurs ennemis qui, de leur côté, parcouroient les côtes de Normandie la flamme à la main. Dans une descente ils réduisirent en cendres la ville de Tréport. Le duc *Jean*, dans la campagne précédente, en avoit donné ou suivi le funeste exemple. Il avoit désolé le Hainault, et *volèrent les flammèches*, dit *Froissard*, *jusqu'à Valenciennes*. Il avoit mis ensuite le siège devant une forteresse nommée *Thin-l'Evêque*, château, sur la Sambre, près de Cambrai, où il employa, dit-on, des canons et des bombardes. C'est la première fois qu'il en est parlé dans l'histoire. Pour la première fois, aussi, il se servit d'un moyen bien étrange, plus efficace que ces nouvelles machines, dont l'effet ne pouvoit être encore fort dangereux. Il fit lancer par des *engins*, dans la place, les corps des chevaux et autres animaux qui mouroient dans son camp ; et l'infection causée par les cadavres força la garnison de capituler. Celles de Tournai et de St.-Omer se défendirent si bien, qu'*Edouard* et

1340. d'*Artois* levèrent le siège, mais non une grande perte que leur fit éprouv le duc de Bourgogne à Montcassel. étoient, d'ailleurs, forcés de réunir leurs troupes pour résister au roi, qui ven les attaquer. Ces deux monarques se trouvèrent encore presqu'aussi près l de l'autre qu'à *Vironfosse*. Ils se fièrent, non à une bataille, mais à combat singulier, dont le prix seroit couronne de France : mais *Philip* demandoit qu'*Edouard* mît en équiv lent celle d'Angleterre. Cette réci o-cité n'accommodoit ni l'un ni l'autre, et le défi en resta là. La proximité des deux princes donna lieu à une négo-ciation dont s'entremêlèrent les légats du pape et les princesses mères, sœurs, ou parentes des deux rois. Les confé-rences aboutirent à une trève d'un an, que chacun signa dédaigneusement, comme s'il faisoit grâce à son ennemi; mais, au fond, ils en avoient chacun besoin : *Edouard* pour retourner dans son île, où les affaires d'Ecosse le rap-peloient; et *Philippe* pour appaiser, dans son royaume, le mécontentement du peuple, que l'excès des impôts avoit porté en plusieurs lieux à la révolte. Les désordres que la guerre propage par-tout, exigeoient aussi des réglemens de police, auxquels le roi s'appliqua

'ec zèle et succès. Il ne négligea pas, 1340.
plus, la partie politique du gou-
nement. Ses négociations enlevèrent
roi d'Angleterre des alliés impor-
, tels que l'empereur et les princes
Allemagne, dont les états étoient
omme une pépinière d'hommes où
Angl alloit chercher ses renforts.
aussi et gagna le comte de
ult, que la crainte avoit engagé
les drapeaux d'*Edouard*. Enfin il
en Flandre des intelligences
c mencèrent à y diminuer le
rédit et la puissance du brasseur *Ar-
evelle*.

Au moment de la signature de la trève, mourut sans enfans, *Jean-le-Bon*, duc de Bretagne. D'un de ses frères décédé avant lui, nommé *Guy le Penthièvre*, il avoit une nièce appelée *Jeanne-la-Boiteuse*, qu'il maria *Charles de Blois*, neveu, par sa mère, du roi de France, et le fit reconnoître, par les états, son successeur duché. Cette inauguration se fit malgré les remontrances et les réclamations de *Jean*, comte de Montfort, autre frère de *Jean-le-Bon*, mais d'un second lit. Sa mère *Yolande* de Dreux, fille de *Béatrix*, héritière de Montfort, avoit porté ce comté dans la maison

Affaires de Bretagne. 1341.

1341. de Bretagne. *Montfort* avoit épo
Jeanne de Flandre, fille du co
Louis de Nevers.

N'ayant pu, malgré ses importunit auprès de son frère, au lit de la mort lui faire changer ses dispositions faveur de sa nièce, *Montfort* s'e pare des trésors du duc, gagne avec argent, les principaux seigneurs, se rend maître des places fortes, et proclame hautement duc de Bret Persuadé que le roi de France r quera pas d'embrasser la cause s neveu, il se pourvoit auprès du roi d'Angleterre, pour en obtenir des secours en cas de besoin. On croit mê qu'il lui fit secrètement homi son duché, et se reconnut n La cour des pairs, réclamée r comte *de Blois* et son épouse, se de l'affaire. *Montfort* fut sommé comparoître. Il se présenta r suite de quatre cents genti mais il disparut avant le juger nt q adjugea le duché à *Jeanne-la-* *itei* et à son époux.

1342. Pendant les procédures, la guerre étoit déjà commencée en Bretagne entre les partisans des deux compétiteurs. Le roi de France envoya le duc de Normandie soutenir la cause de son neveu,

le roi d'Angleterre fit passer des trou- 1342.
s au comte de *Monfort*. Ce seroit
histoire qui tiendroit du roman,
ie de rapporter les prouesses des che-
rs Bretons et Français pendant cette
re : rencontres, surprises, défis
un contre un, de trente contre trente
davantage ; tous combats à outrance ;
terre jonchée de débris de casques,
de cuirasses, de lances et d'épées, de
orts et de mourans ; des actes de fé-
ité et des traits de générosité, tels
u i présentent les annales de la che-
e. Mais, quelqu'éclatans qu'aient
hauts faits des hommes, la palme
gloire est restée à deux femmes,
-*la-Boiteuse* et *Jeanne-la-Fla-*
e.

I emière, patiente dans l'adver-
, ferme et courageuse dans les re-
e , gagnoit les cœurs par son affa-
sa douceur ; elle ne manquoit
n plus de talens politiques et mi-
res qui commandent l'estime ; mais
e eut moins d'occasions de les mettre
i évidence que la princesse de Flandre,
i antagoniste, dont les faits d'armes
urroi t illustrer des guerriers même
lèb *Montfort*, son mari, fut fait
nier dès la première campagne,
ivoyé dans la tour du Louvre.

1342. Elle court au port, reçoit les Ang
fait une sortie avec eux, renve
travaux, brûle les machines ; l
geans se retirent en désordre, et
nebond est délivré.

Mais le courage et l'habileté de
comtesse n'empêchoient pas le d
rissement de ses affaires. Le comte
Blois, son concurrent, étoit sout
par toutes les forces de la France;
dis qu'*Edouard*, occupé de l'Eco
ne lui envoyoit que de foibles renfo
Elle va le trouver elle-même, se co
pose, avec sa permission, une pe
armée de chevaliers d'élites, c
de combattre sous ses ordres ; p
général, elle obtient le comte d'*A*
dont la haine pour le roi de France
laissoit pas douter qu'il n'emplo
lui nuire tout ce que la nature et l'
périence lui avoient donné de b
voure et de capacité.

Mort du comte d'Artois.

1343. La comtesse se met sur la flotte
portoit ce renfort : elle étoit
sur les côtes de France par une
moins nombreuse, mais comp
vaisseaux plus forts. Il y eut un r
combat. *Jeanne* y paya de sa per
comme les plus braves chevaliers. U
tempête sépara les deux flottes, et r
la victoire incertaine. Il paroît

dant que l'avantage fut pour les Anglais, 1343.
puisqu'ils débarquèrent. Le comte d'*Artois* ne fut pas long-temps sans entrer en action. Il alla assiéger Vannes et l'emporta d'assaut. Quatre chevaliers de la garnison, échappés au carnage, rassemblèrent un petit corps d'armée et vinrent attaquer la ville, dont les brèches n'étoient pas encore réparées. Ils y pénétrèrent malgré les efforts du comte, qui défendit courageusement sa conquête. Blessé dangereusement, et n'ayant pas de confiance aux chirurgiens français, il se fit transporter en Angleterre et y mourut. On dit qu'il exhorta *Edouard* à ne se pas désister de ses prétentions sur la couronne de France, et qu'il lui marqua les moyens de les faire valoir. C'étoit pousser le dépit, la haine, et le desir de la vengeance au-delà du terme que la nature marque à toutes les passions. Le roi d'Angleterre lui donna des larmes ; il perdoit un prince qu'il pouvoit ne pas estimer, à cause de son crime de faux, mais qui lui étoit utile. Les Anglais, qui le regardoient comme un innocent persécuté, lui marquoient les égards dus au malheur. Aussi se plaisoit-il au milieu d'eux. Sans doute il y a quelque consolation pour un coupable de vivre avec des personnes dont

1343. l'hommage d'admiration qu'elles rendent à ses qualités d'éclat, le distrait des remords qu'excite en lui le cri de sa conscience.

Trève en Bretagne.

La comtesse de *Montfort* ne perdit point à la mort de *Robert d'Artois*. *Edouard* prit sa place et amena de puissans secours : la guerre se fit avec une nouvelle ardeur entre lui et *Jean*, duc de Normandie, que *Philippe* son père avoit mis à la tête de ses troupes. Ainsi la malheureuse Bretagne continua d'être ravagée par les deux partis. Leurs fureurs furent enfin suspendues par une trève que ménagèrent encore les légats du pape. Elle devoit aboutir à une paix qui seroit traitée sous les yeux du souverain pontife dans un temps déterminé. Selon les conditions de la trève, le comte de *Montfort* devoit être relâché et rendu à son épouse, en renonçant à ses droits sur la Bretagne ; sur son refus de consentir à cette clause, il continua à être détenu. Deux ans après il trouva moyen de s'évader déguisé en marchand, mais il mourut la même année, laissant un fils nommé *Jean*, que sa mère envoya en Angleterre sous la protection du roi.

Acquisition du Dauphiné et du comté de Montpellier.

Celui de France, quelque temps avant la trève, avoit fait une acquisition qui ne coûta pas de sang comme beaucoup

d'autres, et fut une augmentation très-précieuse au royaume. *Humbert II*, possesseur du Dauphiné, n'avoit qu'un fils qui périt par accident. L'état affreux auquel la Bretagne étoit réduite par les prétentions des héritiers collatéraux, lui fit craindre le même sort pour le Dauphiné. Il crut que la meilleure manière de préserver son peuple de ces malheurs, étoit de l'unir à un état puissant, dans lequel il n'y avoit point de variation à redouter, et choisit la France sa voisine. Avec quelques pensions et d'autres stipulations utiles sa vie durant, *Humbert* exigea seulement que le fils du roi, successeur immédiat de la couronne, portât dans la suite le titre de *Dauphin*. En 1349, *Philippe de Valois* acquit aussi, par achat, le comté de Montpellier sur *Don Jayme II*, roi de Mayorque, petit-neveu de *Pierre III*, roi d'Arragon, que les Vêpres siciliennes avoient rendu maîtres de la Sicile. *Don Jayme*, dépouillé par *Pierre IV*, son beau-frère, arrière petit-fils de *Pierre III*, destina les fonds qu'il reçut à la recouvrance de son royaume : mais son expédition fut malheureuse, et lui-même y trouva la mort. La réunion du comté de Montpellier à la France, acheva celle du Languedoc. 1344.

1345.

Rupture de la treve.

Les historiens ont recherché les motifs d'une exécution si brusque et privée de toutes les formalités que les lois réclament en faveur des citoyens ; quelques-uns croient les avoir trouvés dans le secret dû à la délatrice des complots de ces seigneurs. Ils disent que *Philippe-de-Hainault*, reine d'Angleterre, assez proche parente de *Philippe-de-Valois*, piquée de la préférence qu'*Edouard*, son époux, donnoit à la célèbre comtesse de Salisbury envoya, pour le mortifier et se venger, révéler au roi de France les complots vrais ou supposés de ces seigneurs, et que *Philippe* ne voulant pas compromettre la reine, mais certain des crimes de ces infortunés, se crut en droit de brusquer leur châtiment, sans garder aucune formalité de justice : d'autres attribuent les informations qui parvinrent au roi, au comte de *Salisbury* même, et en vengeance des galanteries d'*Edouard*. Quoiqu'il en soit, *Philippe* gagna à cette conduite la réputation d'un despote ombrageux et cruel. *Edouard* regarda ce massacre comme une injure personnelle qui lui étoit faite en haine de l'amitié que ces seigneurs lui portoient, et il en garda un profond ressentiment. Dans le premier mouvement de sa colère, il s'étoit cru autorisé à user de représailles sur les

prisonniers français qu'il avoit entre les mains, et il se seroit porté contre eux à cette injuste barbarie, sans les vives et pressantes sollicitations de *Henri de Lancastre*, son cousin. Il se satisfit du moins en rompant la trève. 1345.

On remarque qu'à cette époque *Philippe-de-Valois* devint triste, sombre, rêveur : soit que le changement de son caractère, jusqu'alors gai et ouvert, ait été une suite des remords que lui causa cette exécution ; soit que les aveux obtenus des condamnés lui aient fait connoître qu'il y avoit dans une grande partie du royaume, et même à sa cour, des mécontens dont il devoit se défier ; soit enfin que l'opiniâtreté d'*Edouard* à prendre le titre de roi de France, fût comme un fantôme menaçant attaché à ses pas, qui l'épouvantoit sans cesse.

Il auroit été fort avantageux pour l'Anglais d'avoir en Flandre encore plus de pouvoir que les intrigues d'*Artevelle* ne lui en avoient procuré. Le duc, chassé par le brasseur de Gand, étoit toujours réfugié en France. *Edouard* conçut le projet de lui substituer le prince de *Galles*, son fils aîné ; *Artevelle* s'apprêta à le seconder. Il se flattoit d'avoir assez d'empire sur l'esprit

Mort d'Artevelle.

1345. des Flamands, pour les amener au dernier période de rebellion contre leur souverain. Sous prétexte de saluer le monarque arrivant d'Angleterre, il obtint des principales villes, des députés qu'il mena à l'Ecluse où ce prince avoit débarqué. *Edouard* les reçut avec les démonstrations les plus affectueuses auxquelles ils parurent très-sensibles. Le brasseur crut le moment favorable pour leur proposer le changement de souverain; mais les sollicitations et les menaces de leur perfide compatriote furent inutiles. Ils répondirent constamment: *ce n'est pas à nous à déshériter notre duc.* Ils se retirèrent et allèrent porter chacun dans leur ville leur indignation contre l'auteur et l'instigateur de leur révolte. Son crédit commença à diminuer par-tout. Le traître resta près d'*Edouard*, pour prendre avec lui des mesures rigoureuses, au défaut des moyens conciliatoires qui lui avoient si mal réussi. Il crut devoir commencer par Gand, où étoit le siége de sa puissance. Il y introduisit cinq cents Anglais, et les suivit.

Mais son crédit y étoit déjà bien diminué. Il dut s'apercevoir aussi, aux regards de ses concitoyens, quand il retourna à Bruges, qu'ils étoient bien revenus de leurs préventions en sa faveur. Le peu-

e, assemblé sur son passage, murmu- 1345.
it tout haut. Ce ne fut qu'avec peine
l'il parvint à sa maison, à travers la
ultitude, dont la contenance et les
ours n'annonçoient rien que de si-
r En entrant il fait barricader
et fenêtres ; mais sa demeure
t en un moment investie par la popu-
e en fureur. Il paroît sur le balcon
commence à haranguer. *Descendez*,
crie-t-on, *ne nous sermonez pas*
si haut. Il cherche pour lors à s'é-
per ; mais toutes les issues étoient
lées. Il est arrêté, cruellement percé,
déchiré par ce même peuple dont il
it deux jours auparavant l'idole.
on terrible, dit un historien, *pour*
sujet rebelle et séditieux. Ajou-
, leçon inutile. Les Flamands ne
irent pas cependant leurs liaisons
e le roi d'Angleterre. Ils lui pro-
it de continuer à l'aider dans la
e, et de ne point faire la paix avec
comte, que son fils ne prît alliance
e quelqu'une des princesses d'An-
e.

Renouvellement de la guerre avec l'Angleterre.

tte guerre, dont on s'occupoit
e inévitable, dans le temps même
faisoit des trèves, qui devoient,
t-on, conduire à la paix ; cette
re éclata bientôt, mais plus géné-

1345. rale, plus atroce qu'elle n'avoit été. Elle ne se borna plus à la Bretagne, qui en fût cependant le prétexte. *Édouard* publia qu'il ne l'entreprenoit que pour venger les seigneurs bretons décapités à Paris, où ils avoient été attirés par trahison, et mis à mort contre la teneur du traité de la trève, qui stipuloit une sûreté générale, tant que la suspension d'armes dureroit. A ce motif, il joignit hautement la prétention à la couronne de France, usurpée par son injuste compétiteur, qu'il n'appeloit plus que *Philippe-de-Valois*. C'est le seul titre qu'il lui donna dans le défi envoyé pour déclarer la guerre.

Ruse de Norwich.

Le principal théâtre des hostilités fut d'abord en Guienne. *Jean*, fils aîné du roi, et duc de Normandie, y commandoit avec des forces supérieures à celles des Anglais. Il attaquoit Angoulême, défendue par un brave capitaine, nommé *Norwich*, qu'il avoit réduit à l'extrémité. Ce commandant se présente seul sur les crénaux, la veille de la fête de la purification, et demande à parler au général français. Le duc arrive au bas du rempart. « Vous voulez apparemment « vous rendre, dit-il à Norwich? Point « du tout, répond celui-ci; mais sachant « que vous avez, aussi bien que moi,

« grande dévotion à la Sainte-Vierge, 1346.
« j'ai pensé à vous prier de m'accorder « une suspension d'armes, seulement « pour la fête de demain, et qu'il ne « soit permis ni à vos soldats, ni aux « miens, de tirer l'épée l'un contre « l'autre pendant ce saint jour ». Volontiers, répond le prince, et on se retira. Le lendemain, de grand matin, *Norwich* sort de la ville à la tête de sa garnison, avec armes et bagage; mais arrêté aux avant-postes, il demande à parler au commandant du quartier. « Je ne « suis pas venu, lui dit-il, pour me « battre : mais pendant ce jour de fête « que monseigneur le duc de Norman-« die m'a accordé, je suis bien aise de « me promener hors de la place, où « mes soldats et moi sommes enfermés « depuis si long-temps ». On va rapporter ce propos au duc. Il sourit et répond : *laissez-les passer et contentons-nous d'avoir la ville*. C'est le seul trait d'humanité qu'on puisse raconter de cette guerre, qui se faisoit de part et d'autre avec la plus grande férocité. Outre les ravages et l'incendie des campagnes, les malheureux habitans des villes, qui avoient quelquefois malgré eux défendu leurs murailles, étoient passés au fil de

1345. l'épée, et ruinés de fond en comble par l'incendie de leurs maisons.

Ravages des Anglais. 1346. Les progrès du prince *Jean*, en Guienne, alarmèrent *Edouard*. Il leva une nouvelle armée, dans le dessein d'aller secourir cette province; mais au lieu de descendre à Bayonne, comme il comptoit, la contrariété des vents et les retards qu'ils apportèrent à son expédition lui firent changer de dessein, et, sur les conseils de *Geoffroi d'Harcourt*, il débarqua en Normandie, qu'il se mit ausssitôt à ravager. *Philippe*, qui auroit dû se tenir prêt de tous côtés contre un ennemi aussi actif, n'avoit auprès de lui que quelque cavalerie, qu'il envoya à la défense de Caen, sous le commandement du *comte d'Eu*, connétable de France. Il espéroit que cette ville tiendroit assez long-temps pour qu'il pût rassembler une armée, mais elle fut prise à la première attaque, par la mauvaise conduite ou par la trahison du connétable. Le pillage se fit méthodiquement pendant trois jours, et on chargea du butin plusieurs vaisseaux, qui portèrent ces dépouilles à Londres.

Passage de la Seine. *Edouard* ayant partagé son armée en deux corps, pour une plus facile exécution; l'un continua de ravager la Normandie, et poussa jusqu'au pays Char-

train; l'autre, à la tête duquel il se trouvoit en partant de Caen, ruina tout le pays entre l'Orne et la Seine, brûla Louviers et le pont de l'Arche, et aboutit à Poissy. Il y fut rejoint par les pillards du pays Chartrain, qui, chemin faisant, mirent le feu à Saint-Germain, Nanterre, Ruel, Saint-Cloud, Neuilly, dont les flammèches voloient jusque dans Paris. Cependant *Philippe*, en appelant auprès de lui la noblesse de Picardie, de Champagne et de Bourgogne, et rassemblant les communes de ces provinces, s'étoit enfin procuré une armée. Son premier soin fut de garantir la ville de Rouen des attaques qu'*Edouard* méditoit. Privé de ce passage, l'Anglais, malgré ses succès et la réunion de toutes ses forces, se trouvoit au milieu du royaume dans un état qui devenoit chaque jour plus critique: à l'effet d'en sortir, il cherche le long de la Seine quelqu'autre passage, par lequel il puisse s'ouvrir ensuite un chemin dans le Ponthieu et la Flandre, pour de-là regagner son île, s'il y étoit contraint. Mais *Philippe* avoit fait rompre tous les ponts, et le peu de gués qu'il y avoit étoient bien gardés. Il observoit d'ailleurs l'ennemi sur la rive droite, et suivoit toutes ses marches. Ainsi pressé, 1346.

1346. le rusé *Edouard* fait parvenir à *Philippe* le faux avis qu'il est déterminé à tenter le passage près de *Paris*. *Philippe* repasse alors sur la gauche et s'établit à Antony : mais pendant que bien retranché dans ce poste, il y attendoit le roi d'Angleterre, celui-ci s'avance rapidement sur Poissy, refait le pont, culbute les troupes tirées de la Picardie qui résistoient, gagne le Beauvoisis, toujours pillant et brûlant, et se voit deux jours d'avance, lorsque le roi se trouve en état de le poursuivre.

Passage de la Somme.

Mais ce n'étoit pas assez que d'avoir passé la Seine, il falloit traverser la Somme dont les bords étoient garnis de soldats, et tous les ponts en puissance du roi. *Edouard* tenta successivement d'en forcer deux ; mais ce fut en vain, et il se trouva alors dans un danger imminent, entre une rivière profonde et fangeuse, où on ne connoissoit pas de gué, et une armée plus forte que la sienne, dont il alloit être forcé de soutenir les attaques avec des troupes fatiguées d'une longue marche et embarrassées de butin et de prisonniers.

On soupçonnoit cependant l'existence d'un gué. *Edouard* fait proclamer dans son camp une forte récompense pour celui qui le fera connoître. Un homme

du pays l'indique au-dessous d'Abbe- 1346.
ville, dans un lieu nommé *Blanquetaque*.
Il étoit peu fréquenté, parce que la mer le couvroit pendant le flux. L'Anglais s'y présente à la mer descendante, et passe la rivière à la vue de dix mille hommes qui l'attendoient de l'autre côté. Selon quelques historiens, *Godemard de Foi*, qui les commandoit, fit de la résistance; mais, abandonné par des soldats qui étoient des milices nouvellement levées, il se retira. Selon d'autres, *Godemard* étoit un traître qui livra lâchement le passage. *Philippe* arriva lorsque les derniers Anglais passoient; il fit même des prisonniers: mais il ne put s'engager dans le gué, parce que la mer revenoit et le rendoit impraticable. Il retourna donc à Abbeville où étoit le gros de son armée.

Bataille de Créci.

Il s'en falloit néanmoins de beaucoup qu'*Edouard* fût en sûreté. Le passage de *Blanquetaque* lui avoit procuré l'avantage de n'être pas noyé dans les eaux de la Somme, en cas de défaite, au-lieu qu'à présent, n'ayant plus de rivière derrière lui, il pouvoit espérer, s'il étoit battu, de se sauver avec quelques débris de son armée; mais le combat paroissoit inévitable, parce que les Français n'étoient qu'à trois lieues de distance,

1346. et qu'il n'y avoit pas de composition à attendre d'un ennemi plus fort et irrité. Aussi l'Anglais n'en demanda-t-il pas, et ne songea-t-il qu'à vendre chèrement sa vie, en choisissant un poste avantageux. Il plaça son camp sur une éminence qui dominoit le village de *Créci*, d'où cette bataille a pris son nom.

Il est à remarquer que les deux rois se préparèrent à la bataille par les actes les plus sacrés de la religion, *Edouard* dans son camp, et *Philippe* dans Abbeville. Le monarque Français en fit sortir ses troupes à la pointe du jour, le samedi 25 août. Elles avoient trois lieues à faire pour atteindre l'ennemi. Des chevaliers expérimentés que le roi envoya examiner la position des ennemis, la trouvèrent formidable, et ne purent s'en taire. Quoiqu'ils vissent au roi le desir pressant de livrer bataille, ils lui conseillèrent d'attendre au lendemain. *N'exposez pas*, lui dirent-ils, *vos troupes, fatiguées de trois lieues de marche, sous un soleil déja brûlant, à des soldats frais, reposés, et parfaitement retranchés. Mais*, répondit *Philippe, ils m'échapperont. Non*, répliquèrent-ils, et ils lui montrèrent le moyen de les retenir dans leur camp, en les inquiétant par de fortes escarmouches. Con-

u par leurs raisons, il ordonna de 1346.
re rêter l'avant-garde qui marchoit

La plaine, au bas de Créci, étoit :ouverte de soldats novices, ramassés de .outes les communes. Ils arrivoient persuadés que les Anglais ne pouvoient se léfendre, et qu'ils n'avoient plus eux-mêmes qu'à tuer et à piller le camp. Ils brandissoient leurs armes d'un air de triomphe, et remplissoient l'air des cris : *A la mort, point de quartier.* Tous les seigneurs vouloient commander, aucun n'entendoit obéir. Chacun, à part, se promettoit à soi seul, l'honneur et les profits de la victoire. La première bataille, ainsi appeloit-on l'avant-garde, sur l'ordre de s'arrêter, fit halte. Le comte d'*Alençon*, frère du roi, qui commandoit la seconde, veut profiter de l'immobilité de l'avant-garde, pour prendre la tête et avoir l'honneur de la première attaque. Il fait avancer ses bataillons. Un corps d'arbalêtriers génois qui couvroit son front, soit crainte, soit lassitude, refuse de marcher. *Tuez cette ribaudaille qui vous embarrasse le chemin*, s'écrie d'*Alençon*. Sa cavalerie, lancée au milieu de ces fantassins, les rompt et les écrase. Les Génois, ainsi foulés, se prennent aux jambes des che-

1346. vaux, renversent les cavaliers et les égorgent avec les petits couteaux qu'ils portoient à leur ceinture.

C'est dans ce désordre que les Français, se poussant les uns sur les autres parvinrent, sans pouvoir s'arrêter, jusqu'auprès du prince de Galles, jeune homme de quinze ans, qui venoit d'être armé chevalier. Il n'y eut de vrai combat qu'autour de lui. Il se trouva en danger, et les seigneurs qui l'environnoient, envoyèrent prier son père de venir à son secours. *Est-il à terre ou blessé*, dit le roi? *Non. Retournez donc. Laissez à l'enfant gagner ses éperons. Qu'on ne me requiert tant qu'il sera en vie, pour aventure qui lui advienne. Je veux que la journée soit sienne, et que l'honneur lui en advienne, et à ceux à qui je l'ai baillé en garde.*

Le roi de France, au lieu de se tenir ferme dans la troisième bataille ou l'arrière-garde, pour recevoir du moins les fuyards et assurer la retraite, se laissa emporter à son ardeur, et se jeta dans le fort de la mêlée. Son cheval y fut tué. Le comte de *Hainault* le remonta. Quoique blessé à la gorge et à la cuisse, il ne vouloit pas quitter le combat. Le comte saisit alors la bride de son cheval,

'entraîne malgré lui hors du champ 1346.
bataille. Il n'avoit plus auprès de lui
. cinq chevaliers. Vers minuit ils
vent à *Broie*, château situé près
rille. *Qui vive*! crie la senti-
. *Ouvrez*, répond le roi, *c'est la*
de la France. Il se repose quel-
momens, se rafraîchit et part pour
uens, ne se croyant en sûreté que
ıd il y fut arrivé. Il y eut le lende-
ı un grand brouillard. Des commu-
qui venoient joindre l'armée fran-
, ignorant l'échec de la veille,
ent dans des bataillons anglais
ent massacrées. Un écrivain con-
ıp ain dit qu'il périt tant dans la
lle que dans la surprise du lende-
ı, trente mille Français, entre lesquels
rouvoient douze cent seize, tant sei-
ırs que chevaliers et onze princes. De
nombre furent le comte d'*Alençon*,
du roi, le principal auteur du
tre, le comte de *Flandre*, le duc
Lorraine, et *Jean de Luxembourg*,
de Bohême, qui étoit uni à *Philippe*
une double alliance, *Charles*, son fils,
ıuis empereur, ayant épousé la sœur
roi de France, et *Bonne*, sa fille,
m, duc de Normandie, fils du même
ıce. Le roi de Bohême étoit aveugle.
roulut, malgré son infirmité, être

1346. mis au rang des combattans. Cinq chevaliers cédèrent à ses instances im rieuses, attachèrent les brides de l rs chevaux à celle du sien, et le menèr au fort de la mêlée où combattoit fils. Il frappoit, comme on dit, *à tort et à travers*. Le lendemain on le trouva couché mort sur le champ de bataille avec ses chevaliers et leurs chevaux core liés par le frein les uns aux au *Je veux*, avoit-il dit à ses cheva rs, *faire encore un coup d'épée. Il sera pas dit que je serai venu ici poi rien. Me refuserez-vous l'amitié de m'accompagner?* Quelle idée le vieillard obstiné et ses complaisans avoient-ils de la bravoure? Le roi d'Angleterre accorda trois jours pour reconnoître et ensevelir les morts, et il assista en grand deuil avec son fils au service solennel qu'il fit faire pour les principaux. Beaucoup d'entre eux étoient ses parens. On dit que les retranchemens des Anglais étoient défendus par des canons, et que l'explosion et le feu de ces nouvelles machines contribua beaucoup à la défaite des Français.

Siége de Calais. 1347. Après une si belle victoire, *Edouard* ne tenta pas de pénétrer en France. On en donne deux raisons. La première, qu'ignorant les succès de *Philippe de*

[a *ult*, sa femme, qui faisoit la guerre 1347.
ı] x , il ne voulut pas hasarder de
· déı en France, par ses exploits
, u a e qui bientôt pouvoit
e-né ıre dans sa propre île.
sec de que le duc *Jean* accou-
Guie au secours de son père,
q débris de Créci, joints à l'ar-
e v orieuse du fils de *Philippe*,
t le rejeter dans le même em-
t il venoit de se tirer si heu-
nt. Dans la circonstance où il se
tr ıt, il crut plus prudent de se pro-
une entrée libre en France que
d'y t ıter de vaines conquêtes. La pos-
n de Calais étoit très-propre à rem-
ses vues. Située sur un des plus
trajets de France en Angleterre,
c e ville avoit souvent donné des in-
t es aux Anglais par la facilité
'el offroit pour un prompt passage.
ı ıueur y mena ses troupes. Comme
étoit dé ıdue par un brave cheva-
l *Jean de Vienne*, à la tête
b e rnison, *Edouard*, après
ır inutil ıt sommé le comman-
ıt, se déter na plutôt que de ris-
r des attaques qui lui coûteroient
a oup, et peut-être sans succès, à
prendre la ville par famine. Ce blocus
pouvoit être long. Afin de fermer l'en-

1347. trée à tous les secours, il fit ceindre le côté de la ville par où il eût pu en arriver, d'une autre ville bâtie en charpente, et couverte de chaume, pour loger ses troupes pendant l'hiver.

Evénemens de Guienne et de Bretagne.

Valois, après sa défaite, avoit intention, avec les débris encore forn dables d'une armée si nombreuse, tenter une nouvelle action : mais q il le proposa, il ne trouva que froideur et découragement. Il fut contra t, comme *Edouard* l'avoit prévu, de e revenir de la Guienne, *Jean*, son , qui faisoit la guerre avec succès da cette province. Ce prince n'en fut plutôt parti que les Anglais reprire toutes les villes et les châteaux dont il s'étoit emparé. Pareille compensation alternative de succès et de revers avoit lieu en Bretagne : les deux partis y triomphoient successivement. Celui de la comtesse de *Montfort*, l'héroïne d'*Hennebond*, après quelques avantages, surprit un poste important nommé la *Roche-de-Rien*. *Charles de Blois* accourut pour le reprendre. Il y eut un combat sanglant. *Charles* y fut blessé, pris et mené en Angleterre. La place n'en revint pas moins ensuite entre les mains de *Jeanne-la-Boîteuse*, son épouse, qui ne fuyoit pas plus les combats que

nne - la - Flamande, son émule. 1347.
nsi, par la mort de *Montfort* et la
tivité du comte de *Blois*, laguerre
trouva reposer sur deux femmes;
lant qu'une troisième, *Philippe*
Hainault, reine d'Angleterre,
it un rôle encore plus brillant que
s d ux autres, amenoit aux pieds de
é x le roi d'Ecosse, *David de*
B , prisonnier dans une bataille
e commandoit.

le venoit d'arriver dans le camp, Capitulation de Calais.
les habitans de Calais pressés
horrible famine, demandèrent
er. Il y avoit lieu d'espérer un
nt humain, parce qu'*Edouard*,
ncement du siège, avoit laissé
sortir les bouches inutiles, femmes,
s, vieillards, au nombre de dix-sept cents, et leur avoit même fait donner de l'argent pour se conduire : mais l'opiniâtreté des assiégés avoit changé son caractère; depuis peu il avoit refusé cinq cents malheureux qui avoient sollicité la même faveur que les premiers, et que les assiégés et les assiégeans laissèrent également périr de faim et de misère, entre le camp et la ville. *Edouard* alors ne vouloit entendre à aucune proposition : le gouverneur n'étoit pas fâché de ce refus, parce qu'il attendoit jour-

1328. nellement du secours. En effet, *Phili* avoit rassemblé une armée, que l'on de soixante mille hommes. Il vint ju qu'aux retranchemens des Anglais, le fit visiter : ils furent jugés inexpug bles. Selon l'usage, il envoya offrir bataille au roi d'Augleterre. *Edouard* répondit : *Je suis ici pour prendre Calais ; si Philippe de Valois veut combattre, c'est à lui de voir comment il pourra m'y contraindre.* Malgré les avis de ses généraux, *Philippe* s'obstinoit à vouloir risquer la bataille. Il fallut deux jours de remontrances et de prières pour l'engager à se retirer. Il céda, frémissant de dépit : et les habitans, du haut de leurs murailles, virent, avec les convulsions du désespoir, s'éloigner et disparoître le secours qu'ils avoient si long-temps attendu.

A leur prière, *Jean de Vienne* monte sur les créneaux, et fait signe de la main : *Gautier de Mauny*, nommé par le roi d'Angleterre pour conférer, approche. *Je ne demande autre chose*, dit le gouverneur, *sinon qu'on nous veuille laisser aller tous ainsi que nous sommes.* *Jean*, répond Mauny, *nous savons une partie de l'intention de notre seigneur le roi. Ce n'est pas son entente que vous en puissiez aller ainsi ; mais que*

vous vous mettiez tous à sa pure bonne volonté, ou pour rançonner ceux qu'il lui plaira, ou pour faire mourir. De Vienne répond, *qu'il se défendra jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutot que de se rendre à discrétion.* Mauny va rapporter ces paroles au roi, le supplie de se relâcher, mais le trouve inexorable. *Vous pourriez avoir tort,* lui dit hardiment Mauny, *car vous donnez un mauvais exemple.* Il entendoit par-là le droit de représailles que l'inflexibilité du roi pouvoit autoriser en d'autres rencontres. Les seigneurs présens le comprirent, et joignirent leurs supplications aux instances de *Mauny. Eh bien!* dit le Monarque, *que de la ville partent six des plus notables bourgeois, les chiefs nus, tous déchaux, la hart au col, les clés du château et de la ville en leurs mains. D'iceux je ferai à ma volonté, et le remanent je prendrai à merci; c'est toute la grâce que je peux faire.* 1347.

Les Calaisiens attendoient leur arrêt dans la grande place. Six victimes à choisir entre leurs pères, leurs frères, leurs parens, leurs amis; quelle grâce affreuse! A un morne silence de stupeur succédèrent des cris aigus, mêlés de sanglots et de gémissemens. *Eusta-*

1347. *che-de-St.-Pierre*, un des principaux bourgeois fait faire silence et dit : *Grand méchef seroit de laisser mourir un tel peuple par famine ou autrement ; auroit grande grâce devant notre seigneur, qui le pourroit garder. J'ai si grande espérance d'avoir pardon devers notre seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veux être le premier.* Ce noble dévoûement est imité par *Jean d'Aire*, son cousin. Deux de leurs parens, *Jacques* et *Pierre Wisants* se joignent à eux ; et deux autres, dont malheureusement l'histoire n'a pas retenu le nom, complètent le nombre de six.

Le gouverneur les remet entre les mains de *Mauny*, le priant de les recommander à la miséricorde du roi. Ils sont admis et présentent les clés. Un silence de terreur régnoit dans l'assemblée : il n'étoit suspendu que par un murmure d'admiration pour la magnanimité de ces infortunés. *Edouard* promène sur eux un regard farouche : *Soit fait venir le coupe-tête*, s'écrie-t-il. Les instances de ses généraux pour les sauver, les supplications même de son fils demeuroient infructueuses, lorsque la reine qui venoit d'être avertie, entre, se précipite aux pieds de son mari. Pendant qu'elle

demande grâce, il se recueille, et après un instant de silence: *Ah! Madame*, dit-il, *j'aimasse mieux que vous fussiez autre part que cy. Vous me priez si acortes, que je ne puis vous éconduire. Si les vous donne à votre plaisir.* Elle les emmène aussitôt, les fait habiller, ordonne qu'on leur serve à dîner, et les renvoie sous escorte avec chacun un présent. Les Calaisiens durent ainsi la vie au dévouement de leurs compatriotes; mais ils perdirent tout le reste. *Edouard* les chassa de leur ville et la fit repeupler par des Anglais. Ces malheureux furent reçus charitablement dans les villes voisines, et *Philippe* leur fit personnellement tout le bien que les circonstances où il se trouvoit lui permirent. Entre autres dispositions, il ordonna que tous les offices qui viendroient à vaquer dans ses terres leur fussent donnés exclusivement à tous autres, jusqu'à ce qu'ils fussent tous pourvus. On remarquera qu'entre les six dévoués, il n'est pas dit qu'il y eût aucun soldat de la garnison, elle fut seulement faite prisonnière de guerre : ce qui confirme ce que nous avons déjà remarqué, que souvent les habitans, forcés par leurs garnisons de se défendre, étoient punis d'une résistance involontaire. 1347.

1347. Destination de Calais.

Les deux dernières années de *Philippe de Valois* furent les plus malheureuses de sa vie. A la sollicitation du pape et après plusieurs courtes trèves avec l'Angleterre, il en obtint une plus longue, qui se prolongea jusqu'en 1355, et qui le laissa respirer, mais qui abandonna à son vassal tous les honneurs et tous les avantages de la victoire. Calais resta à l'Anglais avec un territoire bien arrondi, dont les coupures et les fortifications naturelles rendoient la ville inaccessible, et propre, par son port, à la destination qu'*Edouard* s'étoit proposée, de se préparer par-là en tout temps une entrée facile en France.

Etat fâcheux de la France.

1348—49.

La honte de la défaite de *Créci*, l'abbattement de la nation, qui sembloit porter sur son front l'humiliation de son souverain, le poids des impôts d'autant plus accablant, qu'ils n'avoient servi qu'à des malheurs, les cabales à la cour, et les troubles intestins donnoient à *Philippe* un maintien soupçonneux, effet des inquiétudes qui le tourmentoient. Alors la France éprouvoit encore les horreurs de la peste affreuse, qui parcourut l'univers au milieu du quatorzième siècle. De la seule ville de Paris, encore fort rétrécie, puisqu'elle

s'étendoit peu au-delà de ce qu'on appelle la *Cité*, des historiens contemporains disent qu'on porta en terre, pendant plusieurs semaines, cinq cents cadavres par jour. Les campagnes étoient dépeuplées; de la disette de cultivateurs naquit la famine. On accusa les juifs de cette mortalité; ils avoient, dit-on, empoisonné les fontaines pour faire périr les chrétiens : ils furent massacrés en plusieurs endroits. 1348—49

On remarque que ces fléaux n'empêchoient pas le faste, le luxe, l'amour effréné du jeu, et toutes les habitudes perverses qu'amène la licence des mœurs, favorisée par un gouvernement affoibli. A ces désordres on peut joindre la secte des Flagellans, troupes d'hommes et de femmes qui se disciplinoient et se flagelloient publiquement en expiation de leurs péchés. Ils parcouroient nus jusqu'à la ceinture les villes et les campagnes, modulant les coups de fouet, dont ils se déchiroient, sur les cantiques qu'ils chantoient. La débauche se mit facilement entre des personnes dont la nudité excitoit les passions, plus que la douleur ne les amortissoit. Comme cette espèce de pénitence publique tenoit à la religion, le roi ne voulut pas la proscrire sans avoir consulté la faculté de Flagellans.

1348—49. théologie : de son avis, il défendit, sous des peines sévères, ces pratiques superstitieuses, qui se sont quelquefois renouvelées depuis.

Tentative sur Calais.

Peu s'en fallut que le roi d'Angleterre ne perdît sa conquête, quelques mois après l'avoir faite. Il avoit mis dans Calais un gouverneur italien, *Aimery* de Pavie, qui se laissa gagner par *Geofroi de Charni*, commandant pour le roi à St.-Omer. A jour et signal convenus, et pour une somme stipulée, *Aimery* devoit recevoir dans la place un fort détachement de Français. *Edouard* découvre le complot, promet à l'Italien sa grâce, à condition que, par une double trahison, paroissant fidèle à ses conditions, il attirera *Geofroi* dans le piége. Avec cette certitude, le monarque part secrètement, accompagné du prince de *Galles*, son fils, et d'une troupe d'élite, et débarque à Calais avec la même précaution. *Geofroi*, à l'heure marquée, envoie son argent par cent hommes d'armes. Le traître commandant les reçoit dans le château comme pour le livrer, et ils sont faits prisonniers. Aussitôt *Edouard* sort sur *Charni* qui s'avançoit avec le reste de sa troupe; quoique surpris, il se défend vaillamment. Le roi combattant comme un sim-

ple chevalier sous la bannière de *Mauny*, son général, s'attache dans la mêlée à un chevalier français, nommé *Eustache de Ribaumont*, et le défie. Celui-ci ignorant par qui il étoit provoqué, frappe sans ménagement. Ce combat se faisoit à pied : deux fois le monarque tombe sur ses genoux. Il auroit été assommé sans la bonté de ses armes. Ce duel se soutint long-temps. Pendant sa durée, les Français furent défaits et dispersés. *Ribaumont* se voyant presque seul recule de quelques pas, présente son épée à son adversaire, et se rend prisonnier du roi qu'il reconnoît alors. 1348—4

Après avoir fait l'aventurier dans le combat, *Edouard* reprit le personnage de roi et de brave chevalier. Il admit les prisonniers à sa table, s'entretint familièrement avec eux, ne fit à *Charni* qu'un léger reproche, qui tenoit plus de la raillerie que de la réprimande, et loua le courage de tous les autres. *Le gentil prince de Galles les servit du premier mets.* Au second service, les convives Français se retirèrent par discrétion, et allèrent achever le repas sur une autre table dans la même salle. Quand il fut fini, le roi s'adressant à *Ribaumont* : *Messire Eustache*, lui

1348—49. dit-il, *vous êtes le chevalier au monde que je visse oncques plus vaillamment assaillir ses ennemis, ne son corps défendre; ne trouvai oncques en bataille où je fusse, qui tant me donnât à faire, corps à corps, que vous avez aujourd'hui fait. Si vous en donne le prix et aussi sur tous les chevaliers de ma cour, par droite sentence. Adonc print le roi son chapelet* (ornement de tête en forme de couronne), *qui étoit bon et riche, et le mit*, continue Froissard, *sur le chef de Monseigneur Eustache, et dit: Monseigneur Eustache, je vous donne ce chapelet pour le mieux combattant de la journée de ceux de dedans et de dehors, et vous prie que vous le portiez cette année pour l'amour de moi. Je sais bien que vous êtes gai et amoureux, et que volontiers vous vous trouvez entre dames et demoiselles; si dites par-tout où vous irez que je le vous ai donné. Si vous quitte votre prison et vous en pouvez partir demain, s'il vous plaît.* Qui croiroit que cet acte aussi généreux qu'aimable, fût du même homme qui, insensible à l'heroïque dévouement des six bourgeois de Calais, avoit donné l'ordre de les conduire à la mort, et qui, sous prétexte de venger les seigneurs

bretons, avoit si cruellement incendié tous les pays qu'il avoit parcourus dans la campagne que termina la funeste bataille de Créci. *Philippe* désavoua le gouverneur de St.-Omer, et cette entreprise, qui pouvoit renouveler la guerre, n'eut pas de suite. 1348—49.

Mariage du roi, de son fils et de son petit-fils.

1349.

La reine *Jeanne de Bourgogne*, recommandable par toutes les vertus civiles et chrétiennes, mourut de la peste qui la surprit dans ses exercices de piété auprès des pauvres, frappés de la contagion. La duchesse de *Normandie*, sa belle-fille, lui survécut peu. *Philippe* voulut remarier son fils : il lui destina *Blanche de Navarre*, princesse de dix-huit ans, d'une beauté accomplie ; mais en la voyant il en devint amoureux, et l'épousa à l'âge de cinquante-six ans. Il donna à *Jean*, son fils, *Jeanne*, comtesse de *Boulogne*, jeune veuve, mère de *Philippe-de-Rouvres*, dernier duc de la première branche de Bourgogne ; et *Jeanne de Bourbon*, à *Charles*, dauphin, son petit-fils.

Mort de Philippe de Valois.

1350.

Philippe de Valois mourut de maladie dans l'année de son mariage, âgé de cinquante-sept ans, laissant *Blanche*, sa jeune épouse, enceinte. Près d'expirer il appela quelques grands auprès de lui, et leur répéta les raisons qui

1350. avoient déterminé dans le temps les suffrages en sa faveur. Il enjoignit à ses deux fils, *Jean* et *Philippe*, duc d'Orléans, de ne jamais rien relâcher au roi d'Angleterre, qui paroissoit toujours disposé à soutenir sa prétention. *Valois* avoit desiré la couronne; il en sentit toutes les épines; mais il lui resta, en mourant, l'espérance que son trône s'affermiroit sous un successeur de quarante ans, célèbre par ses exploits militaires, qui avoit lui-même un fils en âge d'homme, et dont la prudence, vertu moins estimée alors que la fougue du courage, a été cependant plus utile au royaume.

Son caractère.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le caractère de *Philippe de Valois*; à juger par le châtiment des complices du comte d'*Artois*, par sa sévérité à l'égard du comte lui-même, par la punition des Flamands partisans d'Angleterre, et le massacre des seigneurs Bretons, attachés au comte de Montfort, on seroit porté à penser qu'il fut dur, inflexible, vindicatif, inexorable. Cependant quelques traits font croire qu'il n'étoit pas absolument dépourvu de la vertu d'indulgence; mais il n'avoit ni la douceur, ni l'affabilité des rois ses prédécesseurs. Les acquisitions dont il

augmenta la France, font honneur à sa politique. Il lutta à forces assez égales avec son rival dans l'art de faire des trèves et des traités de paix quand ils en avoient besoin, et de les rompre quand ils leur devenoient inutiles. On l'accuse d'imprévoyance, de s'être laissé souvent surprendre par son ennemi ; mais il est clair que l'état habituel de ses finances lui laissoit rarement les moyens de faire des préparatifs. La perte de la bataille de Créci ne doit pas lui être imputée, ce fut l'effet de la présomption chevaleresque préférée alors à la discipline ; mais s'il avoit eu le mérite d'un général, il auroit pourvu à la retraite. Il n'étoit pas dans ce siècle au-dessous de la dignité royale d'aller visiter les hôpitaux, de tendre de sa propre main l'aumône aux pauvres ; *Philippe* joignoit ces actes de bienfaisance aux exercices de la religion. S'il n'exprima point par des fondations, son zèle pour la propagation des sciences, il honora de son estime et de sa protection ceux qui les professoient. Ayant été mal élevé, il voulut que ses fils ne fussent pas privés de l'éducation qui lui avoit manqué, et il leur choisit de bons maîtres. Ce prince a fait preuve d'éloquence dans plusieurs assemblées ; et s'il paroît 1350.

trop avoir aimé la représentation, peut-
1350. être la crut-il nécessaire dans un changement de dynastie qui exige une démonstration de dignité, pour attirer le respect et l'attachement des peuples.

Mézeray termine le tableau de ce règne par quelques traits dont le lecteur pourra faire l'application. Le luxe des habits, la danse lascive, la multiplication des procès étoient des vices communs à la cour, à la ville et dans les campagnes. On ne voyoit que jongleurs et farceurs, ce qui signifie un goût effréné pour les spectacles, tels qu'on pouvoit les avoir dans ce temps. Les sexes et les âges étoient également dissolus et sans pudeur, passionnés pour les changemens de mode. La bigarrure des habits les déguisoit chaque jour : de sorte qu'on auroit pris la nation pour une troupe de bateleurs et de fous. Nous omettons d'autres reproches non moins graves, et nous finirons par celui-ci dans les termes même de l'historien. « Les malheurs de la nation ne la cor-« rigèrent pas ; les pompes, les jeux et « les tournois continuoient toujours. « Les Français dansoient pour ainsi dire « sur les corps de leurs parens. Ils sem-« bloient se réjouir de l'embrasement « de leurs châteaux et maisons, et de

1350.

« ...rt de leurs amis. Durant que « ...ns étoient égorgés à la campagne, « ...autres jouoient dans les villes. Le « ...n des violons n'étoit point in- « terrompu par celui des trompettes, et « l'on entendoit en même temps les « voix de ceux qui chantoient dans le « le bal, et les pitoyables cris de ceux « qui tomboient dans les feux ou sous « le tranchant du glaive ».

JEAN II,

âgé de quarante ans.

Jean II, 52e. roi de France.

Jean est appelé le I.er, si l'on ne ...e pas au nombre des rois de ...ce *Jean*, fils posthume de *Louis H...in*, qui ne vécut que huit jours. Il ... nommé *Jean II* si on compte ...e ...tit prince; mais comme il n'y a eu ...uis lui aucun de nos rois qui ait ...rté le nom de *Jean*, nous ne lui donnerons pas un titre de rang, mais celui de *Bon*, qu'une certaine bonhomie, remarquable sur-tout dans ses adversités, lui a mérité.

Un prince qui prenoit le sceptre à quarante ans avec une réputation méritée d'habileté dans la guerre, et d'ex-

1350. périence dans les conseils, permettoit de grandes espérances à ses sujets : malheureusement elles furent trompées, et le règne de *Jean* est un d plus désastreux que l'histoire présente.

Guerre de de Bretagne. La trève entre les Français et les Anglais ne suspendoit pas les hostilités en Bretagne. Les deux nations, sous le titre d'auxiliaires, continuoient à y déployer les fureurs de leur animosité dans des combats sanglans. Tel fut celui qu'on a nommé *le combat des trente*, parce qu'ils étoient trente de chaque côté. Au moment de l'action, et sur le champ de bataille, le chef Anglais *Bembro* demanda, sous quelque prétexte, à remettre la partie à un autre jour. *Beaumanoir*, chef des Bretons, répondit : *nous ne nous en retournerons pas sans mener les mains, et savoir qui a plus belle amie.* C'étoit le langage de la chevalerie; mais on combattit à pied : coutume qui commençoit à s'introduire, comme on l'a vu à la contre-surprise de Calais. Au fort de la mêlée, *Beaumanoir*, blessé et pressé par la soif, cria qu'on lui apportât à boire. *Bois ton sang*, lui dit un de ses camarades, *et ta soif se passera.*

P e tous les Anglais restèrent sur 1350.
mp de bataille; ceux qui respi-
r t encore, furent égorgés ou assom-
s par les vainqueurs.

En général on remarque dans les res de cette époque, même entre c aliers, une férocité bien éloi-gr de la courtoisie de leurs devan- Alors il y avoit comme une con-v on entre les ennemis les plus r , d'épargner les femmes, les , les vieillards, et tous les gens s défense ; mais depuis la rivalité *Philippe-de-Valois* et d'*Edouard III*, il semble que les sujets se fussent pénétrés de l'animosité de leurs princes. Ils n'eurent plus rien de sacré, ne connurent plus ni pitié, ni ménagement dans les exécutions militaires : ce qui fit de la France un champ de carnage et un vaste incendie.

Supplice du connétable.

On doit se souvenir que *Philippe-de-Valois* déshonora la fin de son règne par le supplice de plusieurs seigneurs Bretons, sans forme de justice : *Jean*, son fils, commença le sien par une exécution aussi répréhensible dans sa forme. Le comte d'Eu, *Raoul de Nesle*, connétable de France, et en même temps comte de Guines, commandant à Caen lorsque le roi d'An-

1350. gleterre prit cette ville, en 1346, av
été soupçonné de trahison et de c
sion avec l'Anglais qui l'emmena cep
dant prisonnier; mais la manière dont
il étoit traité à Londres, aggrava les
préventions contre lui. Il y viv
avec une grande liberté, admis à
cour et traité plus en courtisan favor
qu'en prisonnier. La permission d'aller
en France ne lui étoit jamais refusée;
il y venoit souvent sous le règne
Philippe-de-Valois, tant, disoit-il,
pour amasser l'argent de sa rançon,
que pour régler ses autres affaires. Au
premier voyage qu'il se permit sous le
roi *Jean*, il fut arrêté, et en quatre
jours interrogé, condamné et exécuté
devant son hôtel de Nesle, où il eut
la tête tranchée. Il ne parut en public
aucune des procédures usitées en pa-
reilles circonstances. On se contenta
de répandre qu'il venoit en France en
qualité d'émissaire du roi d'Angleterre
pour former des intrigues contre la tran-
quillité du royaume, et qu'il avoit lui-
même avoué ces crimes. Ce fut sans
doute pour donner un air de certitude
à l'imputation, que les ducs de Bour-
gogne, d'Armagnac, de Montfort,
d'Athênes, et plusieurs autres seigneurs,

ent à l'exécution. Ce qui paroît 1350.
:, sans être prouvé, c'est que
étoit en marché avec *Edouard*
n céder comme rançon, son
Guines, qui auroit fort aug-
possessions d'*Edouard* auprès
, au grand préjudice de la
Le roi donna la charge de con-
à *Charles* d'Espagne, un des *la*
réfugiés en France, et petit fils
rdinand de la Cerda, gendre
Louis, dont les enfans recla-
ıvain le royaume de Castille.
a du comté d'Eu *Jean sans*
ıls du fameux *Robert d'Artois*,
it le comté de Guines à la cou-
mais il ne le garda pas long-
Deux ans après, l'italien *Aimery*
it vendu Calais à *Charni* et qui
conservé par une double tra-
s'empara de *Guines* par sur-
porta ses vues sur *St.-Omer*
ndoit *Charni*, délivré de sa
d'Ang erre. L'italien fut pris
piè , et *Charni*, gratifié d'un
:reux à Calais, fit inhu-
ıt tırer à quatre chevaux son
c(ıplice en trahison. Le roi
demander raison à *Edouard* de
ise de Guines pendant la trève.
ce répondit ironiquement, que

1350. les surprises de places n'étoient po défendues par les traités, témoin qui étoit arrivé à Calais, avec la s différence que l'une avoit réussi, l'autre non. Il se croyoit dailleurs autorisé à garder le comté de Gu en dédommagement de la rançon connétable, dont le roi l'avoit privé la mort du seigneur de *Nesle*.

Ordre de l'Etoile. 1351. Dans ces dispositions, il n'est étonnant que le roi d'Angleterre ne soit pas rendu à Reims, pour le sacr de *Jean*, auquel il devoit comme pair de France par son du de Guienne. La cérémonie fut magn que dans cette ville, et le retour Paris accompagné de fêtes qui durèr huit jours. Le nouveau roi tint lement, et arma ses deux fils chev Il créa ensuite et célébra dans le teau de St.-Ouen, près de Paris, *chevalerie de Notre-Dame de la noi maison*, qui s'est appelée *l'ordre l'étoile*, parce que le signe honorif étoit une étoile dorée portée au *j mail* du manteau. La première non nation fut de cinq cents chevaliers. Ce grand nombre ôta à l'ordre, dès le commencement, le prix que donne la distinction du choix. Il succéda, mais non pas immédiatement a l'ordre de

G 'tte, que *Charles Martel* avoit 1351.
ıs le milieu du huitième siècle.
(ıt d'usage pendant les guerres
s deux premières races l'avoit
. La multitude des chevaliers et
ment à se parer de l'étoile,
:nt q : cet ordre cessa d'être une dis-
ion honorable, et fut à la fin aban-
; aux chevaliers du guet de Paris.
la Genette finit parce qu'on la
, et *l'Etoile* se ternit parce que
gens l'obtinrent.

'*t d'Artois*, homme de génie, Le roi de Navarre à la cour.
, éloquent, le conseil et l'ami
lippe-de-Valois, dont il avoit 1352—53.
la sœur, après des services es-
s rendus à ce monarque, devint,
on l'a vu, son plus mortel en-
ı, et fut une des principales causes
lheurs de la France. De même
'es d'Evreux, fils de *Philippe*
rn, cousin germain du dernier
Jeanne de France, fille de
le-Hutin, monté sur le trône de
re à dix-huit ans, lors de la mort de
re, en 1349, avec des talens qui
nt pu être très-utiles au royaume,
devint le fléau. *Mézeray* trace en
lignes son caractère. *Il avoit*, dit-
l, *toutes les bonnes qualités qu'une*
chante ame rend pernicieuses : l'es-

1352—53. *prit*, *l'éloquence*, *l'adresse*, *la* *diesse et la libéralité*; il étoit en fourbe, perfide, cruel, vindicatif, qui lui a mérité le surnom de *Ma* sous lequel il est connu dans l'h Le roi lui donna *Jeanne*, sa fille aî mariage, et le combla de caress e présens; mais pas assez pour r son avidité et son ambition, et p éteindre sa jalousie contre *Charles* d*pagne de la Cerda*, qu'il croyoit l' porter sur lui dans la faveur de son père, et auquel il envioit la charge connétable, dépouille du mall *Raoul de Nesle.* En effet, dit *Vi* historien contemporain, *le roi pour ce seigneur un amour si lier, qu'il préféroit ses conseils à de tous les autres.*

Assassinat du connétable.

1354. Mais une autre cause nourrissoit l'antipathie du connétable et du roi Navarre. Lorsque *Philippe-de-V* rendit à la mère de ce dernier l tage de *Jeanne de Navarre*, son aî il retint le comté de Champagne, c fief masculin dévolu à la couronne; soit à titre de dédommagement, comme acte de pure bienveillance, donna à cette princesse divers doma en Normandie et le comté d'Ang lême. Celle-ci, vers la fin de sa vie,

t fait un échange de ce comté avec 1354.
lippe moyennant les terres de Pon-
, d'Asnières et de Beaumont-sur-
. Mais le traité n'avoit point encore
son exécution lorsque *Jean*, monté
le trône, sans trop se mettre en
e de livrer l'équivalent, s'étoit mis
visoirement en possession du comté,
l'avoit donné en dot à son favori,
i il fit épouser *Marguerite de*
, dame de l'Aigle, sa niéce à la
Bretagne.

deux *Charles*, de Navarre et d'Es-
à- u-près de même âge et éga-
i des avantages de l'esprit
cor , étoient ainsi rivaux de
r de prétention. Ils eurent des
ions assez vives, dans lesquelles
ménagèrent pas leurs termes : elles
érèrent en haine ouverte. L'Es-
, qui connoissoit sans doute de
Navarrois étoit capable, prit
p tions contre sa mauvaise vo-
; ell réussirent à Paris : le Na-
s n'y put effectuer le dessein qu'il
faire assassiner son ennemi. Il
it pas cette intention. Un de
auxquels il s'en ouvrit, lui
u : *l'avez-vous défié?* C'étoit,
ce temps, la manière de terminer
querelle entre les braves. Il répon-

1354. dit brusquement, *il est tout d*
en effet il ne s'arrêta pas à cette t
malité ; mais sachant que l
alloit à l'Aigle, sans escorte, v
jeune épouse, il le fit investir, et
lérats apostés l'assassinèrent dans
lit, avec des circonstances
qui arrachèrent des larmes : I
rois lui-même quand il s'en fit
récit.

C'étoit son premier crime;
bientôt raffermi il fit paroître
lui ses complices, les loua, les
cia, leur promit qu'il les sou
et que jamais il n'accepteroit des
de pardon qu'ils n'y fussent c
eut même l'audace d'écrire à pl
villes du royaume, et à la plu
seigneurs et princes, pour justi
conduite, prétendant qu'il n'av
que prévenir les mauvais dessein
connétable, et qu'il y avoit été
pour sa sureté. Le duc de L
qui étoit alors en Flandre, ne
pas, à la nouvelle de cet évé
d'offrir au meurtrier le sec
roi d'Angleterre, si celui de Fr
poursuivoit. Il y eut même un t
dans lequel étoit stipulé le n
d'Anglais qui seroient reçus da
places de Normandie appartenant

rois, et qu'il se mit à fortifier. 1354.
and le roi connut l'assassinat com;
la personne du premier officier
couronne, son allié et son favori,
donna à une douleur si peu
e, qu'il passa quatre jours sans
ler à personne. Beaucoup de
, ceux sur-tout qui tendoient à
, n'en furent pas si affligés. Après
ères démonstrations de tristesse
ıça à donner le tort à celui qui
t. Il s'étoit, disoit-on, attiré son
r son orgueil et par des pro-
olentes. Le roi de Navarre,
ıt ces dispositions, encoura-
ns et ses amis, qui assiégèrent
oursuivirent, l'importunèrent
ations. De ce nombre étoient
ıcesses; *Jeanne* d'Evreux, tante
ɔle, veuve de *Charles-le-Bel;*
d'Evreux, sa sœur, veuve de
de Valois, et *Jeanne de*
son épouse, fille du roi. Le
ne envoya un cardinal intercé-
un prince si jeune, qui pro-
de se corriger. En même temps
ciateur que le Navarrois fit par-
cour, joignit aux instances
rations politiques. Il remon-
ger qu'il y auroit de réduire
poir un prince qui possédoit en

Pardon accordé au roi de Navarre.

1354. Normandie, et principalement sur côtes, des villes et des forter lesquelles il pouvoit recevoir les Ang L'affaire du comte d'*Artois* n'étoit si éloignée qu'on ne dût encore s souvenir. Combien *Philippe de V* n'avoit-il pas attiré de maux sur France en livrant à toute la rigueur la justice un criminel qu'un peu d' dulgence auroit pu ramener à son voir. Prières et raisons, ces moyens terminèrent le monarque à accor grâce que dans les circonstances il pouvoit guère refuser, et il nomi cardinal de Boulogne et le duc de bon pour en régler les conditio av le coupable. Elles furent telles qu' crut suffisantes, pour sauver, en ap rence, la honte d'un pardon forcé.

Sur l'assurance de l'obtenir; *Char* se rend à Paris, et se présente au r séant dans son lit de justice; mais s'étoit fait donner en otage le d de France, pour sureté de sa rs Non-seulement il s'avoue l'auteur meurtre du connétable; mais il a dit-il, pour l'ordonner, de bon s sons qu'il dira au roi, si sa veut bien l'entendre; et au reste, a t-il, il n'a pas cru, par cette ac violer le respect qu'il lui porte. Ap

cette froide excuse *le nouveau conné-* 1354.
Jacques de Bourbon met la main
roi de Navarre du commandement
du roi, c'est-à-dire qu'il l'arrêta et le mena dans une chambre voisine. Les princesses se jettent alors aux pieds du roi, et implorent sa clémence. Après quelque résistance simulée, le monarque ordonne qu'on fasse entrer le coupable. Les deux reines vont le chercher. Il paroît ramené par elles. Il n'est pas dit qu'il ait fait aucun acte d'humiliation, ou une simple supplication. Il fut seulement obligé d'entendre une harangue du cardinal de Boulogne, faisant les fonctions de chancelier, qui fit à peine mention du crime, l'exhorta à se mieux conduire désormais, et finit par une de ces menaces, dont un homme méchant et puissant, et qui dans ce moment obtenoit une grâce non méritée, dut être peu épouvanté. *Qu'aucun du lignage du roi, ou autres*, dit le chancelier, *ne s'aventure d'ors-en-avant de faire tels faits, comme le roi de Navarre a fait; car voirement s'il advient, quand ce seroit fils du roi qui le fasse au plus petit officier que le roi eût, si en sera-t-il fait justice, et adonc la Cour départit.* Première

1354. impunité accordée au Navarrois, qui l'enhardit à d'autres crimes, car à peine avoit-il obtenu le pardon de celui-ci qu'il se rendit coupable d'un autre.

Intrigues du Navarrois.

1355.

Sur la nouvelle que les Anglais avoient eu des succès en Bretagne, il se mit à remuer dans toutes ses provinces, sans qu'on sût précisément son but. De Normandie il alloit en Béarn, de-là en Navarre, ensuite il revenoit en Normandie. Il donna tant d'inquiétudes que le roi fit saisir ses fiefs dans cette province; on fut près d'en venir à des hostilités. Apparemment le moment n'étoit pas encore favorable au roi de Navarre pour faire éclater ses projets : il négocia, demanda pardon, ce qui lui coûtoit peu, rentra en grâce, et revint à la Cour.

Nouvelle noirceur du roi de Navarre.

Il profita de cette faveur pour arranger une entreprise, dont le succès étoit capable de bouleverser le royaume. *Charles*, fils aîné du roi, n'avoit que seize ou dix-sept ans. A l'occasion de quelques mécontentemens ou refus qu'il éprouva, il fut aisé à son beau-frère, le plus adroit des hommes, de l'aigrir et de le pousser à des imprudences. Il lui remontra que son père ne l'aimoit pas, qu'il préféroit ses cadets, qu'il se défioit de lui, et que

jamais il n'en obtiendroit autorité ni grâce, s'il ne se mettoit en posture de se faire craindre. Il lui conseilla en conséquence de se retirer chez l'empereur *Charles IV*, son oncle, et lui offrit cent hommes d'armes pour le conduire dans cet asile. L'escorte étoit prête et attendoit le jeune prince à St.-Cloud. En même temps une troupe placée sur le chemin de l'abbaye de Grand-Pré, en Normandie, épioit le roi, qui devoit y aller pour tenir sur les fonts de baptême un enfant du comte d'Eu. On présume mieux qu'on ne sait ce qui pouvoit arriver, quand le Navarrois auroit eu entre ses mains les deux premiers personnages de l'état. Le projet fut découvert, et par conséquent manqua. Le roi se contenta de remontrer à son fils l'excès de son imprudence de se livrer aveuglément au plus grand ennemi de l'état, et pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui donna le duché de Normandie, et lui permit de s'y retirer, et de fixer son séjour à Rouen. On trouve des lettres de grâce, dans lesquelles cette intention du dauphin de sortir du royaume, et d'aller chez l'empereur, est exprimée. Le roi y dit *qu'il tient son dit fils, et chacun de ceux qui devoient l'accom-*

1355.

1355. *pagner pour excusés pleinement d tout ce qu'on lui a rapporté co eux*. On prétend que ce fut le daupl lui-même qui voulut être nommé da ces lettres : mais le Navarrois crut c suffisoit pour sa sureté de n'être nommément inculpé, et *Jean* ne cr pas devoir aigrir son gendre, dans circonstances embarrassantes où même se trouvoit.

Etats généraux.

Cependant la trève avec l'A terre alloit expirer, et il étoit c qu'*Edouard* méditoit une grande treprise pour ce moment. Pour p portionner la défense à l'attaque, falloit de l'argent. A cet effet le r *Jean* convoqua les états du royaur Les historiens observent que ce s les premiers qu'on doit appeler *généraux*, parce que ce sont les miers dans lesquels les *trois or* sont dénommés : ce qui paroît par cet clause du premier article con dans l'assemblée, *que ce proposé n'auroit de validité q tan que les trois ordres réunis y c ou roient unanimement, et q de deux des ordres ne pour r obliger le troisième, qui t son consentement*. Les s histo riens remarquent que le p voir r

connu au *tiers-état* par les deux autres, 1355.
savoir le clergé et la noblesse, jusqu'a-
rs les seuls consultés dans les affaires
gc vernement, vient de ce que le
p bnt de ces assemblées depuis
d'un siècle, étant de trouver des
s pour soutenir la guerre, il deve-
nécessaire, pour assurer la levée des
sitions, d'avoir le consentement du
état, qui en portoit le plus grand
Enfin, comme ce sont ces états
Paris, qui ont tiré le peuple
èce de néant où il étoit retenu, il
de faire connoître, par les ré-
qui en sont émanés, le système
mie politique qui y présida, et
été souvent dans les états suivans,
le peuple a pu le faire observer,
n t contre l'avidité fiscale et
dépr ations ministérielles.

Les ts ent qu'on opposera Impôt.
s armée de trente mille
n s d' nes, ce qui devoit former
un corps de quatre-vingt-
du combattans, auxquels se join-
d ommunes du royaume, toutes
composées d'infanterie, qui sera beau-
coup plus nombreuse que la cavalerie.
Pour les fonds nécessaires à la levée
et à l'entretien de ces troupes, éva-
lués à cinquante mille livres par jour,

1355. à raison de trente sols environ par homme d'armes (1), on établira une gabelle sur le sel et une imposition générale de huit deniers pour livre sur toutes les choses comestibles et autres qui seront vendues, excepté les fonds d'héritage. C'est là l'origine de l'impôt indirect. Personne, roi, reine, en de France, princes du sang, n' sera exempt. Les états se réservent le choix de ceux qui seront comm à la levée de cet impôt. Le roi, nono la réclamation des courtisans et tres, approuva cette réserve é sur le choix des employés à levée l'impôt, et fit droit aux rem qui lui furent présentées sur parties de l'administration. C doit remarquer les précautions sév à l'égard des percepteurs et l' ploi de l'impôt. Ces deniers sont quement consacrés aux dépen guerre. Le roi, ni ses gens, ne p les toucher. Le monarque s'en à ne point employer ces somm d'autres usages, et dans le cas

(1) La valeur du marc d'argent étoit alo le septième environ de ce qu'elle est au jourd'hui.

donneroit mandement contraire, les préposés sont obligés, sous la foi de leur serment, de désobéir et de résister à toutes violences, et les procédures sur cet objet sont attribuées au parlement, exclusivement au conseil du roi, qui n'aura d'inspection que sur l'exactitude des comptes. Si l'impôt ne suffit pas à la dépense de l'armée, on se rassemblera dans un an pour y suppléer.

1355.

Lois de police.

La déclaration que rendit le roi, le 28 décembre 1355, en conséquence des *plaintes et doléances* présentées par les états, fait connoître les vices qui régnoient dans les finances et dans les tribunaux de justice, et les vexations auxquelles le peuple étoit assujetti. Le taux, le titre des monnoies d'or et d'argent, leur refonte, les droits de monnoyage, les fonctions de ceux qui y seront employés, et les peines des prévaricateurs sont invariablement fixés: la moindre qu'ils pourront subir sera la destitution et l'incapacité prononcée de posséder jamais aucune charge à l'avenir. Ce qu'on appeloit autrefois *droit de gîte*, si onéreux au peuple, est absolument aboli. Personne, ni le roi même, ne pourra exiger blés, vins, vivres, chevaux, charrettes, lits, tables, sièges, ni meubles d'aucune es-

1356.

Supplément d'impôt.

En acceptant l'impôt, le roi av
prévu qu'il ne suffiroit pas p r
charges. Les états, qui se rassem
au commencement de l'année suivai
le reconnurent et suppléèrent au défi
par une capitation générale, à laq
furent astreints les princes sa
le clergé et la noblesse. L'i t
fixé à quatre livres par cent livr
revenu, quarante sols au-d
cent livres, et vingt au-dessous
rante. Comme la noblesse y étoit co
prise, le roi s'engagea à ne pl cor
voquer que dans un cas extrê r l'
rière-ban, qui obligeoit les n
de grandes dépenses, et qui
cesser, puisqu'ils payoient le servic
personnel. La solde introduisit a
dans les troupes, touchant le e
les fausses montres, d'aut t
et des abus auxquels le roi *Jean* t
de remédier par des lois sages ; il
gagea à supprimer les impôts ne v
sitôt que la paix seroit faite, te
miner la guerre le plutôt qu'il po

Le roi de Navarre arrêté.

C'étoit beaucoup au roi de
assuré une armée permanente, a
ment dépendante de lui, au d
anciens corps éphémères, dont d
rée et l'obéissance étoient
sur la bonne volonté souvent u

certaine des seigneurs qui les fournissoient. Mais il lui restoit à se débarrasser d'un ennemi intérieur, dont les intrigues pouvoient lui causer des inquiétudes très-alarmantes, pendant qu'il combattroit l'étranger. Ce *Charles*, roi de Navarre, ce parent, ce gendre, cet assassin, cet artisan de complots, n'y avoit pas renoncé, malgré ses promesses. Il s'en occupoit toujours en Normandie, où il avoit fixé son séjour, auprès du dauphin, duc de Normandie. On ne sait quelles nouvelles entreprises il projettoit, il n'est pas même prouvé qu'il en formoit quelqu'une; mais il tenoit une grande cour à Evreux, y attiroit les seigneurs normands, les gagnoit par des caresses. Les audacieux qui professoient une haine ouverte contre le roi et son gouvernement, étoient ceux qu'il honoroit de sa confiance la plus intime. La facilité qu'il avoit déjà trouvée à s'insinuer dans l'esprit de son jeune beau-frère, lui faisoit espérer le même succès quand il en auroit besoin. Dans cette intention il le cultivoit assidûment. Les deux cours voisines se donnoient mutuellement des fêtes : on ne peut guère douter que le roi n'autorisât cette réciprocité, et n'y ait même excité son 1356.

1356. fils, pour y trouver un moyen de s'assurer contre la perfidie de son gendre.

Dans une de ces fêtes données à Rouen par le dauphin, au moment de la plus grande joie du festin, la porte s'ouvre; le roi, qui avoit été secrètement introduit dans le château, paroît, accompagné de son second fils, de son frère, des principaux seigneurs de sa cour, et d'une force armée imposante. *Que personne ne remue sous peine de mort*, s'écrie-t-il, et il va droit au roi de Navarre, qu'il saisit lui-même. Le comte d'*Harcourt* et trois autres seigneurs, ses principaux confidens, sont aussitôt arrêtés et chargés de chaînes. Le roi se met tranquillement à table. Après son repas il monte à cheval. Les prisonniers, le roi de Navarre excepté, sont placés dans un charriot. Le monarque les escorte lui-même à travers la ville avec toute sa suite, à laquelle le dauphin se joignit, et arrivé hors des murs, il leur fait trancher la tête en sa présence. Le Navarrois fut transporté dans un château-fort de Picardie. On commença contre lui et contre ceux qu'on disoit ses complices, des informations qu'interrompirent les affaires plus importantes, dont le roi fut alors occupé.

1356.

Guerre ave l'Angleterre

L née précédente, au moment de l'ex ation de la trève, *Edouard*, roi d'A eterre, avoit débarqué à Calais à tê d'une armée, tandis qu'*Edouard* fils, prince de Galles, débarquoit ême à Bordeaux; il avoit ravagé le ulonois et l'Artois, et s'étoit ava jusqu'aux frontières de Picardie, i il ne pénétra pas plus avant, parce que les succès des Ecossais, avec lesquels il étoit en guerre, le rappelèrent dans son île. Cette année, il envoya à sa place le duc de *Lancastre*, prince de son sang, pour seconder les partisans du roi de Navarre, ces seigneurs que *Jean* avoit laissé échapper à Rouen. Ils levèrent en Normandie l'étendard pour le prisonnier, et s'ils n'eurent pas des avantages bien marqués, ils tinrent en échec les troupes qu'on y envoya. De son côté, le *Prince de Galles*, qu'on appeloit aussi le *prince noir*, à cause de la couleur de ses armes, ce jeune chevalier qui avoit gagné ses éperons à la journée de Créci, n'avoit pas démenti la gloire qu'il s'y étoit acquise. L'armée française qui lui étoit opposée, avoit constamment reculé devant lui. Il avoit ravagé tout le Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berry, et il donnoit

1356. presque la main à l'armée anglaise (étoit descendue en Normandie. Pou s'opposer à ses progrès allarmans, roi de France marcha en person contre lui avec cette armée flor ; que les Etats venoient de lui donner.

Bataille de Poitiers. Il s'en falloit bien que le *Prince de Galles* fût en état de lutter contre lui. Son armée étoit composée, comme l'ont toujours été les armées anglaises sur le continent, d'un noyau d'Anglais, et de soldats que la séduction et l'argent leur procuroient dans le pays où ils fixoient le théâtre de la guerre. Ici leurs auxiliaires étoient des Gascons ramassés dans la Guienne, lesquels, avec les insulaires, faisoient à peine, selon les historiens les mieux instruits, huit mille combattans, dont trois mille seulement étoient Anglais. Le prince, instruit que le roi avançoit contre lui, hésite entre deux partis, ou de regagner Bordeaux et la Garonne, par la Tourraine et le Poitou, et de se rembarquer s'il étoit pressé, ou de hâter sa marche pour joindre les Normands à travers l'Anjou et le Maine. Peut-être auroit-il pris ce dernier parti; mais *Jean* ne lui en laissa pas le temps. Il l'enveloppa de son armée comme d'un grand filet, et, de poste en poste, le poussa jusqu'à

un endroit nommé *Maupertuis*, à deux lieues de Poitiers; harrassé, sans vivres et sans autre ressource qu'une position assez avantageuse, sur une monticule dans des vignes, où il pouvoit espérer de soutenir un premier choc, pour se rendre à des conditions moins désavantageuses. 1356

Lorsque les armées se touchoient, au moment que les Français n'attendoient plus que le signal pour l'assaut, arrive de Poitiers le cardinal de *Périgord*, négociateur célèbre, chargé de propositions par l'Anglais. *Jean* ne voulut pas d'abord l'entendre; mais le cardinal, à force de prières et de supplications, parvint à se faire écouter. Il lui remontra qu'il y auroit de l'inhumanité à contraindre tant de braves gens à s'égorger, pendant que sans livrer bataille il pouvoit obtenir tous les avantages d'une victoire complette. Le prince offre de rendre les villes et les châteaux qu'il a conquis, la liberté aux prisonniers, et de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans: mais *Jean* exigeoit que le *prince de Galles* et cent de ses principaux officiers se rendissent prisonniers. *On ne me prendra que sur le champ de bataille*, répondit le prince. *J'ai juré*, dit le roi, *de le*

1356. *combattre et de le faire repentir des horreurs qu'il vient de commettre contre mes sujets.* Cette altercation donna un jour et une nuit de répit aux Anglais ; mais ce n'étoit pas un avantage pour eux : encore un pareil délai et ils auroient été contraints, faute de vivres, de mettre bas les armes et de se rendre à discrétion. La fougue imprudente de *Jean* les tira en un moment de cette fâcheuse extrémité.

Le lundi 17 septembre, à la tête de ses hommes d'armes, il s'engage dans un chemin étroit entre des vignes bordées de haies. Son corps de six mille cavaliers étoit suivi de deux pareils placés en échelle. Les archers anglais, postés derrière les haies, ajustent, à coup sûr, cette troupe serrée dans le chemin, et qui ne peut s'élargir dans les vignes pleines de fosses et hérissées d'échalas. Les chevaux et les hommes blessés se renversent les uns sur les autres. Le second corps, qui vient au secours du premier, lui bouche la retraite. Le désordre se met par-tout. *Jean Chandos*, capitaine anglais, dont le nom est devenu célèbre, examinoit d'une petite éminence, à côté du *prince de Galles*, la forme que prenoit le combat. Il voyoit le roi, aisé à re-

ıoître par sa cotte d'armes semée 1356.
fleurs de lis d'or, et le montrant
dans le défilé, il dit au prince :
*Au s, seigneur, la victoire est à
s. Adressons-nous au bataillon
que le roi commande. Par vaillance
il ne fuira pas. Ainsi, moyennant
l'aide de Dieu et de St. George, il
demeurera en notre pouvoir.* Il fond
à l'instant sur ce bataillon. Le roi se
défend en désespéré. Une hache à la
main il effrayoit tous ceux qui osoient
l'approcher. *Philippe*, son troisième
fils, presque encore enfant, combattoit
avec la même ardeur. Il se jettoit au
devant des coups qu'on portoit à son
père, et fut blessé à ses côtés. Cette
occasion lui a valu le nom de *Philippe-le-Hardi*. Le roi reçut aussi deux blessures au visage, parce que son casque
étoit tombé dans la chaleur de l'action.

Cependant le gouverneur des enfans du roi et *Philippe*, duc d'Orléans, son frère, jugeant convenable de tirer les jeunes princes d'un combat qu'ils crurent trop tôt désespéré, le rendirent tel en effet, en entraînant avec eux la majeure partie des troupes. Le roi que sa valeur avoit imprudemment engagé, mais que peut-être on auroit pu sauver encore, se trouva ainsi abandonné sans

Le roi est fait prisonnier.

1356. dans l'armée française, ceux qui étoient chargés de la garde de *Charles*, dauphin, et de *Louis*, son frère, avoient eu soin, ainsi qu'on l'a vu, de les tirer de la mêlée, et les avoient conduits à Paris, à grandes journées. Eloigné, comme on l'étoit, de prévoir un pareil malheur, aucune mesure n'avoit pu êt prise pour y pourvoir, et un jeune homme de dix-neuf ans se trouva à la tête du royaume sans aucune connoissance des affaires, ni certitude de la capacité et de la fidélité de ceux que leurs dignités ou leurs emplois appeloient au gouvernement. De lui-même ou par leur conseil, le jeune prince convoqua les Etats-Généraux pour le mois d'octobre : mauvaise résolution, dont il eut tout lieu de se repentir. Par la nécessité des circonstances, il y eut des Etats dans le nord et dans le midi du royaume. Ceux de la partie méridionale de la France, nommée *Langue-d'Oc*, parce que *oui* s'y prononçoit *oc*, s'assemblèrent à Toulouse, sous la présidence du comte d'*Armagnac*, gouverneur de la province ; et le plus promptement possible, sans prétendre se faire valoir, ils votèrent une levée d'hommes et de deniers proportionnée à leurs moyens. En même temps ils

onvocation es états, et ommencement des troubles.

fendirent les danses, les spectacles, 1356.
concerts, les fourures précieuses,
, les perles et les diamans jusqu'à
que le roi fût délivré.

Il n'en fut pas de même des députés
rtie septentrionale de la France,
:e *Langue-d'Oil*, parce que *oui*
prononçoit *oil*. Ils vinrent à Paris
nombre de huit cents. *Etienne*
rcel, prévot des marchands, qui
»it rendu fameux dans les Etats du
is de mars, comme président du
, n'acquit pas moins d'autorité
s ceux-ci sous le même titre. Il se
va d'abord investi de la confiance
plus grand partie des députés du
pour la résistance qu'il avoit sou-
ent opposée au gouvernement, quand
oit été question d'établir des impôts.
and crédit lui attacha *Robert-le-*
oq, evêque de Laon, homme d'esprit,
u à la prélature par l'intrigue,
ile adorateur de la fortune. Ceux
ui lui ressembloient, toujours en assez
d nombre dans ces sortes d'as-
nblées, se dévouèrent à ces deux
mmes et formèrent un groupe d'am-
ux, prêts à tout faire, et dont les
»érèrent, non sans raison, pou-
oser dans le besoin.

ne peut douter que se voyant

1356. une grande autorité dans l'assembl
dépositaire de la destinée du royaume,
les chefs et leurs principaux adhére
n'aient eu l'intention de s'emparer des
places les plus éminentes du gouvernement. Il auroit été difficile de parvenir à ce but en gardant la forme de délibérer ordinaire, où les trois ét
étoient séparés et où l'opposition d'un
seul des deux premiers ordres, aur
annullé les efforts des factieux qui
rigeoient le troisième. Il falloit donc, par quelque voie détournée, détruire l'effet de cette séparation qui, par la difficulté d'obtenir l'unanimité des suffrages, maintenoit les lois dans un état de stabilité aussi favorable à la chose publique, qu'il étoit contraire aux vues et aux intérêts particuliers de ceux qui comptoient faire leur profit des changemens qu'ils cherchoient à introduire. C'est à quoi *Marcel*, *le Coq* et leurs adhérens travaillèrent avec beaucoup d'adresse.

Manœuvres de Marcel. Le prévôt des marchands représenta que dans une si nombreuse assemblée, il étoit presqu'impossible de traiter les grandes affaires qui devoient l'occuper, si elles n'étoient classées auparavant de manière à préserver les délibérations de confusion. Il seroit important, dit-il,

les Etats obtinssent du dauphin la 1356.
nission de nommer une commission
feroit ce travail, et qu'elle fût
e dans les trois ordres. Le piège
u ıx Etats consistoit en ce que
ıı ıères étant discutées d'avance,
ıroient plus que des résultats à
mettre, non plus à la délibération,
rmais inutile, de chacun des or-
, puisque leurs commissaires au-
ent coopéré au travail, mais à l'ac-
ion pure et simple ou au rejet
ı semblée générale des Etats;
ıblée où les factieux espéroient
oir à l'aide de la séduction, de la
r et du nombre. Dupe de cet
, l'assemblée approuva cette de-
Elle fut présentée, et le dau-
c ıentit à l'élection des commis-
au nombre de cinquante. Un
ı formé dans une assemblée, quoi-
en ınorité d'abord, l'emporte or-
ıı ıt sur la majorité, parce que
ınsoı ante dissémine ses suffra-
g ı ı q ı l'autre, entraînée par
c n ı, réunit les siens.
, les cinquante
ıq tirés des trois
, se tr presque tous du
ı ar l. Le dauphin sentit
de ce comité, puis-

1356. qu'il ne le permit qu'à condition que des gens du conseil assisteroient à ses séances.

Trouver de l'argent, prendre des mesures pour la liberté du roi, c'é là le but de la convocation des Etats; mais *Marcel* insinua qu'on devoit s'occuper de la réforme du royaume, et fit commencer par cet objet. I gens du conseil voulurent s'o cette marche de la délibér n; les en exclut, et les chefs de l'int n'ayant plus dans leur comité q hommes séduits ou trompés, fire tuer que vingt-deux personnes nommeroit, qui avoient eu la con du roi dans la magistrature et nances, seroient dépouillées de emplois; que le procès seroit quelques-uns d'entre eux, comm varicateurs, monopoleurs, désordres, suites de leurs ma seils; que les biens des c quelle que fût leur pei , l' proscription ou la mort, c fisqués et vendus, pour la v être employée à la délivrance r qu'enfin vingt-huit mem corps des Etats comp le seil du prince.

Robert-le-Coq, comme organe de la

mmission, porta ces propositions à 1356.
semblée générale. Le dauphin en
très-étonné, d'autant plus que beau-
up de députés, flattés de l'espérance
de remplacer les proscrits, pa-
ient disposés à sanctionner, par
rs suffrages, la proposition du co-
ité. *Et que donnerez-vous en récom-*
se de ce sacrifice, dit le jeune prince
l'un ton ému? *Une armée de trente*
hommes d'armes, répondit le
at, *et l'argent suffisant pour l'en-*
r. Mais, pour fixer et asseoir la
ité et le genre de l'imposition, il
da que du mois d'octobre, où
rouvoit, l'assemblée des Etats fût
uée jusqu'à Pâques prochain;
dé que, dans cet intervalle, lui
s complices ne manqueroient pas
étextes pour prolonger les Etats
à de ce terme, et peut-être par
n de délais, parviendroient à
rendre permanens.

dauphin se retira sans rien déci- Adresse du dauphin.
nt qu'il en communiqueroit à
il. Il y eut partage d'opinions.
x qui oient qu'ils n'étoient point
toient à la destitution des
proscrits s'en défendoient.
oît qu'on dût à la sagacité pré-
du jeune prince, la résolution

1356. qu'il prit. Il manda à l'hôtel de St Paul où il demeuroit, une députatic des Etats, déclara qu'il avoit écrit à sc père, qu'il attendoit ses ordres, sa lesquels il ne pouvoit rien décider, ordonna que, pendant cette atte on s'abstînt de toute espèce de déli ration. Plusieurs membres se retirère leur exemple en entraîna d'autres; quand le prince vit le nombre des d putés assez diminué, il commanda reste de retourner dans leurs provinc et les Etats finirent au grand chagr de *Marcel* et de ses conjurés.

C'étoit beaucoup d'avoir adroit ment éludé les premiers eff ts de faction; mais il auroit fallu ai tenir cette démarche par une n ferme et indulgente en mêı u qui eût flatté les Parisiens et le eût imposé. Le dauphin, au- (rester au milieu d'eux, s'(a Metz consulter, disoit-il, l' e *Charles IV*, son oncle; des marchands, au cont e, meura à Paris, où il co nua d tenir les bourgeois (s où ils étoient qu'ils avc nt protection assurée contre des impôts.

Avant son départ, le dauphin,

avoit pris le titre de lieutenant-général, ordonna une refonte des monnoies. Cette opération pouvoit être avantageuse au point de tenir lieu de tout autre subside, et dispenser peut-être le prince de la nécessité de convoquer de nouveau les Etats-Généraux; mais elle étoit préjudiciable aux vues de *Marcel*, qui n'aspiroit qu'à se trouver au milieu d'une grande assemblée, dans laquelle, moyennant l'habitude qu'il avoit de manier les esprits de la multitude, il espéroit de parvenir plus aisément à ses fins, qui étoient d'envahir le gouvernement pour lui et les siens. Il sema des préventions contre la monnoie qu'on commençoit à substituer à l'ancienne; des gens apostés refusèrent de la recevoir, comme péchant par le poids et le titre. Ces refus occasionnèrent quelque tumulte. Sous prétexte de prévenir l'augmentation du désordre, le magistrat du peuple défendit le cours des nouvelles espèces, et il alla à la tête d'une troupe séditieuse à l'hôtel de St.-Paul, faire confirmer sa défense par le prince *Louis*, second fils de France, que l'aîné avoit chargé du gouvernement en son absence.

1356.

Emeute pour les monnoies.

A son retour de Metz, le lieutenant-général du royaume envoya *Simon de*

1356. *Bussi*, premier président, et d'autı
personnes de marque, négocier av
le prévôt des marchands, et l'eng
à ne point mettre d'obstacle à la ci
culation des nouvelles espèces. *Mar*
les reçut au milieu de son conse
composé des membres de la commu
de Paris. Pendant la conférence, il
avoit à la porte de la salle une trou
de forcenés de la basse populace, (
faisoient retentir l'air de cris et d'in
précations contre les négociateurs
dauphin. Leurs propositions ne plure
pas à ce chef audacieux. Se sentant
force, au sortir de la conférence, il
cesser les travaux, ordonna de ferm
les boutiques et de prendre les arı
C'étoit se donner en un moment
armée d'enthousiastes furieux,
tout faire. Tout menaçoit d'un bou
versement général. Le conseil du (
phin s'assemble à la hâte, et est d'avis
céder aux circonstances. Le prince sı
prime la nouvelle monnoie, et acç
aux séditieux ce qui avoit été la
tière de la discussion orageuse de
commune, la destitution et la
des biens des officiers et des ma r
que *Marcel* indiqua. Les uns se sa
rent précipitamment; les autres, f
pés de terreur, se dispersèrent de

en jour, et laissèrent enfin le jeune prince privé de la meilleure partie de son conseil, comme *Marcel* le désiroit. Alors le dauphin ne put se dispenser de convoquer de nouveau les Etats, ou de les rappeler par forme de continuation. 1356.

Premiers Etats de 1357.

La faction, qui vouloit dominer les Etats et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, songea d'abord à deux expédiens ; se procurer de l'argent et se donner une force militaire. La force militaire se fit en autorisant chaque député à avoir pour sa sureté quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattoit la vanité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes, que leur réunion, sous des officiers que la faction nomma, rendoient propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le paiement journalier des affidés ; ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les Etats le décrétèrent, et *Marcel* eut soin que la levée, la régie, la distribution se fissent par des gens dépendans de lui, de sorte qu'il avoit toujours entre les mains le gouvernail et la clef des événemens. Pour achever de paralyser l'auto- 1357.

1357. rité du prince, il lui fit refuser le titre de régent, jusqu'à ce qu'il eût atteint vingt-un ans, et obtint que son conseil fût formé de trente-six personnes, tirées par égale portion des trois ordres des Etats, et que l'évêque de Laon fût placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la chambre des comptes ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il obtint que leurs pouvoirs seroient suspendus pendant la durée des Etats. Cependant, comme il falloit une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avoient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Les factieux s'emparent des fonds pour la rançon du roi.

Sur ces entrefaites un incident inattendu sembla devoir déjouer toutes les manœuvres de la faction. Il arriva de Bordeaux une lettre du monarque captif, qui défendoit de lever l'impôt, parce qu'il étoit près de terminer un traité qui lui rendroit la liberté. Mais, sans se

déconcerter : « Cet argent, dit *Marcel*, 1357.
» ne sera point pour le roi, puisqu'il
» n'en a plus besoin ; mais comme je suis
» averti que le dauphin rassemble des
» troupes, qu'il veut faire entrer dans
» Paris, afin de se rendre maître des
» biens et de la vie des bourgeois, et les
» traiter à sa volonté : il nous vient fort à
» propos pour prévenir ses dangereux
» projets. » Sur ce simple avis, les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes aux coins des rues et des carrefours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs pour en employer le terrein en fortifications, et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui, dix ans auparavant, et lorsque le roi d'Angleterre campoit à Poissy, avoit pensé occasionner une révolte.

La prospérité des factieux les éblouit. Ils ne mirent plus de bornes à leurs prétentions, ni de mesures dans leurs actions : le prévôt des marchands et ses principaux complices commandoient avec une autorité insolente. Point de police dans la ville ; nul égard que pour le bas peuple. Ses excès étoient ou tolérés, ou inspirés. La multitude des commis à la recette de l'impôt en

1357. royaume, dont sans doute il auroit dirigé le choix, et qui feroient en faveur du dauphin, avec moins d'embarras, tout ce qu'il pouvoit attendre des Etats : mais le prince, averti du danger qu'il y auroit de remettre le sort de la France entre les mains d'une troupe de factieux, ne donna pas dans le piége. Il fit partir les lettres de convocation. Le conseil municipal, déterminé à être encore, du moins pour quelque chose, dans les affaires de l'Etat, aux lettres convocatoires du prince, en joignit d'invitatoires aux villes les plus considérables : c'étoit se préparer des correspondances dont une faction habile sauroit profiter.

Seconds États-généraux.

L'assemblée des Etats-généraux étoit d'autant plus nécessaire, que l'espérance de la délivrance du roi paroissoit s'éloigner. Soit que le traité dont *Jean* avoit donné avis au dauphin son fils, n'eût été minuté que pour distraire le monarque dans sa prison; soit que le roi d'Angleterre voulût le consommer lui-même, ou peut-être donner à sa nation le spectacle d'un roi de France dans ses fers; par ces motifs ou par d'autres, il ordonna qu'on lui amenât le prisonnier.

Le *prince noir* étoit comme certain

que les chevaliers gascons, qui avoient le plus contribué au gain de la bataille de Poitiers, ne souffriroient pas sans opposition, qu'on leur enlevât le gage de leur victoire. Il les trompa sur le temps et le lieu du départ, et conduisit lui-même son prisonnier à Londres. La distance des lieux, qui ne permettoit pas au dauphin de recevoir journellement les ordres de son père, comme lorsqu'il étoit à Bordeaux, lui fit prendre le titre de régent qui lui donnoit plus d'autorité que celui de lieutenant-général.

1357.

Le roi Jean est transféré en Angleterre.

Pendant que le roi de France voyoit river ses chaînes, le roi de Navarre brisoit les siennes. Il étoit enfermé depuis vingt mois dans un château sur la frontière de Picardie. *Marcel* demanda sa liberté aux Etats. Il n'est pas douteux qu'un courtisan aussi assidu, tel que devoit être le prévôt des marchands quand la cour étoit le chemin des grâces, ne s'y soit présenté au Navarrois, et n'en ait été remarqué; deux hommes de leur caractère ne s'envisagent pas inutilement. Dans ce qui s'étoit passé jusqu'alors, *Marcel* avoit eu souvent occasion de reconnoître qu'il auroit eu besoin d'un homme audacieux, fort de ses possessions, de

Liberté du roi de Navarre.

1357. son rang et de ses alliances, pour l'opposer au dauphin. Or, personne ne convenoit mieux que le roi de Navarre, gendre du roi, doué des qualités les plus brillantes, possesseur de plusieurs provinces, propre à donner l'appui des armes au parti, forcené d'ailleurs dans le crime et inaccessible aux scrupules. Sans doute une intelligence étoit établie entre eux par des voies secrètes, lorsque le prévôt des marchands fit la démarche de vouloir intéresser les Etats à sa liberté. Mais cette requête ne fut pas même nécessaire, parce que des seigneurs de Normandie, parens ou amis de ceux qui avoient été suppliciés à Rouen, attaquèrent le château où le prince étoit retenu, en rompirent les portes et l'enlevèrent.

Sa conduite. Cette évasion n'étoit pas une absolution, telle qu'elle lui auroit été nécessaire pour se montrer et agir librement. Il demanda un sauf-conduit au régent, pour venir, disoit-il, se justifier. Le prince hésita long-temps de le donner, et parut ne l'accorder qu'aux pressantes sollicitations des mêmes princesses qui lui avoient obtenu sa grâce après l'assassinat du connétable; mais il lui fut véritablement extorqué par les vœux des Parisiens, énergique-

ment prononcés et présentés par *Marcel* et *le Coq*, qui avoient repris le timon du gouvernement, et par *Pecquigny*, qui avoit mis le prince en liberté. Sitôt que *Charles-le-Mauvais* en eut la jouissance, il ne tarda pas à justifier de plus en plus le surnom qu'il avoit déjà si bien mérité. 1357.

Dans toutes les villes par lesquelles il passa, il fit élargir les prisonniers, et les bénédictions de ces honnêtes détenus précédèrent leur libérateur à Paris; où il arriva entouré de cette noble escorte qu'il renforça dans la capitale. A peine y fut-il entré qu'il indiqua pour le lendemain une assemblée dans *le Pré aux Clercs*, qui étoit le lieu de la promenade favorite des bourgeois; ils s'y rendirent en grand nombre.

Il fait ouvrir les prisons.

Placé sur le trône d'où les rois avoient coutume de regarder les joûtes et les divertissemens du peuple, il adressa à la multitude un discours commençant par un éloge flatteur de la ville de Paris, qu'il appela la métropole du monde, invincible, inépuisable, capable de donner la loi à tout l'univers, et de ne la recevoir de personne. Je vous remercie, dit-il aux Parisiens, qu'il appela ses sauveurs, du

Son discours dans le Pré aux Clercs.

1357. que de rejeter, par une rétractation solennelle, un blâme déshonorant sur ce qu'ils avoient fait. Quant à la restitution des villes et fiefs de Normandie, il dit que par la confiscation ces possessions avoient été réunies à la couronne dont elles faisoient partie; q les rendre, ce seroit violer l'intégrité du royaume, et qu'il ne devoit ni ne pouvoit s'y résoudre. Il refusa donc; mais le prévôt des marchands vint lui dire : *monseigneur, contentez-le d'amitié, car il le faut ainsi* : telle étoit la conclusion ordinaire des discours de *Marcel*. Tout fut donc accordé : et pour qu'il ne manquât rien à l'opprobre du traité et à l'évidence palpable de la contrainte qui l'avoit souscrit, il fallut encore, à la recommandation du roi de Navarre, intimer l'ordre au prévôt de Paris de relâcher tous les prisonniers, *larrons, voleurs de grands chemins, faux monnoyeurs, faussaires, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières, empoisonneurs* et autres coupables de crimes de semblable nature, dont le Navarrois ne rougit pas de dresser lui-même la liste infâme.

A peine a-t-il arraché le consen-

tement, qu'il part pour Rouen. Il va lui-même détacher en cérémonie les corps des suppliciés qui étoient restés au gibet, leur fait faire des obsèques magnifiques, et prononce, devant une assemblée nombreuse, leur oraison funèbre. La qualification de *Martyrs*, pour leur attachement au peuple, et la protection qu'ils lui donnoient contre un tyran, ne fut pas oubliée. A l'égard des places de Normandie, où il comptoit entrer sans difficultés, quand il s'y présenta, les gouverneurs lui refusèrent les portes. Divers corps de troupes qu'avoit levés *Geoffroy d'Harcourt*, son zélé partisan, furent défaits, et lui-même resta sur le champ de bataille. 1357.

Ce *Geoffroy d'Harcourt* avoit figuré dès long-temps parmi les rebelles : contraint de quitter la France pour cause de duel, il s'étoit réfugié vers *Edouard*, auprès duquel il avoit acquis le funeste honneur de remplacer *Robert* d'Artois. Ce fut sur ses conseils, et à l'aide des domaines qu'il possédoit dans le Cotentin, que le prince anglais pénétra en France avant la journée de Créci. Mais, saisi de remords, à la vue du champ de bataille et du corps de *Jean IV*, comte d'Harcourt, son frère, il abandonna le parti du vainqueur pour

1357. aller se jetter aux pieds du vainct
implorer sa grâce qui lui fut accor
Rentré dans tous ses droits, il v
paisible dans sa patrie, lorsque *Je*
son neveu, s'étant laissé circonv
par *Charles-le-mauvais*, fut arr
avec lui à Rouen et décapité sans for
de procès. A la nouvelle de la m
tragique du chef de sa maison, fils d
père tué à Créci pour le service
roi, et qui y avoit été blessé lu
même, *Geoffroy* se crut dégagé de s
sermens. Libre désormais de tous re-
mords, il associa son ressentiment à
celui d'*Edouard*, rappela la guerre sur
sa patrie et prépara les nouveaux mal-
heurs auxquels la France devoit être
encore en proie et dont lui-même fut
la victime.

Massacres à Paris. Mal accueilli en Normandie, le roi
de Navarre revint auprès de Paris, et
1358. logea ses troupes dans les villages cir-
convoisins. On ne peut guère douter
qu'il n'eût dessein de s'emparer du
gouvernement au préjudice du régent,
et peut-être ensuite de la couronne
si les circonstances tournoient à souhait.
Marcel n'avoit d'autre parti à prendre
que de le seconder, parce que soit
que le *roi Jean* revînt, soit que
Charles, dauphin, son fils, régnât,

l échappoit à leur vengeance, il ne 1358.
uvoit pour le moins se promettre
une autorité; au-lieu qu'il lui étoit
rmis de tout espérer d'un prince
qui lui auroit obligation d'une fortune
qui pouvoit aller jusqu'au trône. Le
Navarrois avoit laissé percer ce desir,
lorsque dans son discours au *Pré aux Clercs*, il glissa quelques mots sur son droit à la couronne, qu'il s'abstenoit de faire valoir, pour ne pas exciter des troubles; mais il comptoit bien que ses partisans, et sur-tout le prévôt des marchands, ne seroient pas si modérés, et il ne se trompa pas. *Marcel* pensa qu'il falloit tout oser pour acquérir à son protégé le suffrage de la capitale, persuadé que son exemple seroit suivi par le reste du royaume.

Il y avoit deux partis dans Paris; celui du régent, le plus fort en honnêtes gens, et celui du Navarrois, le plus redoutable en nombre. Ne pouvant gagner le premier, *Marcel* résolut de le rendre perclus par la terreur. Il donna à ses partisans un signe ostensible pour se reconnoître entre eux. Par son ordre ils *mi-partirent leurs chaperons*, qui étoit la coiffure ordinaire, *de blanc couleur de France*, et *de rouge couleur de Navarre*. Ceux qui ne portoient

1358. pas ce chaperon furent d'abord insultés, et bientôt coururent risque de la vie. La première victime de la populace fut *Jean Baillet*, trésorier de France, qui fut tué, soupçonné d'être inventeur d'impôts. Le régent eut encore assez de force pour faire arrêter et pendre le meurtrier; mais ce châtiment ne fit que rendre la sédition plus vive. *Pierre d'Arcy*, avocat-général, tâchant de l'appaiser, est massacré dans la cour du palais; et *Marcel*, s'érigeant en vengeur de l'infortuné patriote attaché à la potence, prend avec lui une troupe des plus forcenés, se présente à la demeure du régent, pénètre dans sa chambre, fait saisir *Jean-de-Conflans*, maréchal de Champagne, et *Robert-de-Clermont*, maréchal de Normandie, qui avoient arrêté et livré au supplice l'assassin de *Jean Baillet*, et les fait percer de coups auprès du régent. Leur sang rejaillit sur le jeune prince. *En voulez-vous donc à ma vie?* leur dit-il. *Non*, lui répond *Marcel*, et pour le rassurer, il lui met sur la tête son chaperon mi-parti, et se pare de celui du régent, comme d'un trophée, pendant toute cette journée. Pour en combler l'horreur, on oblige le prince et les Etats à reconnoître que

1358.

ɔut ce qui avoit été fait, l'avoit été r le bien du royaume.

Le dauphin quitte Paris pour la seconde fois.

1 prince, sans ressources, dans une [ınt les bons habitans, en assez ıd nombre, mais frappés de cons- ı tion, ne montroient aucune éner- , se sauve à Compiègne et y appelle Etats. Quelques membres intègres l'y suivirent; les autres restèrent, sans crédit ni considération, sous la hache des séditieux, auxquels quelques-uns d'entre eux n'étoient pas absolument étrangers. *Charles-le-Mauvais* s'étoit tenu à Mantes pendant ces massacres, pour n'en point paroître complice; mais comme il lui importoit de paroître toujours partisan de la révolte et mécontent du régent, il lui envoya faire une provocation à Compiègne. Le chevalier *Jean-de-Pecquigny*, vint avec appareil demander au dauphin, de la part de son beau-frère, ses places et fiefs de Normandie, et quarante mille écus pour les bagues et joyaux qu'on lui avoit saisis en le faisant prisonnier à Rouen. Si quelqu'un, ajouta en face l'envoyé, dit que le roi de Navarre n'a pas de son côté accompli toutes les promesses qu'il vous a faites, je lui en donnerai le démenti. Le régent méprisa cette bravade.

1358.

Troisieme évasion du dauphin, et entrée du roi de Navarre à Paris.

Il ne désespéroit pas encore de reconquérir la capitale par la douceur et des conditions équitables. D'ailleurs il lui étoit très-important de ne po l'abandonner sans retour au Navarrois. Il y revint donc, rappelé sans doute les habitans les plus raisonnables, et écouta des propositions : mais *Marcel* y étoit; le prince continua à être obsé par un conseil tyrannique, et tous : pas à être observés. Dès-lors il ne plus qu'à saisir l'occasion de se so traire sans retour à l'esclavage, et il eut le bonheur de la rencontrer. Il en profita pour quitter encore une fois Paris, mais avec le dessein de n'y plus revenir qu'en maître. *Charles-le-Mauvais* qui trouva la place libre, y rentra après son départ. Il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre. Quoique celui-ci fût mécontent de la prétention que le Navarrois avoit laissé apercevoir dans son discours du *Pré aux Clercs*, prétention qui croisoit les siennes, il crut cependant ne devoir pas négliger l'occasion de nourrir les troubles en France. Il donna des troupes à ce rival, qui les plaça dans Paris comme une garnison de confiance, tant pour contenir l'intérieur, que pour repousser les attaques pendant le siège dont Paris étoit menacé.

Marcel avoit aussi sa garnison, con- 1358.
t en quatre mille hommes à-peu-
, qu'il employoit à remuer la terre
r de la ville, et qu'il payoit bien,
pour l'ouvrage qu'ils faisoient,
ur les avoir toujours sous sa main
de besoin. Comme ils étoient
and nombre, et qu'ils travaillèrent
-près un an, quoiqu'ils ne se fa-
beaucoup, ils creusèrent
é ɔfond, et élevèrent un rem-
dep is la rivière au-dessous de
r où a été bâtie la Bastille,
u celui où la Seine atteint le lieu
été construite la porte St.-Ho-
, de sorte que le Temple et le
L re, deux forteresses qui mena-
ç nt la ville, s'y trouvèrent renfer-
i es. Ces mesures étoient prises contre le régent, qui avoit trouvé dans les Etats particuliers des provinces les secours qu'il sollicitoit en vain des Etats-généraux, et qui, avec les troupes qu'il en avoit tirées, s'avançoit effectivement sur Paris.

Siège de Paris par le Dauphin. Ruse du Navarrois.

La première expédition du régent fut la prise de Charenton, qui empêcha les denrées d'arriver par eau. Des corps, placés sur les chemins et battant la campagne, arrêtoient aussi les vivres. Le roi de Navarre fit des

1358. sorties, se porta même un peu loin pour dégager les chemins; m fut toujours battu. Les Parisiens c mencèrent à craindre la famine; et protecteur, à appréhender les br attaques d'un peuple mécontent. laissa ses Anglais à Paris, comme propres que les bourgeois à soute les fatigues d'un siège, et se retir St-Denys. De-là il soutenoit le cou des Parisiens par l'espérance d' prompt secours qui devoit lui arri des Provinces. Comme leur plus gran crainte étoit pour le pillage, il prop aux plus riches de lui envoyer à Denys leur argent et leurs meubles plus précieux, sur sa parole d'honn de les rendre quand le danger ser passé; et ils s'y fièrent.

Mécontentement dans Paris.

Pendant qu'il se nantissoit ainsi a dépens des bourgeois, il négocioit l même avec le régent, pour lui et adhérens, et la levée du siège. On sait quelles conditions il obtint en veur du prévôt des marchands, de s échevinage et consorts; mais cer ment il ne les abandonna pas, puisqu lui restèrent attachés. Quant au siège, régent consentit à le lever, moyenn trois cent mille écus que les Parisie donneroient pour la délivrance du r

ıte capitulation ne leur plut pas. Ils 1358.
›uvèrent mauvais que leur prétendu
ecteur disposât si libéralement de
gent. *Pour être heureux avec le*
›*le*, dit Mézeray, *il ne faut tou-*
r à sa bourse que pour la remplir.
t te intention est bien rare : certaine-
ent personne ne l'eut jamais moins
q le Navarrois. Cependant il se fâcha
ce que les Parisiens murmuroient et
rquoient si peu de reconnoissance
qu'il appeloit son bienfait. Il re-
u aux ingrats sa protection et la gar-
n anglaise. C'étoit livrer la ville
défense à la discrétion du régent.
l populace insulta les Anglais qui
sortoient, et en massacra plusieurs.
Marcel en fit mettre quelques-uns en
prison pour les sauver, et les relâcha
quelques heures après.

Une fois échappés de la ville, ces étrangers coururent la campagne et se vengèrent sur les Parisiens, hors des murs, des mauvais traitemens de ceux de dedans. Les plus braves des Parisiens, outrés de voir tuer leurs compatriotes, ravager leurs champs, voler et incendier leurs maisons de campagne, demandèrent à sortir contre ces pillards "assassins. Le prévôt des mar- Trahison de Marcel.

1358. chands, qui étoit encore maître du gouvernement, y consentit. Ils formèrent un corps de douze cents mes bien armés. Dans cette trou se trouvoient presque tous ceux d Marcel redoutoit la haine cont machinations et sa personne, et l'attachement au régent. Il fait ses dispositions pour n'en avoir plus rien à craindre, partage ce corps en deux, prend le commandement de la moi bat tout le jour la campagne, et che les Anglais, qui étoient avertis, les endroits où on ne doit pas l tr ver. L'autre corps, au contraire, tro par de faux avis, et croyant sur est surpris lui-même, tombe dans u embuscade près du bois de Boul, et est entièrement défait. Le preu rentre le soir harrassé. A peine le q du second regagne ses foyers, comptant plus de blessés que de sains, et le lendemain les débris de la troupe allant enlever les corps de ses parens et de ses amis, rencontrent des ennemis frais, et laissent encore cent cinquante morts avec les autres.

Cette affreuse journée mit les principales familles en deuil. Le prévôt des marchands, au contraire, s'applaudissoit du succès de son exécrable tra-

n, qui ne lui laisseroit que peu 1358.
nemis à combattre quand il joueroit
ernier acte de la tragédie qu'il mé-
t. Le roi de Navarre avoit quitté
itale, parce qu'il ne se croyoit
en état de l'emporter sur le parti
osé; mais il rodoit autour de la
, ne quittant pas de vue la proie
l vouloit dévorer. Averti par *Mar-*
de la diminution des forces de ce
ti, par la perte qu'il venoit d'es-
er, il se rapprocha avec une troupe
quelques Anglais, mais sur-tout
ces bandits déterminés qu'il avoit,
le commencement attachés à son
ice.

Complot de Marcel.

e dessein du prévôt des marchands
pas connu dans toutes ses parties.
st certain qu'il s'apprêtoit à recevoir
s Paris le roi de Navarre la nuit du
juillet; et que n'avoit-on pas à
indre de ces scélérats autorisés à
tes sortes d'excès? Aussi, dit-on
il devoit faire main-basse sur tous
x du parti contraire; hommes,
mes, enfans, personne n'auroit été
rgné; et au milieu des horreurs du
nage, des cris, des hurlemens des
lheureux frappés et expirans, pro-
mer le Navarrois roi de France. Les
res étoient donnés, les portes gar-

1358. nies d'hommes du complot destinés à recevoir les soldats du dehors ; à la fenêtre des maisons qu'on vouloit épargner devoit paroître un linge blanc, et les conjurés étoient avertis de porter le même signe sur eux, afin de se reconnoître.

Il est tué. Mais il y avoit une contre-batterie, ou ignorée de *Marcel*, ou dont la connoissance, lui faisant juger qu'il étoit perdu sans ressource, le détermina à tenter les moyens extrêmes que nous venons de développer. Il n'auroit pas été prudent de recevoir le régent irrité, avec toute son armée, sans avoir auparavant assuré le sort des moins coupables. Le légat du pape, l'archevêque de Paris, et la reine *Jeanne* se mêlèrent de cette négociation. Le régent consentit d'accorder une amnistie générale; il n'en excepta que douze hommes, dont les noms restèrent dans le secret.

A minuit du 30 au 31 juillet, *Marcel* sort de chez lui ; il étoit observé. *Simon Maillard* et *Pepin des Essarts*, chevalier, le suivent sur le rempart, d'où il alloit ouvrir la porte St.-Antoine au Navarrois. Ils l'attaquent de paroles ; la conversation s'anime ; et *Maillard*, qui étoit son parent, lui

la tête d'un coup de hache. Aussi- 1358.
t lui et son compagnon déployent la
iière royale, crient aux armes. Les
ar is, réveillés par le tumulte, ac-
it en foule. *Maillard* ordonne
ix emiers arrivés de s'assurer des
ip is du prévôt, déjà parvenus à
a rte, et en envoie d'autres arrêter
ix qui s'avançoient vers elle pour
roduire les Anglais. La terreur saisit
conjurés; ils fuient sans se défen-
e. Ceux qu'on rencontre sont ren-
i s dans les prisons, ou dans des
s s, sous bonne garde. Dans la
e, *Maillard* assemble le peuple
halles. Il raconte les forfaits de
ircel, montre le danger qu'il y au-
oit eu à ne s'en pas défaire sur-le-
ch p: mais, pour ses complices, il
t lopter une espèce de forme ju-
aire, et compose un tribunal de
rgeois irréprochables; de leur avis
condamne les prisonniers à la mort,
t les fait exécuter sur-le-champ. Une
putation part aussitôt pour Charen-
, où étoit le régent, et le prie
rentrer dans la ville. Avant le soir
t y étoit tranquille, et la cour, à
ques jours de-là, s'établit paisible-
nt au Louvre.

Les provinces se sentoient peu des La Jacquerie

1358. anxiétés de la capitale ; cependant quelques-unes eurent aussi leurs fléaux. Dans un petit village, près de Beauvais, se manifesta une fureur maniaque, qui, semblable à une maladie contagieuse, infecta rapidement la Picardie, la Champagne et l'Ile de France, et dont on ne put arrêter les fureurs qu'en détruisant les frénétiques. Des paysans, en sortant de vêpres, s'entretenoient dans le cimetière des malheurs du temps, de la captivité du roi, qui occupoit alors les esprits et affligeoit toute la France. C'est, s'écria l'un d'entr'eux, c'est la faute de ces grands seigneurs, de ces nobles, de ces chevaliers qui auroient dû le défendre jusqu'à la mort, et qui l'ont laissé prendre ! Et quels efforts font-ils pour le délivrer ? A quoi sont-ils bons ? qu'à tourmenter les pauvres paysans, accabler leurs vassaux de corvées, les ruiner, abuser insolemment de leurs femmes et de leurs filles. Pourquoi souffririons-nous davantage ces excès ? Armons-nous. Nous sommes plus nombreux qu'eux ; tuons, massacrons, anéantissons cette race maudite. Les fléaux, les faulx, les fourches, tous les instrumens de leur état servent d'armes à ces furieux. Ils attaquent un château

voisinage, embrochent le maître 1358.
t vif, le font rôtir, et forcent sa
et sa fille de goûter de sa chair.
qu'ils se trouvèrent, en peu de
, cent mille hommes rassemblés.
ient donné un chef qui prit
m de *Jacques Bonhomme*, nom
dérision par lequel la noblesse dé-
it le paysan et d'où est venu le
m de la *Jacquerie*. Tantôt réunis
n corps d'armée, tantôt divisés en
upes, ils couroient le pays, sacca-
ient et brûloient. On compte dans
rondissement de ces trois provinces
le cent châteaux détruits. Ils fouil-
ent les bois où auroient pu se ré-
les gentilshommes, et les pour-
ent comme des bêtes fauves. Ceux-
venoient quelquefois à se joindre,
couverts de leurs armures de fer,
ntés sur leurs grands chevaux de
aille, se précipitoient dans les ba-
ns de ces rustres, presque nuds,
écrasoient et en faisoient un grand
nage. Tous ceux qu'ils rencontroient
éparés de leurs troupes étoient, sans
ricorde, pendus au premier arbre.
U bande s'avança jusqu'à Meaux.
La populace de Paris, mendians, porte-
x, gens sans aveu dont les capitales
ondent, apprenant qu'il s'agissoit de

1358. piller, coururent se joindre à eux. La ville de Meaux renfermoit une partie de la cour des princes; les femmes et les filles des plus grands seigneurs, au nombre, dit-on, d'environ quatre cents, effrayées et tremblantes, ainsi qu'on le peut croire, à l'approche de ces brigands. Heureusement *Jean de Grailly*, Captal de Buch, et le comte de Foix passoient près de Meaux, revenant d'une expédition lointaine. En braves chevaliers ils offrirent leurs services aux dames; on juge qu'ils furent volontiers acceptés. Leur escadron, admis par une porte, sortit aussitôt par l'autre. « Le seul éclat de leurs armes « éblouit et effraye cette canaille, dit « *Mézeray*; ils reculent, tombent les « uns sur les autres. On les abat par « monceaux, on les écrase, on les « égorge comme des bêtes, si bien qu'il « en périt ce jour-là plus de sept mille, « tant tués que noyés. En une autre « occasion le régent, qui s'étoit mis « à leur poursuite, en tua plus de « vingt mille, et le seigneur de Couci « en fit une telle boucherie dans ses « terres, situées en Picardie et en « Artois, qu'en peu de temps la France « fut purgée de ces furieux ». Il n'y eut pas jusqu'au roi de Navarre qui

contribua à leur destruction, malgré le profit qu'il sembloit devoir en rer pour sa cause : mais, dans leurs res, ils avoient eu la maladresse pas discerner quelques nobles étoient ses plus fidèles agens et voulut venger. Quand on deman-it ces malheureux pourquoi ils se mettoient ces ravages, ils répon-nt que c'étoit comme un desir surnaturel qui les poussoit à détruire les nobles. Mais il n'y a rien de moins surnaturel au peuple que d'aimer à abattre tout ce qui est au-dessus de lui. Ceux qui le mènent connoissent bien ce principe, et le succès ne dépend que du bonheur de trouver un prétexte ; quelquefois un seul mot donne l'impulsion. 1358.

Négociations avec l'Angleterre. 1359.

Telle avoit été l'adresse de *Marcel*, dont la mort laissa au régent le temps et la liberté de s'occuper plus assidument des autres affaires de l'état. Le roi, transféré en Angleterre, fut reçu très-honorablement. *Edouard* alla au-devant de lui. Tous les grands lui rendirent leurs hommages. On lui fit une entrée publique à Londres. Il étoit monté sur un cheval blanc. Son jeune vainqueur l'accompagnoit sur un simple coursier noir. La suite ne répondit

1359. pas aux marques d'affection données d'abord. Quand on se mit à traiter d'affaires *Edouard* proposa, pour première condition de la délivrance du monarque, que le prisonnier lui feroit hommage de son royaume. Comme il l'avoit déjà obtenue du roi d'Ecosse, il se flattoit que celui de France ne le refuseroit pas; mais *Jean* indigné s'écria: *Plutôt mourir que de rentrer dans mon royaume déshonoré!* La négociation continua, cependant; mais avec des alternatives de concession et de refus, dont *Jean* écrivoit les détails à son fils. Celui-ci étoit souvent obligé de garder, pour lui seul, les propositions que l'on débattoit, et sur lesquelles il auroit eu besoin de consulter. Son conseil n'étoit pas encore entièrement purgé des membres mauvais ou suspects que la faction lui avoit donnés. On ne remarque de disgracié que *Lecocq*, ce perfide évêque de Laon, qui, encore, n'éprouva pour toute punition, que l'ordre de se retirer dans son diocèse.

Etat du royaume. Outre cette gêne dans l'exercice de l'autorité, le régent étoit toujours tourmenté par le Navarrois, son beau-frère. Il conservoit à la cour des partisans qui l'excusoient et le soutenoient. Après avoir manqué son coup sur Paris,

au lieu de se prêter aux avances officieuses du régent, qui dans la circonstance de la trève qui alloit finir avec l'Angleterre, auroit desiré gagner ce prince dangereux, il conclut un traité avec *Edouard*, et avec les secours clandestins de cet ennemi acharné, il se mit à ravager tous les pays limitrophes aux provinces qu'il possédoit. L'état où se trouvoit la France présente un tableau des plus affligeans. *Guillaume de Nangis*, auteur contemporain, pour en donner une idée, fait cette peinture de la détresse du clergé, le corps le plus riche et le plus puissant du royaume. « On ne « voyoit plus dans Paris et dans les « autres grandes villes, qu'abbés et ab- « besses, clercs et religieuses, occupés « à chercher les moyens de subsister. « Les prélats et autres grands béné- « ficiers qui auroient rougi de marcher « en public sans un fastueux cortège « d'écuyers, de chevaux et de do- « mestiques, étoient alors dans l'hu- « miliante nécessité d'aller à pied, « suivis seulement d'un moine ou d'un « valet, et de se contenter de la nour- « riture la plus frugale ». 1359.

Dans le reste du royaume, ce n'étoit que factions dans les villes, divisions

1359. dans les familles, brigandages dans les campagnes. Les chefs des différens partis arrachoient les villageois de leurs charues, enrôloient les paisibles citadins, les forçoient de marcher sous leurs drapeaux ou de se rédimer du service par argent; les chefs de ces bandes passoient alternativement du parti du régent à celui du roi de Navarre, selon la somme plus ou moins forte qu'on leur promettoit. Il se rencontroit aussi, entre ces pillards, des Anglais, qui sembloient préluder à la guerre qui alloit recommencer.

Conditions de paix avec l'Angleterre, refusées.

Le malheureux *Jean* voyoit de sa prison les préparatifs immenses qu'*Edouard* faisoit pour attaquer la France. Il crut prudent, dans cette extrémité, d'abandonner une partie pour sauver le tout. Il conclut donc, sauf le consentement des états, un traité par lequel il cédoit au roi d'Angleterre, en pleine souveraineté, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Guienne, la Saintonge, Calais avec un territoire, les comtés de Montreuil, de Ponthieu, de Boulogne, de Guines, et la vicomté de Nanteuil. Dans ce traité le monarque Anglois n'appeloit *Jean* que *Rex Francus*, Roi Français, et s'intituloit lui-

ême *Rex Francorum*, Roi des Fran- 1359.
is : distinction bisarre dont il comp-
paremment se faire un titre pour
proprier la couronne.

Le régent convoqua à Paris les Etats,
se composèrent des principaux de
noblesse, du clergé et des députés
grandes villes. Le traité y fut lu,
uté et rejeté tout d'une voix. On
t que *Jean*, dans sa prison, en fut
, et qu'il crut que ce refus venoit
l' endant que le roi de Navarre re-
e it sur son fils. Ce qui lui donnoit
n ce soupçon, c'est qu'en effet,
ux beaux-frères commençoient à
vre en assez bonne intelligence. Le
i d'Angleterre conservoit un vif res-
ntiment de ce que le Navarrois, dans
n discours du *Pré aux Clercs*, avoit
onné à son droit, comme petit-fils de
ouis Hutin, la préférence sur celui
l'Anglais qui étoit plus éloigné d'un
egré de la couronne, comme petit-
s de *Philippe-le-Bel*, et neveu seu-
ment de *Louis Hutin*, son fils. En
onséquence, il donnoit à ce concur-
nt ce qu'il falloit de secours pour
'être pas abattu, mais point assez pour
u'il triomphât. Le Navarrois sentit
ette politique, et il ne crut pas que la
enne lui permît de contribuer à don-

1359. ner la moitié du royaume à un pr , qui, avant de l'avoir, lui montr déjà plus de malveillance que de bonne volonté. Ce motif l'avoit porté depuis quelques mois à conclure la paix avec le régent, paix d'ailleurs qui ne ren point le calme à la France, parce q les pillards qui suivoient ses dra x continnèrent à la tourmenter sous les enseignes de *Philippe*, son frère, et des Anglais; et parce qu'artisan lui-même de troubles sans cesse renaissans, il ne fit que se choisir, pour ainsi dire, un poste plus commode pour consommer plus aisément ses noirceurs. D'accord alors avec tous les bons Français, il rejeta le traité, et exhorta les députés à le renvoyer avec des marques d'indignation. Il offrit tous ses moyens de secours, ses troupes, son argent, et engagea le clergé, la noblesse et les villes, à se cottiser selon leurs moyens, et à accepter la guerre plutôt qu'une paix si honteuse.

Edouard en France. *Edouard* marqua beaucoup de chagrin de voir ainsi ses espérances trompées : soit dépit, soit, comme il le publia, crainte de se voir enlever son prisonnier par quelque coup de main, ainsi que cela fut tenté depuis par quelques chevaliers français qui s'emparèrent

même de Winchelsea, et qui brûlèrent cette ville, il le renferma dans la tour de Londres, pendant qu'il débarquoit en France avec une armée qu'on fait monter à cent mille hommes. Alors commença, de la part des Français, un genre de guerre, que la fausse idée qu'ils avoient de la bravoure, leur avoit fait dédaigner jusqu'à ce temps. Le dauphin mit dans les principales villes de fortes garnisons, et abondance de provisions de toute espèce; ordonna que les habitans des pays menacés se retirassent dans les châteaux et dans les forteresses avec ce qu'ils pourroient emporter; défendit sur-tout à ses généraux de risquer une bataille, ou toute action qui pourroit être décisive, et abandonna la campagne à l'ennemi. 1359.

Edouard se promena en France sans trouver d'obstacles; seulement son armée étoit observée dans sa marche, cotoyée et resserrée par des partis répandus sur ses aîles qui la harceloient et se retiroient quand elle faisoit mine de les attaquer. Il entra par l'Artois, prit quelques bourgades, des petites villes et des châteaux, leva des contributions sur le plat pays, et vint mettre le siège devant Reims. Son dessein, à ce qu'on croit, étoit de s'y faire sa-

1359. crer, persuadé que cette cérémonie applaniroit les difficultés qu'il pourroit trouver à se faire déclarer roi de France. Afin de ne pas avoir les habitans trop contraires, il ménageoit la ville et se contenta de la bloquer. Mais l'hiver arriva. Il fut contraint de lever le siège. Il s'enfonça en Champagne, rançonna la frontière de la Bourgogne, arriva par la Brie devant Paris, et campa au Bourg-la-Reine; de-là il envoya offrir la bataille au régent qui étoit à Lonjumeau. Le prince répondit comme l'Anglais avoit fait devant Calais, qu'il étoit là pour défendre Paris; qu'il le prît, s'il pouvoit.

Conspiration contre le régent.

Cependant le dauphin *Charles*, étoit dans un moment de crise alarmante. Son beau-frère, réconcilié jusqu'à l'occasion de mal faire, ne voyoit pas sans un malin desir la situation de la France qui lui offroit la possibilité, ou de saisir la couronne, ou d'en détacher à son profit quelques parties considérables. La vie du régent étoit un obstacle à son mauvais dessein. Depuis que le Navarrois s'étoit si hautement déclaré contre le démembrement du royaume, le dauphin l'avoit admis dans ses conseils, le consultoit, vivoit avec lui dans une espèce d'intimité, jusqu'à se traiter

›roquement. On dit que ce fut 1369.
› un de ces repas qu'il empoisonna
au-frère ; la dose ne fut pas assez
pour tuer sur-le-champ le con-
, mais elle lui causa une maladie
lui fit tomber tout le poil du corps
› es, et l'affligea d'une langueur
ea ses jours. Quelques-uns font
ter cette tentative à l'époque où
- *le-Mauvais* fut tiré de sa

crime du poison n'est pas tout-à-fait
é ; mais il est probable par un autre
› le, arrivé quelques années après,
r lequel les historiens n'élèvent point
ute. Le roi de Navarre étoit en
pour des troupes avec un aven-
con, nommé *Seguin de Ba-*
, qu'il desiroit attirer à son ser-
Il lui offroit des terres en Nor-
, *Seguin* les vouloit en Gas-
et en plus grande quantité que
nce n'en prétendoit donner ; il
tinoit. *Le Gascon est trop cher*,
Charles à ses entremetteurs ; *puis-*
'il veut tant se faire valoir, qu'on
défasse. Il l'invite à dîner. *Ba-*
, après avoir goûté quelques mets,
nbe tourmenté d'horribles convul-
Charles le regarde sans la moin-
› éi tion, le fait transporter dans

1359 sa maison où il meurt presqu'aussitôt; et le Navarrois continue tranquillement son repas.

S'il est incertain qu'il ait attenté à la vie de son beau-frère par le poison, il est presqu'assuré qu'il tenta le m crime par l'assassinat. Les meurtriers devoient être trois amis de *Marcel*. Deux d'entr'eux revélèrent le comp et eurent ordre du régent de con à communiquer avec le Navarr de pouvoir mieux saisir et d ses intrigues. Ses agens furent dès leur première confession, c gèrent le roi de Navarre. Lui-mê s'avoua criminel en fuyant aussitôt qu'il sut ses complices arrêtés; mais quand ils eurent subi le dernier supplice, et qu'il ne craignit plus leur témoignage, il reprit courage, et envoya insolemment défier le régent, comme lui ayant, par inimitié, imputé un crime dont il étoit innocent. Il joignit à son défit une déclaration de guerre, la recommença en Normandie, et effaça par cette action tout le mérite de la conduite qu'il avoit tenue, lorsqu'il fit rejeter le traité honteux proposé par le roi d'Angleterre.

Irrésolution d'Edouard. Ce monarque resta une partie de l'hiver 1359, et tout le printemps

, autour de Paris ; il s'y occupoit 1360.
er et brûler les maisons de cam-
e des bourgeois , et à leur couper
vres afin de les forcer à se révol-
ntre le régent. En effet , il fallut à
e , tout jeune qu'il étoit , toute
et la fermeté qui a depuis ca-
risé son règne , pour affermir les
contre les promesses et les
es de l'Anglais , contre l'impa-
s maux qu'ils souffroient , et
e les insinuations perfides des
ires de son beau-frère , qui l'ac-
ent d'indifférence pour leurs in-
, et de ne pas vouloir les déli-
lorsqu'il le pouvoit , par une ba-
. Les murmures augmentoient. Le
it fut obligé de se justifier , et il le
ctorieusement dans un discours
prononça , monté sur les degrés
croix plantée dans la place de
e , où le peuple étoit assemblé.
louard ne pouvant attirer le ré-
à une action , ni subsister plus
temps dans un pays ruiné , gagna
e , d'où il comptoit passer en
y refaire son armée pendant
et revenir devant Paris. Il se
it que les mesures défensives que
it avoit prises , seroient précisé-
ce qui causeroit sa perte. Ces

1360. grandes villes qu'il a si bien mu , disoit-il, ne peuvent subsister sans fortes garnisons. Il n'a pas de quoi payer ; je les gagnerai en leur don les soldes arriérées et leur en pro tant encore davantage. La bourge réduite par la famine se mutinera et campagne se soumettra par la crai du pillage. Il concluoit que la Fr déchirée en lambeaux, ne pourroit dispenser de le placer sur le trô pour en réunir les pièces. Ce raiso ment n'étoit pas destitué de fortes p babilités. *La France*, dit M *étoit à l'agonie, et pour si peu son mal augmentât, elle alloit périr.*

Le monarque anglais avoit bien j la maladie par ses symptômes, et ce connoissance l'empêchoit de répondre aux propositions que le pape lui faisoit passer par ses légats. Il espéroit toujours que le retard feroit empirer le mal ; mais plusieurs de ses conseillers, moins enthousiasmés que lui de son projet de régner en France, et de ses espérances, desiroient vivement qu'il se prêtât à un accommodement ; entr'autres le duc de *Lancastre*, son cousin, dont il estimoit la sagesse et les lumières, ne lui épargnoit pas les remontrances. « Quelquefois, lui disoit-

en s'obstinant à tout avoir on perd 1360.
nt. Vous avez appris devant Reims
; v re entreprise n'étoit pas si
e q . vous pensiez. La France
épuisée que quelqu'évè-
nt ı ›révu ne puisse la rétablir.
fatigues des marches, de petits
n multipliés, une maladie con-
n ıvent ruiner votre armée;
Franç alors reprenant cœur,
force, ajoutoit *Lancastre*,
ı manqueront jamais), vous
neront, vous et vos enfans, et
victorieux, vous rendront captifs.
quand la fortune même vous
eroit la victoire, quels en seront
fruits ? Vous avez quatre fils. La
orde est si rare entre les frères !
:-vous vous flatter qu'ils res-
›nt toujours d'accord. Il ne faut
guerre entre eux, pour que
couronne, qui vous aura coûté
d'inquiétudes et de peines re-
ne à ses premiers possesseurs,
qu'il reste rien à votre postérité
e brillante conquête. Croyez-
, ›nseigneur, il y a plus de
à en affermir une médiocre,
toujours battre un grand pays,
s ı nger aux moyens de le con-
rer

1360.

Affreux orage.

Ce que *Lancastre* disoit à *Edouard* des accidens qui pouvoient en un tant détruire son armée, lui fut dém tré par un des phénomènes les pl frayans de la nature. Pendant qu'il devant Chartres, un orage épou ble creva sur son camp. La plı t boit par torrens. La grêle, d'une g seur prodigieuse, écrasoit les hom et les chevaux. Les tentes arrachées des tourbillons de vent, ét nt traînées dans les ravines que for cet affreux déluge, Mille homr s d mes et six mille chevaux périrent r et engloutis dans les eaux. On dit *douard* se tourna vers l'Eglise de tres, et fit vœu à la Vierge d'acco la paix.

Rarement, dit Voltaire avec son ironique, *rarement la pluie a d de la volonté des vainqueurs*, *u sort des états*. Mais quelle pluie! *F sard*, auteur contemporain, s admis à la familiarité du roi d'A terre, a écrit que ce prince, dep le traité, convenoit de l'impression l'orage avoit fait sur lui. Il ne roit point étonnant qu'un pareil bouleversement, l'ouvrage de quelques minut ne lui eût tout-à-coup représenté la situation terrible où il se trouveroit au

ı de la France, si d'autres fléaux, 1360.
trés par *Lancastre*, venoient le
;r. *Voltaire* ne nie pas qu'il soit
b qu'*Edouard* n'ait été entraîné
réflexions. Ce n'est que l'acte
ıx, dont on dit que la frayeur
ince fut accompagné, qui le blesse,
fait convertir par l'écrivain mo-
un orage épouvantable en une
ordinaire.

oi qu'il en soit du motif, le roi Traité de
Angleterre nomma sur-le-champ des Bretigny.
nissaires, qui se réunirent à Bre-
y, village à une lieue de Chartres,
ceux que le régent envoya. Comme
ét ent sincères et de bonne volonté,
traité fut conclu en huit jours.
le rédigea au nom des deux fils
deux rois, le régent et le prince
lles. Les historiens anglais qui
nt couvrir les évasions dont
uard se rendit ensuite coupable,
qui donnèrent lieu à de nouvelles
rres, disent qu'avant la signature
e article étoit envoyé au régent,
l'examiner avec son conseil,
re prudente et convenable; mais
ıtent que ce *prince s'étudioit à*
ttre en des termes qui les ren-
ssent susceptibles d'explications fa-
vables, quand la fortune auroit

1360. *changé.* Sans doute ces précauti
ainsi que les intentions furent réci
ques, et on peut croire que si le
phin prît des mesures pour être o
de céder le moins possible, le ro
prit de son côté, pour se donne
plus de droits qu'il pourroit.

Le traité de Bretigni fut signé
mai. Il est composé de quarante ar
sous quatre titres principaux; les
cessions, les restitutions réciproq
les renonciations respectives, et la
çon du roi; 1.° on accorde au roi d'
gleterre tout ce que le roi de Fr
possédoit en souveraineté et en
maine dans le Poitou, la Sainton
l'Agénois, le Périgord, le Querci,
Limousin, l'Angoumois, le Rouer
et le Bigorre; plus Calais, la
d'Oye, le comté de Guines et des te
adjacentes, ainsi que les droits de
raineté sur les comtés de Foix, Ar
magnac et autres dont les terres étoi
enclavées dans les provinces cé
2.° le roi d'Angleterre, et le pi e
son fils, restitueront tout ce qu'ils
ou pourroient prétendre dans la N
mandie, la Touraine, le Maine, l'A
jou, la Bretagne et la Flandre; 3.° ce
deux mêmes princes renonceront
droits qu'ils prétendent sur la cour

rance, et sur les parties du royau- 1360.
autres que celles qui sont concé-
par le premier article; 4.° on
pour la rançon du roi trois mil-
d'écus, savoir six cent mille à
dans quatre mois, et le reste
e en année, par six cent mille
n dus à Londres, et pour sureté du
ent on donnera quarante otages.
autres articles regardent des in-
particuliers, comme ceux des ducs
etagne et de Flandre. Le roi d'An-
e renoncera à l'alliance de ces
princes, et le roi de France à celle
l'Ecosse. Ils ne se mêleront en
à la querelle de *Charles de Blois*
Jean de Montfort, relativement
possession de la Bretagne, que par
amiable, et s'ils ne peuvent réussir
concilier, ils abandonneront les
dans à leurs propres forces; l'hom-
de la Bretagne, quelque soit l'é-
nt, demeurant toujours au roi
ance. Enfin, si quelques princes,
eurs ou autres non nommés, se
ettent quelque chose contre la te-
de ce traité, les rois, pour cela,
r feront point la guerre, *mais*
leur pouvoir, et celui de leurs
, *ils contraindront les rebelles*
soumettre au plutôt. Article,

1360. comme on voit, qui pouvoit dévenir un germe de guerre, et qui le fut. La forme, dans laquelle devoient se faire les renonciations et cessions, fut remise à une convention qui auroit lieu entre les deux rois, lorsque celui d'An[gle]terre rameneroit celui de France à Calais. Leurs fils aînés signèrent le t[raité], et le confirmèrent par serment, a[vec] beaucoup de solennité, le régent à [Paris] en présence des commissaires anglais, et le prince de Galles à Louviers, [en] présence des commissaires français. Il ne fut pas question dans le traité du roi de Navarre, mais seulement du prince *Philippe*, son frère, qui s'étoit laissé entraîner par lui à la guerre. Ses terres et celles de sa femme lui furent rendues avec pleine amnistie. La même grâce fut ensuite accordée au Navarrois, à la sollicitation du roi d'Angleterre, quand il ramena celui de France dans ses états.

Discussions sur quelques articles du traité.

Ils descendirent l'un et l'autre en octobre à Calais. *Jean*, après q[uat]re ans de prison en Angleterre, re[sta] encore quatre mois détenu da[ns] cette ville, pendant qu'on expliquoit, c[han]geoit ou réformoit quelques arti[cle]s du traité de Bretigni. Le régent y venoit voir son père, pour conférer.

ces occasions, on lui donnoit 1360.
r otages et garans de son retour
x fils du roi d'Angleterre. Il paroît
l'on ne s'accorda pas sur l'article des
nciations, ou du moins sur la ré-
ion de cette clause importante.
ès des débats assez vifs on convint
dans dix mois, qui tomberont à
-André 1361, les deux rois fe-
pédier leurs lettres de décla-
, et les enverront à Bruges;
pendant le roi de France sur-
z d'user de son droit de souve-
é sur les terres qu'il cède. On
cture que cette forme dilatoire
loptée, parce qu'on ne put con-
ir de la formule de la renoncia-
d'*Édouard* à la couronne de
ice. Ce prince tenoit toujours à sa
ention. On ne voit pas qu'il ait
s accompli cette condition si so-
nellement stipulée; au-lieu que
envoya de bonne foi à Bruges,
le t ps indiqué, la déclaration
qu'il faisoit, à condition
que le roi d'Angleterre en fe-
t, relativement aux préten-
nt il devoit se désister. Du reste
narques, dans leur dernière
, traitèrent fort honorable-
jurèrent la paix sur les saints

1360. grandes villes qu'il a si bien munies, disoit-il, ne peuvent subsister sans de fortes garnisons. Il n'a pas de quoi les payer ; je les gagnerai en leur donnant les soldes arriérées et leur en promettant encore davantage. La bourge réduite par la famine se mutinera et la campagne se soumettra par la crai du pillage. Il concluoit que la Fr déchirée en lambeaux, ne pourroit se dispenser de le placer sur le trône, pour en réunir les pièces. Ce raisonnement n'étoit pas destitué de fortes probabilités. *La France*, dit Mezeray, *étoit à l'agonie, et pour si peu que son mal augmentât, elle alloit périr.*

Le monarque anglais avoit bien jugé la maladie par ses symptômes, et cette connoissance l'empêchoit de répondre aux propositions que le pape lui faisoit passer par ses légats. Il espéroit toujours que le retard feroit empirer le mal ; mais plusieurs de ses conseillers, moins enthousiasmés que lui de son projet de régner en France, et de ses espérances, desiroient vivement qu'il se prêtât à un accommodement ; entr'autres le duc de *Lancastre*, son cousin, dont il estimoit la sagesse et les lumières, ne lui épargnoit pas les remontrances. « Quelquefois, lui disoit-

il, en s'obstinant à tout avoir on perd tout. Vous avez appris devant Reims 1360.
votre entreprise n'étoit pas si
;ale q . vous pensiez. La France
épuisée que quelqu'évè-
it ı ırévu ne puisse la rétablir.
ıatigues des marches, de petits
r ı multipliés, une maladie con-
eı peuvent ruiner votre armée;
Français alors reprenant cœur,
· de force, ajoutoit *Lancastre*,
n'en manqueront jamais), vous
rmeront, vous et vos enfans, et
victorieux, vous rendront captifs.
quand la fortune même vous
eroit la victoire, quels en seront
truits? Vous avez quatre fils. La
ɔrde est si rare entre les frères!
-vous vous flatter qu'ils res-
ɔnt toujours d'accord. Il ne faut
qu'une guerre entre eux, pour que
couronne, qui vous aura coûté
t d'inquiétudes et de peines re-
rne à ses premiers possesseurs,
qu'il reste rien à votre postérité
votre brillante conquête. Croyez-
i, Monseigneur, il y a plus de
u à en affermir une médiocre,
toujours battre un grand pays,
songer aux moyens de le con-
ver ».

1361. que cette alliance ait été un marché.

Difficultés pour l'exécution du traité surmontées par la bonne foi du roi.

Edouard ne tarda pas à envoyer des commissaires demander les provinces, villes et châteaux qui lui étoient cédés par le traité. *Jean* n'hésita pas de se mettre en devoir d'accomplir ses promesses; mais il trouva des obstacles auxquels il ne s'attendoit pas, et qui auroient dû lui plaire, s'il n'avoit préféré à ses avantages la fidélité à parole. Presque tous les possesseurs de fiefs, ainsi que les gouverneurs et l bourgeois des villes, indignés de ce qu'on disposoit d'eux et de leurs biens sans les avoir consultés, et de ce qu'on les démembroit de la France, à laquelle ils étoient attachés, s'étoient fortifiés, munis de bonnes garnisons, et refusèrent de recevoir les Anglais. Le roi employa auprès d'eux les exhortations et les prières. Il leur fit remontrer que de leur soumission dépendoit le repos du royaume, et que par leur opiniâtreté ils alloient le replonger dans une guerre qui acheveroit de le ruiner. *Ils obéirent*, dit *Froissard*, historien tout Anglais, *ils obéirent; mais ce fut bien ennuys* (mal gré eux). On cite aussi la réponse des députés que les Rochelois envoyèrent au roi, pour le prier de les dispenser de recevoir les Anglais. *Eh bien donc,*

syre, puisque, pour témoigner que nous sommes bons Français, vous voulez nous contraindre à ne le plus être, nous reconnoîtrons l'Anglais des lèvres seulement; mais soyez assuré que nos cœurs demeureront fermes en votre obéissance. 1361.

Le dauphin et le conseil auroient desiré que le roi eût profité de cette ré- iance, presque générale, pour se soustraire aux conditions les plus onéreuses du traité de Bretigni. Ils remontrèrent, ce qui étoit vrai, qu'*Edouard*, ins délicat, envahissoit sans scrupule tout ce qui étoit à sa bienséance, et qu'il se mettoit fort peu en peine d'être fidèle à sa parole quand il la trouvoit contraire à ses intérêts. C'est à cette occasion que *Jean* prononça cette parole, devenue maxime, trop rarement pratiquée : *Si la justice et la bonne foi étoient bannies du reste du monde, elles devroient se retrouver dans la bouche et le cœur des rois.*

Les grandes compagnies.

Les garnisons qui sortoient mécontentes et mal payées des forteresses livrées aux Anglais, les étrangers, les Allemands sur-tout, qu'*Edouard* avoit appelés sous ses drapeaux, et qu'il congédioit, n'ayant pas besoin d'eux, formèrent ce qu'on appella les *grandes*

compagnies, tous bandits et voleurs, qui se mirent à ravager la France, sous des capitaines hardis et expérimentés qu'ils se choisissoient eux-mêmes. Quelques-uns prirent le nom de *Tard-venus*, voulant dire que ceux qui les avoient précédés avoient moissonné, que pour eux ils ne faisoient que glaner. Le roi envoya contre une de ces bandes des troupes réglées sous le commandement de *Jacques de Bourbon*, comte de la Marche, et connétable de France, deuxième fils de *Louis*, premier duc de Bourbon. Il essuya une déroute complette à Brignais, près de Lyon, et mourut dans cette ville de ses blessures.

Le chef de ces vainqueurs se faisoit appeler *ami de Dieu et ennemi de tout le monde*. Accouplement bizarre de deux qualités incompatibles. Ils tournèrent vers Avignon où le pape résidoit. Il publia contre eux une croisade. Loin de leur être nuisible, elle augmenta leurs forces, parce que les gens de guerre, appelés par le pontife pour le servir, voyant qu'il ne les payoit qu'en indulgences, se jettoient dans les bandes, et encore plus *tard-venus* que les autres, ils se hâtoient de se dédommager. *Nous aurons*, disoient-

au rapport de Froissard, *l'argent* 1361.
prélats, *ou ils seront haryés de*
e manière. Ces menaces étoient
alarmantes pour la cour d'Avignon.
pape appela à son secours le mar-
: *Montferrat*, capitaine très-
: en Italie. Il vint et jugea
il seroit fort peu sage de se mesurer
c audacieux qui n'avoient rien à
; qu'il valoit beaucoup mieux
r de les gagner. Il y travailla. A
e de grossir à leurs yeux le butin
ls feroient en Italie, le marquis les
ina à le suivre dans ce pays,
avoir touché une bonne somme
arg t, qu'apparemment le sacré col-
fournit. Ils aidèrent le marquis à
rter des victoires lucratives sur
lanais.

Une autre bande gagna la Bretagne, Du Guesclin.
la guerre n'avoit jamais cessé. Ils
furent attirés par la réputation du
bre *du Guesclin*, gentilhomme
n, hardi, entreprenant, tel qu'il
falloit pour commander de pareils
enturiers. Le courage étoit l'apanage
cette famille, sans distinction de
e ni d'état. Une religieuse, nommée
lienne, sœur de *du Guesclin*, que,
is doute les ravages de la guerre
oient forcé de quitter son couvent,

1361. s'étoit retirée à Pontorson, auprès de la femme de son frère. Les Angl entreprennent de surprendre cette for teresse. Ils appliquent les échelles. D plusieurs étoient dressées, la religie saute du lit où elle étoit couchée aup de sa belle-sœur, endosse la cotte maille de son frère, qui étoit at à la muraille, court sur le rem renverse les échelles et les homn prêts à atteindre le parapet, rassem la garnison, fait ouvrir les portes poursuit les fuyards : ils se trou surpris entre elle et son frère qui reve noit d'une expédition dont les An avoient eu avis : ce qui leur avoit tenter la surprise de Pontorson, ils savoient que *du Guesclin* seroit ab sent. Mais *Julienne* le suppléa et batt avec lui les échappés de l'escalade, dor le commandant fut fait prisonnier. L valeur, l'intelligence, la confiance d soldat, l'estime du roi, bon juge d mérite, élevèrent dans la suite *Bertran du Guesclin*, simple gentilhomme, la dignité de connétable de France.

Etablissement des fils du roi.

Le roi ne manifestoit pas dans le gou vernement l'activité qu'on lui avoit con nue avant sa prison : il ne portoit sceptre que d'une main indolente. L dauphin conserva toujours beaucou

de issance, et on peut dire, à la 1361.
ange du père et du fils, qu'on ne
narqua pas même de germe de mé-
ntelligence entre le prince qui avoit
ritablement régné, et le monarque
i auroit pu montrer quelque jalousie
l'autorité qui restoit à l'ancien ré-
nt. Il jouit toujours du duché de
rmandie que son père lui avoit
donné. *Jean* recueillit cette année le
duché de Bourgogne, par la mort de
Philippe de Rouvres, qui mourut âgé
de seize ans, sans laisser de postérité,
et qui fut le douzième et dernier duc
de la première maison de Bourgogne,
issue du roi *Robert*. Ce retour à la cou-
ronne fut-il bien légitime? C'est peut-
être un problême à résoudre. Il fallut
du moins faire taire, et les lois sur les
apanages, en ce qu'il existoit encore
deux rameaux de la maison de Bour-
gone, du nom de *Sombernon* et de
Couches, et le droit de représenta-
tion, qui auroit porté l'héritage au roi
de Navarre, *Charles-le-Mauvais*, pe-
tit-fils de l'infortunée *Marguerite-de-
Bourgogne*, et petit-neveu de l'avant-
dernier duc *Eudes IV*, aïeul de *Phi-
lippe de Rouvres*. Le roi allégua le
titre de *proximité*, le seul qui pût lui
être favorable, et qu'il possédoit ef-

1361. fectivement, comme fils de *Jeanne*, sœur cadette de *Marguerite*, et comme neveu propre de *Eudes IV*. Quoiqu'il soit de son droit au duché, il en gratifia *Philippe*, son quatrième fils, qui, blessé à la bataille de Poitiers, à côté de lui, fut le compagnon de sa captivité, et qui a été la tige de la seconde maison de Bourgogne; il fut de plus déclaré premier pair de France. Le second fils du roi, *Louis*, étoit déjà pourvu du duché d'Anjou. De lui est sortie la seconde maison des rois de Naples, du nom d'*Anjou*. *Jean*, troisième fils du roi, étoit duc de Berri. Dans ce même temps furent réunis juridiquement à la couronne, et à l'effet de n'en être plus séparés, les comtés de Toulouse et de Champagne. Les duchés de Bourgogne et de Normandie avoient été jugés d'une importance digne de leur faire partager une inaliénabilité aussi importante à la tranquillité du royaume; mais la tendresse paternelle en décida autrement, et poussa le législateur à enfreindre lui-même la loi qu'il avoit portée.

Négociation à Avignon. Ces soins pour l'établissement des
1362. fils de France, précédèrent un voyage que le roi fit à Avignon, et dont on ignora pour lors le motif. Le pape *In-*

nocent VI, pressé par le roi d'Angleterre, lui avoit accordé une dispense générale, par laquelle il lui étoit permis de marier *Edmond*, comte de Cambridge, puis duc d'York son quatrième fils, à telle de ses parentes qu'il voudroit, sans en désigner aucune. L'Anglais avoit eu un but très-important dans cette demande mystérieuse; c'étoit de faire épouser à ce prince la princesse *Marguerite*, veuve de *Philippe de Rouvres*, et fille de *Louis de Male*, comte de Flandre et son héritière, qui lui apporteroit des droits, non-seulement sur son pays, mais encore sur l'Artois et sur le comté de Bourgogne, ce qui l'auroit mis dans la position de serrer la France au nord, ainsi qu'il le faisoit au midi. A *Innocent VI* venoit de succéder *Urbain V*. Le roi obtint de lui la révocation de cette dispense générale, et nommément une défense à *Edmond* d'épouser *Marguerite*, sa parente au troisième degré. Évincé de ce côté, *Edouard*, pour procurer au moins une alliance utile au *prince de Galles*, qu'il venoit de déclarer souverain de la Guienne, marie *Edmond* à *Isabelle*, seconde fille de *Dom Pèdre*, roi de Castille, connu sous le nom de *Pierre-le-Cruel*, *Jean* fait 1362.

1362. aussitôt un traité avec *Henri de Transtamare*, frère naturel de *Dom Pèdre*, et qui lui disputoit la couronne. *Henri* s'engageoit à tirer de France et à prendre à son service les *grandes compagnies* si onéreuses au royaume. En récompense, le roi promettoit au prétendant de Castille, des terres rapportant dix mille livres de rente, si son entreprise tournoit mal, et si le mauvais état de ses affaires l'obligeoit de chercher un asile en France.

Projet de croisade.

Pendant que *Jean* étoit à Avignon, arriva *Pierre de Lusignan*, roi de Chypre, qui étoit en guerre perpétuelle avec les Sarrasins d'Egypte. Il venoit demander des secours contre eux. *Urbain* s'enflamme d'un beau zèle, et exhorte le roi de France à prendre la croix. *Jean* se souvient à propos que *Philippe de Valois*, son père, avoit promis le saint voyage. Comme surpris par la mort, il n'a pas pu accomplir son vœu, le fils s'engage à l'acquitter, prend la croix, et la fait prendre aux seigneurs qui l'accompagnoient. Des historiens insinuent que ce n'étoit pas tant en lui zèle de religion qu'espérance d'effacer, par de brillans exploits, la honte de la défaite de Poitiers.

Mais ce fâcheux évènement lui laissoit bien d'autres peines d'esprit qui se renouveloient sans cesse. Les otages emmenés en Angleterre commençoient à se lasser de leur exil ; les ducs d'Anjou et de Berry, fils du roi, les ducs d'Orléans et de Bourbon, et tous les autres, nobles et bourgeois, ne dissimuloient pas leur ennui, et l'impatience qu'ils avoient de revoir leur patrie. *Edouard* profitoit de ces dispositions, pour arracher, à l'un une terre, à l'autre des châteaux ; aux non-possessionnés en fonds, des sommes à compte de leur rançon. Tout cela devoit être livré avant l'élargissement ; de plus, tous ces rançonnés devoient faire en sorte d'obtenir du roi de France une décharge de tous les dédommagemens que devoit celui d'Angleterre, en vertu des diverses conventions auxquelles il différoit toujours de satisfaire. Or ces dédommagemens étoient immenses. Par le traité de Bretigni, il s'étoit obligé à retirer ses troupes des villes qu'il évacueroit, et de les payer, ce qu'il n'avoit pas fait. Ces troupes non soldées s'étoient répandues par toute la France, y avoient commis des désordres et fait des dégats énormes dont l'évaluation devoit servir de compensation pour le reste de

1362.

Murmur des otages, traité à le sujet.

1362. la rançon du roi, si elle ne le surpassoit pas. On entra en négociation sur cet objet. Il y eut un traité. On n'en connoît point les clauses ; mais vraisemblablement *Edouard* ne voulut pas qu'on y parlât de dédommagemens, quoique l'obligation qu'il vouloit imposer aux prisonniers d'en solliciter la décharge, prouvât qu'il reconnoissoit la dette. Nanti enfin, des terres que quelques-uns des otages lui avoient accordées provisoirement pour leurs rançons, il exigea que si les restitutions qui devoient lui être faites, n'avoient pas lieu aux temps prescrits, ils reviendroient se constituer prisonniers, et que les terres et seigneuries qui lui auroient été accordées dans les transactions entre eux, lui resteroient néanmoins en propriété. Pour rendre ces détenus plus pressans, le rusé monarque leur donna un avant-goût de la liberté, en les transférant à Calais, d'où il leur étoit permis de s'éloigner par promenade à quelque distance.

1363. Ce traité fait à Londres fut porté à Avignon, d'où le roi le renvoya au dauphin, pour le présenter au conseil. Il fut rejeté tout d'une voix. Comment le roi d'Angleterre pouvoit il exiger de pareilles conditions, lui qui n'avoit fait

ıcune des renonciations stipulées à 1363.
e ıi, pendant que le roi de France
ı, selon ses conventions, fait por-
:r toutes les siennes à Bruges, où il
: s'étoit trouvé personne de la part de
Anglais ? Et ces terres dont il s'emparoit, pendant qu'il devoit des sommes énormes, pouvoit-on ne point exiger qu'elles passassent en compensation ? Le roi *Jean*, malgré son penchant à beaucoup accorder pour prévenir une rupture, ne put disconvenir que ces demandes méritoient un refus absolu. Le duc d'*Anjou*, qui le prévoyoit, s'échappa de Calais, vint à Paris, et quelques instances que lui fissent son père et son frère, il ne voulut jamais retourner en otage. *Jean* se flattant apparemment de négocier plus utilement en personne, retourna en Angleterre.

Le roi en Angleterre. Sa mort. 1364.

C'étoit, dit-on, pour revoir une femme qu'il avoit aimée; c'est, du moins, l'explication ridicule qu'on donne à ces deux mots du moine continuateur de *Nangis*, *causâ joci*. Des historiens ont ajouté que cette sirène étoit la célèbre comtesse de *Salisbury*. Ainsi, c'eût été pour l'amour d'une femme surannée, la maîtresse de son rival, que *Jean*, dans son onzième lustre, auroit quitté ses enfans, sa cour et son royaume ?

1364. On a comparé la passion d'un homme à cheveux blancs, a un volcan brûlant sous la neige : à la honte de la vieillesse, ces feux s'allument quelquefois, mais il arrive souvent aussi que la malignité les suppose où ils ne sont pas. Tout lecteur sensé trouvera plus probable, que ce furent l'honneur, la générosité, la franchise qui ont fait e treprendre à *Jean* ce voyage. Il cri gnoit que l'évasion de son fils, le duc d'*Anjou*, ne lui fût imputée, et qu'on ne l'accusât d'avoir manqué aux conditions du traité de Bretigni, et violé sa foi. Il partit. *Edouard* le reçut avec de grands honneurs ; on ne sait s'ils entamèrent des conférences sur leurs affaires. *Jean* tomba malade presqu'en arrivant et mourut quatre mois après, regretté des Anglais, qui n'avoient cessé d'admirer sa douceur, son affabilité, sa courtoisie, et la patience avec laquelle il souffroit ses malheurs. *Edouard* donna des regrets, des larmes même, dit-on, au rival qu'il n'avoit pu s'empêcher d'estimer dans la chaleur leurs plus grandes querelles. Il a: la au service somptueux qui lui fut fait dans la cathédrale de Londres, ordonna qu'on en fît de pareils dans toutes les églises de son royaume, et accom-

le corps jusqu'au vaisseau qui le ısporta en France. On le déposa à -I ys. Ses obsèques furent ma- s. Les quatre princes ses fils y tèrent. On peut lui reprocher la t ıeurs exécutés à Rouen, v ence imprudente à Poi- . L'adv sıté lui donna de la dou- ır et de la circonspection, fruits trop difs de son malheur. *Jean* fit donner bonne éducation à ses fils. Ils na- rent tous quatre de *Bonne* de *Lu- mbourg*, sœur de l'empereur *Charles V*, et avant qu'il fût monté sur le r e. Il y resta quatorze ans et en vécut quante-six. 1364.

CHARLES V,

âgé de 27 ans.

Un royaume gouverné par un sage un spectacle rare dans l'histoire. règne de *Charles V* nous le ıte. Il connoissoit le poids du re, puisqu'il l'avoit porté presque u uis la prison de son père. Il toit de vingt-sept ans quand il n sur le trône. Son sacre fait à ıeı avec beaucoup de solennité, Charles V, 54e roi de France.

1354. est marqué par un évènement qui fut de bon augure.

Bataille de Cocherel. La paix entre les Français et les Anglais n'étoit pas rompue ; mais les deux nations profitoient de l'ambiguité du traité de Bretigni, touchant la conduite à tenir à l'égard des alliés, pour se battre sous leurs drapeaux. Le roi de Navarre, malgré les promesses de *loyauté* faites au roi de France, entretenoit toujours des liaisons avec le roi d'Angleterre, et avoit même profité de la dernière absence du roi *Jean* pour commencer les hostilités. On doit se rappeler qu'il possédoit plusieurs places importantes en Normandie. Mantes, Meulan, le château de Roulboise étoient de ce nombre. Situées entre Paris et Rouen, elles interceptoient le commerce des deux villes. Les habitans de cette dernière, secondés secrètement par le roi, firent un effort et s'en rendirent maîtres. Le prince *Louis* de *Navarre*, frère de *Charles-le-Mauvais*, avoit été laissé en Normandie pour défendre ses possessions. Se sentant trop foible, il appela les Anglais. Ils vinrent sous la conduite de *Jean de Grailli*, *captal de Buch*, capitaine renommé. Il se trouva en tête *Bertrand*

du Guesclin, non moins célèbre. 1364.

On remarque que les Français commencèrent dans cette occasion à ne pas compter uniquement sur leur bravoure. Leur général usa d'adresse et de ruse pour faire quitter aux Anglais le poste avantageux d'une montagne près de Cocherel, village à trois lieues d'Evreux, et pour les attirer dans la plaine. Quand il les y tint, il dit, *en se gaudissant*, à un chevalier près de lui : *Le filet est bien tendu, nous aurons les oiseaux.* Puis s'adressant aux soldats : *Souvenez-vous*, leur dit-il, *que nous avons un nouveau roi, que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous.* En effet, la nouvelle de la victoire arriva à Reims le lendemain du sacre. Elle fut complète et d'autant plus avantageuse, qu'elle ranima la confiance des Français, découragés depuis long-temps par leurs défaites. Le *captal* fut fait prisonnier avec beaucoup de seigneurs anglais : le roi ordonna qu'ils fussent traités avec honneur ; mais dans un voyage qu'il fit quelque temps après en Normandie, il mit entre les mains de la justice plusieurs Français pris dans cette occasion. Ils furent condamnés à mort, comme traîtres et rebelles, et exécutés à Rouen. Le mo-

1364. narque donna à *du Guesclin* le comté de *Longueville* : présent mortifiant pour le roi de Navarre, parce que ce comté avoit appartenu à *Philippe*, autre de ses frères qui venoit de mourir, et qu'il comptoit en hériter.

Le roi de Navarre se croit maltraité.

Il se trouva aussi déçu dans les prétentions qu'il avoit formées sur le duché de Bourgogne. Quand le roi *Je* le donna à *Philippe-le-Hardi*, s fils, le Navarrois se présenta comm héritier du dernier comte : mais *Philippe* fut mis en possession, et l'af renvoyée à l'arbitrage du pape. C ne le Navarrois ne parut pas acq r à cet expédient, il y avoit toujours depuis des hostilités entre les deux prétendans. Les courses que, dans cette occasion, fit le nouveau duc de Bourgogne en Normandie, aidèrent *Guesclin* à soumettre la plus g partie des villes qu'y possédoit *Char* *le-Mauvais*. Il les auroit même t conquises, si l'urgence des affair l'eût fait partir pour la Bretagne.

Traité des Landes.

Charles de *Blois*, et *Jean V* de *Montfort*, les deux prétendans au duché, y combattoient à armes assez égales : mais l'équilibre fut rompu par quelques Anglais échappés à Cocherel, qui se hâtèrent de se retirer en Bretagne,

us le commandement de *Jean Chan-* 1364.
Du Guesclin s'empressa de les
re. Les deux armées, comman-
s par deux grands capitaines, sous
yeux des princes pour lesquels ils
battoient, se rencontrèrent sur
landes de *Beaumont*, près de *Be-*
el. Rangées en bataille, elles n'at-
doient plus que le signal, lorsqu'à
d'instance de la part des légats
pe et d'autres prélats qui suivoient
deux rivaux dans le dessein de les
er à la paix, il s'ouvrit des confé-
ces dont le résultat fut un accord
connu sous le nom de *Traité des*
ides. Rien de plus simple que les
nditions. Le duché étoit partagé en
ıx; chacun devoit porter le titre de
et avoir sa capitale, Rennes pour
n, Nantes pour l'autre. On se sépara
promesse de se rejoindre dans un
indiqué, pour convenir des arran-
ens que le partage exigeoit, et
recevoir la ratification de la duchesse
Jeanne-la-Boiteuse, épouse de *Charles*
de Blois.

C'est d'elle qu'il tenoit le duché de
Bretagne. Sa ratification étoit néces-
saire, mais difficile à obtenir. Quand
elle eut lu le traité que son mari lui
envoya, elle dit à celui qui l'apportoit:

1364. *Il fait trop bon marché de ce qui n'est pas à lui; il ne devoit pas mettre mon patrimoine en arbitrage.* Et da sa lettre en réponse, elle lui mandoit: *Vous ferez ce qu'il vous plaira, je ne suis qu'une femme et ne puis mieux; mais plutôt je perdrois la vie, ou deux si je les avois, avant que de consentir à chose si reprochable à la honte des miens.* Sa lettre étoit mouillée de larmes. L'époux en fut ému, et encore plus, lors qu'en quittant sa femme, qu'il étoit allé voir, elle lui dit: *Conservez-moi votre cœur; mais conservez mon duché, et quelque chose qui arrive, faites que la souveraineté me reste toute entière.* Il le promit, *baisa sa dame et partit.*

Bataille d'Aurai.

Il trouva *Montfort* devant la ville d'Aurai, dont il faisoit le siège en attendant son rival: il fallut s'expliquer. *Charles* ne dissimula pas la peine qu'il ressentoit à ne pas confirmer le traité; mais, mari trop foible, il tint parole à sa femme. Quand les armées furent rangées en bataille, en présence l'une de l'autre, *Montfort* fit lire à haute voix le traité dans la sienne, pria les seigneurs qui l'environnoient de prononcer sur ses prétentions, et offrit de renoncer à tout s'ils le condamnoient.

:clamation générale confirma ses 1364.
ts et l'assurance de la bonne vo-
té de ses soldats. Il les remercia,
mit à genoux, leva les mains au
, l'attesta de la pureté de ses in-
ns, et chargea *Charles de Blois*
crime de tout le sang qui alloit être
é. Il voulut même tenter encore un
ommodement, mais *Chandos* s'y
a.

A moment où il alloit donner le
, arrive un courrier du roi de
France. Le monarque mandoit à *Mont-fort* de lever le siège d'Aurai; à *Charles*,
le remettre la ville entre les mains
Olivier Clisson, et de *Charles de Beaumanoir*, chevaliers du parti op-
, et de partir tous deux pour Paris,
'i trouveroient *justice et contente-*
. *Montfort* consentoit, *Charles*
, et emporté par une impétuo-
que *du Guesclin* ne pût contenir,
I porte en avant, jette d'abord le
désordre dans l'armée ennemie, mais
arde peu, par l'imprudence de cette
mesure, à se voir enveloppé. On se
battit de part et d'autre avec le plus
terrible acharnement. *Charles de Blois*
tombe enfin sous le fer d'un Anglois,
et son dernier mot, en mourant, fut:
J'ai guerroyé longtemps contre mon

Le comte de Blois est tué.

1364. *escient* (contre ma conscience). Malgré ce funeste accident, *du Guesclin* soutenoit le combat. Couvert de blessures, et épuisé par la perte de son sang, il effrayoit encore les ennemis qui l'entouroient, et faisoit mordre la poussière aux plus avancés. *Chandos* arrive, se nomme, et lui remontre l'impossibilité d'échapper. Le héros breton cède alors à la fortune. Cependant *Montfort* s'étant fait conduire au lieu où gissoit le malheureux *Charles*, au milieu de ses braves défenseurs couchés autour de lui. *Ah! beau cousin*, s'écria-t-il en versant des larmes, *votre opiniâtreté a été cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous le pardonne, je regrette bien que vous êtes venu à cette mal fin. Chandos* l'arrache de ce triste lieu et lui dit : *Monseigneur, vous ne pouviez avoir votre cousin en vie et le duché tout ensemble. Remerciez Dieu et vos amis.* Il n'est pas inutile d'observer qu'à cette bataille, *Olivier de Clisson* perdit un œil au service de *Montfort.*

Traité de Guérande. 1365.

L'opiniâtreté de *Jeanne* lui fit perdre en un moment son mari et ses Etats. Elle avoit deux fils, mais ils étoient prisonniers en Angleterre. Il ne lui restoit de ressource que dans le duç

d'*Anjou*, son gendre. Ce prince fit tous ses efforts pour engager le roi, son frère, à se déclarer hautement protecteur de la veuve et à faire la guerre en son nom, comme seigneur suzerain, au nouveau duc. L'affaire fut examinée dans plusieurs conseils. On y observa que la France étoit épuisée, qu'il n'y avoit pas de partie qui ne fût attaquée de quelque vice : surcharge d'impôts, mauvaise administration des finances, excès dans le nombre des gens de guerre, dont toutes les provinces étoient inondées. Ce n'étoit pas comme autrefois de simples rassemblemens de vagabonds et de brigands, errans sans chefs et sans discipline, mais de bons soldats réunis en troupes, qu'on nommoit les *grandes compagnies*, sous des capitaines expérimentés, lesquels ayant tout perdu dans les guerres précédentes, se donneroient au prince qui pourroit les solder. Le roi n'étoit pas en état de les acheter, et celui d'Angleterre, de Douvres où il étoit, paroissoit épier l'occasion de les attacher à ses drapeaux, pour renouveler ses ravages en France. Par la conduite que s'imposa le nouveau duc de Bretagne après sa victoire, on pouvoit juger que la rupture ne seroit

1365.

1365, pas une expédition passagère, mais une guerre longue et sanglante; il gagnoit les seigneurs par un accueil obligeant, les villes par des promesses; presque toutes lui ouvroient les portes, il faudroit donc les conquérir l'une après l'autre. D'ailleurs, peu importoit à la France lequel seroit duc de Bretagne, un descendant de *Blois* ou un *Montfort*, pourvu qu'il se soumît aux devoirs de l'hommage rendu par ses prédécesseurs : ainsi, concluoit-on, il n'y avoit d'autre parti à prendre que de négocier et de procurer à la veuve, en cédant le duché, tous les avantages qu'on pourroit.

Fin de la guerre de Bretagne.

C'est dans cette intention que fut ménagé et conclu le traité de Guérande entre les deux maisons contendantes, sous la médiation du roi de France, comme seigneur suzerain. La veuve du comte de Blois y renonce à ses droits sur le duché qui est abandonné au comte de *Montfort* et à ses descendans en ligne masculine; elle en conserve néanmoins le titre qui ne passera pas à ses enfans. On lui assure des rentes viagères montant à dix mille livres, le comté de Limoges et le duché de *Penthièvre*, qui a été depuis le nom de sa famille. Au défaut de la

ligne masculine dans la maison de *Montfort*, celle de *Penthièvre* saisira de droit le duché de Bretagne. Le nouveau duc procurera la liberté des fils du comte de Blois, donnera cent mille écus pour la rançon de *Jean*, l'aîné, et de plus sa sœur en mariage. Mais ce qui concernoit ce prince, ne fut pas exécuté, quoique le roi d'Angleterre se fût rendu garant du traité. Ainsi finit une guerre de vingt-trois ans, guerre de famille par les alliances et la proche parenté des seigneurs Bretons qui y prirent part, et en cette qualité guerre opiniâtre et cruelle. *Montfort* fit hommage du duché au roi de France, mais sans renoncer à ses liaisons avec l'Angleterre; elles devinrent même plus étroites par deux mariages successifs qu'il contracta avec des princesses anglaises, la première fille d'*Edouard*. Le monarque français et le duc se donnèrent réciproquement les marques les plus démonstratives de bonne intelligence et d'amitié; *mais*, dit l'historien de Bretagne, *toutes ces contenances ne trompoient ni l'un ni l'autre. Le roi étoit fin et accort; le duc ne l'étoit pas moins.* 1365.

Cette observation, sur la réconciliation défiante de *Charles V* avec *Montfort*, peut s'appliquer aussi à celle

Paix avec le roi de Navarre.

1365. du même monarque avec le roi de Navarre. Le caractère perfide de ce prince exigeoit toujours des précautions contre lui. Le roi de France, outre la guerre qu'il lui faisoit en Normandie, contractoit encore dans le Midi avec les seigneurs gascons, tels que le comte de Foix, le sire d'Albret et autres, diverses alliances dont *Charles-le-Mauvais* s'inquiétoit pour son Béarn et sa Navarre. Il fit des démarches tendantes à la paix, et l'obtint par les sollicitations de *Jeanne* et de *Blanche*, la première, veuve de *Charles-le-Bel*, la seconde, de *Philippe-de-Valois*, ses médiatrices ordinaires. Au lieu des villes de Mantes, de Meulan et du comté de Longueville, on lui donna la seigneurie de Montpellier. Ses autres villes de Normandie lui furent rendues. Il renouvela ses renonciations et celles de son père et de sa mère à la possession de la Champagne et de la Brie, et ses prétentions sur la Bourgogne furent, comme auparavant, laissées à l'arbitrage du pape. D'ailleurs il fit tous les hommages, toutes les soumissions, tous les sermens de fidélité qu'on voulut, et obtint une amnistie générale pour les complices de ses rebellions.

Il fut beaucoup aidé dans sa négociation par le *captal de Buch*, *Jean de Grailli*, pris à Cocherel. Le roi de France ne le traitoit pas en prisonnier; non-seulement il lui accorda sa liberté sans rançon, mais encore il lui donna la seigneurie de Nemours pour se l'attacher. Le *captal* en fit hommage, et devint par-là vassal de la France; ainsi ses liens avec le prince Noir, duc de Guienne, dont il dépendoit auparavant, furent rompus. *Charles V* s'attacha aussi, après la paix de Bretagne, par dons et par promesses, beaucoup de seigneurs de ce pays. Entre eux, outre *Bertrand du Guesclin*, déjà dévoué au monarque français, on remarque *Olivier de Clisson* et *Tannegui du Châtel*, deux guerriers justement célèbres dans nos annales. 1365.

Le royaume commençoit à se reposer dans la paix; mais deux choses manquoient encore à sa tranquillité, une administration plus ferme et plus éclairée dans des parties essentielles du gouvernement; et l'éloignement des grandes compagnies qui désoloient la France. L'attention de *Charles V* ne put, dans ces deux premières années de son règne, se porter que sur les finances. Elles étoient dans le plus grand Réglemen administra tifs.

1365. désordre ; les percepteurs, commis, contrôleurs, s'étoient multipliés à l'infini. On sait que plus il y a de gens qui s'occupent des fonds publics, moins il en reste : le roi commença par retrancher un grand nombre de ces officieux collaborateurs. La diversité des monnoies, occasionnée par des refontes trés-fréquentes sous les derniers rois, et par l'introduction des pièces étrangères que la guerre avoit apportées, causoit des embarras et des méprises continuelles dans le commerce. Le roi fit une refonte générale par laquelle le prix de l'or et de l'argent fut raproché, le plus qu'il fût possible, de la valeur que ces métaux avoient avant *Philippe-de Valois*. (1) Non-seulement *Charles V* diminua les impôts, mais ce qui n'est pas le plus aisé, il les rendit moins

---

(1) Le marc d'or fin fut fixé à 64 liv. et le marc d'argent à 5 liv. 5 sols.

Valeur du marc d'argent sous les rois de la 3e. race.

De *Louis VII* à *Charles-le Bel*, la valeur du marc d'argent avoit été de 46 à 59 sols. Il en faut excepter le règne de *Philippe-le-Bel*, où les diverses opérations monétaires de ce prince le portèrent à 4 liv. 12 sols, et celui de *Charles-le-Bel*, son troisième fils, où il retourna à cette valeur.

Le taux moyen, sous *Philippe de-Valois*, fut à-peu-près de 6 liv. 10 sols. Il monta sous

onéreux par une meilleure régie, et une distribution plus équitable. Les domaines royaux, qui faisoient alors une grande partie des richesses du souverain, étoient fort négligés ; il les remit en valeur. Ses soins s'étendirent sur l'agriculture en général ; il la fit refleurir en rendant le plus léger possible, par des lois sages, le joug op- 1365.

Jean, son fils, jusqu'à 12 liv. 10 s. Cette dernière valeur étant la moyenne de 86 fixations, l'une desquelles porta le marc d'argent à 102 liv. — Il retomba à 5 liv. 10, sous *Charles V*, — à 10 liv. 10 sols, sous *Charles VI*, — à 8 liv. 10 sols, sous *Charles VII*, — à 9 francs, sous *Louis XI*, et à 11 francs, sous *Charles VIII*.

Sous *Louis XII*, le même taux moyen alla à 12 francs, — à 13 francs, sous *François I*, — à 14 10 sols, sous *Henri II*, — à 16 liv. 10 sols, sous *Charles IX*, et à 18 liv. 10 sols, sous *Henri III*.

Il monta enfin sous les *Bourbons*, savoir : à 20 francs, sous *Henri IV*, — à 25, sous *Louis XIII*, — à 35, sous *Louis XIV*, — à 45, sous *Louis XV*, et à 53 liv. 9 sols, sous *Louis XVI*.

Ce dernier fixa de plus la valeur de l'or à l'argent dans le rapport de 15 et demi à 1. Jusqu'à *Louis XIII*, on l'avoit assez constamment estimée dans le rapport de 12 à 1. Ce prince porta la valeur de l'or à 14, et ses deux successeurs la fixèrent à 15. (*Voy. Encycl. Méth. Dict. des finances.*)

1365. pressif des seigneurs sur leurs vassaux de campagne. Le travail paisible des cultivateurs fit renaître l'abondance, et avec l'abondance la gaîté naturelle à la nation; *car*, remarque à cette occasion un historien, *nul autre peuple n'oublie plus aisément les malheurs passés; il ne faut qu'une année d'abondance pour effacer plusieurs années de stérilité.*

Eloignement des grandes compagnies.

1366.

Il restoit cependant encore un fléau redoutable, *les grandes compagnies;* espèces de nuées orageuses suspendues sur la France, et dont chaque province craignoit les foudres aussi subites qu'exterminatrices. Le roi eut le bonheur d'en diriger l'explosion sur d'autres contrées, et de se faire une ressource de ce qui pouvoit être une cause de ruine, en tirant d'ailleurs une juste satisfaction de *Pierre-le-Cruel*, qui avoit fait empoisonner la vertueuse *Blanche de Bourbon*, sa femme, sœur de *Jeanne de Bourbon*, épouse de *Charles V*. La manière de se délivrer des grandes compagnies, avoit déjà été agitée sous le roi *Jean*. *Henri de Transtamare*, disputant la couronne de Castille à son frère *Pierre-le-Cruel*, avoit jugé que les grandes compagnies dont on se trouvoit très-embarrassé en France après la paix de Bretigny, lui seroient très utiles en Espagne, s'il pouvoit les

y emmener : mais il n'étoit pas aisé de les tirer de la France. Chefs et soldats y étoient nés; ils y avoient leurs familles, leurs habitudes, la connoissance des lieux, et plus que tout cela, le doux espoir du pillage qu'ils croyoient, malgré leurs ravages, ne devoir pas être encore infructueux. En vain d'autres princes les avoient demandées pour les employer dans leurs guerres, les compagnies avoient refusé. Dans cette occasion où le roi desiroit aider un prince dont il se feroit un allié utile, il reprit le projet de la Castille. En conférant sur les mesures à prendre pour déterminer ces phalanges incommodes à s'expatrier, on convint qu'il n'y avoit que *du Guesclin* qui pût y réussir. Il avoit combattu sous les mêmes étendards en Bretagne, et s'en étoit fait singulièrement estimer; mais depuis la bataille d'Aurai, il étoit prisonnier de *Jean Chandos*. L'Anglais le relâcha pour cent mille francs. Le roi donna quarante mille livres; le pape et le Castillan firent le reste. 1366.

Il alla trouver les compagnies près de Châlons-sur-Saône, où elles s'étoient réunies, après avoir parcouru et dévasté la Champagne, le Barrois,

1366. la Lorraine, et pénétré par l'Alsace jusqu'aux frontières d'Allemagne. Elles campoient au nombre de trente mille combattans, soldats intrépides, pillards déterminés, sous des chefs expérimentés et avides, ruinés par les guerres ou par leurs profusions, soupirans tous après un nouveau butin. *Camarades*, leur dit *du Guesclin* en les abordant, *nous en avons fait assez vous et moi pour damner nos ames, et vous pouvez même vous vanter d'avoir fait pis que moi. Faisons honneur à Dieu, et le diable laissons*. A cette harangue succèdent les motifs qu'il n'y a plus rien à faire en France, pays absolument ruiné; que les trésors de la Castille, enrichie par le repos et le commerce, vont être à leur discrétion; plus, deux cent mille francs tout prêts que le roi de France leur offre; *enfin*, ajoute malignement celui qui devoit en grande partie sa liberté au pape, *le passage par Avignon*. Quel délicieux appât! Il est nécessaire d'observer pour la justification de *du Guesclin*, que l'on est tenté d'accuser ici d'ingratitude, que le pape avoit contracté pour cette expédition des engagemens pécuniaires qu'il ne se pressoit pas de remplir, et que le général pensa que le passage

Avignon seroit un moyen aussi in-
llible que légitime, bien qu'un peu
:é, d'obtenir les fonds qui avoient
; promis. Et, en effet, il crut si peu
essentiellement désobligé le pape, 1366.
lors de sa seconde captivité, il
oit encore sur lui pour sa rançon.

L'armée part, et prend en effet la
oute de Provence qui n'étoit pas la
is naturelle. Le souverain pontife,
rayé que surpris, envoie des
u ences et des pardons; on les
reç t. Il lève les anciennes excommu-
s prononcées contre les *ma-
rins*, ainsi nommoit-on les soldats
des compagnies. On le remercie
complaisances, et on avance.
Il m nace de nouveaux anathèmes et
les lance; on ne s'en effraye pas. Les compagnons arrivent devant Avignon: un cardinal se présente aux avant-postes pour négocier. Un capitaine anglais qui y commandoit, lui dit: *Soyez le bien-venu; apportez-vous de l'argent?* Mot caractéristique; il fallut bien en donner. Le pape le prit sur le peuple. *Non*, disent les insolens malandrins, *ce sera de la bourse des prélats.* Ils font rendre l'argent aux bourgeois d'Avignon, et c'est le sacré collége qui se cotise et qui paye.

1367—68.

Succès variés des compagnies en Castille.

L'orage, chassé de la France, fond sur la Castille. *Pierre-le-Cruel* détrôné, et se réfugie à Bordeaux près d'*Edouard*, prince de Gall dont il étoit l'allié par le mariage d'u de ses filles avec *Edmond*, duc d'Yor frère du prince Noir. Il lui deman instamment du secours contre *Tr tamare*, protégé par la France. *Edo* l'écoute, le ramène lui-même en Castille à la tête d'une armée florissante. Il y trouve le reste des compagnies qui avoient arraché la couronne à *Pierre*, les prend à sa solde, les f combattre contre *Transtamare* qu'ils avoient élevé sur le trône : elles l'en précipitent, et y remettent *Pierre*. *Du Guesclin* qui, après le brillant succès de son expédition, étoit retourné en France, revole en Castille, avec un renfort considérable. Les armées des deux frères se rencontrent près de Navarette ; celle de *Pierre* avoit besoin d'un combat, parce que les vivres commençoient à lui manquer ; celle de *Henri* pouvoit attendre : c'étoit l'avis de *du Guesclin* ; mais la morgue et l'ardeur castillane l'emportèrent. *C'est merveille*, lui dit *dom Teillo*, frère de *Transtamare*, *vous n'êtes ici qu'une douzaine de Français qui pensez mieux*

ir que tant de milliers d'Espa- 1367—68.
, et nous voulez faire la loi pour
r la guerre et ruiner notre
V défiez-vous de notre cou-
? c : que nous vous valons
, si vous avez peur, ne prenez
ve e :use sur nous. Du Guesclin
t homme à souffrir ces bra-
. Il y répondit en paroles encore
piquantes, et auroit reparti de la
ı si le roi n'eut imposé silence;
s voyant le plus grand nombre des
: contre lui, le Français consentit à
aille.

La mêlée fut sanglante. Le brave
] *lo* s'enfuit des premiers avec son
ron, de sorte que le fort des gen-
mes ennemis tomba sur la troupe où
t *du Guesclin* et *Transtamare.*
Ir fois ce prince rallia ses gens;
la quatrième fois l'effroi fut si grand,
qu'il ne put les retenir. Ils se mirent
en pleine déroute. *Du Guesclin* le prit
par le bras et lui dit : *sire, ôtez-vous
d'ici, votre honneur est sauf : Sauvez
votre fortune, nous combattrons une
autrefois plus heureusement.* Le prince
sauta sur un cheval, et se sauva pendant
que *du Guesclin* soutenoit le combat.
Il céda à la fin, mais ne voulut se rendre
qu'au prince *de Galles* lui-même.

1367—68. *Pierre* fut rétabli sur le trône; son protecteur n'eut pas à se louer sa reconnoissance.

Mécontentemens en Guienne.

1368.

Le prince *de Galles* avoit fait des emprunts considérables sur la foi *Dom Pèdre*, qui se disoit, quand alla implorer sa protection, posses de trésors immenses, cachés dans forteresse de son pays. Quand il fut payer les troupes, sur-tout les mercenaires *malandrins*, il dit qu'il n'av pas d'argent. Que cela fut vrai ou, il n'en donna pas, et se permit à l'égard du prince, sinon des affronts, du moins des traits d'ingratitude le mortifièrent : de sorte qu'il revint en Guienne, chagrin, mécontent, et avec les simptômes déjà inquiétans d'une maladie causée par les fatigues de cette expédition. De retour dans ses états, tant afin de satisfaire aux obligations contractées pour le paiement des gens de guerre, qu'afin de fournir aux dépenses de la cour splendide qu'il tenoit à Bordeaux, il mit un impôt sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le Poitou, le Limousin, la Saintonge, le Rouergue, s'y soumirent après une foible résistance : mais les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Comminges, de Périgord,

u te la noblesse de Gascogne, re- 1368.
ent. Jamais, disoient-ils, tant
'ils étoient restés sous la domination
roi de France, ils n'avoient payé
pareilles impositions. Ils portèrent
L *V* leurs plaintes comme au
r suzerain. Le sage monarque
dit qu'il étoit très-déterminé à
ler la jurisdiction de la couronne
F ce; *mais*, ajouta-t-il, *nous*
juré quelques articles que nous
ons. Du reste il accueillit les
rs avec la plus grande cour-
, leur promit d'employer sa mé-
auprès du prince *de Galles*,
ta avec les égards les plus sé-
ceux qui restèrent auprès de
r cultiver sa bonne volonté, et
c clusion de leur affaire :
er ri des troubles qui faci-
t la réunion de la Guienne à la
e.

Dernière guerre de Castille.

Ur troisième révolution se prépa-
roit en Castille. *Transtamare*, après
a déroute de son armée, s'étoit retiré
en France. Il s'y fit des amis, sur-tout
entre les chevaliers *bannerets*, c'est-à-
dire qui avoient sous leurs bannières
des troupes composées, soit de leurs
vassaux, soit d'aventuriers. Il les
louoient, et ceux-ci s'engageoient eux-

1368 mêmes aux princes qui les payoient mieux. Le midi de la France ét couvert de leurs châteaux, autant repaires d'hommes féroces, uniq ment occupés des armes. Le roi détr s'en fit des partisans, avec lesqu tenta contre son ancien royaume qu ques expéditions qui lui réussirent. Ce succès, la réputation de ses vert l'horreur pour la cruauté et les vi de *Pierre*, son frère, lui attirèrent chefs et des soldats, dont il se for une armée. Il auroit bien desiré faire commander par *du Guesc* mais ce guerrier, depuis la bataille Navarette, étoit resté prisonnier. Le prince *de Galles*, pressé plusieurs par les seigneurs de sa Cour, et r par la duchesse, son épouse, c mettre à rançon, refusoit toujo ; le bruit couroit que c'étoit parce c le craignoit. Ce soupçon par it au prince. Il fit appeler *du Gu* *Messire Bertrand*, lui dit-il, *on* *tend que je ne vous ose mettre à délivrance, de la peur que j'ai de v* *Il y en a qui le disent*, répond prisonnier, *et de cela me trouve fort honoré*. Le prince rougit. *Eh bien*, reprend-il, *taxez vous-même votre rançon. Cent mille écus*, repart *du*

clin. Et où les prendrez-vous, 1368.
ande le prince? *Le pape,* répond
Guesclin, le roi de France, le duc
Anjou et le roi de Castille me les
ront, et les femmes de mon pays
ront plutôt leurs quenouilles que
ı *laisser prisonnier.*

Il eut permission d'aller ramasser la Délivrance de du Guesclin.
ıe qui lui étoit nécessaire. *Chan-*
, et la plupart des seigneurs lui
r t leur bourse pour son voyage.
ı e de Galles promit vingt
ı s en déduction de sa rançon.
| le prince sût que *du Guesclin*
ıit être libre principalement pour
chasser du trône celui qu'il y
placé lui-même, il étoit si mé-
ent l'ingrat, qu'il approuva pu-
ıer ıt la générosité de son épouse.
rer rciant, *du Guesclin* lui dit
t: *Madame, je pensois être*
pl laid chevalier du monde,
s vois-je bien que je ne dois plus
déplaire.

Arrivé dans son château en Bretagne,
l ıande à son épouse cent mille
s qu'il lui avoit laissés en dépôt.
lı lui en restoit plus rien. Elle avoit
t ıt ısé en équipages et libéralités
r tous les gens de guerre dans le
ı qui s'étoient adressés à elle.

1368. L'époux loua cet emploi de ses d
fait selon son cœur, et lui-mê
chérit sur cette générosité. Il
de l'argent du duc d'Anjou,
sieurs seigneurs et prélats ;
mesure qu'il cheminoit vers Bor
il le distribuoit aux écuyers et
liers qu'il rencontroit, de sor
n'avoit plus rien quand il arriva.
portez-vous, lui dit le prince ?
double, répondit-il. *Vous f*
magnifique, reprend *Edouard*
sérieux, moitié plaisantant, *vo*
nez à tout le monde, et vous
pas de quoi subvenir à vous-
il faut donc que vous teniez
Du Guesclin se retiroit assez
lorsqu'un gentilhomme arriva,
par le roi de France de payer
çon, à la réserve des vingt mill
que la princesse de Galles avo
reusement payés de sa bour

Sort des grandes compagnies.

Avec la même rapidité
Pèdre avoit été rétabli sur le
il en fut renversé. Une seule
livrée près de Montiel, décida
sort. Il la perdit, et se sauva
citadelle. *Henri* l'entoura d'
afin qu'il ne pût lui échappe
Pèdre tente d'escalader la m
mais il est pris et mené dans

ɜmi. Les deux frères s'y rencon-t, se précipitent l'un sur l'autre, oulent dans la poussière. *Transta-* t sa dague, il l'enfonce dans r de son frère, qui expire, et oclamé roi de Castille. Tous capitaines qui avoient concouru succès furent généreusement m ısés. *Du Guesclin* eut la di-de connétable de Castille, cinq es considérables, et cent mille d'or. Le nouveau roi resta fidè-t taché à *Charles V*, et lui c grands services. Des trente ımes qui composoient les compagnies dans la première n, il n'en resta après celle-ci mille, qui se fondirent dans mé d'Angleterre et de France. l -ci sur-tout ouvroient leurs ur y recevoir les braves qui se ıtoient. Le roi les y attiroit, et nt avec empressement, dans le n où il étoit de profiter du mé-ement des seigneurs gascons, faire revivre les droits de la cou- sur la Guienne et sur les autres cédés à l'Anglais. Ces seigneurs ɔt toujours à la Cour, sollicitant ent le roi de réprimer les vexa-lu prince de Galles. Le monarque,

1368.

Sommation faite au prince de Galles.

1368. quoiqu'il ne demandât pas mieux
d'entreprendre cette affaire, se l
prier. A la fin il se laissa arracher la
mission que sollicitoient les sup
de présenter au parlement une
contre le prince. Elle fut admise, e
griefs furent jugés d'une importa
être discutés devant la cour des pairs
roi envoya sommer le prince d'y
paroître. *J'irai*, répondit-il, *mais*
bassinet en tête, et soixante
hommes en compagnie. Tel po
être son projet, mais il étoit co
d'une maladie de langueur depuis
retour de Castille. Le dépit qu'il é
de cette sommation et qui alla j
lui faire retenir captifs, pendant
les envoyés du roi, augmenta son
Cependant il assembla ses trou
mais ce ne fut pas avec son activité
naire Il laissa commencer les host
par les seigneurs mécontens,
repoussa à peine.

Guerre déclarée à l'Angleterre.

Charles V avoit, non-seu
dans le midi de la France, m
core dans les autres pays soumis
1369. Anglais, des agens secrets qui f
toient les mécontentemens. L
tans du Ponthieu montroient ent
tres beaucoup d'ardeur à secouer le
de l'Angleterre. On leur fit passe

ompagnies isolées qui sembloient 1369.
attirées que par le butin, et
à aucun maître. En peu de temps
conquirent tout le Ponthieu, et
umirent au roi de France, sans
parut presque s'en mêler.

tte brusque expédition, et les
que le prince de Galles fit
r à son père au sujet de la
ation, piquèrent vivement le mo-
anglais. Il avoit auprès de lui des
leurs français, que *Charles V*
tretenoit pour discuter les diffi-
que présentoient de temps en
quelques articles du traité de
gni. *Edouard* les fait paroître en
ésence, les traite durement, et
ommande d'écrire à leur roi, de
er au plutôt dans les bornes du
qu'il a violé par la protection
accorde aux révoltés de Gascogne
Ponthieu; d'envoyer ses lettres
onciation à la souveraineté des
cédées par le traité de Bre-
, et qu'alors il pourroit faire de
té, les renonciations auxquelles
oit obligé.

ce qu'attendoit le roi de France.
semble le parlement. On y lit la
e impérieuse d'*Edouard* aux
eurs français. On repasse le

1369. traité de Bretigni, article par a le, on examine de nouveau les gr des seigneurs gascons. Il est prouvé, comme il ne pouvoit pas manquer d'ar river, que c'est *Edouard* et son qui se sont écartés de la just tous les points, et la guerre ré solue. Le roi l'envoie déclarer simple valet de chambre, à ca la détention qu'avoient épro e hérauts porteurs de la somma n prince de Galles. Les amb heureusement repassoient en Fran au moment où le valet arrivoit, et l trouvèrent sur la grève. *Charles* voya aussi la déclaration de guerre ses motifs au pape, à l'empereur, aux autres princes alliés ou indifférens, et aux principales villes d'Angleterre.

Edouard fut surpris, mais non déconcerté, quoique la défection subite du Ponthieu lui en fît craindre de pareilles dans d'autres provinces où il apprit qu'éclatoient des mouvemens séditieux. Il commença par s'assurer du côté de l'Ecosse, par une trève qui suspendoit sa guerre habituelle avec ce royaume, et leva promptement deux corps d'armée; il envoya l'un au prince de Galles, et fit entrer l'autre en France par Calais, sous le comman-

nent du duc de *Lancastre*, son 1369.
ond fils. (1). *Charles* leur opposa
frères. Au premier les ducs d'An-
ou et de Berri, auxquels il joignit
Guesclin, qu'il rappela de Castille,
dont les jeunes princes devoient
vre les avis : au second son dernier
rère, sous sa propre surveillance. Pour
xercer plus aisément; il établit son
our à Rouen. Ce jeune général étoit
hilippe-le-Hardi, déjà apanagé du
hé de Bourgogne. Le roi le rendit
plus riche et le plus puissant des
es non couronnés, en lui faisant
ser l'héritière de Flandre, cette

(1) Le second fils d'*Edouard* étoit *Lionel*, de Clarence, mais il étoit mort. *Anne*, arrière-petite-fille, porta ses droits dans la maison d'York, cadette de celle de Lancastre, et lui donna le droit d'aînesse qu'avoit d'abord celle-ci. Après des flots de sang répandus dans la guerre des deux roses, ce ne fut ni la branche de Lancastre, ni celle d'York qui recueillit l'héritage d'*Edouard*; mais la maison galloise de *Tudor*, en la personne de *Henri VII*, fils de *Marguerite*, héritière d'une branche légitimée de Lancastre, et époux d'*Isabelle*, héritière celle d'York.

1369. princesse qu'*Edouard* avoit ambitionnée pour le duc d'York un de s fils, jusqu'à obtenir d'avance une dis ecclésiastique que la politique du roi *Jean* rendit inutile.

Etats-généraux. Cette première campagne se I marches, contre-marches, prises châteaux, petits combats sanglans et ravages, ruine du pauvre peuple, sans aucune décision. Le roi la termina une assemblée des états-généraux. Son but étoit d'en obtenir des subsides. On étoit si persuadé de ses bonnes intentions, de la justesse de ses vues et de son économie, qu'on lui acc la volontiers ce qu'il demanda; savoir, gabelle du sel pour l'entretien de maison; quatre livres par feu dans villes, pour la guerre; et trente dans les campagnes; un droit d'aides sur les vins, proportionné à leur qualité, et douze deniers pour livre sur tous les impôts.

Vraies causes de la guerre. Nous ne nous arrêterons pas à discuter les motifs allégués par les écrivains Français et Anglais, pour rejeter le blâme de la guerre sur celui des princes qu'ils veulent en rendre responsable. Tous s'autorisent du traité de Bretigni, et accusent réciproquement les deux monarques de l'avoir

olé par des actes contraires aux con- 1369.
, ou du moins de les avoir élu-
, et de n'y avoir pas satisfait contre
paroles données. Il y a une solution
e simple pour terminer cette con-
se. *Edouard*, au-lieu d'en agir
it avec *Jean*, son prisonnier,
exe le de lui rendre la liberté
condition, ce qui auroit été le
océdé le plus généreux, ou du moins
lui imposer des conditions tolé-
les, abusa durement de son droit,
retint quatre ans captif, ne le relâcha
'en se faisant donner de riches do-
maines et des provinces entières. Il
marchanda ensuite bassement avec les
tages, pour tirer de l'un, des terres;
e l'autre, de l'argent. Quand, après
ela, lui et le prince de Galles, son
ls, qu'il avoit déclaré souverain de
a Guienne, se crurent bien assurés
s leurs nouvelles possessions, ils ne
mirent plus en peine de ménager
ux qui leur avoient procuré une si
ande puissance, tels que les seigneurs
ons qui avoient tant contribué au
de la bataille de Poitiers. Il étoit
urel de penser que le régent, sa-
chant par lui-même que les sacrifices
consentis à Bretigni étoient le fruit
de la violence, s'en rédimeroit, s'il

1369. pouvoit, quand il seroit monté le
trône. L'Anglais auroit dû le pré
Ainsi on peut dire que si *Cha V*
a été l'agresseur à main armée, *Edoua*
a été le provocateur par sa cons
à ne se jamais relâcher d'aucun de
avantages, par son affectation à d
toujours aux clauses douteuses l'in
prétation la plus convenable à s in-
térêts, et par son opiniâtreté à
accomplir celles qui lui dépla
comme la renonciation à la cour
de France, qu'il avoit promise et qu
ne fit jamais.

Conduite du roi de Navarre. Dans ces circonstances, *Ch*
le-Mauvais se conduisit, co
l'ordinaire, en brouillon
Pendant les expéditions de ille,
s'attira la disgrace du roi an
et du prince de Galles, en gên
marche de leurs troupes qu'ils fa
passer amicalement sur son terr
et dans les environs. Pour le
Charles V saisit sa seigneurie de
pellier. Aussitôt le Navarrois se t
porte en Angleterre, y signe,
Edouard, un traité par lequel il s'e
gage à attaquer la France en m
temps que l'Anglais. Il revient en
tagne auprès de *Montfort*, et l'er
fi entrer dans ce traité; mais ni l'un

ıtre n'ose l'exécuter; au contraire, 1369.
la crainte d'une punition encore
sévère que n'avoit été la saisie
ontpellier, le Navarrois demande
, et obtient, sinon l'oubli, du
le pardon de ses mauvaises ma-
re

qui détermina le roi de Navarre Limoges saccagée et brûlée.
e prompte soumission, fut peut-
l'invasion subite de la Guienne,
les V, pendant qu'il en prononçoit
nfiscation dans son lit de justice,
des troupes prêtes qui se répan-
t aussitôt dans la province. L'at-
si brusque que le prince de
se trouva obligé de se retirer de
en ville à mesure que les Français
çoient; mais, revenu de son pre-
étourdissement, il réunit tout
'il put rassembler de soldats, et
leur tête. Sa maladie de lan-
, qui étoit tournée en hydropisie,
permettoit pas de monter à
. Il se faisoit conduire dans un
ıot. C'est dans cet état qu'il alla
ger la ville de Limoges, coupable
être rendue trop volontairement
troupes du roi. Il multiplia les
ts, les commanda lui-même, et y
par la brêche. Il faut le dire, afin
l'on connoisse à quelles horribles

1369. actions, poussés par le dépit et la vengeance, les hommes les p mo sont capables de se laisser le modeste vainqueur de Créci et Poitiers, le sauveur d'*Eustache St.-Pierre* et de ses compagno Calais, si compâtissant alors, fit n sacrer tous les habitans, sans distinc d'âge ni de sexe, et brûler la ville s ses yeux. C'est le seul excès qu puisse reprocher au prince de Ga le seul: mais qu'il est flétrissant!

Les Anglais en France. Conduite prudente de Charles V. 1370. *Edouard* ne laissa pas long-tem son fils chéri dans l'embarras. Il prépara une puissante diversion en sant passer en France une armée red table par le nombre et le choix troupes, sous le commandement *Robert Knolles*, son meilleur géné Il descendit à Calais, traversa l'Art le Vermandois, passa devant Soi Reims et Troyes, qu'il n'osa att mais il brûloit les bourgs et les villes. Enfin il campa devant Paris, et envoya offrir la bataille au roi qui y étoit renfermé. Ce prince avoit pris le même système de guerre que dans campagne qui précéda le traité de tigni: bien munir les villes principa retirer les gens de la campagne avec leurs meubles et leurs bestiaux dan

1370.

des forteresses capables de résister à un coup de main ; faire observer les ennemis par des corps séparés répandus autour d'eux, leur couper les vivres, rendre les marches fatigantes et les campemens difficiles : par cette tactique il réduisit les Anglais à chercher des quartiers d'hiver, sans avoir rien fait d'important.

Les Angla battus et dis persés par d Guesclin fa connétable.

Ils les choisirent dans le Maine et l'Anjou, provinces voisines de la Bretagne, où *Knolles* comptoit retirer ses troupes en cas d'événement fâcheux : mais *du Guesclin* ne lui en laissa pas le loisir. Il venoit de recevoir l'épée de connétable à la vue de toute la cour, qui applaudit au choix du roi. Tout ce qu'il y avoit de braves s'em- de prendre du service sous le chef des armées françaises. Il forme une troupe de guerriers ardens, se précipite à leur tête sur les quartiers ennemis, les surprend l'un après l'autre, les disperse. Cette armée formidable disparoît, et *Knolles*, presque seul, va cacher sa honte en Bretagne, l'asile qu'il s'étoit préparé.

Ces revers mortifièrent le roi d'Angleterre, qui n'y étoit pas accoutumé. La prospérité, l'amie de la jeunesse, l'abandonnoit. Il perdit *Philippe de*

1370. *Hainault*, son épouse, princesse mable, dont la tendresse et les ver avoient fait le bonheur de sa vie. P affligé, il alla recevoir sur la plage prince de Galles, son fils chéri, forcé par sa maladie de quitter l'A ine où sa bravoure et ses talens éto nécessaires. Le prince de La re, son frère, fut envoyé à sa place.

Défaite des Anglais sur mer par les Castillans.

Il avoit besoin de secours. *Edo* fit partir une flotte chargée de troup et de munitions, sous les ordres de

1371. *Jean Hastings*, comte de *Pembroke*, son gendre. Elle devoit aborder à la Rochelle. Les habitans, quoique sous la main d'une garnison anglaise, fermèrent leur port. Il leur étoit revenu qu'*Edouard*, peu sûr d'eux, devoit les chasser et peupler leur ville d'Anglais. Ainsi en avoit-il agi à Calais. La politique ancienne et constante de ces insulaires de se ménager des points d'appui sur les rivages du continent, soit pour la domination des mers, soit pour le commerce, est à remarquer. *Pembroke* fut d'autant plus fâché du refus des Rochellois, qu'il étoit surveillé de près par une flotte de vaisseaux plus forts que les siens, qu'*Henri de Transtamare*, roi de Castille, reconnoissant des services que la France

r : rendus, envoyoit à son secours. 1371.
C tillans avoient sur leurs navires
r chines inconnues aux Anglais.
içoient des pierres, des masses
omb et de gros traits, écrasoient
çoient les frêles embarcations
qui n'étoient que des vais-
t de transport. On ne dit pas
entre ces machines il y eût des ca-
: ils n'étoient pas encore appliqués
marine. *Pembroke*, très-maltraité,
fuite, et les Castillans rempor-
une victoire complète.

Ce n'étoit pas seulement dans la
luite de la guerre que *Charles-le-*
se montroit supérieur à *Edouard*,
portoit encore dans les opérations
iet. L'Anglais reconnoissoit
su iorité : *il n'y eut onc roi*,
t-il, *qui si peu s'armât et qui
donnât tant à faire*. On vient de
que sa bonne intelligence soute-
avec le roi de Castille, lui mérita
ce prince un secours maritime dé-
f. *Edouard* fit des efforts pour dé-
r le Castillan du Français : il
promesses et présens, sans
onv parvenir à diminuer l'affection
ui unissoit les deux princes. Au con-
aire. *Charles V*, politique adroit,
nt à bout d'engager le roi d'Ecosse

1371. à rompre la trève avec celui d'Angleterre, quoiqu'elle fût avantageuse au premier. Enfin, il ôta pour ce moment à *Edouard* la ressource des perfid ordinaires du roi de Navarre.

Réconciliation avec le roi de Navarre.

Ce n'est pas que l'habile monarq se flattât de fixer ce caractère inquiet toujours balançant entre les par op posés; mais il croyoit qu'en parc ignorer ses intrigues secrètes, il l'empêcheroit de se déclarer trop ouvertement pour son ennemi : il cons donc à ratifier le pardon que son b frère n'avoit osé venir cherc personne, et il l'admit à sa pr mais il fallut, tant les reproches sa conscience le tourmentoient, lui voyer des otages, prélats, chevaliers, bourgeois, au nombre de dix-neuf.

L'entrevue eut lieu à Vernon. Le Navarrois s'y rendit des terres qu'il possédoit en Normandie. Il se prosterna : *Charles* le releva, mais on remarqua qu'il ne l'embrassoit pas comme de coutume. Les deux beaux-frères eurent une longue conversation qu'on n'entendit pas; mais les spectateurs éloignés observèrent qu'il arriva souvent au roi de Navarre, dans des momens un peu animés, d'interrompre le monarque en se jettant à ses pieds;

mme s'il lui eut demandé pardon. 1371.
Le lendemain il rendit hommage de vassalités, ce qu'il n'avoit pas ore fait. Il vécut ensuite à la cour, fêté, honoré, ayant un air libre et ;é; cependant, dans ce temps , il envoyoit au roi d'Angleterre agent secret chargé de lui faire des cuses de sa soumission au roi de F ıce, et de renouveler ses traités avec l'Anglais.

Nouvelle méchanceté du roi de Navarre.

De Paris, où s'étoit rendu l'hommage, il retourna en Normandie et alla en Bretagne. En se rendant près du duc, il fut très-bien reçu par *Olivier de Clisson*, seigneur Breton, dont le château se trouvoit sur son chemin, et qui l'accompagna à la cour. Pour récompense de sa bonne réception, *Charles-le-Mauvais* le brouilla avec le duc, auquel il inspira une jalousie furieuse contre *Clisson*, qu'il accusa de faire la cour à la duchesse, de sorte que celui-ci n'échappa que de quelques minutes au danger d'être assassiné par ordre du duc; mais le Navarrois eut du moins la satisfaction de rendre ces deux hommes ennemis irréconciliables : plaisir délicieux ! et qui l'auroit été encore davantage, s'il

1371. avoit pu prévoir les effets funestes de cette inimitié pour la France.

Dans ce temps, à quelques mois l'un de l'autre, naquirent deux princes, destinés à une triste célébrité; *Jean*, fils de *Philippe*, duc de Bourgogne, et *Louis*, duc d'Orléans, second fils du roi.

Le captal de Buch fait prisonnier.

Après la dispersion des Anglais qui avoient pris leurs quartiers dans le Maine et l'Anjou, le connétable con-

1372. tinua ses exploits dans le Poitou et prit la capitale. Un de ses capitaines fit une capture non moins importante en la personne de *Jean de Grailli*, captal de *Buch*. On est étonné de voir ce seigneur gascon, que le roi de France avoit honoré de ses bonnes grâces, auquel il avoit donné gratuitement la liberté et la seigneurie de Nemours, dont il avoit fait hommage, et qui par-là étoit devenu vassal de la couronne; on est étonné de le rencontrer sous les drapeaux anglais. Mais dans un moment pacifique il avoit été revoir le prince de Galles, son premier général. Celui-ci lui fit des reproches de sa défection, le flatta et le rattacha à lui. Le *Captal* renvoya au roi les titres de sa seigneurie de Nemours, retracta son

hommage, et combattit avec assurance pour l'Anglais; mais il eut le malheur d'être fait prisonnier. En vain il offrit une forte rançon; le roi d'Angleterre eut beau le redemander avec instance; inutilement aussi plusieurs Français ent pour lui, le roi ne voulut jais lui rendre la liberté. On débita rs que son inflexibilité venoit de la ite qu'inspiroient au monarque la voure et l'habileté du prisonnier: s il est à présumer que le sage monarque voulut, par un exemple frappant de sévérité, intimider les chefs de bande qui ne se faisoient aucun scrupule de changer de parti. Le *Captal* mourut d'ennui dans la tour du Temple, ès cinq ans de captivité. 1372.

Une ruse, assez bien imaginée rendit a Rochelle à la France. Cette ville avoit pour maître un bourgeois nommé *Jean Condorier*. Il vivoit familièrement avec *Philippe Mancel*, commandant de la citadelle pour les Anglais, *qui n'étoit pas trop malicieux*. Le maire invite le commandant à un festin. Pendant le repas il fait arriver un prétendu messa- du roi d'Angleterre, chargé d'une lettre pour *Mancel*. On avoit eu grand soin de bien contrefaire les sceaux et les autres signes extérieurs qui pouvoient

La Rochelle délivrée des Anglais.

1372. donner à la missive un air d'authenticité. Le commandant ne savoit pas lire, ni apparemment aucun des siens. Il examine les sceaux, les trouve en bonne forme, et donne la lettre à *Condorier* pour lui en faire lecture. Le maire lit un ordre du roi, au commandant, de sortir le lendemain de la citadelle, avec toute la garnison, pour être passée en revue par des officiers qu'il enverra. Dès le matin *Mancel* baisse le pont-levis et fait défiler ses gens. Pendant qu'ils sortent, des soldats de *Condorier*, cachés par un mur, s'avancent et se placent entre les Anglais et la forteresse, d'autres se présentent en face. La garnison ainsi environnée est obligée de mettre les armes bas, et les Rochellois, sans coup férir, se rendent maîtres de la citadelle.

Cruautés à ce sujet. Un Anglais, nommé *David Olegrane*, gouverneur d'un château peu éloigné, appelé *Benon*, apprenant cette nouvelle, fait couper le nez et les oreilles à des Rochellois qui se trouvoient dans sa place. De leur côté, les Rochellois font pendre les Anglais qu'ils rencontrent. Mais ce ne fut pas tout: *Benon* fut attaqué, et la garnison forcée de se rendre à discrétion. *Olivier de Clisson* étoit un des chefs des assaillans:

laissez-moi, dit-il aux autres, *disposer de ces ribauds à ma volonté.* 1372.
Il se met à la porte du fort, et à mesure
ue les soldats anglais en sortent, il
r fend la tête avec sa hache; il en
tu quinze de suite de cette manière,
en acquit le surnom de *boucher*.

Siège de Thouars.

Il paroît que *du Guesclin* s'étoit fait un plan de campagne mieux conçu que ses prédécesseurs. Ils entroient dans une province le fer et le flambeau à la main, la ravageoient, prenoient quelques villes, et croyoient l'avoir soumise, quand ils l'avoient ruinée; au-lieu que le connétable avançoit méthodiquement, ne laissoit rien derrière lui, et poussoit en avant comme dans une battue bien ordonnée, si on peut se servir de cette comparaison, tous ceux qui résistoient. C'est ainsi qu'il réunit les seigneurs du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, et autres attachés aux Anglais, et qu'il les força de se renfermer dans Thouars. Le siège de cette ville est fameux, tant par la qualité et le nombre de ses défenseurs, que par la vivacité des attaques. *Du Guesclin* fit fondre *de grands engins* à la Rochelle et à Poitiers; avec ces *bombardes*, il foudroya les remparts, les

1372. ouvrit et contraignit les assiégés à capituler, dans la crainte d'être emportés d'assaut. Ils promirent de se remettre, eux et leurs seigneuries, sous l'obéissance du roi de France, s'ils n'étoient pas secourus dans un temps déterminé.

Le roi d'Angleterre, instruit de ces conditions, se mit en mer avec trois mille hommes d'armes et deux mille archers. S'il fut arrivé à temps, il y auroit eu une bataille sanglante; car connétable l'attendoit sous les murs de sa future conquête, avec une armée journellement grossie par la noblesse française qui y accouroit de toute part, dans l'espérance d'un combat. Les vents repoussèrent constamment la flotte anglaise des côtes de France, et *Edouard* voyant que le terme fixé par la capitulation seroit expiré avant qu'il se présentât, rentra dans ses ports. Thouars se rendit, et des provinces entières se réunirent à la France avec cette ville. Il restoit encore quelques troupes anglaises dans ces cantons. Le connétable les poursuivit opiniâtrement et les força à une bataille. Elle se donna près de Chivrai, château de Poitou. Les Anglais la perdirent. *Nul n'échappa*,

a chronique, *tous furent tués ou* 1372.
: *prisonniers*. La ville de Niort
t le prix de la victoire.

défaite de la flotte anglaise par
Castillans, auprès de la Rochelle,
e nouveau sentir à *Edouard*, com-
ı il lui seroit avantageux d'attirer
on parti le roi de Castille, ou du
ns de le déterminer à la neutralité.
'oit fait épouser au duc de *Lan-*
:re, son fils, *Constance*, fille aînée
Dom Pèdre-le-Cruel. Quand celui-
ut mort, il fit prendre au duc de
castre le titre de roi de Castille. Il
t alors en pleine prospérité, et dé-
oit *Transtamare*. Après le revers
de la Rochelle, il le rechercha et
:rir la renonciation du duc au
roi et à toutes ses prétentions
la Castille, s'il vouloit renoncer à
iance de France. L'intermédiaire de
:e négociation étoit le roi de Na-
:e, qui fit exprès un voyage à Burgos.
unstamare rejeta avec indignation
.e proposition. Il ne put s'empêcher
reprocher au négociateur, prince
sang de France, et beau-frère du roi,
marche plus qu'indécente. *Charles-*
auvais essuia la remontrance sans
ıords, mais non sans quelque honte
l alla cacher en Navarre.

Tentative d'Edouard auprès du roi de Castille par le roi de Navarre.

ce propos en face : *Chier s*
que nous pourrons apperce
vous ferez partie pour le roi
terre, nous vous relinquerons
trons hors de Bretagne. L'ef
de près la menace. *Edouar*
de son ancien protégé qu'il se
et armât contre la France. Le
de *Montfort* l'engageoit à c
marche, mais l'hommage qui
à la France l'en détournoit.
quelque temps. Enfin le dev

accueillit au contraire en compatriote, et combla de faveurs et de priviléges, au nom du roi de France, les bourgeois de celles qui se soumirent. 1373.

Procédure contre le duc

Charles V avoit fait précéder ces hostilités par une sommation au duc de Bretagne de ne pas recevoir les Anglais dans son duché, et au contraire de se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun. *Montfort* répondit qu'il éloigneroit les Anglais de ses villes et de ses forteresses le plus qu'il pourroit; que quant à l'injonction de se joindre aux Français pour leur faire la guerre, il s'en rapportoit au traité de Bretigni qui lui laissoit le droit de rester neutre. Ce traité, si souvent négligé ou violé, n'étoit plus au fond qu'une pièce évasive où chacun trouvoit ce qu'il vouloit. *Charles V*, ou ne le consulta pas, ou y vit qu'il étoit permis au plus fort de contraindre les neutres à embrasser sa cause, et le connétable, par ses ordres, continua ses exploits.

Du Guesclin devant Hennebond

L'air et le ton d'assurance en guerre servent souvent autant que la valeur. *Du Guesclin* les employa avec succès devant Hennebond. Il se transporta au pied des murs, appela les habitans, et quand il les vit rassemblés sur les remparts, il leur cria : *Bourgeois! il*

1373. *est certain que nous vous conquérerons tous, et souperons enhui* (aujourd'hui) *dans cette ville; mais s'il y a nul des vôtres qui jette pierre ni carrel, tant soit hardi, par quoi le plus petit de nom et de nos garçons soit blessé, à Dieu je voue, que vous ferai à tous tollir la vie.* Les bourgeois effrayés se retirèrent, et la garnison anglaise abandonnée à ses seules forces ne put se maintenir et fut passée au fil de l'épée.

Cruauté de [ce]tte guerre. Point de grâce dans cette guerre, accompagnée de toutes les horreurs d'une guerre civile. Le capitaine *Knolles*, chef, deux ans auparavant, de cette armée, vaincue dans le Maine et réfugié lui-même en Bretagne, s'y trouvoit pressé dans le château de Derval qui lui appartenoit, et où il venoit de se rendre. Avant qu'il n'arriva, un officier subalterne avoit promis de se rendre à jour dit s'il n'étoit pas secouru, et avoit donné des otages. Le jour arrivé, *Knolles* refuse de remettre la place, sous prétexte que ses gens n'ont pu traiter sans son aveu. On répond que s'il ne se rend sur-le-champ, on fera mourir les otages. *Knolles* menace d'user de représailles sur des chevaliers qu'il tenoit prisonniers. *Laissez-moi le soin de cette affaire*, dit au duc

d'Anjou qui commandoit l'armée fran- 1373.
çaise, *Clisson*, l'ennemi irréconciliable des Anglais et du duc de Bretagne. *Messire Olivier*, répond le duc, *faites ce que bon vous semble.* Sans autre pourparler, le boucher de *Benon* fait mener les otages sur le fossé de la place, et les fait décapiter. Aussitôt il sort d'une fenêtre du château, un échafaud sur lequel étoient liés trois chevaliers, dont on fait sauter les têtes dans les fossés. *Clisson*, dans l'assaut qui suivit, fut dangereusement blessé, et la place ne fut pas prise.

Le duc de Bretagne passe en Angleterre.

Le roi d'Angleterre avoit, auprès du duc de Bretagne, un agent nommé *Milleborne*. Pour décharger son maître des sommes qu'il avoit promises au duc, afin de le faire déclarer contre la France, et sans s'embarrasser de ce qui pourroit arriver à *Montfort* de son conseil, *Milleborne* l'engage à mettre un impôt extraordinaire. Les seigneurs bretons appellent de cette vexation au roi, et présentent requête au parlement. Le peuple refuse de payer; le duc s'obstine, et condamne au dernier supplice quelques opiniâtres. La révolte alors devient dangereuse; *Montfort* s'embarque pour l'Angleterre, pressé par le double motif de se soustraire

1372. donner à la missive un air d'authenticité. Le commandant ne savoit pas lire, ni apparemment aucun des siens. Il examine les sceaux, les trouve en bonne forme, et donne la lettre à *Condorier* pour lui en faire lecture. Le maire lit un ordre du roi, au commandant, de sortir le lendemain de la citadelle, avec toute la garnison, pour être passée en revue par des officiers qu'il enverra. Dès le matin *Mancel* baisse le pont-levis et fait défiler ses gens. Pendant qu'ils sortent, des soldats de *Condorier*, cachés par un mur, s'avancent et se placent entre les Anglais et la forteresse, d'autres se présentent en face. La garnison ainsi environnée est obligée de mettre les armes bas, et les Rochellois, sans coup férir, se rendent maîtres de la citadelle.

Cruautés à ce sujet.

Un Anglais, nommé *David Olegrane*, gouverneur d'un château peu éloigné, appelé *Benon*, apprenant cette nouvelle, fait couper le nez et les oreilles à des Rochellois qui se trouvoient dans sa place. De leur côté, les Rochellois font pendre les Anglais qu'ils rencontrent. Mais ce ne fut pas tout: *Benon* fut attaqué, et la garnison forcée de se rendre à discrétion. *Olivier de Clisson* étoit un des chefs des assaillans:

laissez-moi, dit-il aux autres, *disposer de ces ribauds à ma volonté.* 1372.
Il se met à la porte du fort, et à mesure les soldats anglais en sortent, il r fend la tête avec sa hache; il en tua quinze de suite de cette manière, et en acquit le surnom de *boucher*.

Siège de Thouars.

Il paroît que *du Guesclin* s'étoit fait un plan de campagne mieux conçu que ses prédécesseurs. Ils entroient dans une province le fer et le flambeau à la main, la ravageoient, prenoient quelques villes, et croyoient l'avoir soumise, quand ils l'avoient ruinée; au-lieu que le connétable avançoit méthodiquement, ne laissoit rien derrière lui, et poussoit en avant comme dans une battue bien ordonnée, si on peut se servir de cette comparaison, tous ceux qui résistoient. C'est ainsi qu'il réunit les seigneurs du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, et autres attachés aux Anglais, et qu'il les força de se renfermer dans Thouars. Le siège de cette ville est fameux, tant par la qualité et le nombre de ses défenseurs, que par la vivacité des attaques. *Du Guesclin* fit fondre *de grands engins* à la Rochelle et à Poitiers; avec ces *bombardes*, il foudroya les remparts, les

1372. ouvrit et contraignit les assiégés à capituler, dans la crainte d'être emportés d'assaut. Ils promirent de se remettre, eux et leurs seigneuries, sous l'obéissance du roi de France, s'ils n'étoient pas secourus dans un temps déterminé.

Le roi d'Angleterre, instruit de ces conditions, se mit en mer avec trois mille hommes d'armes et deux mille archers. S'il fut arrivé à temps, il y auroit eu une bataille sanglante ; car le connétable l'attendoit sous les murs de sa future conquête, avec une armée journellement grossie par la noblesse française qui y accouroit de toute part, dans l'espérance d'un combat. Les vents repoussèrent constamment la flotte anglaise des côtes de France, et *Edouard* voyant que le terme fixé par la capitulation seroit expiré avant qu'il se présentât, rentra dans ses ports. Thouars se rendit, et des provinces entières se réunirent à la France avec cette ville. Il restoit encore quelques troupes anglaises dans ces cantons. Le connétable les poursuivit opiniâtrement et les força à une bataille. Elle se donna près de Chivrai, château de Poitou. Les Anglais la perdirent. *Nul n'échappa*,

la chronique, *tous furent tués ou* 1372.
s prisonniers. La ville de Niort
int le prix de la victoire.

a défaite de la flotte anglaise par Castillans, auprès de la Rochelle, le nouveau sentir à *Edouard*, comn il lui seroit avantageux d'attirer on parti le roi de Castille, ou du ins de le déterminer à la neutralité.

Tentative d'Edouard auprès du roi de Castille par le roi de Navarre.

roit fait épouser au duc de *Lanre*, son fils, *Constance*, fille aînée *Dom Pèdre-le-Cruel*. Quand celuifut mort, il fit prendre au duc de *ncastre* le titre de roi de Castille. Il it alors en pleine prospérité, et dégnoit *Transtamare*. Après le revers de la Rochelle, il le rechercha et offrir la renonciation du duc au e de roi et à toutes ses prétentions la Castille, s'il vouloit renoncer à liance de France. L'intermédiaire de te négociation étoit le roi de Nare, qui fit exprès un voyage à Burgos. *anstamare* rejeta avec indignation te proposition. Il ne put s'empêcher reprocher au négociateur, prince sang de France, et beau-frère du roi, lémarche plus qu'indécente. *Charles-Mauvais* essuia la remontrance sans nords, mais non sans quelque honte 'il alla cacher en Navarre.

1373.

Rupture avec le duc de Bretagne.

Si le roi d'Angleterre échoua du côt
de la Castille, il fut plus heureux e
Bretagne. *Montfort* lui devoit, e
grande partie, son duché : il montre
en conséquence, pour l'Anglais, u
inclination qui contrarioit les senti
de la principale noblesse breto
gagnée depuis la paix de Guérande p
les manières affectueuses de *Charles-*
Sage. Le *vicomte de Rohan* et le *sy*
de Laval, sans doute interprètes d
sentimens d'un plus grand nombr
eurent la hardiesse de tenir à leur d
ce propos en face : *Chier syre si*
que nous pourrons appercevoir q
vous serez partie pour le roi d'Ang
terre, nous vous relinquerons et
trons hors de Bretagne. L'effet su
de près la menace. *Edouard* e:
de son ancien protégé qu'il se dé
et armât contre la France. Le penc
de *Montfort* l'engageoit à cette d
marche, mais l'hommage qui le l
à la France l'en détournoit. Il hé
quelque temps. Enfin le devoir de
reconnoissance l'emporta sur celui
la vassalité; il se décida pour l'An
terre. Un grand nombre de seigne
se liguèrent contre lui; *du Guesc*
entra en Bretagne, prit de force
villes qui ne voulurent pas se rend

accueillit au contraire en compatriote, et combla de faveurs et de privilèges, au nom du roi de France, les bourgeois de celles qui se soumirent. 1373.

Procédure contre le duc

Charles V avoit fait précéder ces hostilités par une sommation au duc de Bretagne de ne pas recevoir les Anglais dans son duché, et au contraire de se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun. *Montfort* répondit qu'il éloigneroit les Anglais de ses villes et de ses forteresses le plus qu'il pourroit; que quant à l'injonction de se joindre aux Français pour leur faire la guerre, il s'en rapportoit au traité de Bretigni qui lui laissoit le droit de rester neutre. Ce traité, si souvent négligé ou violé, n'étoit plus au fond qu'une pièce évasive où chacun trouvoit ce qu'il vouloit. *Charles V*, ou ne le consulta pas, ou y vit qu'il étoit permis au plus fort de contraindre les neutres à embrasser sa cause, et le connétable, par ses ordres, continua ses exploits.

Du Guesclin devant Hennebond

L'air et le ton d'assurance en guerre servent souvent autant que la valeur. *Du Guesclin* les employa avec succès devant Hennebond. Il se transporta au pied des murs, appela les habitans, et quand il les vit rassemblés sur les remparts, il leur cria : *Bourgeois! il*

1375—76. esprits, de s'en pouvoir affranchir entièrement.

Charles V donna aux bourgeois de Paris le privilége d'acheter des fiefs, et leur accorda des franchises qui rendoient ces acquisitions plus avantageuses. Il commença la Bastille, rempart contre les ennemis du dehors, frein pour les séditieux du dedans, objet de terreur pour le crime, et malheureusement quelquefois l'instrument de l'injustice et de la vengeance. Outre cette masse énorme, détruite de nos jours, il bâtit le château de Montargis et celui de Creil, augmenta le Louvre, et se fit sur le bord de la Seine un séjour agréable près de la Bastille, appelé l'*Hôtel St.-Paul.* Sa destination est marquée par cet autre nom, l'*Hôtel solennel des grands ébattemens.* Ses jardins étoient plantés plus pour l'utilité que pour le luxe, et il eut, de plus, grand soin d'améliorer ses domaines qui étoient alors le plus sûr et le principal revenu de nos monarques. Ils avoient été fort négligés sous les règnes précédens; *Charles V* ne dédaigna pas d'entrer dans la connoissance des obligations des fermiers, des accroissemens que ses possessions pouvoient recevoir de la culture. Enfin

négligea pas le commerce. Il y avoit à Paris, dès avant l'invasion des Francs, dit-on, une société de commerçans par eau, appelés les *marchands de l'eau*, parce qu'ils faisoient leur principal commerce par la Seine ; le roi continua de les protéger. Leur police intérieure avoit été maintenue long-temps par un prévôt et par des échevins qui, par suite de l'aggrégation de divers autres corps de commerçans à celui des marchands de l'eau, devinrent peu-à-peu les officiers municipaux de la capitale. *Charles* encouragea toutes les différentes espèces d'artisans et de négocians par le renouvellement et l'augmentation de leurs privilèges. Les Castillans, les Portugais, les Italiens sur-tout, en possession alors du commerce maritime le plus étendu, furent invités à fréquenter nos ports par les exemptions et la liberté que le roi leur accorda.

1375—76.

Etat de la cour d'Angleterre.

Telles furent les occupations du roi pendant cette trève, et pendant d'autres momens de repos. Un répit de deux ans lui faisoit aussi prévoir des événemens dont il pouvoit tirer avantage. La maladie du prince de *Galles* augmentoit. Elle le conduisit au tombeau, en 1376, âgé de quarante-six ans. Le

1375—76. roi de France, qui avoit toujours estimé sa bravoure et sa loyauté, lui fit faire un service solennel à Paris. Il semble que l'énergie du père s'ensevelit avec son fils. *Édouard*, outre la caducité de l'âge, en montra les foiblesses. Il devint paresseux dans les affaires, s'abandonna honteusement à une jeune maîtresse, dépensière plus que galante, et qui profita insolemment de l'ascendant que l'amour du vieillard lui donnoit sur cette ame flétrie. On lui remarquoit, non du goût, mais de la passion pour les plaisirs, pour les fêtes, pour tout ce qui étoit éclatant et qu'il pensoit pouvoir cacher son déclin à ses propres yeux. Le peuple anglais dont il avoit été l'idole, non-seulement cessa de l'adorer, mais ne put même quelquefois se défendre d'un sentiment de pitié, si ce ne fut pas de l'indignation et du mépris. Avec sa gloire tomba son autorité et son crédit dont il éprouva la décadence, sur-tout quand il demandoit de l'argent. Au-lieu que l'estime qui environnoit *Charles V*, rendit toujours les Français prompts à l'aider dans le besoin : éloge du peuple et du monarque.

Il auroit passé ces deux années tranquille, rafraîchi, pour ainsi dire, par

les douces influences de la paix, si son perfide beau-frère ne l'eût encore troublé. *Jeanne de France*, épouse de *Charles-le-Mauvais*, étoit morte subitement. On soupçonna qu'il l'avoit empoisonnée. Le même soupçon se répandit à l'occasion de la mort de *Guy d'Auvergne*, dit le cardinal de Boulogne, qui étoit le conseil de ce prince. Il s'en disculpa auprès du pape *Grégoire XI;* mais en pareille circonstance, c'est déjà une tache infamante que le besoin de justification. A ces forfaits commis dans sa famille, le Navarrois joignit des tentatives pour donner à son beau-frère des inquiétudes, tant dans sa cour que de la part de l'ennemi. Il s'étoit élevé une discussion d'intérêt entre la branche cadette de *Valois*, et l'aînée, dont le roi étoit chef. Aussitôt le Navarrois s'intrigue, se jette dans la contestation, brouille les droits, aigrit les esprits. Sans quelques sacrifices que le monarque fit à propos, il auroit mis la discorde dans la famille royale. Il s'efforça aussi de rompre la trève, envoya pour cela un agent en Angleterre, et conclut un traité d'alliance offensive et défensive. On ne put à la vérité rien prouver contre ce prince, parce que le vaisseau

1375—7

Nouveaux crimes du de Navarre

1375—70. qui rapportoit l'agent et les papiers, périt dans la traversée.

Pendant la trève, la paix se négocioit toujours. Les pouvoirs donnés par *Charles V* à ses plénipotentiair , portoient, dit-on, l'abandon de qu torze cents villes fermées, et de tr mille forteresses dans la seule Aquitaine, si les Anglais vouloient terminer. Ce nombre n'est pas croyable, quand même, dans l'état qui fut présenté, on auroit mis comme villes, des bourgs qui portent encore ce nom, et comme forteresses, les villages qui étoient alors tous entourés de murs. Ce sacrifice, qui nous paroît énorme, le fut si peu aux yeux des ambassadeurs anglais, venus de nouveau à Bruges, qu'ils dirent ne pouvoir conclure sans avoir auparavant consulté. Ils repartirent; mais en arrivant à Londres, ils trouvèrent *Edouard* mort, et au même moment la trève expiroit.

La guerre recommence. 1377. *Charles* épioit ces deux circonstances. Aussitôt des ports de Normandie partent des vaisseaux chargés de troupes. Elles abordent en Angleterre, ravagent les campagnes, pillent et brûlent les villes. Le roi avoit eu soin, pendant la trève, de faire bâtir des vaisseaux, à rames et à voiles, nommés *galères*, propres à

re. Ses prédécesseurs ne se ser- 1377.
ent ordinairement que d'embarca-
s s r rchandes. Ils les ramassoient
r nt de la guerre, et les faisoient
quelquefois accompagner par des navires
forts de bois et plus hauts de bord,
'ils louoient des Génois, réputés
rs les meilleurs marins. Dans cette
édition ce furent les Castillans qui
aderent les Français. *Transtamare*
voya une flotte. Ses troupes, jointes
: nôtres, firent trembler l'Angleterre,
Londres même s'effraya. *Charles* at-
a ua en même temps en Guienne, en
tagne, dans l'Artois, et par-tout il
des succès. On remarque qu'au
; d'Ardres il y eut quarante *bom-
bara* employées. Ce nombre marque
in accroissement rapide dans cette
rme.

Pendant que des généraux de *Charles* L'empereur Charles IV en France.
prenoient des villes, et soumettoient
les provinces, il recevoit à Paris l'em- 1378.
pereur *Charles IV*, son oncle, et
Venceslas, son cousin, élu roi des
Romains. Le père venoit accomplir un
pélerinage à St.-Maur-des-Fossés. *Mais
combien qu'il eut sa dévotion, il
venoit aussi*, disoit-il, *pour voir le
roi, la reine et leurs enfans, et leur
présenter son fils*. Les honneurs qu'on

5

1378. lui fit nous apprennent quel étoit le cérémonial du temps, semblable au nôtre, aux nuances près qu'apporte l'accroissement du luxe. Entrée nelle, harangues, festins, les parures, belles livrées. L'unive é le complimenta, et l'invita à une th théologie ; c'étoit ce qu'a été depuis, pour d'autres souverains, une séance académique. On eut cepend it qu'il ne fît pas son entrée à Pa sur un cheval blanc, distinction qui n partenoit qu'au roi, et dont on crai que l'empereur ne se prévalût. On eut soin aussi de compasser sa marche depuis les frontières jusqu'à Paris, afin qu'il n'y arrivât qu'après les fêtes de Noël, de peur qu'il ne lui prît envie d'assister à l'office de la nuit, revêtu des habits impériaux, et de chanter la dernière leçon de matines, ce qui étoit un droit des empereurs d'occident dans l'empire ; droit dont l'exercice pourroit faire croire qu'il regardoit la France comme en faisant partie. Le roi l'invita à une séance de son conseil. Il se plut à lui expliquer lui-même les motifs de sa rupture avec l'Angleterre, comme jaloux d'obtenir son suffrage.

A la joie qu'eut le roi de voir un

oncle qu'il aimoit, succéda une douleur profonde, causée par la mort de *Jeanne de Bourbon*, son épouse. Une imprudence commise peu de jours après avoir mis une princesse au monde, la conduisit au tombeau. Elle y emporta les regrets de son époux et de toute la France.

1378. Mort de la reine.

Dans ce temps se tramoit une conspiration, dont l'auteur, quand il est question de trahison et de perfidie, est connu sans qu'on le nomme. Les succès du roi causoient au roi de Navarre une jalousie qui tenoit de la rage. *Je n'aime point le roi de France*, disoit-il à ses confidens ; *quelque belles paroles qu'il m'ait dites, j'ai toujours entendu, par toutes les manières que j'ai pu, lui faire grief et dommage, et si je pouvois, je mettrois volontiers peine à sa destruction*. Ces dispositions préparent à n'être pas étonné des crimes dont les pièces du procès, qui fut fait alors, et dont les monumens, qui existent encore, donnent la certitude.

Conspiration du roi de Navarre.

Le poison, comme on l'a déjà vu, étoit son arme favorite. Il avoit attiré à sa cour un médecin juif, nommé *Angel*. Il le choisit pour exécuteur de son affreux projet. Votre profession, lui disoit-il, vous facilitera le moyen

1378. de vous introduire auprès du roi de France dont les savans sont sûrs d'être bien accueillis. Il vous verra d'autant plus volontiers que vous parlez bien latin, et êtes *moult argumentatif*. *Angel* n'accepta pas la commission, et sentant le danger auquel l'exposoit une pareille confidence, il s'échappa de la cour du Navarrois ; mais il ne porta pas loin le funeste secret du prince. Quelque temps après, *Charles-le-Mauvais* dit à un de ses confid*que le physicien de Chypre avoit été noyé dans la mer*.

La tentative auprès du médecin n'ayant pas réussi, le Navarrois eut recours à un de ses valets de chambre qui avoit un parent officier dans les cuisines du roi. Il lui dit de se rendre à Paris, de s'introduire par l'entremise de son parent dans la cuisine, et de jeter sur les plats, à sa portée, un poison qu'il fit préparer par une juive, sous ses yeux. Il y avoit à la cour un agent du Navarrois, nommé *Duruc*, dont on se défioit. Le roi le fit arrêter et fit saisir ses papiers. On y trouva les preuves de cet odieux projet, et *Duruc* en convint. Un autre homme, secrétaire du roi de Navarre, nommé *Pierre du Tertre*, fut surpris dans une des villes

nce possédoit en Normandie. 1378.
s n'indiquoient rien sur le
; is on y trouva le motif et le
la conspiration. Après la mort
, qui seroit très-subite, on devoit
du trouble que cet évènement
ru occasionneroit, pour se saisir
ıphin, et s'emparer du gouver-
ıt. Le roi de Navarre comptoit
ques mécontens et sur les An-
ec lesquels il avoit un traité. Il
geoit, en échange des troupes
lui feroient passer, à leur livrer
les de Normandie, et l'alliance
être confirmée par le mariage
de ses filles avec le jeune roi
ırd.

comte de *Beaumont*, un des
ı roi de Navarre, avoit été envoyé
our de France, sous pretexte de
ter quelques affaires, mais réel-
ıt afin d'écarter les soupçons,
ınt que son père machinoit ces
ɜurs. Le jeune prince ignoroit ces
es manœuvres, il n'etoit point
ıut dans la confidence. Il faisoit
tit voyage en Normandie lorsqu'on
les agens de son père, et il étoit
bonne foi, qu'il vint demander au
ur élargissement. Il avoit avec lui
ıurs gouverneurs des principales

1378. places qui l'escortoient par honneur. Le roi lui découvrit toute la trame. Il en fut si consterné, qu'il se prêta lui-même à tout ce que le roi exigea.

Pour suspendre les effets de la conspiration, *Charles* s'abstint des gemens qu'il avoit eus autref s, et n'hésita pas à rendre public le crime et la honte de son beau-frère. Il fit com roître *Duruc* et *Dutertre* devant le p lement, où se rendirent les princes, prélats et seigneurs les plus distingués du royaume. On lut leurs dépositions, qu'ils confirmèrent par leur aveu. Ils furent condamnés à mort, traînés sur-le-champ aux halles, et exécutés. On ne voit pas qu'il ait été rien prononcé personnellement contre le roi de Navarre, peut-être en considération de ses enfans. Les gouverneurs des villes de Normandie reçurent ordre, en présence du comte de *Beaumont*, de remettre leurs places aux troupes que le roi enverroit.

Le comte accompagna lui-même l'armée destinée à cette expédition qui ne fut ni longue ni périlleuse. Dans une de ces villes on rencontra *Jean de Mortain*, fils puîné du roi de Navarre, et la princesse sa sœur. Le roi les traita avec toute la bienveillance possible,

comme son cher neveu et sa chère nièce. Dans une forteresse se trouvèrent les trésors du coupable, dont la perte fut sans doute plus sensible pour lui que celle de ses enfans. Le duc d'Anjou s'empara de Montpellier et de toutes les terres que le Navarrois possédoit en Languedoc. Sur le seul bruit de la conspiration, et sans en être prié, *Transtamare* se jeta sur la Navarre, afin de faire une diversion en faveur de *Charles V*, son ami, s'il en avoit besoin. Ainsi dépouillé, *Charles-le-Mauvais* se sauva en Angleterre. Ses alliés le voyant inutile n'en tinrent pas grand compte. Ils lui promirent cependant des secours; mais par nantissement ils se firent livrer la ville de Cherbourg, où ils mirent garnison. Le duc de Bretagne, dans le même tems, leur ayant livré Brest, pour payer les secours qu'il en sollicitoit, ils se trouvèrent ainsi maîtres de quatre des principaux ports de France: Bordeaux, Brest, Calais et Cherbourg. 1378.

Une autre affaire importante attira l'attention du roi. *Clément V*, redevable de la tiare à la France, avoit fixé son séjour à Avignon. La cour papale et le sacré collége y demeuroient depuis plus de cinquante ans, lorsque des

Grand schisme d'Occident.

1378. raisons politiques et religieuses firent prendre à *Urbain V* la résolution de reporter le St.-Siège à Rome. Il apprit que les Romains, ennuyés de l'absence des papes successeurs de *Clément*, paroissoient disposés, si *Urbain* ne revenoit pas, à en élire un autre. D'ailleurs ce pontife savant et pieux se faisoit un scrupule de ne pas résider dans son diocèse. Ainsi, malgré les sollicitations de *Charles V*, il se ren à Rome ; mais il y eut des désagr de la part d'un peuple indocile, accu tumé à l'anarchie, et il revint au bout de trois ans à Avignon. La mort le surprit dans le louable dessein de travailler lui-même à la paix entre la France et l'Angleterre. Son successeur, *Grégoire XI*, élu à Avignon, s'imposa, pour ainsi dire, l'obligation de retourner à Rome, en publiant une bulle qui recommandoit la résidence aux évêques, sous des peines sévères. Comment auroit-il pu, lui le premier des évêques, se dispenser de donner l'exemple aux autres ? De plus, le même motif qui avoit déterminé son prédécesseur ; savoir : la crainte que les Romains n'élussent un autre pape, le pressoit lui-même. La menace lui en fut signifiée par une députation solennelle du peuple

Rome. Il partit donc, et emmena 1378.
ec lui le sacré collége, à six cardinaux
ès, qu'il laissa à Avignon.

A sa mort les cardinaux se trouvèrent
me au nombre de seize, dont onze
s, non compris les six restés à
n. Quand ils entrèrent au con-
e, populace les environna en
it : *nous le voulons Romain ;*
visez-vous, *seigneurs*, disoient-ils,
illez-nous un pape Romain, *au-*
ent nous vous ferons les têtes aussi
es que vos chapeaux. Cette me-
les embarrassa. Après avoir hésité
lques jours, harcelés par le peuple,
prirent un parti mitoyen, qui fut d'é-
re *Bartholomeo Prignano*, archevêque
Bari, Italien, qui n'étoit pas cardinal.
ont dit depuis qu'ils lui avoient fait
serment de se démettre quand ils
oient en sureté, et qu'ils s'étoient
rvé le droit de revenir contre cette
tion, comme contrainte, et d'en
re une nouvelle ; mais il ne parut rien
rs de cette convention. Les Romains
montrèrent contens d'avoir du moins
pape italien. Il prit le nom d'*Ur-*
in VI. Il étoit impérieux, emporté,
ur, vindicatif, et sa sévérité appro-
hoit souvent de la cruauté.

Ces qualités repoussantes ne tar-

1378. dèrent pas à se montrer. Les cardin effrayés par les mauvais tr faits à quelques-uns d'entre eux, d tèrent sa cour l'un après l'autre, et retirèrent à Anagni, petite ville de campagne de Rome. Là ils protestè pour la première fois contre l'électi comme arrachée par la violence. *Urbain* leva des troupes. Ils en levè aussi ; mais se voyant près d'être fermés dans cette petite ville, réfugièrent à Fondi, près de Na où la reine *Jeanne* leur donna un Ils y procédèrent à une nouvelle élection, et choisirent le cardinal *Robert* fils du comte de Genève, dont ils péroient protection et secours. L nouvel élu prit le nom de *Clément VII*

Les électeurs envoyèrent dans les cours une proclamation dans l ils ne parloient que de la viole e leur avoit été faite par le peuple, violence qu'ils prétendoient suffisante pour rendre l'élection d'*Urbain* illégitime, et, par conséquent, nulle ; mais ils ne parloient, ni du serment supposé fait par *Prignano*, de se demettre quand il en seroit requis, ni de leur intention secrète de ne faire qu'une election feinte. Si la chose étoit vraie, apparemment ils eurent honte d'avouer

dissimulation interdite à toute sorte 1378.
traités, à plus forte raison dans un
agement qui touchoit à la religion,
qui pouvoit intéresser la paix de
ise. De son côté *Urbain* envoya
toutes les cours des députés char-
de faire reconnoître la validité de
élection. Pour remplacer les cardi-
x qui l'avoient abandonné, il en
a vi t-six. Alors les deux papes
ncèrent à se lancer des excom-
n ions, à se charger d'anathêmes,
leurs partisans prirent les noms
Urbanistes et de *Clémentins*.

Charles V vit avec inquiétude les nces d'un schisme, et en prévit les onséquences. Dans un royaume comme France, où la religion et ses ministres oient un grand empire, où se trou- nt des ordres religieux très-nom- ux, déjà divisés sur des systèmes giques, et discordans de senti- s sur d'autres articles; des univer- s; des corps savans ardens à la dis- te, il auroit été dangereux de laisser a chacun la liberté de proclamer publiquement son opinion particulière. Il fit donc examiner dans une assemblée composée de six archevêques, trente évêques, plusieurs abbés et docteurs, la question qui commençoit à agiter le

La France entre dans l'obédience de Clément VII.

1378. monde chrétien : auquel des deux papes on devoit obéissance? Quoique l'af occupât plusieurs séances, on ne se décider. Le roi envoya en Italie fa de nouvelles informations. Le r en fut lu dans une seconde assemblée, à laquelle assistèrent, avec un choix de docteurs, les principaux du clergé et de la noblesse. Le monarque les exh à ne suivre que la voix conscience dans l'avis qu'ils donner. Il en fit faire serment et jura lui-même. La pluralité fut Clément. Quand ce jugement fut à l'université, comme à la soci l'exemple devoit entraîner aut elle demanda à délibérer encore. E elle se décida pour *Clé nt*, à l'unanimité. Plusieurs nèrent à ne reconnoître ni l' ni l' pontife, et à attendre que ur eût été discuté et établi dans c général. Cependant les corps e prédicateurs et tribunaux, se s pour la police extérieure, à l'or fut donné de ne reconnoître que *Clément VII*. Mais l'A et d'autres états en plus grand se déclarèrent pour *Urbain*. Il que le motif déterminant du roi France, fut la violence, assez b

vée, qui avoit été faite au con- 1378.

Pendant cette dissention la guerre soit entre les deux nations avec succès assez variés. Leurs champs bataille étoient les deux extrémités la France, la Navarre et la Bre- e. (se rappelle que pour faire (à la conspiration de *Charles-Mc ›ais*, *Transtamare* s'étoit jeté la Navarre et y avoit fait des pro- rapides. Les Anglais de la Guienne trèrent à leur tour, et malgré les que *Charles V* y envoya, ils ·ent le Castillan de sa conquête le poursuivirent jusque dans son ır :. Il y a apparence qu'ils entre- t cette expédition, moins pour ır le Navarrois, que pour faciliter c que le duc de *Lancastre* con- de regagner la couronne de lle, enlevée à *Pierre-le-Cruel* t il avoit épousé la fille, et dont il oit toujours l'héritage. C'est dans ı qu'il avoit obtenu du conseil e de *Richard*, son neveu, de les forces d'Angleterre de ce . Ce fut une excursion, brillante la rité, mais qui n'eut pas de suite. ıt à la Bretagne, dont les princi-

Guerre de Navarre et de Bretagne.

1378. pales villes étoient occupées par garnisons françaises, elle fut d'ab attaquée. Une flotte parut sur ses cô et débarqua des troupes anglaises. Fie de ce secours, le duc osa envo défier le roi de France, son seign suzerain. Cette audace détermina le à porter à *Montfort* un coup qui se devenu mortel, si *Charles V* a trouvé dans les seigneurs bret correspondance qu'il espéroit.

Procès fait au duc de Bretagne.

Il vint tenir un lit de ju e parlement, y énuméra ses griefs c le duc, demanda qu'il fût proc contre lui. On le somma de comparoît Il ne répondit pas à la citation; a le monarque lui-même, du haut de trône, prononça la *confiscation personne et des biens de Je Montfort, chevalier, nagu de Bretagne.* Il manda à Paris des principaux seigneurs bret savoit les plus attachés à la r savoir, le connétable *du G Olivier de Clisson* et les *Rohan* et de *Laval*, leur noître la sentence, s'efforça en prouver la justice, et le dit ne doutant pas de leur affi i espéroit qu'ils ne feroient au

té de recevoir ses troupes dans leurs es, pour les défendre contre les ais. 1378.

Cette proposition décéla l'intention ste du roi ; ils ne doutèrent pas il n'eût l'intention de réunir la Bretagne à la couronne, et d'en faire une ce de France. Si, en dépouillant *ntfort* de son duché, le roi en eût sti un autre, par exemple un des de *Jeanne-la-Boiteuse*, duchesse Penthièvre, peut-être auroit-il à se débarrasser de *Montfort* r toujours ; mais le dessein d'anéantir veraineté dont les seigneurs bre- se regardoient comme participans, leur zèle pour la France. Ils répondnt froidement au roi qu'ils feroient irs ce qu'ils pourroient pour son e ; que quant à leurs forteresses en fût pas inquiet, qu'ils sauroient défendre eux-mêmes contre les An-, et ils repartirent promptement.

Mécontentement des seigneurs bretons, et des pairs de France.

1379.

Les pairs même furent mécontens procédure ; le duc d'Anjou, du roi, lui en fit des plaintes. Ils trèrent que, selon l'ancien code al, le seigneur, fût-il monarque, idant contre son vassal, ne pouvoit ter à la délibération, avec les pairs vassal, qui seuls avoient droit de

1379. le juger; que si l'innovation dont ils venoient d'être témoins se confirmoit, ils courroient risque, au moindre contentement, de perdre leurs [illegible] et leurs autres priviléges, [illegible] fluence que la présence du r[illegible] opinion manifestée pouv[illegible] sur les jugemens. La duc[illegible] thièvre, de son côté, revendiqua ses enfans le bénéfice de la co[illegible] d'après la clause du traité de Guéra[illegible] que survenant l'extinction de la de *Montfort*, la sienne de droit soit le duché. Or, disoit-elle, crime de félonie sur lequel la c[illegible] cation est fondée, rend *Montfort* postérité inhabiles à posséder le d[illegible] c'est comme si la sentence l[illegible] tissoit. En ce cas la Bretagne venir aux miens et non à la c[illegible] Le duc d'Anjou, son gendre, ap[illegible] sa prétention, dans l'espérance de voir peut-être un jour ce beau duché possédé par ses enfans.

Montfort rappelé par les Bretons.

Les seigneurs bretons, reto[illegible] chez eux, racontèrent à leurs [illegible] et à leurs amis ce qui s'étoit passé à Paris. Ils s'assemblèrent secrètement, pesèrent les avantages et les inconvéniens de ce qu'on leur demandoit. Le résultat de leurs délibérations fut qu'il

t mieux avoir affaire à un duc qu'à 1379.
ı roi, *parce qu'un roi commande jours, et qu'un duc prie souvent.* ;e principe naquit une confédération la noblesse, et une résolution de peler *Montfort*; la députation partit Londres; le duc fut très-étonné très-joyeux. Cependant, sur la proion qu'ils lui firent de retourner ec eux, n'osant pas se fier sans exaà cette bonne fortune, il leur de repartir, et leur promit de les ıdre sitôt que le secours que la nce d'Angleterre lui promettoit out prêt.

Comme si le roi eût travaillé pour ennemi, il hasarda de mettre un ıôt sur la Bretagne. L'idée de vouse rendre leur maître avoit révolté les ands, l'impôt souleva le peuple. Une nouvelle députation partit; le duc point difficulté de revenir avec , d'autant plus que les Anglais lui èrent des troupes et des munitions. Qu ıd son retour fut annoncé, il se fit concours prodigieux vers la place de -Malo où il devoit débarquer. Lorsqu'on aperçut ses vaisseaux, ce peuple qui l'avoit chassé, devenu ivre de joie, tendoit vers lui des mains suppliantes, avec des acclamations de repentir et



l'affaire du duc de Bretagne, c'e [redacted]
lire la confiscation de sa personn [redacted]
le son duché, devoit être rem [redacted]
arbitrage du duc d'Anjou lui-mê [redacted]
a comte de Flandre, et de q [redacted]
gneurs bretons des deux partis [redacted]
chesse de Penthièvre même inte [redacted]
ns cette espèce de compromis [redacted]
e d'Anjou promit de faire agrée [redacted]
ce que les arbitres décideroient [redacted]
garantir sa promesse par *Char* [redacted]
ce de Navarre, qui se trouvoit [redacted]
armée, par le duc de *Bourbo* [redacted]
e connétable.

u Guesclin, appelé par le [redacted]
même dans cette affaire, ne [redacted]
, comme Breton, y être indiffé [redacted]
proposition faite par le roi [redacted]
eurs de remettre leurs place [redacted]
oit dit mot et s'étoit retiré en [redacted]
, comme les autres; mais il n [redacted]
ne part, du moins apparente [redacted]
arches faites pour le retou [redacted]
tfort. Il étoit à St-Malo lo [redacted]
ic débarqua. Il vit du hau [redacted]
parts la belle manœuvre d'un [redacted]
anglais nommé *Kalverli* [redacted]
un seul vaisseau, tint en [redacted]
e la flotte castillane, envoyé [redacted]
er le retour au duc, et sauv [redacted]
munitions et son trésor. Le [redacted]

M 2 [redacted]

1379. de tendresse. Ils avançoient jusque dans la mer pour le voir plutôt. Ils se prosternoient, *ceux-mêmes qui s'étoient jetés dans l'eau*, dit l'historien de Bretagne. *Ils versoient des torrens de larmes*, le suppliant de leur pardonner, reconnoissant qu'ils avoient été séduits, et maudissant l'auteur leur révolte.

Trêve avec Montfort.

En peu de temps *Montfort* se vit une armée considérable. Il n'eut pas de peine à reconquérir son duché. Les seigneurs s'empressoient de se rendre auprès de lui, et les villes de lui ouvrir leurs portes. Les Français se renfermèrent dans les plus importantes de celles qu'ils tenoient. *Charles V* ne fit pas de ce côté de grands efforts. On auroit dit que cette guerre pesoit sur sa conscience. *Montfort*, après avoir soustrait en grande partie la Bretagne au joug du roi de France, la dégagea aussi de la guerre. Il la porta en Normandie. Le duc d'Anjou, envoyé pour couvrir cette province, vint au-devant de lui. Quand les armées furent en présence, les deux ducs, sans grands préliminaires, convinrent d'une suspension d'armes dont les conditions paroîtront singulières. La trêve étoit pour un mois. Pendant ce temps

l'affaire du duc de Bretagne, c'est-à-dire la confiscation de sa personne et de son duché, devoit être remise à l'arbitrage du duc d'Anjou lui-même, du comte de Flandre, et de quatre seigneurs bretons des deux partis. La duchesse de Penthièvre même intervint dans cette espèce de compromis. Le duc d'Anjou promit de faire agréer au roi ce que les arbitres décideroient, et fit garantir sa promesse par *Charles*, prince de Navarre, qui se trouvoit dans son armée, par le duc de *Bourbon* et par le connétable. 1379.

Conduite de du Guesclin.

Du Guesclin, appelé par le roi lui-même dans cette affaire, ne pouvoit, comme Breton, y être indifférent. A la proposition faite par le roi aux seigneurs de remettre leurs places, il n'avoit dit mot et s'étoit retiré en Bretagne comme les autres; mais il ne prit aucune part, du moins apparente, aux démarches faites pour le retour de *Montfort*. Il étoit à St-Malo lorsque le duc débarqua. Il vit du haut des remparts la belle manœuvre d'un capitaine anglais nommé *Kalverli*, qui, avec un seul vaisseau, tint en échec toute la flotte castillane, envoyée pour fermer le retour au duc, et sauva toutes ses munitions et son trésor. Le conné-

1379. table, témoin de cette belle action, ne put s'empêcher d'y applaudir, et le fit dans des termes capables de déplaire au roi s'ils lui revinrent.

Sa disgrace et son rappel 1380.

Le silence seul que *du Guesclin* garda dans l'audience des quatre Bretons, étoit une improbation, une censure indirecte, auxquelles le monarque fut sensible. Il survint entre eux une froideur qui pesoit sans doute à tous deux. Elle alla jusqu'à déterminer le général, pour quelques mots de reproches glissés dans la lettre du roi, à lui renvoyer l'épée de connétable. Il avoit, à ce qu'on croit, dessein de se retirer en Castille, où *Transtamare* l'auroit certainement bien reçu. Mais le cœur du monarque parla en faveur de son ancien ami, du plus fidèle et du plus utile de ses sujets. Il lui dépêcha les ducs d'Anjou et de Bourbon. Ils lui dirent qu'ils venoient de la part du roi; qu'à la vérité il s'étoit laissé persuader que le connétable l'abandonnoit, et embrassoit le parti de *Montfort*, mais qu'il étoit détrompé. *Véez ci l'épée d'honneur de votre service*, ajoutèrent-ils, *reprenez-la, le roi le veut, et vous en venez avec nous*. Il fit quelques difficultés; mais enfin il se laissa entraîner. En arrivant, le roi lui donna

la commission d'aller retirer les parties méridionales de la France des mains des Anglais qui les ravageoient. *Du Guesclin* fut sensible à l'attention du roi, qui, par ce commandement, le dispensoit de porter les armes contre les Bretons, ses compatriotes. Il fit au monarque un adieu tendre, lui dit qu'il le trouveroit toujours prêt à marcher contre les Anglais, et appuya sur ce mot : *je ne sai*, ajouta-t-il, *si* [illegible] *retournerai du lieu où je vais ; je suis vieilli, et non pas las. Je vous* [illegible]*ie très-humblement que vous* [illegible]*s la paix avec le duc de Bre*[illegible]*e, et aussi, que vous le laissiez* [illegible] *paix, se soumettant à son devoir ;* [illegible] *les gens de guerre du pays vous* [illegible] *très-bien secouru à toutes vos* [illegible]*quêtes, et pourront encore faire, s'il* [illegible]*us plaît de vous en servir.* 1380.

Le pressentiment du connétable sur sa prochaine fin, ne se vérifia que trop tôt. Après plusieurs exploits il tomba malade devant une place du Gévaudan, nommée *Randan*. La garnison avoit promis de se rendre à jour dit, si elle n'étoit pas secourue. Le jour arriva, mais le vainqueur n'étoit plus. Il mourut sous la tente, environné des compagnons de ses victoires. Outre les avis Sa mort.

1380. qu'il leur donna à chacun en particulier, il les exhorta tous en géné d'épargner dans la guerre, les laboureurs, les femmes, les enfans, les vieillards, et tous ceux que leur foiblesse expose sans défense. Dans son testament il recommanda au roi, femme et son frère *Olivier*, brave guerrier dont le nom figureroit avec éclat dans les annales, s'il n'étoit obscurci par celui de *Bertrand*. Sans doute sa sœur la religieuse, l'héroïne d'H nebond, n'existoit plus. Il remit l'ép de connétable à *Clisson*, son comp gnon d'armes, pour la rendre au roi. *Il saura bien*, dit-il, en le regardant fixément, *la donner au plus digne*. Au jour marqué les Anglais de *Randan* vinrent apporter les clefs de leur forteresse, et les posèrent sur son cercueil, mêlant leurs larmes à celles des Français.

Il avoit marqué sa sépulture dans l'église des Dominicains de Dinan. Le convoi se mit en marche. Par-tout, sur la route, le peuple accouroit pour rendre les devoirs de la reconnoissance au guerrier, l'ange tutélaire de la France. Le roi fit détourner la pompe funèbre, et apporter le corps à St.-Denis. Il fut placé au pied du tombeau que le mo-

narque se préparoit, avec cette simple épitaphe : *ci-gît le connétable du Guesclin.* Après les honneurs funèbres, après avoir déposé leur maître dans la tombe, ses officiers et domestiques vinrent prendre congé du roi. Il les accueillit avec bonté, assura aux derniers leurs gages. Quand ils sortirent de sa présence, il détourna la tête pour cacher ses larmes, et on l'entendit soupirer. Il avoit promis au connétable, lorsqu'il lui fit ses adieux, de faire la paix avec le duc de Bretagne, s'il *survenoit une honnête occasion ;* mais elle ne se présenta pas, et la guerre continua. 1380.

La guerre continue.

Les Anglais firent un effort et débarquèrent à Calais une armée formidable. Manquant de vaisseaux, ils furent obligés de transporter leurs troupes par parties. Cette disette les empêcha de les diriger vers la Bretagne, où ils auroient trouvé la flotte de Castille, qu'ils n'étoient pas en état de combattre. Au fond, on ignore quel étoit le but et la destination de ce grand armement. Le duc de *Bukingham*, oncle du jeune *Richard*, le commandoit. Il s'enfonça dans la France comme le duc de *Lancastre*, son frère. Il parcourut la Picardie, entra en Champagne,

1380. et arrivé devant Troies, il envoya sommer le duc d'Anjou, qui y avoit rassemblé un corps d'armée, de lui marquer un jour pour la bataille. Si le roi avoit jugé à propos, dans l'irruption du duc de *Lancastre*, d'enchaîner la valeur de *du Guesclin*, dont il connoissoit la prudence, à plus forte raison, dans celle-ci, crut-il devoir mettre un frein à l'ardeur des généraux qui commandoient les corps d'observation dont il avoit environné ses ennemis. *Laissez les Anglais faire leur chemin*, le écrivoit-il sans cesse, *ils se gâtero d'eux-mêmes*.

Quand le duc de *Bukingham* eut fait assez de dégat en Champagne pour tâcher d'attirer les Français à une bataille, il passa les rivières de Seine et d'Yonne, désola le Gâtinois, traversa les plaines de Beauce, le Vendômois, et arriva sur les bords de la Sarthe, qui traverse le Maine, toujours suivi par le duc d'Anjou, dont l'armée renforcée des noblesses d'Anjou, de Normandie, du Maine et du Vendômois, demandoit à grands cris la bataille. Les Anglais se trouvoient engagés dans des défilés et des marais dont il leur étoit difficile de se tirer sans combattre. On s'y préparoit de part et d'autre, lors-

1380.

t courrier, venu de la Cour,
la maladie du roi. On savoit
ne pouvoit être longue, parce
ét t connu que le médecin qui
lit un cautère après qu'il eut pris le
du roi de Navarre, l'avoit averti
q ıd l'effet de la plaie cesseroit,
auroit pas quinze jours à vivre; or
se étoit arrivée. Cette nouvelle
ı and désordre dans le camp.
s, chevaliers, gentilshommes,
n ne songea plus qu'à ses affaires
ılières; l'armée se débanda en
e partie, les Anglais se dégagèrent
se retirèrent furtivement en Bre-

Mort du roi, et ses dispositions.

tain de sa mort, *Charles V* en
t presque pu marquer le moment.
la vit avancer avec le calme d'un
tien résigné, et fit ses dispositions
: l'attention d'un sage. Il paroît
'il auroit desiré ne pas confier la ré-
ce, la destinée de ses enfans et de
France à son frère le duc d'Anjou.
ton qu'il avoit pris dans l'affaire de
, ses remontrances hautaines,
-tout les singulières conditions de la
on d'armes, comme s'il eût pré-
re la loi à son frère, ses vues
s qu'il connoissoit, lui ins-
ıt s soupçons et des craintes;

1380. mais le duc d'Anjou étoit l'a
auroit sans doute été imprudent
fournir un sujet de plaintes, d
roient pu naître des troubles. (
lui laissa donc la régence. Il se c
de donner à ses deux autres frè
duc de Bourbon, son beau-frè
à d'autres seigneurs qu'il adn
confidence, des avis propres
échouer les projets dangereux c
s'il en avoit. Comme c'étoit d'All
que les Anglais tiroient une
partie de leurs forces de terre,
ils avoient la guerre sur le c
le roi recommanda qu'on donn
fils, pour épouse, quand il seroit
une Allemande, afin de contreb
du moins les alliances que l'An
entretenoit dans ce pays, et
cherchoit à augmenter par le
moyen d'un mariage pour son j
Richard. Vanité de la prévoya
maine! C'est cette précaution
placé sur le trône une princes
les Anglais se sont servis pour a
en France la puissance la pl
qu'ils y aient jamais eue. Le du
jou eut ordre de rester dans son
pour surveiller de plus près les
réfugiés en Bretagne; mais inst
conférences du moribond avec

aignant qu'il n'y fût pris des ré- 1380.
utions contraires à ses intérêts, il
it précipitamment, quand il sut
rémité du monarque, et arriva
'au moment qu'il rendoit le der-
ipir.

C' es V disoit *qu'il ne trouvoit* Ses qualités.
rois *ureux qu'en ce qu'ils avoient*
pouv *de faire du bien*. Ce senti-
it pourroit suffire à son éloge comme
Il étoit bon, affable, tendre
, e me il paroît par ses regrets à
rt de *du Guesclin*. Il n'y a pas
ple qu'aucun seigneur de sa
se soit jamais plaint de procédé
b ant; mais il étoit sévère pour
iséance et les mœurs. Il chassa
présence un homme de qualité qui
t permis devant lui des paroles
u trop libres. Sur-tout il croyoit
les enfans des princes méritoient
égard plus d'attention que les
res. *On doit premier*, disoit-il, *les*
rrir en vertu, si qu'ils surmontent
mœurs ceux qu'ils doivent sur-
ter en honneur. Par une suite de
incipe, que plus on est en spec-
acle, plus on doit donner l'exemple
les vertus, il desiroit que les ecclé-
iastiques se distinguassent par leur
bonne conduite, dont il faisoit même

1380. dépendre la prospérité de la France. *Les clercs ou la sapience*, disoit-il, *l'on ne peut trop honorer, et tant* (*sapience sera honorée en ce royau* , *il continuera à prospérité;* , *q déboutée y sera, il déchéera.* Q q personnes entendent par sapien , *science* que l'on confondoit alors avec *la sagesse* , et qui ne devroit jai en être séparée.

Charles V aimoit à s'ir ;, comme on le peut induire de la re que du roi de Navarre, que son l frère étoit *moult argumentatif*. Il a , eu un bon précepteur, nommé *Oresi* , qu'il fit évêque, et dont il tira, ai que de plusieurs personnages habi , des traductions de bons auteurs et chrétiens, comme des ouvrag de Cicéron et de St. Augustin. La bi thèque de *Jean*, son père, n'et q de vingt volumes, Il la porta à neuf cents, augmentation étonnante pour le temps, où il n'y avoit que des manuscrits qui se vendoient, pour ainsi dire, au poids de l'or. Cette bibliothèque a été l'origine de l'immense collection dont la France s'énorgueillit. Ces dépenses, celles d'une guerre continuelle, la diminution des impôts, ne l'empêchèrent pas de laisser en mourant,

dans son trésor, dix-sept millions, 1380.
somme prodigieuse pour le temps, et qui l'a fait surnommer le *Riche :* on est toujours riche quand on est économe. Cette dénomination est moins c nue que celle de *Sage*, qu'il a bien ritée. Cependant il faut le dire; il oît qu'il s'écarta de sa prudence ordi ire dans l'affaire de Bretagne, qu'il éc ta trop le desir d'humilier un prince qui lui résistoit, et sans doute aussi les conseils de l'ambition. Il mourut à quarante-deux ans, et laissa deux fils et une fille.

CHARLES VI,

âgé de douze ans.

Charles VI 55e. roi d France.

Contestations pour l gouvernement.

Les trois frères de *Charles V*, *Louis d'Anjou*, tige des ducs de ce nom, *Jean*, duc de Berri, et *Philippe-le-Hardi*, tige de la dernière maison de Bourgogne, au moment de la mort de leur frère, regardèrent la France comme une proie abandonnée à leur rapacité. Ils fondirent sur elle en vautours affamés. Leur rivalité, au sujet du gouvernement, remplit la cour de dissensions et de cabales. Le duc d'*Anjou* vouloit la régence et l'autorité sans

1380. partage. Ses deux frères prétendoient limiter son pouvoir par un conseil dont ils seroient les principaux membres, avec le duc de *Bourbon*, *Louis II* dit *le Bon*, petit-fils du premier duc de *Bourbon*, et oncle maternel du roi. Pour soutenir leur droit, chacun d'eux faisoit des levées, et les environs de Paris se remplissoient de troupes.

Tout menaçoit d'une guerre civile, lorsque *Jean Desmarets*, avocat du roi, que ses talens avoient élevé à cette fonction sous un roi connoissseur en mérite, proposa et fit agréer par les rivaux de s'en rapporter à des arbitres. Ils réglèrent provisoirement que le roi mineur seroit *âgé*, ou émancipé, lors de son sacre qui devoit avoir lieu très-prochainement; qu'alors il prendroit l'administration du royaume, qui seroit gouverné en son nom, par ses oncles, et que la régence du duc d'*Anjou* finiroit à la même époque. Le duc y consentit, et la sentence arbitrale fut confirmée dans un lit de justice tenu au Louvre, quinze jours après la mort de *Charles V*.

Rapines du duc d'Anjou.

On croit que le duc d'*Anjou* ne consentit à cet accord qui fixoit un terme si peu éloigné, à la fin de sa régence, que parce qu'on lui promit

le pas troubler dans la possession 1380.
u grande quantité de bijoux, de meu-
s précieux et de l'argenterie du feu roi,
nt il s'étoit emparé. Cet espace de
temps, accordé à sa régence, lui suffisoit,
d'autre part, pour une autre spoliation
plus importante qu'il méditoit.

Charles-le-Sage avoit amassé, pour servir dans un besoin pressant, un trésor qu'on fait monter, comme nous avons dit, à dix-sept millions. On savoit qu'il étoit renfermé dans le château de elun; mais on ignoroit où il étoit caché. Pendant que la cour s'acheminoit à Reims, le duc d'*Anjou* se rend à Melun, menant avec lui *Philippe-le-Savoisi*, chambellan et confident du feu roi. Arrivé au château, il lui ordonne de lui montrer le lieu du dépôt. *Savoisi* hésite, élude, nie enfin de le savoir. Le régent fait entrer des bourreaux avec les instrumens de la torture. *Savoisi* effrayé indique une muraille épaisse dans laquelle le trésor étoit scellé. Le duc la fait démolir, charge le trésor sur des voitures qu'il tenoit prêtes, les envoie dans un lieu dépendant uniquement de lui, et part pour Reims. Cet acte fut le dernier de sa régence.

1380 Couronnement du roi. Elle cessa par le couronnement du roi. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence. Le duc d'*Anjou* y éprouva un désagrément. Comme aîné des oncles du roi, et de plus comme régent du royaume, il prétendoit la première place à côté du roi : le duc de *Bourgogne*, quoique cadet, la prétendoit aussi en qualité de premier pair de France. Pour abréger la discussion, le cadet s'élance entre le monarque et son frère, et s'empare de la droite. Les assistans furent étonnés que le duc d'*Anjou*, qu'on savoit n'être pas patient, souffrît cette espèce d'insulte ; et l'on conjectura que, comme c'étoit la crainte d'être forcé à restituer le premier vol, qui l'avoit engagé à laisser abréger sa régence, ce fut aussi la crainte des reproches pour le second, qui lui fit dévorer cet affront.

Plan de gouvernement. Au retour de Reims, on s'occupa d'un plan fixe de gouvernement pour remplacer le provisoire qui cessoit. Après des discussions assez vives il fut arrêté que les quatre princes décideroient entre eux, et à la pluralité des voix, des affaires majeures, traités de paix, alliances, mariages et autres semblables ; qu'ils nommeroient douze

nnes pour composer le conseil du 1380.
; que les officiers de tout grade, tout ceux des finances, seroient is par les princes, de l'avis du il ; que pour les engagemens du aine ou aliénations, il faudroit le ntement unanime du conseil ; que r de la personne du roi, de is frère, dit monseigneur de lois, depuis duc de Touraine, et enfin léans, seroit confiée aux ducs de et de Bourbon, qui nom-oient personnes employées au-d'eux, avec l'agrément des deux tres oncles ; et qu'enfin, inventaire oit fait en secret par les quatre princes, s finances et joyaux du roi, qui ne urroit en disposer qu'à sa majorité. tte clause, *en secret*, paroît être en-re une condescendance pour le duc Anjou, dont un inventaire public oit trop manifesté les pillages.

Mais ces précautions n'empêchoient que ses larcins ne fussent connus, que l'opinion publique ne le procla-ât coupable du vide qui se trouvoit ans le trésor, et par conséquent de la réation ou augmentation des impôts, ite de ses déprédations. Aussi fut-ce lui, comme régent, que s'adressèrent s plaintes des peuples, qui, dès avant

1380. le sacre, dégénérèrent en séditions en quelques provinces, et qui furent appaisées par des promesses; et après le couronnement ce fut encore lui qui, comme chef du conseil, ou comme principal déprédateur, fut le premier exposé aux excès que l'esprit de faction inspira aux Parisiens, pendant tout le règne de *Charles VI*. Les historiens en tracent ainsi la marche.

Premiers troubles de Paris.

Les troubles commencèrent p
clameurs d'une vendeuse d'herbes, d
le collecteur des impositions exig
une taxe pour sa place. Elle re
On voulut la forcer. Ses cris an
tèrent ses voisins et bientôt tout l
marché. Le percepteur fut trop heureux de pouvoir échapper, par la fuite, à la première fureur de la populace. Cet évènement donna lieu à des conversations, dans les rues et les carrefours, entre les artisans et les ouvriers divisés par groupes, et ensuite à des assemblées où l'on se permettoit des raisonnemens et des murmures contre le gouvernement. *Jean Culdoé*, prévôt des marchands, inquiet des accroissemens que prenoit le mécontentement, convoque les notables dans le *parlouer aux bourgeois*, lieu où ils avoient coutume de se réunir pour leurs affaires; mais le peuple, qui

ıt pas appelé, s'y rend en foule. 1380.
ı artisan, qu'on dit savetier,
a parole Dans un discours d'un
ivial, mais plein de chaleur,
ırē sa misère et celle de ses com-
s d'infortune, réduits aux der-
xtrémités par l'accumulation des
Il peint le luxe insultant des
le faste et les déprédations des
rs et des princes qu'il nomme
ënagemens. Il apostrophe même
ıbles bourgeois devant lesquels
ıit, leur reproche leur insou-
ət leur lâcheté, et cite l'exemple
ıtois qui, dans ce moment,
les armes à la main contre leur
our se rédimer des impôts.
ɜ espèce de provocation répand
ıousiasme général. Les plus ré-
ıtourent le prévôt et le forcent
mener au palais. Ils demandent
ls cris le duc d'*Anjou*. Le prince
accompagné du chancelier, et
, pour se faire voir, sur la table
·bre qui étoit au milieu de la
)ans son discours, *Culdoé*, à
ture de la misère du peuple,
rance de l'impuissance où il
ɜ payer les impôts, mêle le plus
ueusement qu'il peut, la décla-
de la ferme résolution où étoient

1380. ceux qui l'accompagnoient de tout
quer pour en obtenir la suppressi
Non moins adroitement le duc d'*Anjo*
se montre pénétré de pitié pour
pauvre peuple, l'engage à se retirer *ju*
qu'à demain, leur dit-il, *que v*
pourrez peut-être obtenir ce que v
desirez. L'irrésolution qu'indiquoit
mot *peut-être*, se tourna, pendant
nuit, temps des réflexions, en certitu
consolante. Le lendemain parut un é
du roi, qui, *touché de la misère*
son peuple, *de son obéissance et*
sa fidélité, abolissoit tous les su
imposés en France depuis *Philip* -*le*
Bel. C'étoit une addition à la dern
volonté de *Charles V* qui, en mouran
n'avoit supprimé que ses propres ta

Les Juifs maltraités.

Il se trouvoit beaucoup
entre les receveurs des im
Depuis que *Charles V* leur av ac-
cordé, pour de l'argent, un séjour
limité, ils s'étoient jetés dans ces em-
plois. Au même prix, le duc d'*Anjou*,
pendant sa régence, prolongea cette
permission qui expiroit. Les mutins
déployèrent sur eux leurs fureurs. Ils
déchirèrent et brûlèrent leurs registres,
en blessèrent et tuèrent plusieurs,
poursuivirent jusque dans les cach
du Châtelet, des malheureux qui s'y

ient réfugiés comme dans un asile. 1380.
· une piété mal entendue, ils arra-
it aux mères leurs enfans pour les
er au baptême. Il fallut des pu-
ns exemplaires pour réprimer les
orts de cette rage fanatique.
e peuple se montrant toujours in- Etats-généraux.
ible sur l'article des impôts, les
s espérèrent le rendre plus do-
ı s'appuyant des états-généraux.
convoquèrent à Paris. Il y vint
de députés des provinces, encore
nt-ils mal disposés à satisfaire la
. Tous se montrèrent convaincus
le trésor du feu roi, s'il n'avoit pas
dérobé avec ses autres épargnes,
oit suffi pour les besoins présens.
tendant point parler de restitution
ur ces pillages, ils se persuadèrent
l'argent qu'ils donneroient se dissi-
oit aussi en dépenses de faste et en
of ions aux seigneurs et aux favoris
nces; ainsi, loin de rien accorder,
r treignirent les impositions, comme
iple le demandoit, aux seuls sub-
qui existoient avant *Philippe-*
-Bel, et exigèrent de plus, que
franchises, *libertés*, *immunités*,
res concessions faites depuis ce
ne, fussent confirmées. Or, ces pri-
is étoient, entre autres, la com-

1380. mutation du service féodal en argent
la suppression des présens que faisoi
les villes et les provinces, lors du 1
riage des rois et de leurs enfans,
qu'ils les armoient chevaliers; l'
lition du droit de gîte, très - o
au peuple. Si on anéantissoit l'im
qui étoit la représentation équival
de ces servitudes, il convenoit d
de rétablir les charges : c'est ce que
députés ne voulurent point enten
Il arriva donc que ces états statuè
tout le contraire de ce que le co
s'en étoit promis. Convoqués sans
tention de réforme, avec le but uni
d'avoir de l'argent, ils ouvrirent p
ainsi dire, la lice aux factions qui
combattirent pendant toute la d
de ce règne malheureux.

Paix de Bretagne. 1381. *Charles V* étoit descendu dans
tombeau avec le regret d'avoir,
conduite trop impérieuse avec
fort, attiré les Anglais en France.
mort préserva ces insulaires d'u d
faite totale dans des marais t
Sarthe et la Mayenne où ils s'ét
engagés, et leur laissa la facilité
retirer en Bretagne. Ces fâcheux h
ne furent pas plutôt arrivés qu'ils
plurent aux seigneurs Bretons, c
témoignèrent vivement leur méc

nt au duc. Le duc lui-même leur 1381.
;onna aussi plutôt des motifs
on que de secours, lorsqu'il
vit diriger leurs forces contre les
maritimes, qu'il seroit sans doute
le de leur arracher, quand ils s'en
nent rendus maîtres. Dépendance
r dépendance, *Montfort* crut plus
nt de se soumettre à la France. Il
:rètement des avances pour la
. Elles furent accueillies, et le traité
mptement conclu à l'insu des An-
. Le duc de Bretagne s'y engageoit à
deux cent mille francs pour les
de la guerre, et à assister le roi en-
it contre tous, spécialement contre
rois d'Angleterre et de Navarre.
kingham, quand il l'apprit, en
i duc de vifs reproches. Celui-ci
:usa sur la nécessité ; il s'engagea,
un écrit, à ne se jamais déclarer
r France contre l'Angleterre, le
;ner par les principaux seigneurs
ons, et présenta à l'Anglais une
station secrète que le cauteleux
on avoit faite par-devant notaire,
e tout ce qu'il seroit dans le cas
order de contraire à ses engage-
avec l'Angleterre, comme arraché
la crainte de la mort et de la
de ses états. *Buckingham* se

1381. retira plus indigné de l'accord fai
le monarque français, que flatté
réserve secrète du Breton en sa f
Montfort vint à la Cour de France
soumission et fidélité avec la
bonne-foi qu'il auroit porté de p
sermens en Angleterre.

Préparatifs pour l'expédition de Naples.

Louis, duc d'*Anjou*, avoit
coup contribué à cette paix, parce c
lui facilitoit les préparatifs pour l'
1381—82. dition de Naples qu'il méditoit. La
Jeanne occupoit alors ce trône
1343, et à l'âge de dix-sept ans
avoit succédé immédiatement
aïeul, *Robert-le-Bon*, petit-fi
fameux *Charles d'Anjou*, frè
S. Louis, usurpateur de ce roy
sur le jeune *Conradin*. *Robert-l*
n'étoit que le second fils de *Ch*
le-Boîteux; *Charles Martel*,
Hongrie, son aîné, avoit à ce titr
droits plus constans au royaume
ples : mais un jugement du pap
ment V, *Bertrand de Gault*,
adjugé à *Robert*, qui en jouit
blement. Au reste, afin de concili
les droits, *André*, le second des
fils de *Charles Martel*, avoit été
dès l'enfance avec *Jeanne*, petit
de *Robert*. Mais cette union pol
n'avoit pas trouvé des cœurs

Il y avoit à peine deux ans qu'ils régnoient ensemble, qu'*André* sortant des appartemens de sa femme est étranglé, et demeure suspendu deux jours aux barreaux d'une fenêtre du château d'Averse. L'insouciance de la reine à rechercher les auteurs de ce crime, la firent soupçonner de l'avoir commandé. Le pape *Clément VI, Pierre Roger*, qui avoit été garde des sceaux de France, fut obligé comme suzerain, d'ordonner des poursuites en son nom. Elles aboutirent à faire périr cinq ou six individus dont on ne connoît pas les aveux. Pendant ces inutiles poursuites, *Jeanne* prenoit de nouveaux liens et épousoit *Louis de Tarente*, cousin germain de son père. 1381—82.

Cependant *Louis-le-Grand*, roi de Hongrie et frère d'*André*, s'étoit disposé à le venger. Il entre en Italie à la tête d'une armée qui dissipe tous les obstacles que lui oppose *Louis de Tarente*. *Jeanne*, obligée de fuir, se retire à Avignon qui faisoit partie de son comté de Provence et où les Papes résidoient alors. Elle y comparut devant le consistoire à l'effet de se justifier du meurtre de son mari. Mais à peine étoit-elle installée en Provence que la peste force le roi de Hongrie d'évacuer

1381—82. l'Italie, où il ne laissa que des garnisons pour assurer sa conquête. *Jeanne* est rappellée par ses sujets, et ce fut alors que pour reparoître avec des forces capables de dissiper celles de son ennemi, elle vendit au pape, en 1348, son comtat d'Avignon, pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or (sept cent vingt mille francs d'aujourd'hui.) (1) Ses succès furent variés, mais en 1352, le pape *Innocent VI*, s'étant porté pour médiateur entre elle et son adversaire, lui assura, à elle et à son mari, la libre et tranquille possession de son royaume. Dix ans après, ayant perdu *Louis de Tarente*, elle épousa successivement *Jacques d'Arragon* et *Othon de Brunswick* : mais n'ayant point conservé d'enfans de ces divers princes, elle appela à sa succession *Charles de Duras* ou *Durazzo*, arrière-petit-fils de *Charles-le-Boiteux*, en lui faisant épouser *Marguerite de Duras*, sa cousine germaine, héritière présomptive du royaume.

Alors avoit lieu le schisme d'Occident. *Urbain VI*, mécontent de

(1) On estime que le florin d'or de ce temps, équivaut à 12 à 15 francs d'aujourd'hui.

Jeanne, qui avoit favorisé l'élection 1381—8
de *Clément*, son compétiteur, déclare
la reine déchue du trône, et appelle
de Hongrie ce même *Charles de
Duras*, pour faire exécuter sa sentence.
Ce prince, las d'attendre la
jouissance des états dont il avoit la
perspective, profite d'une occasion qui
en avance l'époque et entre en Italie
pour dépouiller sa bienfaitrice. Blessée
de son ingratitude, *Jeanne* change ses
dispositions, et cherchant à opposer à
Charles un ennemi puissant, elle adopte
Louis d'Anjou, tige de la seconde
maison de ce nom, et par son testament
du 13 juin 1380, elle le déclare
son héritier universel. Telle est la première
source et le premier fondement
des droits de la seconde maison d'Anjou
sur le royaume de Naples, droits
constans, si les dernières volontés de
Jeanne pouvoient légitimement infirmer
l'ordre de la succession et les droits de
la naissance. Fort de ceux-ci, *Charles
de Duras*, l'année suivante, entre
dans la capitale, malgré la résistance
d'*Othon de Brunswick* qu'il bat et fait
prisonnier. Il assiège ensuite la reine
dans le château neuf, s'empare de sa
personne et la confine dans une dure
prison, où, sur le bruit des mouvemens

1—82. du duc d'Anjou, il la fait étrangler le 22 mai 1382, à l'époque même où *Louis* mettoit le pied en Italie pour la secourir.

Cette entreprise, qui ne pouvoit s'exécuter qu'aux dépens de la France, ne plaisoit pas à *Charles-le-Sage*, et c'est en partie par cette raison qu'il avoit hésité à laisser la régence à ce frère aîné des deux autres, et que forcé par des raisons de bienséance de la lui déférer, il avoit du moins tâché d'en restreindre l'autorité, afin qu'il ne fût pas libre au régent d'épuiser le royaume d'hommes et d'argent pour son intérêt particulier. Cet obstacle, posé à son ambition, avoit été renversé au moment même de la mort du roi. On a vu que le duc d'*Anjou* s'empara des trésors de son frère; l'or de la France acquis par ses rapines et ses vexations coula à grands flots dans ses coffres, et il en sortit en petits ruisseaux dont l'irrigation lui produisit des soldats.

Etat de la cour d'Avignon.

Cette conquête occupoit sans cesse l'esprit du duc d'*Anjou*; elle étoit le mobile et le but de toutes ses actions, et devint le lieu d'une union étroite avec *Clément VII*, pape d'Avignon. Le pontife, très-intéressé à compter

entre les princes de son obédience le chef du conseil de France, lui promettoit, quand il seroit en Italie, plusieurs provinces de l'église, qu'il posséderoit sous le titre de *Royaume adriatique*. De plus, le pontife distribuoit généreusement des indulgences et des pardons à ceux qui prendroient son parti, et excommunioit au contraire et chargeoit d'anathêmes tous les adhérens de *Charles de Duras*, comme fauteurs d'un schismatique, qui suivoit l'obédience d'*Urbain*. *Clément* accordoit même à son protégé la permission de lever des décimes à son profit. 1381—1

Abus qui régnoient

En reconnoissance de ses bienfaits, le duc d'Anjou soutenoit en France le parti de *Clément* contre les plaintes qu'excitoient assez généralement les abus de la cour d'Avignon. Le sacré collége étoit composé de trente-trois cardinaux. Pour soutenir leur état et le sien avec quelque splendeur, le pape exigeoit en France la moitié du revenu des bénéfices occupés, vendoit les vacans aux plus offrans : canonicats, prieurés, chapelles, offices claustraux, cures même, rien n'étoit excepté de ce monopole, connu sous le nom de *grâces expectatives*, et par suite desquelles

81—82. le pape prévenoit la nomination des collateurs ordinaires, et envoyoit les expectans en possession en vertu de bulles tarifées, selon la valeur du bénéfice. L'université voyant chaque jour ses membres privés par cette manœuvre, des récompenses que leurs travaux les mettoient en droit d'espérer, s'en plaignit hautement. Il y eut entre les mécontens des assemblées secrètes, dans lesquelles on délibéra sur les moyens de se soustraire à ces vexations. On n'en trouva pas de meilleur que celui de renoncer à l'obédience du pape d'Avignon, et même de celui de Rome, et de provoquer l'assemblée d'un concile général, pour donner à l'église un chef qui purgeât la cour pontificale de tous ces abus. Le duc d'*Anjou* fut instruit de ce projet. Il fit arrêter quelques docteurs des plus échauffés, et le recteur même n'évita la prison que par la fuite.

Querelle de l'Université avec le prévôt de Paris. On peut croire que ce fut pour effacer l'impression de ce coup d'autorité, et regagner les bonnes grâces du corps académique, que le duc d'*Anjou* sacrifia à la vengeance de l'Université *Hugues Aubriot*, prévôt de Paris. Cet homme, intelligent et zélé, s'occupoit avec succès à procurer à la capitale sureté, propreté

et salubrité. Il fit creuser des égouts, bâtir des ponts, élever des quais, achever la Bastille, et commencer le petit Châtelet. Il contraignoit à ces travaux, auxquels il attachoit un salaire, les fainéans, les mendians, tous ceux que la misère rend dangereux, et dont les grandes villes abondent. *Aubriot* exerçoit aussi une police sévère. La tranquillité de la ville étoit souvent troublée par les étudians de l'Université, presque tous alors hors de l'adolescence, jeunesse turbulente, accourue aux écoles de Paris, non-seulement des provinces de France, mais encore des pays étrangers. Ils avoient journellement querelle avec les bourgeois pour le logement, le prix de ce qu'ils achetoient, et d'autres sujets de dispute. Le prévôt ne les épargnoit pas. Les classes étoient situées dans un lieu nommé *le Clos Brunau*, et dans la *rue du Fouare*. *Aubriot* avoit pratiqué dans le Châtelet des prisons assez noires qu'il appeloit son *Clos Brunau*, sa *rue du Fouare*, où il envoyoit les écoliers surpris en délit. Cette prompte justice ne plaisoit pas à l'Université, qui se croyoit un droit exclusif d'inspection et de correction sur ses affiliés. D'ailleurs la raillerie piquoit les graves 1381—8

1382. docteurs. On ne plaisante pas impunément un corps d'érudits. Il se forma, dans l'Université, une conjuration contre *Aubriot.* On fouilla sa vie privée. Il s'embarrassoit peu des recherches, croyant qu'il seroit soutenu par la cour; mais la malignité trouva assez de faits pour le faire citer au tribunal de l'officialité, instruire son procès et le mettre en prison.

ubriot est damné. Sur la déposition de témoins, *tels quels*, dit la chronique, il fut convaincu d'être mauvais catholique, débauché, entretenant des femmes de mauvaise vie, sur-tout des juives, d'être enfin juif lui-même et hérétique, deux crimes qui s'excluoient l'un l'autre. Il auroit été condamné au feu, sans les pressantes sollicitations de la cour; mais elle l'abandonna à la rigueur d'une sentence, dont l'exécution porte le caractère d'un triomphe accordé à l'Université. Le prévôt fut traîné sur une charrette dans le parvis de Notre-Dame. Il avoit été dressé un échafaud devant l'église; *Aubriot* y parut dans une posture humiliée, sans chaperon et sans ceinture, se mit à genoux, demanda pardon et promit de subir la pénitence qu'on lui imposeroit. Le recteur étoit présent avec les régens, les écoliers

et une foule de peuple. Le prévôt 1381—82. fut coiffé d'une mitre de déshonneur, préché par l'évêque en habits pontificaux, et condamné à finir sa vie dans la *fosse* des prisons de l'évêché, avec du pain et de l'eau pour toute nourriture. Cette *fosse* fait évidemment allusion à celles qu'*Aubriot* destinoit dérisoirement aux écoliers dans le petit Châtelet.

Révolte à Paris et à Londres. 1382.

On seroit surpris que les Anglais n'eussent pas profité de ces troubles du nouveau règne pour brouiller la France, si on ne savoit qu'ils étoient dans le même embarras. Là et ici deux rois adolescens, et des oncles maîtres du gouvernement; *Louis* d'*Anjou* aspiroit à la couronne de Naples; *Jean de Gand*, duc de Lancastre, troisième fils d'*Edouard* et gendre de *dom Pèdre*, à celle de Castille: chacun ruinant le royaume qu'ils gouvernoit pour en conquérir un autre; tous deux enfin accumulant les impôts et les exigeant avec rigueur, au point que Londres et Paris se révoltèrent en même temps. La rebellion de cette dernière capitale fut précédée de celle de Rouen; la populace s'y créa un roi, un marchand mercier, nommé *le Gros* à cause de son embonpoint; elle alla plaider devant lui pour la suppression des impôts; le

1382. monarque l'ordonna gravement : les séditieux ajoutèrent à son jugement le pillage et le massacre des maltôtiers. *Charles*, accompagné de ses oncles et d'une force suffisante, prit la route de Rouen, fit abattre un pan de muraille, entra par la brèche, désarma les bourgeois, fit pendre les chefs de la révolte, et rétablit les impôts.

Les Maillotins.

Pour les faire recevoir à Paris, le duc d'*Anjou* employa une supercherie, basse et digne de risée, et qui attira de grands malheurs. Il avoit été statué que jamais les impositions ne se percevroient qu'elles n'eussent été proclamées auparavant. Cette proclamation étoit dangereuse. Un huissier s'offrit de la faire. Il monte sur un bon cheval, vient aux halles, assemble beaucoup de monde, crie qu'on a volé la vaisselle du roi, et promet bonne récompense pour ceux qui découvriront les voleurs. Pendant qu'on raisonne entre voisins sur cet évènement; *mais*, dit-il, *j'ai encore une autre chose importante à vous annoncer, c'est que demain on commencera à lever les subsides sur les denrées.* Après ces mots, il pique des deux et se sauve à toute bride.

En effet, le lendemain les commis

se présentent; ils se flattoient d'être 138
appuyés par les principaux bourgeois, parce que le duc d'*Anjou* avoit pris la précaution de mettre les régies en ferme, et de les y intéresser. En effet il parut quelques soldats pour enhardir les commis. Leur présence, loin d'intimider le peuple, le mit en fureur. Il court à l'hôtel-de-ville, où on conservoit des maillets de plomb qui avoient été fabriqués, pour se défendre contre les Anglais lorsqu'ils menaçoient Paris. Les séditieux, avec ces masses qui les ont fait surnommer *maillotins*, non contens d'assommer dans les rues, enfoncent les portes des maisons que la cupidité leur désigne, brisent les meubles et les armoires. Les prisons forcées, vomissent une troupe de scélérats qui se joignent à eux; mais il leur manquoit un chef. Dans l'embarras d'en trouver un qui veuille bien les commander, ils se rappellent *Hugues Aubriot*, le tirent de son cachot, bien persuadés qu'il ne manquera pas une si belle occasion de se venger. C'étoit le soir. Il les remercie, les congédie, leur dit de revenir le lendemain, et qu'ils le trouveront prêt à se mettre à leur tête; ils reparoissent en effet, le cherchent; mais il s'étoit évadé pen-

1382. dant la nuit, et il passa le reste de sa vie dans une retraite champêtre.

Services rendus par Desmarets.

Le roi étoit encore à Rouen : la cour et le conseil abandonnèrent une ville où ne régnoient plus que confusion et anarchie. L'avocat-général *Desmarets* y resta presque seul. Il avoit vieilli dans les emplois sous quatre règnes, et jouissoit d'une grande considération. Il se rendit intermédiaire entre la cour et le peuple ; ses négociations réussirent si bien, qu'il détermina les mutins à demander pardon et une amnistie, et le roi à accorder l'un et l'autre, et l'abolition des impôts ; mais quand le duc d'*Anjou* se fût rendu maître de la ville en y faisant filer des troupes, on fit la recherche des principaux coupables. Ils furent d'abord exécutés publiquement. Mais, comme le peuple recommençoit à murmurer et se montroit menaçant, on renferma les condamnés dans des sacs qu'on précipitoit la nuit dans la rivière. Cependant la chaleur des esprits exaltés se refroidit insensiblement. Les Parisiens demandèrent, comme gage d'une paix sincère, que le roi, sa cour et le conseil revinssent à Paris. On y consentit, à condition qu'ils n'iroient pas au devant de lui en armes. Son entrée fut bril-

;, accompagnée d'acclamations et 1382.
tres démonstrations de joie. Pour
e d'un vrai repentir, ils lui firent
ıt de cent mille francs, que le
d'Anjou sût encore s'approprier;
ils s'obstinèrent toujours à ne pas
d'impôts.

Cette opiniâtreté chagrinoit le duc.
y obvier et grossir ses trésors, il
'y de moyens qu'il n'imaginât. Il
ıt s honte de demander qu'on lui
nât le peu de vaisselle et de bijoux
avoit échappé à son premier vol. Il
ıit les particuliers auxquels il soup-
ıoit des épargnes, de les lui prêter,
ıettant de payer fidèlement les in-
·êts. Il ne souffroit pas que l'argent
rnât dans les caisses des maltôtiers,
-tout des juifs : il l'enlevoit promp-
ement, sous la promesse d'en rendre
ı jour bon compte. Tous ces moyens
gers ne valoient pas de bons
ıôts fixes; les aides, la gabelle, les
aanes, qui auroient donné un pro-
luit invariable, sur lequel il auroit pu
ir la solde des troupes qu'il levoit.
l s'étoit flatté d'en venir à bout et de
endre nationale une guerre entreprise
ıour son intérêt particulier. Mais celui
lu duc de *Bourgogne*, son frère, vint
raverser ce projet et fit employer

ailleurs toutes les forces du royaume.

1382. Révolte en Flandre.

Ce prince avoit épousé la fille unique héritière de *Louis de* , comte de Flandre. Il paroît que *L* étoit un despote cruel. On lui repr d'avoir fait crever les yeux à des chands de Gand, naviguant sur l'I caut, par dépit de n'avoir pu dissoudr une association de bourgeois de c ville, pour le maintien de le fra chises. Cette barbarie soul a mands; leurs principales vil fo rent contre le tyran une ligue Gand étoit le chef-lieu. Avant que d'en venir à cette capitale, *Louis de M* attaqua succesivement Bruges et Yp les prit toutes deux, fit décapiter cents habitans de la première, et cents de la seconde. Les Gant se présentèrent au secours des deux et furent battus. Ils attribuèrent leur défaite, les uns à l'incapacité, les à la trahison d'un nommé *Jean* *ule*, leur général. Ils le mirent en pendant leur fuite, et chacun se fi gloire de reporter quelques lam de son corps à Gand, où ils se retirèrent.

Les Gantois élisent Philippe d'Artevelle pour leur chef.

Le comte ne tarda pas à en faire le siége. Cette ville étoit estimée la plus forte place de l'Europe, et pouvoit

quatre-vingt mille combattans. Il 1382.
ont été besoin de deux cent mille
mes pour l'investir. Il s'en falloit
plus des trois quarts que l'armée du
e ne montât à ce nombre. Il laissa
nécessairement des endroits li-
, par lesquels les assiégés recevoient
vivres et faisoient des incursions
u'aux villes voisines. Un de leurs
u ;ois, nommé *Pierre Dubois*,
n de tête, dirigeoit le conseil;
il leur en falloit un d'exécution,
taine - général propre à com-
l les expéditions militaires. *Du-*
leur présenta *Philippe d'Artevelle*,
de *Jacques* le brasseur, si célèbre
is les anciens troubles. Ce nom,
Flamands, n'eut pas plutôt
ncé, que le peuple courut
en f à la maison de *Philippe*, le
en triomphe sur la place, le
ma commandant général, et lui
ēta serment d'entière obéissance.
Pour premier acte d'autorité il fit exé-
cuter devant lui douze des principaux
coupables de la mort de son père, et
se déclara inexorable pour tous ceux
dont la fidélité paroîtroit chanceler. Il
suivoit en cela le conseil de *Pierre
Dubois*, et la maxime ordinaire de
presque tous les chefs de révolte. *Soyez*

1382. *cruel et hautain*, lui dit-il, *a veulent les Flamands être menés.* (*ne doit entre eux tenir compte vies d'hommes, ne avoir pitié plus que de arondaux ou d'allo qu'on prend en la saison pour ma* Il auroit pu ajouter : entraînez dans des crimes, afin que comp des vôtres, ils ne vous abandon pas, et vous défendent au besoin.

Pendant le siège les opérations n litaires étoient entremêlées de négo tions. Les abbés et les seigneurs, d les révoltés pilloient les monastères les châteaux, conjuroient le comte leur accorder des conditions favo bles ; mais il s'obstinoit à vouloir les habitans de Gand, depuis l'â quinze ans jusqu'à soixante, vi se présenter à lui, pieds nu chemise, et la corde au col, p *faire d'eux à sa propre volonté, mourir, ou du pardonner.*

Que répondre à cette propositi dit *Artevelle*, dans une assemblée nérale? faut-il aller au-devant de n tyran, et nous mettre à sa discréti ou nous renfermer dans nos mais et nos églises, et y attendre paisil ment que le vainqueur vienne n égorger? ou combattre? *Combatt*

l'assemblée. *Artevelle* profitant 1382.
noment d'enthousiasme, choisit
ille hommes pour une expédition
En les conduisant à la porte
e, les Gantois restans dirent
aves : *N'espérez pas retourner*
vainqueurs. Sitôt que nous
uvelle que vous serez morts
its, nous bouterons le feu
ville et nous détruirons nous-

dition qu'*Artevelle* se pro- Prise de Bruges.
étoit contre Bruges, où le comte
cour. Le brasseur comptoit
prendre à la faveur d'une foire,
le tumulte faciliteroit son entre-
I cinq mille hommes se pré-
: le comte sort à la tête de qua-
ille. Les Gantois, qui n'avoient
miséricorde à attendre, fondent
: en désésperés, les dispersent,
acrent, et entrent dans la ville
fuyards. Le comte se trouve
un seul valet, qu'il éloigne
, de peur que cet homme attaché
n parti, ne le fasse remarquer.
tre dans la maison de la plus
ive apparence, comme le plus sûr
. Elle étoit habitée par une pauvre
le femme. *Me connoissez-vous?*
dit le comte.. *Oui*, répond-elle;

1382. *j'ai souvent été à l'aumône à*
porte. Elle le cache, le fait éc
la nuit; et il se sauve à Lille. *A*
met de l'ordre dans le pill ;
marchands de la foire furent pr
et ne souffrirent pas. La colère du
queur se déchargea sur ceux de la
artisans, bourgeois, gentilhomme
autres partisans du comte. Il
massacrer douze cents de sang
sur la place publique, et ses
s'enrichirent des dépouilles des
elles furent considérables. La
regorgeoit de richesses, fruits de
manufactures et de son con
d'une paix de trente a d t
eu le bonheur de jouir p dant le
des dissensions de l'Angleterre et
France.

Les Français en Flandre. Le secours de celle-ci devint d'une nécessité urgente à *L*
Male; il l'avoit déjà demandé;
le duc d'*Anjou*, destinant tou
forces de la France à son expéd
d'Italie, s'y étoit opposé; le d
Bourgogne représenta que ce
Flandre ne seroit qu'une espèce
voyage très-court, incapable de re
l'incursion sur Naples, dont les
paratifs demandoient quelque tem
et il obtint pour son beau-père,

que le roi commanderoit en 1382.
C'étoit pour le jeune mo-
un ravissement tenant du trans-
marcher à la tête de la noblesse
royaume, et un appât flatteur
Français, attachés par l'espé-
d'un riche butin.

petit combat au pont de Bataille de
r-la-Lys, ils entrèrent en Rosbec.
e, se répandirent dans la cam-
, et la ravagèrent inhumainement.
tois ne purent souffrir ce dégât
voyoient en partie du haut de
murs, et dont la lugubre des-
n leur arrivoit par les fuyards.
au commencement de l'automne.
de patience, le froid, l'humi-
ces contrées auroient pu mettre
çais dans l'embarras : mais les
r s se voyoient près de cent
h imes ; à la vérité bourgeois
is, marchant fièrement chacun
m gne de leur métier. Il paroît
tevelle n'avoit pas une confiance
restriction ; car, lorsqu'il étoit
d'atteindre les Français, il voulut
r guerriers, et aller lui-même
r à Gand un corps de six mille
s d'élite, qu'il savoit prêt à
cher : mais l'armée refusa de lui
mettre ce voyage, craignant qu'il

1382. ne revînt pas. Sur le point de c
battre, il dit pour toute harangue
guerriers : *Je veux qu'on tue to
ce n'est le roi de France, parce
ce n'est qu'un enfant : on doit lu
donner, il ne sait ce qu'il fait,
ainsi qu'on le mène. Nous le
à Gand apprendre à parler Fl*

Ils s'étoient avantageusement
vers Courtray, près du village de
bec, dont cette bataille a pris le
entre un ravin profond et un
défendu par un fossé couvert
retranchement. L'envie de s'e
d'une petite colline d'où ils pour
fondre plus impétueusement su
Français, leur fit abandonner
position. Le connétable de F
profita promptement de cette
Il fit couler par derrière un co
cavalerie qui prit les Flamands à
pendant qu'il les attaquoit de fro
ils se sentirent bientôt si serrés
ne pouvoient plus remuer. Le c
fut affreux et la défaite complette.
bataille ne dura qu'une demi-heure,
dans cet espace de temps les Flan
perdirent quarante mille hommes;
les Français cinquante soldats se
ment. Exagération des deux côtés. *Ar
tevelle*, sans aucune blessure, fut trou

sous un monceau de morts. 1382.
eût marché droit à Gand, dans
rnation où étoit cette ville,
obable qu'elle se seroit rendue
nde défense : mais les vain-
tournèrent vers Courtray, où
se logea avec les principaux sei-
de la cour, et qui fut pillée
e quand ce prince la quitta.
on avoit envoyé sonder les Gan-
is ils avoient eu le temps de
rer, et ils portoient une telle
ı à *Louis de Male*, que plutôt
rentrer sous son obéissance,
rent de se mettre sous celle de
ice, si on vouloit unir leur ville
ne de la couronne. Cette pro-
n'agréa pas au duc de Bour-
, qui auroit vu par-là séparer de
lre la principale ville du comté
il devoit hériter. Par égard pour
rejeta cette offre. Comme l'hiver
c it, on ne jugea pas à propos
e endre le siège. D'ailleurs des
us urgentes rappeloient le roi
s.

rit de sédition n'y étoit pas Entrée du roi à Paris.
; ı nouveau soulevement s'étoit 1383.
é pendant l'absence du roi et
que la révolte, pour nous
lir terme mis depuis peu en usage,

1383. *s'organisoit*, avec l'intention de l
pager à tout le royaume. Le c
Paris, comme centre, tenoit la
respondance avec ceux des
villes, même, à ce qu'on cr ,
les Flamands. On a lieu le c
turer par le conseil que d N
Flamand, cet homme jà té
les fastes des complots, r a
ticipé au meurtre des deux é
de France assassinés auprès
phin, sous le roi *Jean*; voy
mutins près d'éclater, il leur
tendez; si ceux de Gand v
leur entente, ainsi qu'on l
adonc sera-t-il heure de ce fai
commençons pas chose dont u
puissions repentir. Aussi la
Rosbec fut un coup déci
tranquillité de la France. Le
annoncer avec pompe aux l
qui aucun semblant de joie n
montrèrent.

Charles revenoit de Flan
une armée florissante : n
conseil étoit embarrassé la
dont il conviendroit d'agir
Parisiens, qui ne se m
soumis, ni rebelles. Pour s
dispositions, le connétable et
seigneurs envoyèrent pr

marquer les logemens des 1383.
Le roi n'étoit plus alors qu'à
. Comme si les Parisiens
su que de ce moment qu'il
, ils firent promptement
itifs pour le recevoir. Vingt
urgeois, armés de pied en
tirent au-devant de lui et se
it bataille dans la plaine de
ne savoit si c'étoit pour
re faire seulement parade
force. *Voici l'orgueilleuse ri-*
ille, disoient les seigneurs, plus
ux encore : *s'ils fussent venus*
roi au point où ils sont,
il alla en Flandre, ils eussent
t; s ils n'en avoient pas
e, fors que de dire et prier
que jamais pied d'entre nous
r t.
r titude où on étoit s'il
roit s en venir aux mains,
n b , l'a iral, les seigneurs
et, *Cou* , *la Trémouille*,
nt des saufs-conduits
nfér s -conduits? ré-
t les ens, qu'ils viennent
e r e role, ils seront
Nous sommes ici en
que pour trer au roi les
de la ville Paris, afin qu'il

1383. puisse s'en servir dans le besoin, posés que nous sommes à lui o
Les seigneurs, arrivés au milieu d' partirent de cette protestation d'o sance pour leur ordonner de du roi de laisser le passage libre. troupe se retira sur-le-champ. Le j monarque entra à la tête de son a Des députés se présentèrent à p pour le complimenter. Il p sans les écouter, alla droit à la drale où l'on chanta le *Te De* et de là au palais. L'armée se d dans les quartiers. Il n'y eut désordre. Les soldats avoi t dé sous peine de mort, de c aucune violence. Les bourge gèrent sans résistance. Il n'y punis que deux habitans qui se rent publiquement des propos sédit Ils furent pendus à leurs fenêt

Punition des séditieux. Le lendemain les ducs de *Berri* de *Bourbon* parcoururent la ville à tête de leurs hommes d'armes, ar tèrent trois cents personnes, enle les chaînes des coins des rues, firent porter à Vincennes. Par une clamation il fut ordonné aux hab d'aller déposer leurs armes au Lo Il s'en trouva pour cent mille Alors commencèrent les exécu

l'Université alla en corps se prosterner 1383.
ed du trône pour demander grâce.
harangue étoit pathétique, le mo-
que fut ému. La jeunesse se laisse
entiers attendrir; mais le duc de
ri, qui étoit présent, et la plupart
ens du conseil, le raffermirent.
ces infortunés furent tirés des pri-
et placés enchaînés sur un char.
alloient à la mort à la vue d'un
uple immense, contenu par des gens
: un morne silence marquoit la
consternation.

Entre eux se remarquoit *Nicolas* Supplice de Desmarets.
mand, cet adroit artisan et con-
de sédition, trop digne du sort
l'attendoit. Mais par un contraste
ange, on y voyoit aussi sur une
he élevée, l'avocat du roi, *Jean*
esmarets. Il étoit accusé d'avoir pris
s intérêts du peuple plutôt que ceux
la Cour, lorsqu'il resta à Paris,
lant que les autres magistrats le quit-
ent dans l'avant-dernière émeute,
d'avoir, par ses manœuvres, forcé le
oi à une paix qu'on regardoit
hu humiliante, ce qui avoit en-
la populace à la révolte présente.
s on croit que son véritable crime
étoit d'avoir imaginé les conditions de
l'accord qui priva le *duc d'Anjou* de

1383. la régence dans les premiers jours de ce règne. Ce prince ne le lui pardonna pas. Il paroît cependant qu'on auroit desiré de lui un aveu pour justifier sa condamnation, et lui faire grâce. Quand il fut sur l'échafaud, celui qui présidoit à l'exécution lui dit : *Maître Jean, criez merci au roi, afin qu'il vous pardonne.* Il répondit : *J'ai servi au roi Philippe, son grand aïeul, au roi Jean, et au roi Charles son père, bien et loyaument, ne oncques ces trois rois ne me surent que demander; ne aussi feroit cestui, s'il avoit âge et connoissance d'homme : à Dieu seul veux crier merci.* Dans le chemin, se voyant traîné avec des scélérats noircis de crimes, comme il s'en trouve dans les révolutions, il prononçoit avec ferveur ces paroles du psalmiste : *Judica me Deus et discerne causam meam de gente non sanctâ.* « Jugez-moi, « Seigneur, et séparez ma cause de « celle d'une nation perverse. » Le refus qu'il fit de racheter sa vie par un aveu répugnant à sa conscience, honore sa mémoire. Magistrat vénérable, que l'on citera volontiers entre ceux de son état, qui, fermes dans leur devoir, ont péri, comme lui, victimes de la haine et des factions.

Aux exécutions succéda l'amnistie, à laquelle on donna toute la pompe capable de frapper le peuple, et de le contenir dans la suite. Le roi parut sur un trône dressé au haut de l'escalier du palais. Le peuple qui avoit été convoqué, remplissoit la cour, entouré de soldats au maintien menaçant, à l'air féroce. La crainte glaçoit tous les cœurs. Le chancelier *Pierre d'Orgemont*, prit la parole, s'étendit sur l'énormité des fautes passées, rappela les exécutions. *Tout n'est pas fini*, s'écria-t-il d'une voix tonnante; *il reste encore bien des coupables à punir. M'expliqué-je selon vos intentions, sire?* dit-il au roi en se tournant vers lui. *Oui*, répondit le monarque. A cette redoutable affirmation, ses oncles se jettent à ses pieds, *les dames et les demoiselles* sans coiffures, et échevelées, tendent vers lui des mains suppliantes. Les larmes coulent, les sanglots se font entendre. Les hommes prosternés crient *grâce et miséricorde*. Le roi l'accorde et prononce qu'il convertit *la peine criminelle en civile*, c'est-à-dire le châtiment corporel en argent. Il auroit été plus noble, plus digne de la majesté royale, d'accorder un pardon gratuit; mais cette générosité

1383.

Amnistie.

1383. n'auroit été d'aucune utilité à ses oncles et à leurs avides courtisans. Les amendes furent excessives. Les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens. On tira de ces rançons plus de quatre cent mille livres dont il entra très-peu dans le trésor du fisc. Le roi abolit la charge de prévôt des marchands, l'échevinage, les quartiniers, dixainiers et tout ce qui pouvoit conserver aux Parisiens le droit ou la prétention de se gouverner eux-mêmes. Il les mit sous l'autorité d'un prévôt, ayant une force armée à ses ordres. Les aides, le douzième denier, la gabelle et toutes les autres impositions furent rétablies, sans aucune opposition. Le peuple sentit alors les maux, suites immanquables des rebellions. Cependant jamais on ne lui persuadera qu'il sera plus mal après une révolte qu'auparavant. Les émeutes qui avoient éclaté à Rouen, dans les villes du Languedoc, de l'Auvergne, du Poitou, tenant par les correspondances à celle de Paris, furent punies comme celle-ci, par la mort de quelques chefs, sur-tout par de fortes amendes; et par-tout les impôts se rétablirent.

Excursion des Anglais. Les Anglais qui n'avoient pas paru en Flandre, quand le roi y étoit,

quoique sollicités par les Gantois, s'y montrèrent sitôt qu'il fut parti. Ce ne fut d'abord qu'une incursion; mais elle eut de particulier qu'elle porta le nom de croisade, et qu'elle étoit commandée par l'évêque de Norwich, qu'*Urbain* autorisoit à faire la guerre aux Français *Clémentins et schismatiques.* Des escadrons anglais plus considérables arrivèrent à l'appui des succès du prélat. Le roi envoya contre eux une armée qui les repoussa, mais ils ne se rembarquèrent qu'après avoir fait un riche butin sur leurs amis les Flamands, dont ils pillèrent les campagnes, et rançonnèrent les villes. *Louis de Male*, rentré dans ses états, n'avoit fait qu'une foible résistance. Battu dans une rencontre, il se retira en Artois, et mourut quelques mois après. Par sa mort les comtés de Flandre, d'Artois, de Rethel, de Nevers et celui de Bourgogne passèrent à son gendre *Philippe-le-Hardi*, qui, moyennant leur réunion au duché de Bourgogne, qu'il possédoit à titre d'apanage, devint le plus puissant des princes non couronnés de l'Europe. 1383.

Commencement des guerres d'Italie.

On a vu le duc d'Anjou, son frère, toujours ardent pour son expédition d'Italie, ne se croire jamais assez d'argent

1383. pour l'entreprendre. Il avoit pris d'autorité les cent mille francs donnés par les Parisiens après la première émeute, et ne s'étoit pas oublié dans la distribution des dernières amendes. Il empruntoit à toutes mains, faisoit fabriquer une immense quantité de pièces d'or et d'argent; les monnoies ne travailloient que pour lui. Lorsqu'il vit son trésor garni, non selon ses desirs, mais selon son pouvoir, son génie inventif lui suggéra de demander avis au conseil du roi sur son expédition; s'il devoit la tenter, et quel secours on lui donneroit. Le but d'une pareille consultation se devina aisément: c'étoit de rendre, par l'approbation du conseil, si on la lui donnoit, guerre de la nation, une guerre qui lui étoit personnelle. On répondit qu'on ne pouvoit rien décider de positif sur cet objet; mais que, quelque parti qu'il embrassât, on étoit disposé à l'aider. Cette réponse vague ne le satisfaisoit pas. Comme il paroissoit balancer entre la résolution de rester ou de partir, le conseil du roi, qui auroit voulu le voir bien loin, se servit d'une ruse pour le déterminer. *Jeanne*, reine de Naples, celle qui venoit de l'adopter et de lui résigner son royaume, comme héritière de la

1382.

première maison d'Anjou, possédoit aussi la Provence. On fit entendre au duc que s'il abandonnoit sa mère adoptive, il n'auroit aucun droit à cette province; qu'en conséquence il seroit de l'intérêt du royaume de s'en emparer et de la réunir à la couronne. On envoya même des commissaires à Avignon, chargés d'engager le pape à favoriser cette réunion. Ce projet inquiéta le duc. Il écrivit au souverain pontife de *n'entendre à aucun traité de Provence que pour lui*, et il se décida à commencer son entreprise.

Départ de Louis, d'Anjou.

A la fin de mai 1382, il prit la route de la Provence, et s'y fit reconnoître héritier de la reine *Jeanne*. *Clément* le reçut solennellement en consistoire, lui posa sur la tête la couronne de Naples, et fulmina une sentence d'excommunication contre *Charles de Duras*, son compétiteur. Celui-ci étoit déjà en possession, couronné aussi à Rome par *Urbain*, et comme son rival, pourvu d'anathêmes et d'excommunications. *Louis d'Anjou* partit d'Avignon, ayant à sa suite trois cents mulets et une multitude de chariots, chargés d'or, d'argent et de toute sorte de munitions. Son armée étoit composée de soixante mille hommes, les meilleures

1383. troupes de l'Europe. On y voyoit briller toute la magnificence que le luxe guerrier pouvoit étaler. Il franchit les Alpes, entre en Lombardie, traverse rapidement tout le pays jusqu'au royaume qu'il alloit conquérir. Arrivé sur frontière il envoie défier *Charles de Duras*, et le somme de lui assigner le lieu et le jour de la bataille.

En effet, il avoit déjà grand besoin d'une action décisive. Les équipages de l'armée avoient été en grande partie pillés par les montagnards, en passant l'Apennin. Pour réparer ces brèches et retenir sous ses drapeaux les guerriers attachés à sa fortune, il fut obligé d'ouvrir largement ses trésors. L'or s'en écoula rapidement. Sa femme, restée en France, recrutoit pour lui, et fit partir un supplément considérable, qu'elle adressa par Venise. Le prince chargea le baron de *Craon* d'aller le recevoir. Le jeune favori crut devoir faire dans cette ville les honneurs du monarque qui l'envoyoit. Il donna des fêtes brillantes, consuma une grande partie du trésor en jeux et en débauches, et garda le reste. Pendant ce temps le malheureux *Louis* vendoit sa vaisselle, ses équipages, et jusqu'à sa couronne. *Charles* connoissoit la fâcheuse situation du

rince Français, et plus celui-ci desiroit 1383.
e bataille, plus l'autre avoit soin de
éviter. Il ne se montroit que sur la
ensive, et ruinoit l'armée ennemie
les marches qu'il la forçoit de faire
ıtinuellement pour le poursuivre.

Un jour le duc d'Anjou crut le mo- Déroute et Mort du duc d'Anjou.
ıt arrivé de se mesurer avec lui
rles s'étoit renfermé dans Barlette :
Louis fait le ravage autour de la ville, 1384.
ıt croit l'avoir attiré au combat, lors-
ju'il le voit sortir à la tête de son
ır e. En effet, il la range en bataille
ésence des Français, et au mo-
ıt où l'on n'attendoit plus que le
ıal, il la fait rentrer dans ses murs.
d'Anjou, hors d'état d'attaquer la ville,
retire plein de rage. Il rencontre près
un corps avantageusement posté,
ıl l'attaque en désespéré, est blessé,
et meurt la première année de son
règne, plutôt de chagrin que de ses
ıres. L'armée se dissipa sans être
rsuivie. On voyoit sur les che-
mi d'Italie, la plupart des seigneurs
ıt c valiers sans armes, presque nuds,
lemandant l'aumône pour regagner
eur patrie. Cette malheureuse expédi-
ion laissa en France de longs et tristes
ouvenirs. Le baron de *Craon* eut
'audace de reparoître à la Cour avec

1384. un équipage magnifique : l'énorme dépense qu'il y fit lui suscita des protecteurs contre les poursuites de la veuve du duc d'*Anjou* et de ses enfans. Il fut cependant condamné à une restitution de cent mille francs, foible atteinte portée aux richesses qui lui restèrent. On peut croire que cette funeste entreprise a été en grande partie la cause des troubles qui ont agité la France sous *Charles VI*. Sans le desir d'une couronne qui le tourmentoit, le duc d'*Anjou* n'auroit peut-être pas spolié la succession de son frère. Le trésor du défunt auroit dispensé de mettre ou de grossir les impôts, pour faire face aux dépenses ordinairement nécessaires dans le commencement d'un règne, et l'esprit du peuple ne se seroit point aigri et disposé à devenir l'instrument de l'animosité des factions.

Mariage du roi. 1385. *Charles VI* atteignoit bientôt seize ans. Il étoit grand, fort et adroit dans tous les exercices du corps. Les nôces du duc de Nevers, fils du duc de Bourgogne et plus jeune que lui, lui firent naître la pensée et le desir du mariage. On lui chercha une épouse en Allemagne, comme son père l'avoit recommandé. Les suffrages des envoyés se

réunirent en faveur d'*Isabelle*, fille du duc de *Bavière-Ingolstadt* et arrière-petite-fille de l'empereur *Louis V*. Dans la crainte que, présentée comme future épouse et ne réussissant pas à plaire, elle n'essuyât un refus mortifiant, on la fit venir en France sous prétexte d'un pélerinage. L'entrevue eut lieu à Amiens. Elle fut toute à l'avantage de la princesse. Le roi en fut si enchanté qu'il ne voulut pas attendre les préparatifs du mariage, dont la cérémonie devoit se faire à Arras, chez le duc de Bourgogne; et il fut célébré immédiatement dans la cathédrale d'Amiens, où *Isabeau* parut la couronne sur la tête. 1385.

Exploit des Gantois.

Les réjouissances furent troublées par des nouvelles désagréables de la Flandre. Les Gantois, qui avoient échappé au siège, après leur défaite à Rosbec, continuèrent la guerre, et se donnèrent pour chef un général entreprenant, nommé *François Altremen*. Il prit par escalade la ville de Dam, où les bourgeois de Bruges avoient déposé leurs richesses, lorsqu'ils étoient menacés par *Artevelle*. Les Gantois y firent un butin immense. Dans le désordre d'une ville prise d'assaut, *Altremen* eut assez d'empire sur ses soldats,

1383. n'auroit été d'aucune utilité à ses oncles et à leurs avides courtisans. Les amendes furent excessives. Les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens. On tira de ces rançons plus de quatre cent mille livres dont il entra très-peu dans le trésor du fisc. Le roi abolit la charge de prévôt des marchands, l'échevinage, les quartiniers, dixainiers et tout ce qui pouvoit conserver aux Parisiens le droit ou la prétention de se gouverner eux-mêmes. Il les mit sous l'autorité d'un prévôt, ayant une force armée à ses ordres. Les aides, le douzième denier, la gabelle et toutes les autres impositions furent rétablies, sans aucune opposition. Le peuple sentit alors les maux, suites immanquables des rebellions. Cependant jamais on ne lui persuadera qu'il sera plus mal après une révolte qu'auparavant. Les émeutes qui avoient éclaté à Rouen, dans les villes du Languedoc, de l'Auvergne, du Poitou, tenant par les correspondances à celle de Paris, furent punies comme celle-ci, par la mort de quelques chefs, sur-tout par de fortes amendes; et par-tout les impôts se rétablirent.

Excursion des Anglais. Les Anglais qui n'avoient pas paru en Flandre, quand le roi y étoit,

quoique sollicités par les Gantois, s'y montrèrent sitôt qu'il fut parti. Ce ne fut d'abord qu'une incursion; mais elle eut de particulier qu'elle porta le nom de croisade, et qu'elle étoit commandée par l'évêque de Norwich, qu'*Urbain* autorisoit à faire la guerre aux Français *Clémentins et schismatiques*. Des escadrons anglais plus considérables arrivèrent à l'appui des succès du prélat. Le roi envoya contre eux une armée qui les repoussa, mais ils ne se rembarquèrent qu'après avoir fait un riche butin sur leurs amis les Flamands, dont ils pillèrent les campagnes, et rançonnèrent les villes. *Louis de Malè*, rentré dans ses états, n'avoit fait qu'une foible résistance. Battu dans une rencontre, il se retira en Artois, et mourut quelques mois après. Par sa mort les comtés de Flandre, d'Artois, de Rethel, de Nevers et celui de Bourgogne passèrent à son gendre *Philippe-le-Hardi*, qui, moyennant leur réunion au duché de Bourgogne, qu'il possédoit à titre d'apanage, devint le plus puissant des princes non couronnés de l'Europe. 1383.

On a vu le duc d'Anjou, son frère, toujours ardent pour son expédition d'Italie, ne se croire jamais assez d'argent Commencement des guerres d'Italie.

1382. le-champ. Quelques-uns de ceux qu'on épargna d'abord, amenés devant le roi, pressés de reconnoître le duc de Bourgogne pour leur souverain et de lui prêter serment de fidélité, ré dirent que le roi pouvoit assuj r le corps des Flamands, mais jan esprit. *Quand nous serons mort* ajoutèrent-ils, *nos os se rassemble pour combattre.* Comme on vo effrayer le peuple, cette répc g reuse ne sauva pas les victin n à la mort. Un des condamnés, de presque tous ces infortunés, de les exécuter si on vouloit lui ac corder la vie. Et en effet, il leur t la tête à tous; mais quand il s'att à être relâché pour prix de son barbarie, il avoit inspiré tant d' reur, qu'on lui fit subir le supplice.

Ils cèdent. Le duc de *Bourgogne* vint pendant à amener les Fla ds à accommodement, malgré o treté. Mais il tenta vaine séparer de l'obédience de Ro , p les faire adhérer à celle d'Av l'avidité de *Clément* pour toute e de richesse, sa rapacité exercée biens de l'église, trop connue me en France, où elle ne cessoit d'ex

première maison d'Anjou, possédoit aussi la Provence. On fit entendre au duc que s'il abandonnoit sa mère adoptive, il n'auroit aucun droit à cette province; qu'en conséquence il seroit de l'intérêt du royaume de s'en emparer et de la réunir à la couronne. On envoya même des commissaires à Avignon, chargés d'engager le pape à favoriser cette réunion. Ce projet inquiéta le duc. Il écrivit au souverain pontife de *n'entendre à aucun traité de Provence que pour lui*, et il se décida à commencer son entreprise.

1383.

Départ de Louis d'Anjou.

A la fin de mai 1382, il prit la route de la Provence, et s'y fit reconnoître héritier de la reine *Jeanne*. *Clément* le reçut solennellement en consistoire, lui posa sur la tête la couronne de Naples, et fulmina une sentence d'excommunication contre *Charles de Duras*, son compétiteur. Celui-ci étoit déjà en possession, couronné aussi à Rome par *Urbain*, et comme son rival, pourvu d'anathêmes et d'excommunications. *Louis d'Anjou* partit d'Avignon, ayant à sa suite trois cents mulets et une multitude de chariots, chargés d'or, d'argent et de toute sorte de munitions. Son armée étoit composée de soixante mille hommes; les meilleures

1386. L'amiral donna encore d'autres indications encourageantes sur lesquelles on se détermina à une autre expéditi

Préparatifs de seconde expédition. On jugera de l'immensité des pr ratifs par la description de *Villaret*, dont nous emploierons les opres termes. « Le port de l'Ecluse ét
» rendez-vous de la flotte
» au passage. On y comptoit pl
» quinze cents vaisseaux. C vires,
» à la vérité, n'étoient pas de g
» deur de nos vaisseaux de lig ,
» mais il falloit qu'ils fussent co
» dérables, puisqu'on les desti à
» porter une armée de plus de c
» mille hommes, où devoient se trou
» le roi, les princes du sang, les
» gneurs, toutes les munitions de
» guerre et de bouche et cinquante
» mille chevaux au moins, puisqu'il
» y avoit vingt mille tant chevaliers
» qu'écuyers. Les frais seuls de la flotte
» montèrent à trois millions, et la
» valeur de l'argent étoit dix fois
» moindre qu'aujourd'hui. On avoit
» acheté des bâtimens dans les ports
» de Hollande et de Zélande.

» Outre cette quantité prodigieuse
» de vaisseaux, le connétable de *Clisson*
» avoit lui seul rassemblé une flotte
» de soixante et douze voiles. Il faisoit

ême-temps travailler à la cons- 1386.
d'un édifice, aussi effrayant
dépense, qu'étonnant par sa
ılarité C'étoit une ville de bois
rois mille pas de diamètre, munie
ı(rs et de retranchemens, ca-
contenir une armée en-
On devoit s'en servir après le
quement, pour avoir, en ar-
t en Angleterre, une place
mes à l'abri des insultes de l'en-
ıi. Cette ville composée de pièces
rapport fut placée sur la flotte
le connétable tenoit prête en
tagne. Toute la magnificence que
ıxe de ce siècle pouvoit étaler,
ıit un surcroît de dépense. La
pture et la peinture sembloient
lisputer l'honneur d'embellir les
ıns de la plupart des sei-
ırs ». Les proues et les mâts, dit
ıy, étoient richement décorés
s armes et écussons, et les voiles
es d'ouvrages d'or et de soie.
onfiance étoit si générale, qu'on
ıit à cette expédition comme à
onquête assurée. Le soldat se
t de toutes les provinces au port
luse avec un air de triomphe qui
ntoit la licence naturelle aux gens
e, sur-tout à ceux qui sont mal

1386. payés, comme ils l'étoient alors. M
aux provinces qu'ils traven t
touchoit à la fin de l'été. *L p*
laboureurs qui avoient r u li
grains, dit un historien du
n'en avoient que la paille ; s
parloient, ils étoient battus
les viviers étoient mis à sec,
sons abattues pour faire du feu.
Anglais, s'ils fussent arri
France, n'eussent pu faire p
mal que les soldats français y
soient ; ils disoient : N s n
point d'argent maintena ,
en aurons au retour, si vous
tout sec.

L'entreprise manque.

Le roi étoit à l'Ecluse et tout par sa présence. Il essaya de la mer et en parut content. *C nétable*, disoit le jeune moi *Clisson, j'ai été en mon me plaisent grandement bi affaires de mer, et croi que je bon marinier*. Tout étoit pr n'attendoit plus que le duc de qui devoit amener les troupes nombreuses de la Guienne c son apanage. Le roi lui env riers sur couriers pour le hâter. A moment on croyoit le voir arriver. dant ces délais, le temps, jusqu'

t, changea. Une 1386.
la e qui de Bre-
la v e de bois de
Angleterre un
d rtie de cette
nt étoit de-
at e, q le duc de
ut. Le roi lui fit des reproches.
tourna la chose en plaisan-
On congédia les troupes; les
x furent désarmés. Le duc de
e demanda et obtint ce qui
de la ville de bois, et l'expé-
fut remise à une autre fois.

choses étonnent dans cette Pourquoi?
et donnent lieu à deux questions.
s'est-on opiniâtré à attendre
Berri? et pourquoi a-t-il
tant de délais? On ne peut
répondre à ces questions que par
njectures. Quant à la première,
certain que le duc de Berri s'étoit
assez publiquement contre cette
ise. Sans doute il avoit, auprès
neveu, des personnes ou ga-
ou qui, pour faire leur cour à
, à chaque nouveau délai, re-
ndoient de la patience et des
pour celui qui se faisoit at-
e; et le jeune prince, par foi-
, se sera cru obligé à cette

1386. condescendance pour son on .
seconde question, pourquoi le d
Berri a-t-il affecté tant de délais ?
présenter une solution assez pr
Le duc de Berri étoit prodigieu
avide d'argent, non pour acq u
Etats comme ses deux frèr , le
d'Anjou et de Bourgogne, mais
dépenser fastueusement et prodi
Le duc de *Lancastre* auroit sac
royaume de *Richard*, son ne
ses propres prétentions sur
ronne de Castille : sous préte
négociations pour la paix, l
oncles, les ducs de *Berri* et *L*
castre, avoient eu, avant les
ratifs de guerre, une entrevue.
n'y fut décidé ; cependant ils s'
séparés avec un air de satisfacti
les apparences de la meilleure
gence. Le duc de *Lancastre*
une entière sécurité sur les
de l'Angleterre, et en sortit
avec des troupes pour aller atta
la Castille. Le duc de *Berri*,
délais, fit manquer la saison l
barquement. La conclusion est
tirer, sur-tout quand l'histoire at
en plusieurs endroits, que le pl
rempart des insulaires nos voisins c
nos efforts, a souvent eté l'argent
l'intrigue.

dirent alors un homme qui 1387.
été fort utile en ce dernier Mort du
Charles-le-Mauvais, roi de roi de Na-
e, haï et méprisé dans sa propre varre.
pour ses forfaits, passoit de
jours dans sa Navarre, se con-
son inaction par la débauche
sir de mal faire. Ses posses-
Normandie et de Languedoc
toujours séquestrées, mais
de de *Charles*, l'aîné de ses
oit cru devoir cette déférence
me conduite de ce prince et de
et sœurs, qui ne participoient
crimes de leur père. Toujours
pensées sinistres, *Charles-*
ais, tant par dépit de ce qu'on
t ses biens, que pour exciter
royaume des troubles dont il
ofiter, conçut le projet
ner, en une seule fois,
frère, les ducs de Berri,
gogne, et de Bourbon, et les
qu'ils admettoient à leur

rd conduisit à sa Cour un de
strels qui parcouroient les
, chantant, jouant des ins-
en reçus dans les châteaux.
mmoit *Gauthier le Harpeur*.
, appelé *Robert Woardreton*,

1387. Anglais, parut au Navarr pr
exécuter le forfait qu'il m
prit lui-même le soin d endre
scélérat la propriété meurtr e
senic, la dose né aire
mourir, les lieux
vendoit. *Tu en tro er , i
chez les apothicaires, d les g
villes par où tu dois er
à Paris*. Il l'instruisit a s
de s'introduire dans le p .
tu y auras acquis quel e
*tray-toi près de la cuisine,
souer, de la bouteillerie, ou
ques autres lieux où mi
ton point, et de cette e
ès-potages, viand ou v
seigneurs*. L'Anglais it
acheta le poison à y
en arrivant à Paris, n ,
damné à être tiré à q re
et exécuté. Le moyen r l
attentat a été découvert
ment est ignoré. On pr e
révélé à la Cour de France par le
Charles qui, résid rs
son père, en eut co ,
ce fut en reconnoi
que le nom du ro
parut pas dans le p .
Mais si la justice s ,

le Dieu le punit rigoureusement 1387.
tte vie. Les excès continuels de
lupté avoient hâté chez lui les
ts de l'âge et il étoit vieux quoi-
n'eut que cinquante-six ans. Pour
er sa chaleur languissante, il se
it envelopper quelquefois d'un
imbibé d'esprit de vin. Son valet-
hambre, finissant de coudre le
, et ne trouvant point auprès de
s ciseaux pour couper le fil, en
che la bougie. Le feu y prend
ement, se communique au drap,
ant qu'on puisse arracher au
e cette funeste enveloppe, il est
jusqu'aux os, et expire trois
uatre jours après dans d'affreux
ens.

mort donna lieu à une procédure Procédure
lière. La confiscation de ses villes singulière.
ormandie n'avoit pas reçu, quand
furent mises sous le sequestre,
e les formes nécessaires. Cepen-
il étoit de l'intérêt du royaume
les fussent réunies à la couronne.
i tint à ce sujet un lit de justice.
i de Navarre, dont on n'ignoroit
la mort, fut cité à la table de
re, et sommé de comparoître en
onne. Il y eut dans cette cause
ongs discours. Apparemment les

1387. défenseurs du Navarrois crurent p
voir exciper de la mort du cou
puisque l'avocat général s na
le sien, à prouver que le v al c
minel de lèse-majesté p roit
poursuivi, même après sa ort. C
pendant il n'y eut pas de
definitif. La cause fut seule nt
en état d'être jugée, afin d'a
fils du défunt, par la crainte c
décision, à se contenter d'un
valent qu'on leur offroit en éc
des domaines de Normandie, d
parti que les Anglais en avoi t
lorsque les villes étoient entre
du père, montroit l'impor

Perfidie du duc de Bretagne contre Clisson.

Le mauvais succès des pré
contre les Anglais chagrinoit
plus le roi, qu'ils triomphoi
cette perte, et qu'ils sembl
défier dans leur île. Une v
particulière du duc de Bre
avorter de nouveaux desseins co
eux. On a vu que *Clisson*, c
de France, s'étoit porté avec ar
au projet de la descente, et q
contribuer à cette entrep , il
présidé lui-même à des ar
Bretagne, où il possédoit g
et riches domaines. Autrefois il
combattu pour la maison de Blois c tre

le de *Montfort*, que le traité de rande avoit mis en possession du hé de Bretagne. Par ce même traité nouveau duc s'étoit engagé à payer rançon de *Jean de Blois*, fils de compétiteur et à lui faire épouser r; mais il avoit négligé l'un et re article, et le malheureux prince oit en Angleterre, désespérant nais recouvrer sa liberté. Elle lui rendue par la générosité de *Clisson*, réparant les torts du duc, paya la on du prince et devint son beau-Soit qu'il restât au duc quelque ntiment de cette ancienne que-, soit qu'il vît de mauvais œil, si nt dans ses états, un homme il croyoit mal disposé pour lui, sous texte de prendre ses avis sur une teresse qu'il faisoit bâtir, il l'attire s le donjon, le fait charger de nai s, et ordonne au gouverneur, mé *Bavalan*, de le renfermer dans un sac, sitôt qu'il sera nuit, et de le jeter à la mer. A ce commandement le gouverneur tombe aux pieds de son maître, lui remontre l'affreuse atrocité d'un pareil ordre, et les suites funestes qu'il peut avoir. *Ne m'en parles plus*, répond le duc, *obéis : l'heure est venue que j'aurai raison de ce mé-*

1387.

1387. *chant paillard qui m'a tant outragé.*

Pendant la nuit, l'idée du crime, qui se commettoit sans doute alors, lui revint à l'esprit, et écarta de lui le sommeil. Il éprouvoit des angoisses de repentir, et désiroit qu'on ne lui pas obéi. Quand *Bavalan* parut le matin devant lui, il le regarda avec inquiétude : mais au mot de *c'... fait*, que lui dit tristement le ... erneur, il entra dans des convulsi... de désespoir, s'abandonna aux ... mens, ne voulut de la journée ni ... dre de nourriture ni voir personne. *Bavalan* le laissa, jusqu'à la nuit, dans cet état de désolation, et s'étant assuré que son repentir étoit sincère, il lui dit enfin : *Consolez-vous, Clisson n'est pas mort.* Ce fut un poids énorme ôté à la conscience du duc. *Bavalan*, lui dit-il, *tu as été bon serviteur de ton maître, et tu m'as fait le meilleur service qu'oncques homme fît à un autre.* Cependant il ne voulut pas perdre entièrement le fruit de sa perfidie, et mit à prix la liberté du connétable. Cet événement interrompit les préparatifs que la France faisoit contre l'Angleterre, préparatifs dont *Clisson* étoit l'ame, et d'où l'on a conjecturé que le duc avoit été en grande partie inspiré par

Anglais. Dans le même temps le de Gueldres, qui, pour quelques- (ses états, étoit vassal de la Cou- , envoya sous prétexte de déni justice défier le roi. *Charles VI* cha en personne pour le punir de n audace. Il l'auroit privé de son né, si le duc de Juliers, son père, e interposé sa médiation. *Il faut donner à mon fils*, disoit-il aux missaires du roi, *c'est un fol.* Oui, s un fol intéressé; car on découvrit s Anglais lui avoient donné de ra nt et assuré une pension pour r la guerre à la France: système rs suivi par eux et avec succès, de sur le continent des diversions l'effet de garantir leur île. 1387.

Le connétable revint à la Cour, ar- de colère, et demandant ven- e de la perfidie exercée à l'égard du p ier officier de la Couronne. L inions furent partagées à ce sujet. es ducs de *Berri* et de *Bourgogne*, s cevant du crédit que *Clisson* it auprès du roi, vouloient que affaire fût mise en oubli, de peur q la vengeance qu'on en tireroit ne rendît encore plus puissant. Les dis- c sions qui eurent lieu dans le conseil à cet égard, manifestèrent des haines

1387. personnelles, des jalousies et des germes de factions prêts à se développer. Cependant le duc de Bretagne fut mandé à la cour ; il s'y rendit après de longs délais, et seulement pour prévenir l'orage qui grondoit déjà contre lui. Des discussions également prol[illegible], se terminèrent enfin par la r[illegible]tu[illegible] des places du connétable, et c[illegible]e de la rançon que le duc avoit encore [illegible]gée de lui. On les fit alors embras[illegible]; mais leur haine n'étoit pas éteinte, n'en fut, long-temps encore, que implacable.

Le roi prend en main les rênes du gouvernement.

1388. Le roi atteignoit vingt-un ans. On s'apercevoit qu'il commençoit à se [illegible] de la tutelle de ses oncles. Ce qui s'étoit passé à l'égard des armemens contre l'Angleterre, lui faisoit voir qu'ils songeoient plus à leur intérêt personnel qu'à ceux du royaume. Dans ces dispositions, il se trouva des gens, peut-être fût-ce le connétable, qui lui persuadèrent de commencer à régner par lui-même. En revenant de Gueldres il s'arrêta à Reims pendant les fêtes de la Toussaint ; là, dans une assemblée composée de princes du sang, de plusieurs seigneurs et de gens du conseil, il demanda, comme par forme de consultation, s'il ne convenoit pas qu'il prît

nain les rênes du gouvernement. On 1388.
iéféra quelques momens les uns aux
res l'honneur d'opiner les premiers;
s ifin le cardinal de Laon, qui
rd avoit refusé la parole, la prit,
u fois échauffé il fit un tableau
iant des vices de l'administration,
des portraits si ressemblans des sei-
urs, jusqu'alors admis au ministère,
tout du duc de Bourgogne, qu'il
t impossible de les méconnoître. Il
lut qu'il étoit important que le roi
argeât lui-même de l'administra-
. Tout le conseil fut du même avis.
jeune monarque se tourna du côté
s oncles, les remercia affectueuse-
it des soins qu'ils avoient pris jus-
à ce jour, les en déchargea pour la
ite, et déclara que son intention étoit
régler désormais les affaires par lui-
ême. Les deux oncles, quoiqu'ils ne
tendissent pas à une si prompte ré-
ution, n'en marquèrent aucun mé-
tentement. Quelques jours après le
cardinal de Laon mourut; il se crut
empoisonné, et les chirurgiens qui ou-
vrirent son corps, ne détruisirent pas
soupçon.

On vit alors ce qui a coutume d'ar- Changemens dans le gouvernement.
river dans les changemens de gouverne-
ment: ceux qui étoient en faveur furent

1388. disgraciés. A leur place parurent des courtisans ou ignorés, ou éloignés auparavant. Quatre ministres se partagèrent l'administration, *le Begue de Vilaines, le seigneur de la Rivière, Jean le Mercier, seigneur de Noviant, et Jean de Montagu*, sous l'inspection du connétable qui avoit toute la confiance du jeune monarque.

Selon l'usage, ils ne manquèrent pas de décrier la conduite de leurs prédécesseurs, de rejeter sur eux tous les maux de l'état, de faire au peuple de magnifiques promesses, qui aboutirent à la suppression d'une augmentation d'impôts, établie l'année précédente pour les frais de la guerre qu'on comptoit avoir. Afin de verser de l'odieux sur l'ancien ministère, il fallut bien montrer le châtiment de quelque coupable. Le sort tomba sur *Audouin de Chanveron*, prévôt de Paris, chargé de la répartition de l'imposition ; opération délicate, dans laquelle il est rare qu'on ne se fasse pas des ennemis. Il prouva que s'il avoit commis quelques fautes dans l'assiette ou le recouvrement, c'étoit par l'ordre exprès des ducs de Berri et de Bourgogne. Sa gestion, d'ailleurs, étoit apparemment bien pure, puisqu'on fut réduit à lui

reprocher six francs offerts à sa femme, 1388.
et à lui un quart de vin et quelques volailles, présens d'usage quand il installoit des huissiers et des procureurs. De ces griefs ou autres semblables, on forma un corps d'accusations sur lesquelles on le condamna à la mort comme concussionnaire; mais on lui accorda en même temps sa grâce, et même la permission de faire insérer dans les lettres, avec les inculpations, les réponses qui le justifioient. Les ducs de Berri et de Bourgogne se retirèrent chacun dans leur apanage. Après leur départ il se trouva bien peu de vaisselle, de tapisseries et de joyaux dans le palais du roi, pendant que ceux qu'ils allèrent habiter, furent vus tout-à-coup abondamment garnis et superbement meublés. Le jeune monarque pria le duc de Bourbon, son oncle maternel, de rester auprès de lui, et de l'aider de ses lumières, et lui rendit, en plein conseil, le juste témoignage que ses actions avoient toujours été dirigées vers le bien de l'état.

Plusieurs réglemens parurent alors Réglemen
sur des objets plus ou moins importans, à commencer par le parlement. Le roi fixa le nombre des conseillers de la grand'chambre à quinze clercs et

1388. quinze laïcs ; des enquêtes, à vingt-quatre clercs et seize laïcs ; des requêtes, à deux clercs et quatre laïcs. Ils ne pourront s'absenter sans permission du roi : les religieux en sont exclus, et il est enjoint de n'avoir aucun égard aux lettres qu'obtenoient quelquefois des gens en faveur, pour suspendre le cours de la justice. Il est pourvu par des lois de police sages et sévères, à la sureté et au nettoiement de Paris, où l'amas des immondices formoit des cloaques d'où s'élevoit un air empesté. L'usure des Juifs fut réprimée ; l'éloignement des lépreux, séquestrés hors de la ville, fit cesser la crainte de la contagion qu'ils répandoient. On ferma enfin les repaires où les mendians alloient cacher l'abus qu'ils faisoient des aumônes surprises à la pitié. On nommoit un de ces lieux *la Cour des Miracles*, parce que ces malheureux, sortis le matin boîteux, aveugles, estropiés, couverts de plaies, délivrés, en rentrant, de leurs bandages, paroissoient tout-à-coup sains comme par miracle, et se livroient aux plus crapuleuses débauches.

Fêtes et divertissemens. 1389. Dans une jeune Cour, tout est occasion de plaisir. Quand l'âge de donner l'ordre de chevalerie aux princes

L is II et Charles, fils de Louis 1389.
njou, roi de Naples et de Sicile,
rivé, il y eut des tournois qui
èrent trois jours. Le roi et le duc
rl is, son frère, y combattirent.
e monarque montroit, pour
ercices violens, une ardeur qui
t de l'emportement. Les dames y
oient; les joûtes furent suivies de
parés et masqués. Dans ce même
r , *Louis*, duc d'Orléans, frère du
i, épousa *Valentine Visconti*, fille du
de Milan, *Jean Galéas*. Elle eut en
la ville d'Asti, et il fut stipulé dans le
trat, que si ses deux frères venoient
à n rir sans enfans mâles, elle ou ses
ers succéderoient au duché de
1. C'étoit déjà trop des prétentions
la couronne de Naples donnoit à
la son royale de France en Italie,
augmenter encore de celles que
n iage lui donna sur le Milanais.

Le couronnement de la reine fut précédé d'une entrée solennelle dans la pitale. Les Parisiens la rendirent la us pompeuse qu'il étoit possible. Les ect les qu'ils donnèrent leur pa- m nent dans ce temps ce que nous sent les nôtres, c'est-à-dire, les plus beaux qu'on pût donner. A la porte St.-Denis, des enfans habillés

Entrée et couronnement de la reine.

1389. en anges chantoient des cantiques. *La Sainte-Vierge tenoit entre ses bras un petit enfant, lequel s'esbatoit à part soi avec un petit moulinet fait d'une grosse noix*. De jeunes filles extrêmement parées, mais modestes, présentoient aux passans *Clairet*, *Hypocras* et *Piment*. Devant l'hôpital de la Trinité, des chevaliers français et angl représentoient *le pas d'armes de Saladin*. Plus loin on voyoit *Dieu sé en sa majesté, et de petits enfans de chœur chantoient moult doucen forme d'anges*. Deux d'entre eux détachèrent de la voûte de l'arc triomphe, et vinrent poser une c ronne de prix sur la tête de la e Elle trouva ensuite une salle de concert; puis, au petit Châtelet, la représentation d'un lit de justice. D'un bois voisin s'élança un cerf blanc; il devoit être d'or massif, mais on n'eut pas le temps de le fondre. Un lion et un vautour sortis du même bois vinrent l'attaquer. Un homme caché dirigeoit les mouvemens du cerf *qui brandissoit une épée, et rouloit les yeux en menaçant*. Le plus singulier fut un voltigeur qui descendit sur une corde tendue du haut des tours Notre-Dame, jusqu'au pont, quand la reine y entra. Comme il faisoit

1389.

ni ; il tenoit un flambeau à cha-
i in. Le roi, pour jouir de ces
, monta en croupe derrière
si, et reçut quelques horions
foule. La reine fut couronnée
is la Sainte-Chapelle. Quatre des
ipaux bourgeois lui présentèrent
d'or, deux grands flacons,
ux d eoirs et deux bassins d'argent;
la duc e d'Orléans, deux services
lle; au roi, quatre pots, six
trampoirs et six plats d'or. Deux hom-
s guisés, l'un en ours, l'autre en
or deux autres noircis et habillés
ur portoient ces présens. *Grand*
rci, bonnes gens, ils sont biaux
et hes, dit le roi aux bourgeois qui
offrirent; et le lendemain la ga-
lle fut augmentée.

Service funèbre de du Guesclin.

Il n'y a pas jusqu'aux cérémonies funèbres qui ne servirent aux amusemens de la cour. Le roi fit faire un service solennel à *du Guesclin*, dans l'église de St.-Denis. On ne sait pourquoi cette réminiscence, à moins que ce ne fût pour donner une marque de faveur à *Clisson*, breton comme lui, son compagnon d'armes et son successeur dans la dignité de connétable. Il conduisoit le deuil. Tout se passa selon le cérémonial pompeux de l'ancienne

1389. chevalerie. L'offrande étoit de quatre coursiers, deux armés en guerre, deux pour les tournois. Les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine et de Bar les présentoient, précédés des plus grands seigneurs qui portoient l'écu, l'épée, la lance, le casque, les gantelets et les autres pièces de l'armure. L'évêque d'Auxerre officiant, fit l'éloge *du bon connétable*. C'est la première oraison funèbre qui ait été prononcée dans l'église.

Trêve avec Angleterre.

Ces spectacles, tant funèbres que joyeux, coûtoient prodigieusement, sur-tout avec un prince qui, dit une chronique, *donnoit mille écus où son père n'en donnoit que cent*. Le peuple, toujours sûr d'être appelé à remplir les vides du trésor, murmuroit de ces dépenses. Il eut cependant quelques espérances de soulagement dans l'accord qui se fit avec l'Angleterre. Ne pouvant convenir de la paix, des commissaires assemblés dans la chapelle de *Belinghen*, entre Boulogne et Guines, sur un terrein neutre entre les possessions françaises et anglaises, conclurent une trêve de trois ans. Ils y comprirent la Castille, le Portugal, l'Arragon, la Navarre, l'Ecosse, la Flandre, le Brabant, les duchés de

dres et Juliers, et la république 1389.
ênes. Ainsi dès-lors le sort des
: nations régloit celui d'une grande
de l'Europe.

n'a point vu paroître, dans le Vexations du duc de Berri.
de *du Guesclin*, le duc de
. Il étoit alors en Languedoc,
ıalamment occupé à jouir des dé-
d'une vie efféminée et fastueuse,
l aimoit sur toutes choses. Les peu-
confiés à son gouvernement, il les
it comme faits pour ses plaisirs,
s tı toit en tyran. Quand ils se
ıient de l'excès des impositions,
doubloit, et punissoit la résistance
rd amendes, par la prison et même
d ıplices. Un ministre, nommé
, etoit l'inventeur, la cause et
rument de ces vexations. Le roi
ıut témoin dans un voyage qu'il fit
les provinces méridionales du gou-
ent de son oncle. Il paroît même
ce voyage n'étoit entrepris que pour
r ces désordres. Le monarque
ıa, avec ses deux oncles, les ducs
B *u* *gne* et de *Bourbon*, une
n ıbreuse et une partie de son

B *sac* fut arrêté. Le premier grief Punition de Bétisac, secretaire du duc.
i déposoit contre lui, étoit son im-
ense richesse. Quand les juges lui

1389. demandèrent d'où il la tenoit, il répondit naïvement : *Monseig r de Berri veut que ses gens de riches*. Un incident embar le tribunal. Le duc envoya des lett lesquelles il avouoit tout ce q avoit fait, et le réclamoit c ticiable de lui seul. Comment c ner un homme qui n'avoit l'ordre d'un maître revêtu suprême ? Une ruse perfi sur le malheureux, pour un posé, la punition qu'il m les véritables. On lui détac prison un faux ami qui : « » main vous serez j é et e » n'y a qu'un moy v » C'est de vous dire c e » que crime de la com te » ecclésiastique. On ne r » penser de vous renvo r » nal ; vous en appele la » d'Avignon, et le duc rri, » y a grand crédit, vous fe *Bétisac* adopte cet expé nt. conduire devant les jug , qu'il est hérétique, é trinité, à l'incarnation du ver , rialiste, et qu'il croit fer nt n'y a ni Paradis, ni enfer. S'il connu plus d'impiétés, il n'y

qu'il ne se les fût appliquées. 1389.
, s'écrie le chef du tribunal!
errez andement contre l'église.
p es demandent le feu. Qu'elles
t le feu ou l'eau, répond
, *je n'en sais rien; mais telles*
s opinions, je les ai eues dès
e, et les tiendrai jusqu'à la
C paroles furent rapportées au
(prince i oroit l'artifice, il dit:
s homme, hérétique
on, qu'il soit ars et pendu, ne
r bel oncle de Berrri, il ne sera
sé. Bétisac soutint sa profession
t devant les juges d'église; mais
au de renvoyer sa cause au pape,
ne on l'en avoit flatté, ils le li-
ère bras séculier, et on le con-
t a tôt au supplice. Quand il
le bûc , il reconnut la perfidie,
t rétracter; mais on ne lui
s] le temps, et on le préci-
s les flammes. Le roi et ce qu'il
y oit de seigneurs et de conseillers
ec lui assistèrent à son supplice. Le
c de Berri en fut outré, et jura de
ve er.

on lui donna une autre morti- Disgrace du duc de Berri.
n , encore plus sensible parce
qu'elle lui étoit personnelle. Le conseil
résolut de lui retirer le gouvernement

1389. du Languedoc. Sa destitution lui fut portée et signifiée par *Jean d'Har - dane*, neveu du connétable, cho pour le remplacer. On regarda ce démarche de *Clisson* comme une geance de ce que le duc de *Berri* s'ét opposé à la guerre que lui conn avoit voulu engager le roi de au duc de Bretagne, pour le punir de la perfide violence exercée à l'égard premier officier de la couronne. Le duc de Bourgogne ne put sauver cet affro à son frère. Le jeune monarqu ét absolu et tranchant. Ses ministres n rent pas le pouvoir ou la pru ce lui faire mettre dans une actic les égards que le rang du exigeoit. Par-là ils s'attirèrent la des princes et de leurs créatures, et s'exposèrent aux représailles qui eu lieu dans la suite.

Caractere de Charles VI. Le roi s'amusa beaucoup dans voyage. Il eut à Avignon une réc pompeuse et dans toutes les villes lesquelles il passa, des fêtes splendi s. Il resta douze jours à Montpellier. Ce fut dans cette ville que lui et le duc d'Orléans firent une gageure de cinq mille livres à qui se rendroit, le premier, chacun auprès de son épouse. Les deux frères prirent des chemins

ıs et allèrent jour et nuit. Ils n'a- 1389.
chacun qu'un homme avec eux.
ıgue obligea quelquefois le roi de
tre sur un chariot pour prendre
repos. Cette course, qu'il fit par
chemins difficiles et peu sûrs, et
entreprit malgré les représenta-
des gens sages de sa cour, marque
. étoit d'un caractère bouillant;
t ux, aveuglément livré à ses
; et de ce que, plus âgé que
frère, il supporta moins bien la
:, on peut induire qu'avec l'ap-
d'une force athlétique, il avoit
n :rament foible et délicat, peu
e aux exercices violens, ce qu'il
pas inutile de remarquer pour ex-
r la cause de la triste infirmité
a causé ses malheurs et ceux de la
ce. *Charles*, avec cette opiniâtreté
r les plaisirs, se montroit en affaires,
ferme dans ses résolutions, vacil-
et flexible aux opinions de ceux
ı lui parloient les derniers. Aussi le
nétable et les ministres avoient-ils
l soin de le rendre inabordable à
ıtres qu'à ceux qui leur étoient
ument dévoués.

Le duc de Bourbon, voyant que, Expédition
gré l'invitation que son neveu lui d'Afrique.
faite de l'assister de ses conseils, 1390.

L'expédition n'eut pas tout
qu'on pouvoit espérer. On
beaucoup d'hommes par les
Cependant on força les
la paix par une somme d
à donner la liberté à t
ves chrétiens qui étoi
Etats.

Projet de croisade. 1301.

Comme il y avoit eu per
guerre des exploits brillans
faits d'armes, les seigneurs et

omplis de *Philippe* et de *Jean* 1391.
lois, ses aïeux. On ne lui fit
ette fantaisie qu'en lui en sug-
une autre : c'étoit de partir
talie et de forcer les Romains
sser l'obédience de *Clément*,
n seroit suivie la gloire de finir
ne.

tôt on dresse l'état des troupes Et d'une expédition en Italie.
s à passer les monts ; le roi
atre mille lances, les ducs de
de Bourgogne, chacun deux
e duc de Bourbon, mille, le
ble deux mille, et mille sous
des bannières de *Couci* et de
Paul. Le duc de Bretagne, in-
e joindre, se moque du projet.
dit-il, entreprend d'aller à
de détruire le pape *Boniface*,
ur d'*Urbain ; et, m'aide Dieu,
era rien. Il aura en brief temps
s étoupes à sa quenouille*. Etoit-
ice, ou prévoyance polititique ?
Français étoient déjà en Italie Mauvais succès.
autres causes. Les uns aidoient
II d'Anjou à rentrer dans le
e de Naples, que son père n'a-
conquérir, et où il n'eût pas
succès; les autres, sous la con-
comte d'*Armagnac*, *Jean III*,
nt *Galéas Visconti*, possesseur

1391. du Milanois, pour en rendre au une partie à *Charles Visconti*, cc germain de *Galéas*, et beau-f comte d'*Armagnac*. *Galéas*, att par les Français, avoit en F x grande ressource dans *Vale ine* *conti*, sa fille, qu'il avoit ı x duc d'Orléans, en lui doı mt très riche dot. La princesse fit d' tous ses efforts pour détourner le d'*Armagnac* de cette expédition, ne lui étoit inspirée que par d chevaleresques, comme protecteur princes opprimés. N'y pouvant réı elle fit passer à son père les plans l'entreprise. *Galéas*, profita si ı ses avis qu'il battit le comte d'*Ar* *gnac* et le fit prisonnier. Il mourut ses blessures. Son armée, sans cl se dispersa. La plus grande partie exterminée dans la Lombardie; le r arrêté aux passages, périt de faim e misère. C'est la seconde fois, sc règne, que l'Italie engloutit les langes françaises. A *Jean III*, suc dans le comté d'Armagnac, *B* *VII*, son frère, qui s'acquit une t illustration dans les troubles dece

Desseins sur la Bretagne. Après quelques foibles préparat ne songea plus à l'Italie. Le roi, co disoit Montfort, *avoit bien d'*

en sa quenouille. Sa cour étoit 1391.
urs partagée entre le connétable
(s de Berri et de Bourgogne.
g rre déclarée ils se nuisoient
qu'ils pouvoient. *Clisson* pour-
:oujours avec opiniâtreté sa ven-
e contre le duc de Bretagne ; à sa
e personnelle il joignoit les in-
de l'état. Le duc, disoit-il, se
)rtoit en souverain absolument
)endant. Il faisoit battre monnoie
effigie, exigeoit de ses vassaux
hommages et sermens de fidélité
raires aux droits de la couronne de
Il avoit manqué aux conditions
t é de Guérande en faveur de la
n de *Blois-Penthièvre*, et il lui
toit d'autres griefs que trouvent
t l'animosité et le desir de la
:ance.

, *rles VI*, animé contre le duc
tous ces reproches, résolut de se
e, par les armes, justice des entre-
:s hautaines de son vassal : ses oncles
l rtèrent à tenter auparavant la voie
conciliation. Ils ménagèrent une
revue à Tours. Le monarque et le
: y rendirent; comme elle se faisoit
re le gré du connétable, il em-
} tous les moyens capables d'en

faire manquer le but. Les
1391. *Montfort* furent insultés et m
On ne le regardoit lui-même
qu'avec une indifférence qui t
mépris. Il soutenoit tout avec
Les ducs de Berri et de Bourg
avoient, pour ainsi dire, fait
Il avoit d'ailleurs pris sa préca
dinaire de protester sécrètemen
tout ce qu'il accorderoit portan
à ses intérêts, comme y étant c
A force de difficultés que le co
faisoit succéder les unes aux
peu s'en fallut que l'accommod
manquât. Il réussit cependan
engagement de mariage entre
duc, encore enfant, avec un
roi encore au berceau, et d
du duc avec le fils du comte
thièvre. Le monarque se laiss
par le plaisir de voir un jour
duchesse de Bretagne Le duc
renonça à quelques-uns des d
lui étoient contestés, entr'autr
de mettre son effigie sur sa m
mais retourné en Bretagne,
reconnoître et restituer ce c
une assemblée de ses états. L
tourna content à Paris, et *Cl*
semblant de l'être.

1392.

Prolongation de la trève avec l'Angleterre.

, l de procurerla paix
co es, devoit avoir
tr ue roi avec *Richard*,
erre, fils du fameux prince de
ce derr · changea d'avis,
se , comme plénipo-
, l d de *Lancastre* et
oncles. On ne put con-
d'une prolongation de la
dant *Charles* consentoit à
Guienne fût tenue en pleine
eté par *Richard*; mais il in-
r la démolition de Calais. Cette
à uelle refusa opiniâtrément
er le duc de *Lancastre*,
les espérances d'une paix dé-

Disgrâce du baron de Craon.

on de Craon fut en ce temps
cour. C'étoit cet infidèle
de l'argent que la duchesse
envoyoit à son mari, roi de
que le baron dissipa à Venise,
et en plaisirs. Nous avons vu
oit été condamné à cent mille
de restitution à la veuve et à ses
: mais il lui restoit encore de
s sommes, au moyen desquelles
oit un état brillant. Il étoit de
es plaisirs du duc d'Orléans, et
ent de ses intrigues amoureuses.
nce en avoit une fort secrète.

1392. *Craon* eut l'imprudence de l
à la duchesse. Jalouse en l
Valentine en fait de vifs re
son mari ; le duc, à force de
tire d'elle la connoissance de
l'a instruite, il en porte ses
roi, et *Craon* reçoit ordre
la cour, sans qu'on daigne lu
cause de sa disgrace. Comme
table étoit tout puissant, il s'e
lui de son malheur, se pro
venger et se retire dans sa ba
Craon, limitrophe de la Bret

Plaisirs de la cour. Cour d'amour.

On étoit bien éloigné de cro
petite intrigue galante pût
suites si funestes à la tranq
royaume. La trève d'Anglete
longée pour un an, donnoi
dont les plaisirs profitoient. I
dans l'éclat de la jeunesse, to
de la passion du luxe, ne pe
paroître avec magnificence da
vertissemens dont la cour
uniquement occupée. On im
cour d'amour, formée sur
dèles des cours souveraines.
des présidens, conseillers, m
requêtes, gens du roi, ave
tous les officiers nécessaires
cédure. Les hommes et les f
citoient à ce tribunal, on s'

ıs dés plaidoyers où des maximes de 1392.
resse se trouvoient souvent, selon
style du temps, appuyées par des
ages de l'Ecriture sainte et des
res, bien ou mal amenés. Aussi voit-
ıs les listes de cette société, toute
crée à l'amour, des docteurs en
o gie, des prêtres, des abbés, des
équ , des guerriers et les person-
les plus graves de la cour, avec
reine, les princesses et leurs dames.

Maladie du roi.

Dans la vogue la plus générale de ces divertissemens, le roi tomba malade. vit alors paroître les symptômes ı délire dont les fréquens accès ont gé le reste de sa vie. On croit qu'il oit déjà ressentis, et que ce fut en rande partie pour les cacher, que les nistres le rendoient quelquefois inaccessible, comme nous l'avons remarqué. e fois, les princes et les courtisans ı furent témoins. Un régime doux et sa précautions, sur-tout le soin ux d'éloigner de lui tout ce qui ouvoit lui occasionner des émotions op vives, auroient peut-être surmonté tte infirmité : mais quelques semaines rès être relevé de sa maladie, il éprouva un assaut qui auroit pu ébranler une tête plus forte.

1392. Assassinat du Connétable par Pierre de Craon.

Pierre de Craon, chassé de la cour, à ce qu'il croyoit, par le pouvoir du connétable, et le duc de Bretagne insulté à Tours, par la suggestion du connétable, associent leur haine et procèdent ensemble à la vengeance. *Craon* avoit conservé son hôtel à Paris; il y cache des armes, y envoie quarante hommes déterminés, et à jour indiqué, lorsque *Clisson* revenoit tranquillement chez lui, à l'endroit où est l'hôtel Soubise, escorté seulement de huit hommes, sortant, à une heure du matin, d'un bal donné par la reine à l'hôtel St.-Paul, il est assailli, dans la rue Culture - Ste. - Catherine, par ces quarante hommes qui éteignent les flambeaux et se jettent sur lui. Il croit d'abord que c'étoit une plaisanterie du duc d'Orléans, pour lui faire peur; mais entendant ces mots: *à mort Clisson*, prononcés par *Craon* qui se nomme, il se met en défense. Une cotte de mailles, qu'il portoit par hasard, le garantit des premiers coups; mais un dernier sur la tête le jette à bas de son cheval. Il tombe dans la porte d'un boulanger, qui étoit entr'ouverte. Les assassins fuient sans se donner le temps de vérifier s'il étoit mort. Les gens de sa suite, qui l'avoient

abandonné, quand ils le virent tomber, portèrent, à bride abattue, cette nouvelle à l'hôtel St.-Paul. Le roi étoit prêt à se mettre au lit; il courut sur-le-champ auprès du connétable et le trouva entre les mains des chirurgiens. Ils sondèrent la plaie, et calmèrent l'inquiétude du monarque, en lui annonçant qu'elle n'étoit pas dangereuse. Il donna des ordres pour arrêter le chef et les complices par-tout où on pourroit les trouver. Un page et deux hommes d'armes furent pris à deux lieues de Paris, et exécutés après brief jugement. Dans le premier moment de la colère on confondit les innocens avec les coupables. Le concierge de l'hôtel de Craon, qui avoit reçu les assassins sans connoître leur dessein, fut condamné à mort; et un chanoine de Chartres, homme d'une probité reconnue, fut privé de son bénéfice, pour avoir logé le baron lorsqu'il venoit à Paris, et enfermé dans un cachot pour le reste de ses jours. On suivit le procès de *Craon* lui-même. Les preuves étoient claires. Il fut condamné à mort, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons dans Paris rasées. Sur l'emplacement de son hôtel on établit une halle, qui a été le marché 1392.

1392. du Cimetière St.-Jean. Les seigneurs de la cour assistèrent à la démolition pour plaire au roi : plusieurs d'entre eux profitèrent de la confiscation de ses terres, entr'autres le duc d'Orléans. Dans celle de la Ferté-Bernard, on trouva des richesses immenses. *Jeanne de Châtillon*, sa femme, et sa fille en furent chassées ignominieusement, dénuées de tout.

Le roi veut ue le duc e Bretagne ii livre l'assin.

L'assassin se sauva en Bretagne. Le duc le reçut d'abord assez mal. *Vous êtes un chétif*, lui dit-il, *quand vous n'avez pu occir un homme duquel*
1393. *vous étiez au-dessus*. *Craon* lui répondit : *C'est bien diabolique chose. Je crois que tous les diables d'enfer, à qui il est, l'ont gardé ; car il eût sur lui lancés et jetés plus de soixante coups d'épée et de couteaux*. Néanmoins, après ce premier reproche, *Montfort* le cacha si bien, qu'il put hardiment assurer au roi, qui le demandoit avec instances et menaces, qu'il ne savoit où il étoit. Les ducs de Berri et de Bourgogne conseilloient au roi de se contenter de la dénégation du duc, et, pour satisfaire un de ses sujets, de ne pas exposer lui et son royaume à une guerre qui pouvoit devenir très-considérable, parce que

les Anglais ne manqueroient pas de s'en mêler : mais *Charles*, une fois frappé de son objet, ne cessoit de le voir ; il ne parloit que de chercher le coupable, le découvrir, le livrer à la justice, le punir. Cependant on remarquoit, dans sa résolution même, des contradictions perpétuelles, une rapi- [illegible] d'expressions menaçantes et un [illegible] morne, des ordres donnés et retractés ; mais la volonté de forcer *Montfort* à lui livrer le coupable dominoit [illegible]jours. Il iroit le chercher jusqu'au [illegible] de la Bretagne, il fouilleroit la province, renverseroit tous les châteaux et citadelles pour le trouver. *Ne m'en parlez pas*, quand on vouloit lui faire des remontrances, *ne m'en parlez pas, je veux être obéi.* Il fallut bien céder à cette pétulance qui tenoit de la manie. 1392.

Les ordres furent envoyés aux troupes [illegible] les provinces de se rendre au [illegible]ans. Ils étoient si pressans, qu'en [illegible]nbre, deux mois à peine après [illegible]nat, l'armée étoit rassemblée. [illegible] oncles du roi s'y trouvoient ; le connétable pour se reconcilier avec le duc de Berri, lui avoit fait rendre son gouvernement de Languedoc, et il flattoit le duc de Bourgogne et ses amis.

Le roi veut forcer le duc de Bretagne et se met à la tête de son armée.

392. plus qu'à l'ordinaire. Cependant ils ne marchoient qu'avec répugnance, et ne le dissimuloient pas. Ces contradictions fatiguoient le malheureux *Charles*. Il dépérissoit à vue d'œil. Le jour qu'il partit du Mans pour suivre son armée, qui marchoit vers la Bretagne, à peine toucha-t-il aux mets qui lui furent présentés avant de monter à cheval. Il avoit l'œil hagard et le maintien stupide.

fantôme a forêt.

Pendant un de ces jours de chaleur étouffante qu'on éprouve quelquefois au commencement de l'automne, *Charles* traversoit la forêt du Mans, peu accompagné, parce qu'on s'étoit écarté pour qu'il ne fût pas incommodé de la poussière : tout-à-coup un homme en chemise, la tête et les pieds nuds, s'élance d'entre deux arbres, saisit la bride de son cheval, et lui crie d'une voix rauque : *Roi, ne chevauche pas plus avant, retourne, tu es trahi.* Il tenoit les rênes si fortement qu'on fut obligé de le frapper pour le faire lâcher ; mais on ne l'arrêta, ni on ne le poursuivit, et il disparut. Le roi ne dit mot ; mais on remarqua de l'altération sur son visage, et dans son corps une espèce de frémissement.

En sortant de la forêt on entra dans

une plaine de sable qui, échauffée par un soleil ardent, réfléchissoit une chaleur insupportable. Le roi n'étoit accompagné que de deux pages; l'un, presqu'endormi sur son cheval, laisse tomber négligemment sa lance sur le casque de l'autre. Le roi, au bruit aigu qui frappe son oreille, se réveille comme en sursaut de la rêverie où il étoit plongé, et croit que c'est l'accomplissement de l'avis qu'on vient de lui donner: il tire son épée, pousse son cheval, frappe tous ceux qu'il trouve à sa rencontre, criant: *Avant, avant, sur les traîtres*. Le duc d'Orléans, son frère, veut le retenir. Il se précipite sur lui. *Fuiés beau neveu d'Orléans*, lui crie le duc de Bourgogne, *monseigneur vous veut occir: haro! le grand méchef, monseigneur est tout devoié. Dieu! qu'on le prenne*. Mais personne n'osoit l'approcher. Il s'étoit formé autour de lui un grand cercle qu'il parcouroit en furieux, et chacun fuyoit quand il tournoit de son côté. On dit qu'il tua quatre hommes dans cet accès de frénésie. A la fin son épée se cassa, ses forces s'épuisèrent. Un de ses chambellans, nommé *Guillaume Martel*, prend son temps, saute sur la croupe de son cheval, le saisit. On

1392.

Frénésie du roi.

93. le désarme, on le couche dans un chariot sans connoissance, et on le ramène au Mans. *Le voyage est fait pour cette fois*, dirent les deux oncles. Ils envoyèrent des ordres pour rappeler les troupes.

inion à sujet. Le fantôme de la forêt est toujours resté un mystère. Si l'invention d'un stratagême peut être supposée à celui qui en tire le profit, on seroit assez autorisé à attribuer celui-ci au duc de Bretagne, qui, par-là, se trouva débarrassé d'une guerre inévitable. Mais il avoit donc des complices bien sûrs autour du roi, puisque le spectre, comme nous l'avons remarqué, ne fut ni poursuivi dans le temps, ni recherché dans la suite. Les médecins, nommés *physiciens* alors, firent beaucoup de dissertations et de longs écrits sur les causes de la maladie du roi. Tous leurs raisonnemens aboutissoient au poison ou au sortilège. *Nous nous débattons et travaillons pour néant*, dit le duc de Berri, *le roi n'est ni empoisonné, ni ensorcelé, fors de mauvais conseils; mais il n'est pas heure de parler de cette matière.* Il seroit difficile de peindre la consternation du peuple quand cet événement se répandit, et de rapporter les discours et les opinions.

France qu'au dehors. Chacun 1392.
loit selon ses intérêts. *Le pape*
Rome dit que Dieu lui avoit tollu
s, pour avoir soutenu cet anti-
d'Avignon. Celui d'Avignon di-
: *Le roi de France avoit juré sur*
foi qu'il détruiroit l'anti-pape de
. *Il n'en a rien fait, dont Dieu*
courroucé. Mais un médecin de
, nommé *Guillaume de Har-*
y, qu'on appela, fit voir qu'il n'y
rien de surnaturel dans sa ma-
A force de soins doux et de
ce, il le guérit. Les remèdes
inistrèrent dans le château de
, où on le conduisit. Le duc
l'accompagna et resta près de
On ha le plus long-temps qu'on
cet accident à la reine, parce
elle étoit enceinte.

Au moment de la démence du roi, d s de Berri et de Bourgogne : *Nous ferons ordonner par tout* c eil *de France, lesquels auront* *nistration du royaume, beau* *d'Orléans, ou nous.* On ne sait conseil fut assemblé, ni s'il donna décision : toujours est-il certain r s'emparèrent du gouvernement, qu'ils n'en laissèrent aucune part *beau neveu d'Orléans*, quoiqu'il

Changemens dans le Gouvernement.

1392. eût près de vingt-quatre ans
les maîtres, ils ne tardèrent
venger de la nullité où ils a
laissés, et des contradictio
avoient éprouvées de la part
nétable et des ministres.

Disgrace du connétable. Le jour même qu'ils prirer
l'autorité, le Connétable vint
l'ordre au duc de Bourgog
répondit brutalement : *Clis*
n'avez que faire de vous em
de l'état du royaume. A la
tant vous en êtes vous mêlé.
avez-vous assemblé tant de
Le roi monseigneur, ni be
de Berri, ni moi, n'en
tant mettre ensemble. Part
chambre et issez de ma pr
faites que plus ne vous voi
n'étoit l'honneur de moi, je
l'autre œil crever.

Disgrace des ministres. *Clisson* ne répond point,
maison, ne fait qu'y passer,
dans le château de Montlhéi
appartenoit, et instruit qu'
ordre de l'investir, se retir
tagne, où les places fortes qu
doit lui offroient un asile. I
ministres qui gouvernoient,
congé donné par *Charles* à s
Montagu se mit en sureté à

avec ses richesses, *le Bègue de Vil-* 1392.
laine, *Noviant* et *la Rivière* furent arrêtés. Le premier, vieilli dans les lois militaires sous plusieurs rois, considération de son âge et de ses ns services, fut relâché : mais dans crainte d'éprouver de nouveaux mal- rs sous un gouvernement dont il voyoit l'instabilité, il se retira en Espagne. *Noviant* et *la Rivière* furent ırsuivis criminellement. Ils étoient rt riches, par conséquent très-jalousés et chargés de la haine publique. On ne doutoit pas qu'ils ne dussent périr sur l'échafaud. Plusieurs fois, pendant leur procès, le peuple se rendit au lieu ordinaire de l'exécution, attiré par l'espérance du spectacle atroce qui excite toujours sa curiosité. Le parlement vouloit les juger; mais la protection de *Jeanne*, comtesse de Boulogne, jeune et belle princesse, épouse du duc de Berri, à laquelle *la Rivière* avoit procuré ce mariage, lui obtint des délais. Comme la cause de *Noviant* étoit jointe à la sienne, la grâce accordée à l'un entraîna celle de l'autre. Cependant ils essuyèrent une année de captivité, toujours entre la vie et la mort, et ne sortirent de prison que dépouillés d'une grande partie de leurs

1392 biens, avec défense d'approcher des lieux où la Cour seroit.

Condamnation du connétable.

Quant à *Clisson*, il fut cité en justice avec tout l'appareil des formes; appelé à la porte de la grand-chambre, au perron, à la table de marbre, à l'entrée du palais, dans les rues et carrefours, à son de trompe. Par défaut il fut condamné au bannissement, *comme faux, mauvais, déloyal* envers la couronne de France, à une amende de cent mille marcs d'argent, et privé de son office de connétable, qui fut donné à *Philippe d'Artois*, comte d'Eu.

Précautions prises pour le gouvernement.

La cure du roi dura six mois. Revenu de son état comme d'un songe, il fut bien étonné du changement qu'il vit autour de lui. Il ne fut pas difficile de le lui faire trouver bon, comme il arriva toujours depuis, après ses rechûtes : mais peut-être ne fut-il pas si aisé de l'engager à prendre des précautions en cas du retour de sa maladie. Cette prévoyance devoit l'affliger; cependant il s'y résigna, et régla le gouvernement pour les temps où son aliénation l'empêcheroit d'y vaquer. Il déclara le *duc d'Orléans* son frère, régent du royaume, avec un conseil composé de ses trois oncles, de *Louis de*

B ière, frère de la reine, de trois pré- 1392.
s, de six nobles, et de trois clercs. Il
nna à la reine la tutelle de ses enfans;
rs elle n'avoit qu'une fille, et fit confir-
s dispositions dans un lit de justice. Funeste aventure des sauvages.
l santé du roi, devenue assez bonne,
t es érer quelque temps que ces pré- 1393.
tions seroient inutiles; mais un fu-
e accident les rendit malheureu-
nt trop nécessaires. La reine, à
ion du mariage d'une demoiselle
cour, donna un grand festin,
vi d'un bal masqué. Le roi y vint
guisé en sauvage, conduisant cinq
nes seigneurs, déguisés comme lui,
tachés ensemble par une chaîne
ter. Leur vêtement étoit fait de
ile, enduite de poix, sur laquelle
avoit appliqué des étoupes. Le *duc
'Orléans*, curieux de connoître ces
ques, approche de l'un d'eux un
mbeau; une étincelle tombe, le feu
end, la flamme se communique. Au
milieu des hurlemens de ces malheu-
reux qui s'efforçoient inutilement de
rompre leur chaîne, on distingue un
cri perçant, *sauvez le roi.* Il venoit
de la reine qui s'évanouit. *La duchesse
de Berri*, auprès de laquelle il se
trouvoit, le couvrit de son manteau.
Des cinq esclaves quatre moururent
dans les tourmens. Un seul rompit la

1393. chaîne, courut à la bouteil
précipita dans une cuve plein
fut sauvé. La reine, revenue d
nouissement, trouva auprès d'
qui la consoloit. *Isabelle* l'ain

Le saisissement passé, cet
Triste état du roi. ne fit pas sur lui la forte i
qu'on avoit lieu d'en craindre
qu'un léger accès, et on le tr
promptement rétabli pour le
Abbeville, où les ducs de *I*
et *de Glocester*, ceux de *Be*
Bourgogne, s'étoient donn
vous, pour traiter de la pa
n'avoit pu conclure dans l
rences de Belinghen. Les on
rèrent que le bon état dans
Anglais verroient leur neveu,
mineroit à conclure; mais
le cours de la négociation il
dans sa maladie. On se co
prolonger la trève d'un an, a
expiration qui devoit arrive
mois. Ce nouvel accès du ro
dix, à reprises inégales. Pe
variations, on eut moyen d
les symptômes des rechûtes. l
nonçoient par un abattemen
qui dégénéroit par degrés en a
totale. Alors il oublioit tout, i
fût roi, et par-tout où il tro
nom ou ses armes, il les effaç

achoit avec une espèce de rage. La ésence de la reine lui devenoit insupportable. Il n'agréoit des soins que de *duchesse d'Orléans*, sa belle-sœur. 1393.
Le médecin de Laon n'existoit plus. Dans l'embarras du choix, on admettoit tous ceux qui promettoient du soulanent, charlatans, empiriques; on ne dédaignoit même pas les opérations magiques des sorciers. Par contraste de la superstition, les églises étoient remplies du peuple qui demandoit avec ferveur la guérison du monarque, importante à tous les Français. En ėt les crises alternatives de folie et bons sens faisoient craindre dans le gouvernement une oscillation perpétuelle, germe des troubles les plus dangereux. Pour faire diversion à la sombre mélancolie du roi, on inventa le jeu de cartes, dont les figures retracent encore l'habillement du temps.

Malgré l'état pénible du chef, qui influoit nécessairement sur les membres, le royaume auroit été tranquille, sans les contestations que le schisme y élevoit. Chacun des papes faisoit tous ses efforts pour gagner des partisans. Peu s'en étoit fallu que leurs prétentions n'eussent fait rompre les conférences de Belinghen et d'Ab-

Etat du schisme

1394.

1394. beville. Les Anglais et les Français suivoient des obédiences opposées, et chacun des deux papes insistoit p que chaque nation abjurât celle de rival, et se réunît à la sienne. Les Anglais congédièrent brusquement les légats de *Clément*; les Français recevoient froidement les sollicitations de *Boniface*, successeur d'*Urbain*.] deux pontifes n'en continuoient moins à faire des incursions sur territoire l'un de l'autre. Elles en France quelque succès pour le de Rome. Les Chartreux, ayant de quelques priviléges pour leur ordre, et persuadés apparemment que ceux de Rome vaudroient mieux que ceux d'Avignon, envoyèrent deux de leurs confrères les demander. *Boniface* les accorda volontiers, et chargea de plus clandestinement les députés d'une lettre pour le roi de France, qu'ils promirent de remettre en main propre. Ils y réussirent. *Charles* fut touché des offres que faisoit le Romain de se prêter à tout pour finir le schisme. Le roi fit communiquer cette lettre à l'Université, et lui ordonna de donner son avis. Les opinions se réduisirent à trois; la cession volontaire des deux papes, un compromis entre les mains

'es qui jugeroient les deux droits, 1394.
décision d'un Concile général.
s *de Clemengis*, célèbre doc-
théologie, renferma cette dé-
dans un écrit latin fort prolixe,
le r fit traduire en français. Il
de plus une déclamation des
virulentes contre les désordres
rgé en général, et en particulier
e les vices de la cour d'Avignon.
s *Clément* en fut outré. Ce-
t, malgré l'empressement que
qu le roi pour terminer cette
, le *Cardinal de Lune*, légat
ig , obtint des délais. L'Uni-
, indignée, fit de vives remon-
. Plusieurs docteurs fermèrent
écoles et cessèrent leurs leçons,
leur fâcherie n'eut pas de suite.
a guerre de l'église auroit pu finir
d'un coup, si les cardinaux d'Avi-
n'avoient pas été intéressés à la
étuer. *Clément VII* mourut. Le
envoya sur-le-champ deux seigneurs
cour, chargés de faire surseoir à
ion. Quoiqu'ils fissent la plus
de diligence, s'étant même fait
éder par un courier, ils trouvèrent
trône pontifical rempli. Les cardi-
ux avoient élu *Pierre de Lune*,
i prit le nom de *Benoît XIII*. Ils

1394. crurent se mettre à l'abri du repro
que leur précipitation méritoit,
dressant, avant l'élection, un acte
tant que celui d'entre eux sur le
le choix tomberoit, renonceroit
dignité, si le sacré collège jugeoit
abnégation nécessaire. Précaution
soire, s'ils connoissoient le ca
de *Pierre de Lune*, le plus o ne
hommes. Le malheur d'avoir manq
paix de l'église fut compensé par
trève de quatre ans, conclue en
France et l'Angleterre.

Réconciliation de Montfort et de Clisson.

On peut mettre aussi entre les é
mens qui consolèrent alors la F
la réconciliation de *Montfort*
Clisson, qui n'étoit pas indiff
à la tranquillité du royaume. La d
passion qui animoit ces deux hom
l'une d'achever la perte de celui
avoit voulu deux fois assassiner, l
de se venger, entretenoit une gu
niâtre en Bretagne. *Clisson*, re
sa disgrace dans ses domaines,
trouvé des amis dont l'appui le
en état, non-seulement de ré
duc, mais encore de l'attaquer.
tervention de leurs partisans r
avoit quelquefois procuré entre le
gneur et le vassal des accommode
que l'animosité réciproque romp

ıière occasion. Les oncles et le 1394
c roi, entre lesquels la rivalité
uvernement et d'autres jalousies
ençoient à éclater, fournissoient
ux Bretons des secours d'hommes
gent; les ducs de *Berri* et de
ne à *Montfort*, le duc d'*Or-*
à *Clisson*.

moment où les deux ennemis
soient la guerre avec le plus
nement; que le duc venoit de
re et raser une forteresse de son
, nommée la *Roche de Rien*;
le vassal venoit de brûler Saint-
ıx, et d'emporter la vaisselle d'or
ırgent du duc, *Clisson* reçoit de
ort une lettre, par laquelle il le
de se rendre incessamment au-
de lui à Vannes, pour terminer
amiable leurs différens. La lettre
pleine d'estime et d'affection. Le
rappeloit à *Clisson* leur ancienne
é, et se montroit très-empressé de
ıouveler. La lassitude des combats,
u vie sans cesse troublée par les
ıdes, peut bien avoir causé la
che amicale de *Montfort*; mais
ut aussi être l'effet d'un senti-
noble et généreux, qui, dans une
ande, triomphe tôt ou tard de
npétuosité de la passion. Deux fois

1394\. attaqué en trahison, *Clisson* déli hésita, et demanda enfin pour le fils aîné de son seigneur. P dit le duc à ceux qu'il char la conduite de son fils, *partez, mon fils au châtel Josselin, et menez messire Olivier de C car je me veuille accorder avec*

Clisson reçoit avec attendris le jeune prince, le ramène av et le présente à son père, (son côté, admire la grandeur d la confiance héroïque d'un adve trop long-temps méconnu. (hommes, si long-temps (ien considèrent un instant, et pitent dans les bras l'un de l Dans ce moment il n'y eut p haine, ni dissimulation. Pour être libres, à l'abri des importuns, retirèrent dans un vaisseau, et heures d'entretien, ils réglèr différens, que des négociatio , sieurs fois recommencées par gneurs, et des prélats disting les princes même et par le roi F intervenu comme seigneur su n'avoient pu terminer.

Concile de Paris. La précipitation des cardinaux vignon avoit fait manquer l'oc d'éteindre le schisme; on c

encore le moyen dans la con- 1394.
à l'élection de *Benoît*, de
ttre, si la cession étoit jugée
. On résolut de tenter cet
t. Le roi envoya un célèbre
, nommé *Pierre d'Ailli*, le né-
: m il trouva un homme qui,
de c érer avec lui de bonne
t lla qu'à le séduire, pour
réponse. Sur le rapport de
, à son retour, on conclut de
un concile national. Il fut assem-
is, composé des patriarches
d et de Jérusalem, de sept
q s, quarante évêques, d'une
e d'abbés et de docteurs, de
llers du parlement et de trois
. I opinions ne furent point
I is les suffrages se réuni-
r la voie de la cession. Les
Benoît, qui étoient à Paris,
ent qu'on ne prendroit pas un
léfinitif avant que de l'avoir ins-
la décision. Les ducs de Berri,
gne et d'Orléans, accom-
a u cour nombreuse, se char-
it d'aller la porter eux-mêmes à
. Ils crurent que la solennité de
c ration abattroit le pontife: mais
ent point d'échappatoires, d'am-
tés, de subterfuges sur lesquels

1394. il ne se repliât pour éviter de d
une réponse décisive. Fatigu de
tergiversations, les princes s'adr
au sacré collége, et obtinrent
déclareroit que le cas prévu pou
cession étoit arrivé, et que le
l'église exigeoit que *Benoît* se d
comme il s'y étoit engagé.]
prétendit que la décision des card
étoit mal fondée, parce qu'il y
un autre moyen de procurer la p
l'église, indiqué même par le c
de Paris; savoir : non pas l'abdi
de lui seul, mais des deux pa
qu'il falloit pour cela qu'ils s'ab
sent. C'étoit se procurer un délai
on ne pouvoit prévoir la fin;
maladie du roi dont les attaqu
vinrent, jusqu'à sept fois
année, empêchèrent que l'a
fût suivie. Dans ce temps, la
objet de la tendresse de s
dans ses momens lucides, et
haine dans ceux de sa noire
colie, fixa son séjour à l'hôtel
pendant qu'il continua d'l
Louvre.

Bannissement des Juifs. Le bannissement des Juifs, c
sous les règnes précédens, se
vela sous celui-ci et a été le d
On leur reprochoit le grief ordi

A la vérité, ils la portoient à 1394.
s. On leur impute aussi, mais
preuves bien claires, d'avoir mas-
un de leurs rabbins, parce qu'il
fait chrétien. Sept des plus riches
e eux furent accusés de travailler
e des prosélytes. Le prévôt de
les condamna au feu; car, di-
t, si les destructeurs des édifices
méritent la mort comme sacri-
, à plus forte raison doivent être
du supplice le plus rigoureux,
structeurs des temples vivans du
ur, et les empoisonneurs des
Le parlement infirma la sentence,
commua en la peine de subir une
ation publique trois dimanches
cutifs. Ils en souffrirent deux, et
dimèrent de la troisième par ar-
Ce bannissement n'a été révoqué
par les lois d'égalité de la dernière
ution; mais, quoique la nation
point été réintégrée jusque-là,
la participation des droits civils,
Juifs, néanmoins sous le voile
e tolérance tacite, ont pullulé en
e, sur-tout dans les temps de
bles, et aussi abondamment qu'ils
nt fait, s'ils avoient été rappelés
lement.
A force de petites trèves, les Français

1395 et les Anglais parvinrent à en (de vingt-huit ans. Elle fut c(: l'occasion du mariage de roi d'Angleterre avec *I(lle*, aînée de France, âgée de six ambassadeurs qui vinrent le t Paris avoient une suite de deux personnes. La France les défraya, que ceux qui se rendirent à bration du mariage. Il se fit sainte Chapelle. La dot q(l avoient commission de de(deux millions, et qu'il rabatt(quinze cent mille livres, fut r en définitif à un million. Ils la grâce de *Pierre de Craon* : sait par quel motif ils la de(L'assassin de *Clisson* reparut à la mais peu considéré. Ou forcé, (lontairement, en témo((age repentir, il fit élever (pierre décorée de ses arm(, p gibet de Montfaucon où son eff(été attachée. Il obtint aussi qu accordé des confesseurs aux cri que l'on menoit au supplice. Ses confisqués ne lui furent pas et il resta, pour ainsi dire, s(thême de l'ignominie, et oul de Bretagne qui, obligé de quelques mois son duché p

Trève et alliance entre la France et l'Angleterre.

o de convenance en Angleterre, 1395.
ua sa femme et ses enfans à la
de de *Clisson* qu'il avoit haï, mais
jours estimé.

oyennant cette trève de vingt-huit
, la France se trouva et se crut
r long-temps exempte de guerre
ıı ale; mais elle n'empêcha pas
ucoup de Français d'aller la cher-
r ailleurs. L'italie leur offrit en-
e une arêne où s'exerça leur génie
ier. *Galéas Visconti*, duc de
an, père de la duchesse d'Orléans,
lestoit toujours les Génois; et tou-
leur argent et une bonne solde
attiroient des chevaliers français,
r les protéger. *Valentine*, cha-
me de ces obstacles opposés au projet
son père, tâchoit, comme elle avoit
a fait, de détourner ces impatiens
riers. Mais, comme le conseil de
ance, en souffrant le passage de ces
ɔurs aux Génois, avoit des vues
l ne vouloit pas laisser pénétrer par
duchesse, on la força de quitter
cour où sa surveillance étoit dange-
ıse. Son éloignement permit de
ttre la dernière main à un traité
lequel les Génois se livrèrent à la
rance, plutôt que de tomber sous
joug des *Visconti*. *Galéas*, très-

Intrigues de cour.

Les Génois se donnent à la France.

1396.

1396. fâché de voir son ambition trompée, envoya défier, pour l'affront fait à sa fille, les seigneurs qu'il savoit lui av été contraires et le roi lui-même; on ne tint compte de cette bravade.

Disgrace de la duchesse d'Orléans.

On a aussi donné un autre l'éloignement de *Valentine*, voit être le véritable, et l'a Gênes seulement le prétex ; c jalousie de la reine, piq de préférence accordée par a é pendant sa maladie, aux i belle-sœur. La malignité, dans les cours, donnoit p cause à cette préférence des c sances familières qui pouvo t ombrage à l'épouse. *Isabelle* se peut-être que l'absence faisant c la duchesse, elle se rétabliroit da droits pendant les accès de sc 1 comme elle en jouissoit en mais c'étoit en vain qu'e u péré des affections coı ın (homme si fréquen nt a né. (quefois il conservoit d son les sentimens qu'on lui avoit pendant ses rechûtes; quelquefois il en changeoit et en prenoit opposés. De-là les troubles (agité le règne de cet infortuné que, *Galéas* avoit constitué

fille, comme partie de sa dot, le comté d'Asti, mais il le retenoit. L'in-ice du père influa sur le bonheur sa fille. Cette raison d'intérêt mit du froid entre les deux époux. La ma-nité joua encore ici son rôle. Elle dita que le duc d'Orléans avoit vu ec plaisir s'éloigner son épouse, parce 'elle le gênoit dans ses fréquentes trevues avec la reine. Les troupes envoyées en Italie pour s'assurer de Gênes, mirent aussi le gendre de *Galéas* en possession du comté d'Asti. 1396.

Cette guerre n'étoit pas assez considérable pour occuper les chevaliers français et les empêcher de prendre part à une expédition contre les Turcs, qui étoit une vraie croisade sans en avoir le nom. Les dispositions s'en firent dans une entrevue à Guines, entre *Richard II* et *Charles VI*, qui mena *Isabelle*, sa fille, à son époux. Les deux cours y assistèrent et firent assaut de luxe et de magnificence. *Bajazet*, empereur de Constantinople, envahissoit la Hongrie. *Sigismond*, roi de ce pays, envoya de tous côtés demander des secours. La réunion d'une grande multitude de nobles à Guines, fut une circonstance favorable au desir des Hongrois. Ils s'offrirent pour cette Expédition de Hongrie.

1396. expédition, et le duc de Bourgogne proposa *Jean*, son fils aîné, comte de Nevers, pour les commander.

Ce prince écrivit au comte d'*Ostervant*, son beau-frère, une lettre qui l'invitoit de se joindre au corps noblesse qui devoit l'accompag r. *Albert de Bavière*, père du c(, le voyant presque disposé à entraîner, lui dit : *Guillaume*, sque *tu as la volonté d'aller en Turquie et en Hongrie, contre gens qui jamais ne nous forfirent, nul titre de raison tu n'as que pour la vaine gloire de ce monde. Laisse Jean de Bourgogne, et nos voisins de France, faire leur entreprise et fais la tienne. Vas plutôt en Frise et conquères notre héritage.*

Bataille de Nicopolis.

Le comte de Nevers partit avec dix mille hommes d'armes et plus de deux mille chevaliers et écuyers. Ils furent joints en entrant en Hongrie par les troupes du royaume : tous réunis ils formoient une armée de plus de cent mille hommes. Rien ne résiste à leurs premiers efforts ; ils reprennent, la plupart d'assaut ; les villes dont les Turcs s'étoient emparés et mettent le siège devant Nicopolis, forteresse de Bulgarie. *Bajazet* se présente pour la

délivrer. Ivres, pour ainsi dire, de la victoire, les Français, se précipitent, avec leur impétuosité ordinaire, sur les bataillons exposés à leur choc, s'y enfoncent, sans s'embarrasser s'ils sont suivis et soutenus par *Sigismond*, et se faisant même un point d'honneur de ne le pas attendre. Le Turc avoit rangé son armée en croissant. Quand il voit ces escadrons avancés dans son centre, il replie les deux cornes et les enferme. Les Hongrois, qui veulent suivre les Français, sont repoussés et mis en fuite. Ce ne fut plus un combat dans ce centre, mais un massacre. Plus des trois quarts de cette noblesse imprudente périt sur le champ de bataille. De ceux qui se rendirent, *Bajazet* ne conserva que huit prisonniers, dont il espéroit une forte rançon, entr'autres le comte de *Nevers* et *Philippe d'Artois*, comte d'Eu, connétable de France, la cause de tout ce désastre, par le même genre de témérité et d'obstination qui avoient déjà été si funestes à son trisaïeul et à la France, à la journée de la Massoure. On dit que *Bajazet* voyant au comte de *Nevers* quelque chose de sinistre dans la physionomie, l'épargna, jugeant que sa vie seroit funeste aux Chrétiens: 1396.

1396. pronostic, sans doute, imaginé après l'événement. Aux sommes immenses données pour la rançon des prisonniers, on ajouta, en présent, des tapisseries de la manufacture d'Arras, et des toiles de celle de Reims. On choisit ces sortes d'ouvrages de préférence aux étoffes de soie et aux tissus d'or et d'argent, dans la fabrication desquels nous n'aurions pu soutenir la comparaison avec les manufactures d'Alexandrie, du Caire et de Damas.

Obstination des deux Papes.

Dans l'entrevue de Guines, il avoit été question du schisme. Les deux rois étoient convenus d'envoyer à Avignon et à Rome, solliciter les deux papes de donner la paix à l'église, de quelque manière que ce fût. *Benoît* refusa de recevoir les députés anglais. *Boniface* déclara aux Français qu'il se croyoit vrai pape, et que jamais il ne renonceroit à cette dignité. L'université de Paris, instruite de ces dispositions, exhorta *Charles VI* à soustraire le royaume à l'une et à l'autre obédience, le seul moyen, disoit-elle, de vaincre l'obstination des deux compétiteurs.

Etat du roi.

Mais l'état du roi, qui empiroit toujours, ne permettoit pas de prendre
1397. des résolutions fixes dans les affaires les plus importantes. Ses rechûtes

venoient si fréquentes, qu'on pouvoit 1397.
e que la démence étoit son état
bituel. Quand il en sentoit les approches, il avoit soin de recommander qu'on ne laissât auprès de lui aucun instrument dont il pût frapper. *J'aime mieux mourir*, disoit-il, *que de faire du mal à quelqu'un. Hélas!* ajoutoit le malheureux prince, *si quelques-uns de la compagnie sont coupables de mes souffrances, je les conjure, au nom de J. C., de ne me pas tourmenter davantage. Que je ne languisse plus, et qu'ils achèvent bientôt de me faire mourir.* Ces paroles font voir qu'il se croyoit ensorcelé. Elles furent dites peut-être à l'occasion des tourmens que lui firent souffrir deux moines empiriques, auxquels on eut l'imprudence de l'abandonner. Ils lui donnèrent des breuvages désagréables, lui firent à la tête des scarifications douloureuses, et le fatiguèrent d'opérations magiques qui n'opérèrent pas mieux. On le laissa six mois entre leurs mains, terme apparemment qu'ils avoient mis à sa guérison, à laquelle on croit qu'ils s'étoient engagés, sous peine de mort. Ils furent en effet punis du dernier supplice; mais moins peut-être à raison de leur imposture, que pour leur conduite

1397. licentieuse pendant le cours de leur traitement et sur-tout pour les imputations de maléfices aussi ridicules qu'imprudentes auxquelles ils se livrèrent et dans lesquelles ils pliquèrent le duc d'Orléans lui-mê . *Isabelle* commençoit à craindre compagnie de son époux dans ses . Quand, dans son état de frén , il sembloit la desirer, on la r pl it par une jeune fille, nommée *C ette de Champsdivers*, qu'on appela la *petite reine*, et dont la douceur et la complaisance gagnoient sur lui, ce qu'on n'eût pu en obtenir autrement que par la force. Le royaume, d'ailleurs, étoit gouverné avec assez de tranquillité, et en parfait concert par la reine et le duc d'Orléans. Mais *Isabelle* liée à un mari frénétique, et le duc à une épouse absente, il ne se pouvoit que les fréquentes entrevues qu'exigeoient les affaires, ne fissent naître des soupçons, et que les courtisans qui ne purent avoir part à l'autorité, n'empoisonnassent cette bonne intelligence, afin de les décréditer dans l'esprit du peuple, et de faire naître des troubles dont ils profiteroient.

Le schisme étoit toujours un objet d'inquiétude pour le conseil de régence.

l France envoya à tous les souverains négociateurs, la plupart prélats, t gés d'engager chacun leur pape à démettre. L'empereur répondit : *Quand le roi de France aura soumis le sien, je soumettrai le mien.* Cette condition étoit commode pour les deux rivaux qu'elle autorisoit à refuser chacun la primauté dans la décision. Comme rien ne finissoit, on convoqua une assemblée à Paris. Le patriarche d'Alexandrie, sept archevêques, trente-deux évêques, des députés des universités de Paris, Orléans, Angers, Montpellier, Toulouse, beaucoup d'abbés, et des clercs de tous les rangs s'y rendirent. Le roi de Navarre, le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le chancelier, plusieurs seigneurs et gens du conseil y assistoient. Comme le roi étoit malade, les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans présidèrent. Sur trois cents personnes, trente-cinq seulement s'opposèrent à la soustraction d'obéissance au pape *Benoît XIII.* Tous les autres adhérèrent à cette résolution, en vertu de laquelle il fut défendu d'obtempérer à ses ordres, et de rien payer à ses collecteurs. Il fut arrêté en conséquence qu'il seroit pourvu à l'avenir aux bénéfices électifs

1398.
Assemblée sur le schisme à Paris.

1398. par élection et aux autres par la collation des évêques.

On envoya signifier cette décision à *Benoît;* il répondit : *Mes frères les cardinaux m'ont promu à cette dignité. Pape je me suis cru, et pape je demeurerai tant que je vivrai.* Mais ses propres cardinaux, le trouvant décidé contre toutes les remontrances, l'abandonnèrent, et se retirèrent à Villeneuve, petite ville du voisinage d'Avignon. Des troupes françaises commandées par *Boucicaut*, l'investirent; mais il ne souffrit pas beaucoup du blocus, parce que, si les ducs [illegible] et de Bourgogne le poursuivoi[illegible] vertement en exécution de la déci[illegible] de l'assemblée de Paris, le duc d'Orléans le protégeoit secrètement.

Commencement des brouilleries à la cour.

Sa qualité de régent lui donnoit sur ses deux oncles un avantage qu'il ne savoit pas toujours modérer. En voici un exemple : *Un Jean de Bar, beau clerc*, dit la chronique, *négromancien et invocateur de diables*, se donnoit pour sorcier, et employoit apparemment ses prestiges avec assez d'adresse pour fasciner les yeux, et faire paroître le diable, puisque la chronique ajoute qu'il *faisoit bien son devoir.* Il se permettoit assez publiquement ses conju-

et autres opérations magiques, 1398.
il se croyoit en sureté sous la
du duc de Bourgogne; mais
d d'O is, sans égard pour cette
tion, fit prendre, condamner
ûler le *négromancien*. L'oncle
it que c'étoit pour le braver que son
neveu avoit ordonné les procédures et
l'exécution; de-là l'intention de se
contrarier, pendant qu'il auroit fallu
dès-lors la plus grande union dans le
conseil, pour faire tourner au profit
de la France les événemens qui se
préparoient en Angleterre.

Richard II, fils du prince Noir, placé enfant sur le trône, s'en montra indigne quand il parvint à l'âge de gouverner, ou du moins ne s'en montra digne qu'un seul jour : celui où, âgé de seize ans seulement, il se porta au-devant d'une multitude soulevée, qui déjà bandoit les arcs pour venger son chef *Wat-Tyler*, que le maire de Londres, choqué d'une insolence qu'il sortoit de se permettre envers le roi, venoit de tuer sur la place. *Mes amis*, s'écria-t-il, en s'avançant vers eux, *prétendez-vous donc tuer votre roi? Cessez de vous affliger de la perte de votre chef. C'est moi qui serai votre général. Suivez-moi, et vous aurez satisfaction*

Affaires d'Anglet. r. 1399.

1396. fâché de voir son ambition trompée, envoya défier, pour l'affront fait à sa fille, les seigneurs qu'il savoit lui av été contraires et le roi lui-m ; on ne tint compte de cette brav e.

Disgrace de la duchesse d'Orléans. On a aussi donné un autre tif de l'éloignement de *Valentine*, voit être le véritable, et l'a Gênes seulement le prétexte; c' jalousie de la reine, piquée de la préférence accordée par son é pendant sa maladie, aux soins belle-sœur. La malignité, im dans les cours, donnoit cause à cette préférence des c sances familières qui pouvoie po ombrage à l'épouse. *Isabelle* se peut-être que l'absence faisant o la duchesse, elle se rétabliroit d droits pendant les accès de s comme elle en jouissoit en mais c'étoit en vain qu'on aur péré des affections constant d homme si fréquemment é. quefois il conservoit dans son les sentimens qu'on lui a pendant ses rechûtes; quelq ns il en changeoit et en prenoit opposés. De-là les troubles agité le règne de cet infortuné que, *Galéas* avoit constitué en

sa fille, comme partie de sa dot, le 1396.
omté d'Asti, mais il le retenoit. L'in-
stice du père influa sur le bonheur
sa fille. Cette raison d'intérêt mit
froid entre les deux époux. La ma-
nité joua encore ici son rôle. Elle
ébita que le duc d'Orléans avoit vu
vec plaisir s'éloigner son épouse, parce
elle le gênoit dans ses fréquentes
revues avec la reine. Les troupes
nvoyées en Italie pour s'assurer de
ênes, mirent aussi le gendre de
rléas en possession du comté d'Asti.

Expédition de Hongrie.

Cette guerre n'étoit pas assez consi-
rable pour occuper les chevaliers
nçais et les empêcher de prendre part
une expédition contre les Turcs,
qui étoit une vraie croisade sans en
oir le nom. Les dispositions s'en fi-
ent dans une entrevue à Guines, entre
Richard II et *Charles VI*, qui mena
Isabelle, sa fille, à son époux. Les
ux cours y assistèrent et firent assaut
luxe et de magnificence. *Bajazet*,
pereur de Constantinople, enva-
it la Hongrie. *Sigismond*, roi de
ys, envoya de tous côtés de-
nder des secours. La réunion d'une
grande multitude de nobles à Guines,
fut une circonstance favorable au desir
des Hongrois. Ils s'offrirent pour cette

1396. expédition, et le duc de Bourgogne proposa *Jean*, son fils aîné, comte de Nevers, pour les commander.

Ce prince écrivit au comte d'*Ostervant*, son beau-frère, une lettre qui l'invitoit de se joindre au c noblesse qui devoit l'accom . *Albert de Bavière*, père du comte, le voyant presque disposé à se lais entraîner, lui dit: *Guillaume*, ; uisque *tu as la volonté d'aller en Turq e en Hongrie, contre gens qui j ne nous forfirent, nul titre de r tu n'as que pour la vaine gloire ce monde. Laisse Jean de gogne, et nos voisins de Fran faire leur entreprise et fais la t Vas plutôt en Frise et conquères héritage.*

Bataille de Nicopolis. Le comte de Nevers partit avec dix mille hommes d'armes et plus de deux mille chevaliers et écuyers. Ils furent joints en entrant en Hongrie par les troupes du royaume: tous réunis ils formoient une armée de plus de cent mille hommes. Rien ne resiste à leurs premiers efforts; ils reprennent, la plupart d'assaut, les villes dont les Turcs s'étoient emparés et mettent le siège devant Nicopolis, forteresse de Bulgarie. *Bajazet* se présente pour la

1396.

délivrer. Ivres, pour ainsi dire, de la victoire, les Français, se précipitent, avec leur impétuosité ordinaire, sur bataillons exposés à leur choc, s'y enfoncent, sans s'embarrasser s'ils sont suivis et soutenus par *Sigismond*, et faisant même un point d'honneur ne le pas attendre. Le Turc avoit son armée en croissant. Quand t ces escadrons avancés dans son tre, il replie les deux cornes et les erme. Les Hongrois, qui veulent re les Français, sont repoussés et en fuite. Ce ne fut plus un combat dans ce centre, mais un massacre. des trois quarts de cette noblesse prudente périt sur le champ de aille. De ceux qui se rendirent, *Bajazet* ne conserva que huit prisonrs, dont il espéroit une forte rançon, tr'autres le comte de *Nevers* et *Philippe d'Artois*, comte d'Eu, connéable de France, la cause de tout ce désastre, par le même genre de témérité et d'obstination qui avoient déjà été estes à son trisaïeul et à la France, journée de la Massoure. On dit *Bajazet* voyant au comte de *Nevers* quelque chose de sinistre dans la physionomie, l'épargna, jugeant que a vie seroit funeste aux Chrétiens :

Papes.

été question du schisme. Les
étoient convenus d'envoyer à
et à Rome, solliciter les de
de donner la paix à l'église, de
manière que ce fût. *Benoît*
recevoir les députés anglais.
déclara aux Français qu'il s
vrai pape, et que jamais il n
ceroit à cette dignité. L'univ
Paris, instruite de ces disp
exhorta *Charles VI* à sou
royaume à l'une et à l'autre ob

devenoient si fréquentes, qu'on pouvoit dire que la démence étoit son état habituel. Quand il en sentoit les approches, il avoit soin de recommander qu'on ne laissât auprès de lui aucun instrument dont il pût frapper. *J'aime mieux mourir*, disoit-il, *que de faire du mal à quelqu'un. Hélas!* ajoutoit le malheureux prince, *si quelques-uns de la compagnie sont coupables de mes souffrances, je les conjure, au nom de J. C., de ne me pas tourmenter davantage. Que je ne languisse plus, et qu'ils achèvent bientôt de me faire mourir.* Ces paroles font voir qu'il se croyoit ensorcelé. Elles furent dites peut-être à l'occasion des tourmens que lui firent souffrir deux moines empiriques, auxquels on eut l'imprudence de l'abandonner. Ils lui donnèrent des breuvages désagréables, lui firent à la tête des scarifications douloureuses, et le fatiguèrent d'opérations magiques qui n'opérèrent pas mieux. On le laissa six mois entre leurs mains, terme apparemment qu'ils avoient mis à sa guérison, à laquelle on croit qu'ils s'étoient engagés, sous peine de mort. Ils furent en effet punis du dernier supplice; mais moins peut-être à raison de leur imposture, que pour leur conduite 1397.

1401. qu'on sembloit lui donner
affaires de France. Il avoit un
grief ; c'est qu'en l'éloignant des
faires, le duc d'Orléans prétendoi
encore tomber sur lui l'odieux des
pôts. Il en établit un qu'il
jusque sur le clergé, allég
c'étoit pour faciliter la paix l'é
et publia qu'il le faisoit par le c
du duc de Bourgogne. L'oncle
un démenti formel à son neveu,
partit avec des troupes pour le so
Le duc d'Orléans en assembla de
côté, et les environs de Paris se
plirent de soldats. Le duc
plusieurs des principaux seig
tervinrent, et suspendirent les
lités. Heureusement le roi rev
son bon sens. Quelquefois il confi
ce qui s'étoit passé pendant sa
quelquefois il l'improuvoit. Da
circonstance, après s'être fait r
compte, il munit de sa sanctio
réglement du conseil, qui statua
pendant *l'occupation* du roi,
nommoit-on sa maladie, rien
feroit sans l'autorisation du d
Bourgogne.

Soumission de Gênes. N'y eût-il eu que la vie licen
du duc d'Orléans, c'en étoit asse
ne pas laisser offrir au peuple le sc

le ... se gouverner par un homme ... 1401.
... nagement et sans frein. Les
... ceux qui gouvernent, in-
... uvent plus qu'on ne pense sur
... nce des gouvernés. On raconte
... de des traits dignes du libertin le
... effréné. Il eut une multitude d'en-
... naturels. Dans ce nombre, il en
... dont la gloire fait oublier la
... nce. C'est le fameux comte de
... s, tige de la maison de *Lon-*
... ville, le compagnon des malheurs
... la fortune de *Charles VII*,
... naquit ainsi que lui vers ce
... Tels princes, tels courtisans.
... ue de *St. Paul*, *Valeran III*
... *Luxembourg* (1), attaché à la

(1) Les *S. Paul* ou *S. Pol* de ce tems, ... ent une branche de la maison de *Luxem-* ... *rg*. *Henri de Limbourg*, comte de *Luxem-* ... *g* par sa mère, et mort en 1280, fut la ... des deux branches principales de ce ... : la première dite *impériale*, qui compta ... empereurs et d'où sortit un rameau *ducal*, par un des fils de l'empereur ... *rles IV*; la seconde dite de *Luxembourg-* ... *ny*, d'où provinrent les rameaux de ... *Pol*, de *Brienne*, de *Piney* et de *Mar-* ... *es*. *Valeran III de Luxembourg*, dont

1401. cour de France et envoyé pou
mander à Gênes, s'étoit fait
par les Génois auxquels il d
dit-on, pour avoir trop plu
femmes. L'austérité des mœur
sévérité de *Boucicaut* rétablire
cette ville l'empire que la rép
avoit donné sur elle-même à la l
mais la soumission de ce peu
constant ne fut pas de longue du

Benoît se soutient.

1402. Nous avons vu *Benoît XII*
fermé dans Avignon, abandon
ses cardinaux, méconnu et r
par la presqu'unanimité des F
Grâces au duc d'*Orléans*, le
n'avoit pas été sévère; les ca
déserteurs le voyant à-peu-prè
revinrent sous ses étendards, et

---

il est ici question, qui fut conné
France et l'un des plus célèbres pa
duc de Bourgogne, étoit le quatrièm
dant de *Valeran I de Luxembou*
second fils de *Henri de Limbourg*,
meux connétable de *S-Pol*, *Louis*
décapité sous *Louis XI*, étoit pe
de *Valeran III*. — Dans la branc
riale, le premier empereur de cette
Henri VII, étoit petit-fils du mè
de Limbourg.

1402.

] promesses, et des lettres tantôt atoires, tantôt menaçantes, faites | ageus adroits disséminés dans rovinces, la soustraction d'obé-, déjà mal exécutée, fut tout-à-tractée ; le roi ne se ressouvint avoir adhéré, et *Benoît* raffermit pontificale sur sa tête. Mais peu issant de cette déférence, il munia les évêques élus pendant raction et mit leurs diocèses en . Le roi donna des édits pour uir les nouveaux pasteurs. Le l'Orléans, protecteur de *Benoît*, mit, de son côté, pour l'amener résolutions plus mesurées. Il fut par le pontife, et les exactions troubles continuèrent à scanda-fidèles.

Charles VI surnommé le Bien-Aimé.

relâches que la maladie du roi voit de temps en temps avoient alors fait espérer qu'en s'usant, r ainsi dire, elle pourroit s'adoucir l'âge : mais le mal redoubloit mpagné de symptômes toujours alarmans. A la noire mélancolie êloient des accès de fureur, et opiniâtreté persévérante dans ses ntés bizarres. Il fut, pendant six s que dura un de ses accès, sans oir permettre que personne l'ap-

1402. prochât pour lui rendre les servic
de propreté nécessaires. En emplo
les manières douces et caressantes
Valentine, sa belle-sœur, on au
sans doute pu lui faire souffrir l
et les remèdes; mais on imagina
faire paroître tout-à-coup six ho
déguisés et noircis qui le saisirent.
en fut épouvanté, et se laissa t
avec la docilité d'un enfant. I
constances affligeantes de cette 1
maladie se répandoient dans le p
Chacun en étoit touché et plai nt
prince infortuné. Par sensibilité
sujets émus, d'un commun acc
lui donnèrent le nom de *Bien-A*
titre précieux pour un monarque, 1
dont il est pénible de n'être re
qu'au sentiment de la pitié!

Le gouvernement fixé. 1403. Après ce terrible accès, *Char VI*
profita d'un moment lucide r l
le gouvernement. Jusque-là l (
sitions n'avoient été que prov
mais le roi donna à celle-ci toute
solennité qui pouvoit les rendre
manentes. Il établit un nouveau c
d'Etat, composé de la reine,
princes du sang, du connétable,
chancelier et des ministres actuellem
en place. A l'édit qui contenc (
formation, il en joignit un aut t

l'avantage de la reine. Il y disoit 1403.
arrivant sa mort, son fils aîné seroit
tôt reconnu souverain, sous la
de et la tutelle de sa mère seule.
deux grands moyens de puissance
t assurés à la reine exclusivement
t autre, il s'ensuivoit qu'organe
on fils souverain, quoiqu'encore
nt, *Isabelle* devoit jouir désormais
l'autorité la plus étendue et la plus
lue. Ces deux édits furent portés
le connétable et le chancelier au
lement. La cour eut ordre, ainsi
les princes et les grands officiers
la reine même, de jurer de s'y con-
er : ce qui fut exécuté sans ré-
ation.

Préparatifs de guerre arrêtés.

Aussitôt que l'autorité fut conso-
e, de nouveaux impôts en noti-
ent au peuple l'exercice. Une rup-
e avec l'Angleterre dont on se disoit
acé, fut le prétexte des subsides.
s ducs d'Orléans et de Bourgogne
partagèrent les opérations militaires
ontre l'ennemi commun. Ils se mirent
campagne avec ostentation : le
nier se destinant contre la Guienne,
a ıça jusqu'à Orléans, où sa vanité
la satisfaction d'une entrée magni-
ue, et il revint à Paris. Le second
alla dans ses Etats de Flandre où il

1403. présidoit à la construction de châteaux de bois dont il devoit investir la ville Calais, comme avoit fait *Edouard I* quand il la prit.

Violence du duc d'Orléans, et mort du duc de Bourgogne.

Pendant ce voyage et ces pr l'impôt se percevoit. A mesure q recette avançoit, les bruits de diminuoient. On portoit les dans la tour du Louvre. Le duc d'O

1404. *léans*, à son retour, demand l'ouverture du trésor. Les gardiens sitaires refusent. Il fait enfoncer portes à coup de hache et enlève ce qui s'y trouvoit. Le duc de gogne accourt à Paris, blâme la c de son neveu. On croit qu'il re pour ses Etats dans le de lever des troupes, et de rev ur s'parer seul du gouvernement : tomba malade et mourut à Ha fut le prince le plus riche de et mourut insolvable. Sa veuve, *guerite de Flandre*, fut o i e renoncer à la communauté pour n'être pas comprise dans de ses dettes. Elle se soumit à l miliante cérémonie en usage dans circonstances, de remettre elle sa ceinture, ses clefs et sa bo le cercueil de son mari, en sig l'abandon qu'elle faisoit de sa

, qui fut vendu publiquement 1404.
des créanciers. Son fils *Jean*,
nommé *Sans-Peur*, hérita de la
rg ne, de la Flandre et des nom-
quisitions de son père, et
de son ardeur à se mêler des
la France; mais l'ambition
Philippe déjà justifiée peut-être par
circonstances et par la conscience
il avoit qu'il étoit plus digne de
verner que les ducs d'*Anjou* et de
ri, ses frères, fut associée d'ailleurs
vertus dont n'hérita pas son fils.

Le schisme continuoit toujours. De Continuation du schisme.
ne qu'il auroit pu finir après la
de *Clément XII*, pape d'Avi-
n, si ses cardinaux ne s'étoient
pressés d'élire *Benoît XIII*; de
ne il auroit été possible de se réu-
si les cardinaux de Rome avoient
lu l'élection après la mort de
face; mais ils la précipitèrent,
la crainte d'être engagés à la
er. En effet elle étoit consom-
e, quand les députés, envoyés de
ce pour la retarder ou l'empê-
arrivèrent. *Cosmat de Mélio*-
, cardinal de Sainte-Croix, prit la
sous le nom d'*Innocent VII*, avec
condition, signée par lui et les car-
iaux, et déjà reconnue si inutile, de

procession du Recteur qui p
vant sa porte. Des coups furent
des pierres lancées et la c
mise en désaroi. Aussitôt les éc
fermées, les sermons cessent
en carême. Le peuple murn
duc d'*Orléans* se donna des
mens pour appaiser l'affaire. A
citation, le parlement différoit
mais enfin le prince consentit
le cours de la justice libre. I
ment condamna *Savoisi* à l'

iestiques après la bataille, fut 1404.
e, et quelques-uns des coupables
u s'étoient laissé prendre, promenés,
hés et fustigés. C'étoit pour gagner
iniv té et par elle le peuple, sur
le avoit une grande influence,
le duc d'*Orléans* lui avoit enfin
é donner cette satisfaction; mais sa
lescendance n'empêcha pas les aus-
docteurs de présenter un mémoire
oureux contre les désordres de la
ur et du gouvernement. Le conseil
omit de travailler à la réforme.

Liaison de la reine et du duc d'Orléans.

La reine usoit largement de l'auto-
é qui lui avoit été donnée par le
nier réglement. Elle y faisoit partici-
r le duc d'*Orléans*. Ils tenoient l'état 1405.
plus brillant, qui contrastoit singu-
rement avec la cour délaissée et mes-
ine de l'infortuné monarque. Dans
de ses instans de raison, la gouver-
nante de ses enfans vint se plaindre
qu'ils n'avoient souvent que manger et que vêtir. *Hélas!* dit-il en soupirant, *je ne suis pas mieux traité*. Cette pénurie étoit rendue plus remarquable par les fêtes brillantes que se donnoient le beau-frère et la belle-sœur, et les plaisirs qu'ils prenoient ensemble, soit en public, soit dans le particulier

1405. d'une intimité qu'on ne manquoit pas de mal interpréter.

Défauts du prince.

Le duc d'*Orléans* paroît avoir eu le défaut de ne pas s'inquiéter de l'estime publique. Il se permettoit même de braver l'opinion, soit par des plaisanteries, soit par des duretés. Il fit un jour avertir ses créanciers de venir recevoir ce qu'il leur devoit. Ils accoururent, pleins de confiance, au nombre de plus de huit cents. Au-lieu d'argent ils ne reçurent que des mépris. A ceux qui en murmuroient, on répondit qu' étoient encore trop heureux que le prince voulût bien leur devoir. Un autre jour il repoussa avec dédain les remontrances de l'université. « On n'a que » faire de vous, dit-il aux députés ; » vous aviez un point de loi à déci , » appeleriez-vous des soldats? r r » vous. Retournez à vos écoles et ne » vous mêlez que de votre métier ». Traiter si *cavalièrement* un corps qui avoit une si grande influence sur le peuple, c'étoit au moins une imprudence.

Haine des ducs d'Orléans et de Bourgogne.

Le duc d'*Orléans* avoit un ennemi qui recueilloit avec soin tous ces traits d'une conduite irréfléchie, et ne manquoit pas de les orner des observations

les plus propres à exciter l'indignation publique. Ce dénonciateur perfide étoit *Jean-Sans-Peur*, le nouveau duc de Bourgogne. Les deux cousins germains nés le même mois de la même année, étoient bien différens de caractère. Le duc d'*Orléans* insouciant, songeant par préférence à ses plaisirs, aimoit l'autorité pour le faste, l'éclat, la satisfaction de dépenser et de répandre les faveurs. Le duc de *Bourgogne*, sombre, réservé, occupé des affaires, recherchoit l'autorité pour dominer et agir en maître. 1405.

Première entreprise du duc de Bourgogne.

Après la mort de son père, il demanda et obtint l'entrée au conseil. Il s'y présenta comme héritier des sentimens de son père pour le peuple dont il plaignoit la misère. Sous prétexte d'une prochaine invasion des Anglais, le duc d'*Orléans* proposa l'établissement d'un nouveau subside. Le duc de *Bourgogne* qui s'y opposa envain, eut grand soin de divulguer les représentations qu'il avoit faites dans le conseil. Cette conduite lui gagna l'affection des Parisiens. Ce que firent le duc d'*Orléans* et la reine pour obtenir leur estime, ne servit à rien. C'étoit le temps du carême. Ils assistoient ensemble aux offices, visitoient les hôpitaux et faisoient

1405. de grandes aumônes ; mais dans cette association de bonnes œuvres et de bienfaits, la malignité voyoit plutôt le scandale d'une liaison trop intime, que l'inspiration d'une véritable piété. Des pamphlets, répandus avec profusion, noircissoient les actions indifférentes et déprécioient les bonnes.

La prépondérance marquante du duc d'*Orléans*, au conseil, sur le duc de *Bourgogne*, avoit mortifié ce dernier, qui s'étoit retiré dans ses états. *Isabelle* et le duc d'*Orléans* triomphoient de son absence, quand tout-à-coup le duc partant de Flandre avec un cortège qui pouvoit passer pour une armée, avance sans fracas et sans en avertir. Il étoit déjà près de Paris, que la reine et son beau-frère ignoroient encore sa marche, déguisée quelque temps sous le nom d'une expédition contre les Anglais. Effrayé de cette espèce d'irruption, et n'en devinant pas l'intention, le duc d'*Orléans* se sauve précipitamment à Melun avec tout le conseil ; la reine l'y suit et ordonne qu'on lui amène son fils aîné, ainsi que sa bru. On soupçonne que le projet du duc de *Bourgogne* étoit de s'assurer du roi, de la reine, du dauphin *Louis*, et de gouverner sous le nom de celui-ci, pendant les rechûtes

n père. Dans cette vue, il avoit us grand intérêt à s'assurer du jeune arm. 1405.

Le duc de *Bourgogne* étoit beau-ère du dauphin *Louis*, auquel il avoit l'habileté de faire épouser *Marguerite*, sa fille. Il apprend, en arrivant à Louvres, que les deux jeunes époux t été enlevés de Paris, contre leur é, et qu'ils sont sur la route de elun. Il y court, lui sixième, fait arrêter la litière, demande à son gene s'il n'aimeroit pas mieux revenir à Paris, que d'aller où on le mène. *Louis* répond affirmativement : *Retournez donc*, dit impérieusement le beau-père aux conducteurs. *Louis de Bavière*, ère de la reine, commandoit l'escorte; l veut faire quelques remontrances. Le l ne l'écoute seulement pas, et raène le couple fugitif à Paris. Le roi le *Navarre*, les ducs de *Berri* et de *Bourbon*, le comte de la *Marche*, beaucoup de seigneurs, et les Parisiens en foule, les reçoivent avec les démonstrations d'une vive allégresse. Le duc de *Bourgogne* est proclamé défenseur de l'état : l'université, le corps de ville, tous les autres corps viennent le remercier.

Triompl du duc d Bourgogne.

Il assemble le conseil. Après avoir

1406. couronne les provinces que les Anglais en avoient détachées. L'occasion, en effet, ne pouvoit être plus favorable, parce que l'Angleterre étoit troublée par des factions contre lesquelles *Henri IV* avoit bien de la peine à soutenir son usurpation. Le duc de *Bourgogne* fit des préparatifs pour reprendre Calais. Le premier alla attaquer Blaye et Bourg, deux villes dont la prise auroit entraîné celle de Bordeaux ; mais les sièges se prolongèrent, les pluies vinrent, ensuite les inondations et les maladies, l'armée se perdit en désertions. Le duc de *Bourgogne* prenoit prudemment pour le siège de Calais des mesures qui auroient pu réussir, mais le duc d'*Orléans*, de retour de sa malheureuse expédition, fit brusquement renouveler la trève avec l'Angleterre. On envoya au Bourguignon ordre du roi de renoncer à son projet. Il n'obéit qu'à regret après des injonctions réitérées, et regarda cette trève venue si à-propos, comme le fruit d'une manœuvre du duc d'*Orléans*, humilié du mauvais succès de son expédition, et jaloux de la gloire que son rival pouvoit acquérir dans la sienne; mais il n'en revit pas moins son cousin avec toutes les apparences d'une sincère cordialité.

Cependant leur animosité perçoit, malgré la contrainte qu'ils s'imposoient. Ils se contrarioient en tout, ne paroissoient au conseil que pour se contredire, et ne manquoient aucune l'occasion de se désobliger, quand ils pouvoient le faire sans trop d'éclat. On rapporte du duc d'*Orléans* une imprudence, très-croyable de la part d'un libertin qui avoit déjà donné plus d'une preuve d'indiscrétion. Il gardoit dans un appartement reculé les portraits des dames de la cour dont il prétendoit avoir obtenu des faveurs. Entr'eux étoit placé celui de la duchesse de *Bourgogne*. Quelques bas flatteurs en avertirent le mari. Il conçut de cet affront un dépit mortel qu'il s'efforça de cacher, mais il ne put si bien y réussir que les ducs de *Berri* et de *Bourbon* ne s'en aperçussent et ne s'en alarmassent. Ils firent ce qu'ils purent pour rapprocher les deux cousins. Le duc de *Bourgogne* se montra difficile, cependant il consentit de se laisser appaiser, du moins en apparence; soit parce qu'il n'avoit pas encore arrangé dans son esprit, son projet de vengeance; soit qu'il lui fallût les dehors de l'amitié pour l'exécuter.

1407. Réconcil tion des d de Bour gogne e d'Orléans

Il ne se refusa donc pas à l'invitation du duc de *Berri*, qui employoit tous

1407 les moyens pour réconcilier ses deux neveux. Le duc les fit assister à une même messe et communier ensemble, et se donna le plaisir de les traiter à sa table; ils signèrent devant lui un acte de confraternité, engagement qui étoit sacré entre guerriers. Ils acceptèrent mutuellement l'ordre de chevalerie l'un de l'autre, et se confirmèrent la promesse de vivre désormais en amis. Enfin, dit la chronique, *ils prirent les épices et burent le vin ensemble*. Le duc d'*Orléans* invita celui de *Bourgogne* à dîner chez lui le dimanche qui suivoit cette cérémonie : *Jean* promit de s'y rendre, et ils s'embrassèrent en se quittant.

Assassinat du duc d'Orléans.

Pendant ces protestations amicales, le Bourguignon tenoit cachés, dans une maison de la vieille rue du Temple, dix-huit hommes commandés par *Raoul d'Octonville*, homme d'exécution, de tout temps dévoué à la maison de Bourgogne. Le lendemain de la réconciliation que nous venons de détailler, le duc d'*Orléans* devoit passer la soirée chez la reine qui étoit en couches à l'hôtel *Barbette*. Au jour tombant, il lui arrive un prétendu exprès du roi qui demeuroit à l'hôtel *St.-Paul*, et qui le demande. Il part aussitôt sans attendre son escorte qui étoit ordinai-

ent très-nombreuse, et précédé 1407.
ulement de deux écuyers montés sur
même cheval. Les assassins étoient
és le long des murs de la rue du
iple, le cheval les apperçoit, s'ef-
e, prend le mors aux dents, et
rte les cavaliers jusque dans la
te St.-Antoine. Le duc d'*Orléans*
seul, et est aussitôt environné
des gens armés qui crient *à mort*.
suis le duc d'Orléans, leur dit-il,
yant ou qu'ils se trompoient, ou
son nom leur en imposeroit. *Tant*
eux, répondent-ils, *c'est ce que*
demandons. Un premier coup de
e lui coupe la main dont il tenoit
bride; d'autres coups de masse et
épée l'abattent de son cheval. Il s'é-
ie en tombant: *Qu'est-ce ceci? d'où*
nt ceci? Un coup de massue hérissée
pointes de fer lui fracasse la tête et
t sauter la cervelle. Enfin, un homme
ché sous un chaperon vermeil, une
tite lanterne à la main, sort de la
son où les meurtriers étoient aupa-
vant cachés, approche du cadavre,
considère attentivement, lui dé-
arge un dernier coup de massue, et
retire en disant : *Éteignez tout,*
lons-nous en, il est mort.

Il seroit difficile de peindre le ta-

1407. multe de la ville, la consternati de la cour pendant la nuit. Le c fut transporté dans l'église des . ncs-Manteaux. Le duc de *Bourgog* v avec les autres princes visiter davre. Il avoit un air triste, la c tenance d'un homme profondé affligé. *Oncques mais*, dit-il, *on perpetra, en ce royaume, si mu ni si triste meurtre.* Le conseil s sembla de bon matin. Le duc de *. gogne* s'y rendit. Les portes de n avoient été fermées pour empêc l'évasion des coupables. *Guillaume T nonville*, prévôt de Paris, i qu'un homme soupçonné s'étoit ré dans l'hôtel d'Artois, demeu duc de *Bourgogne*, vient dema la permission de fouiller les hôtels princes. A cette proposition le pâlit, s'approche du duc de . n du roi de *Navarre*, et leur crime. Le duc de *Berri*, d'horreur, s'écrie, les larmes aux y *J'ai perdu mes deux neveux.* . meurtrier tâche de s'excu . *diable*, dit-il, *m'a tenté* Surpris ! L'est-on avec tant ratifs ? La journée fut re ne les premières cérémonies des Le conseil se rassembla le

Sans-Peur se présenta pour en- 1407.
'. le duc de *Berri* le repoussa, ıreusement pour le coupable ; car duc de *Bourbon*, arrivant, trouva mauvais qu'on ne l'eût pas arrêté. se retira précipitamment dans ses , où il donna des asiles aux exé- ırs de ses ordres. La populace Paris, séduite par les déclamations urguignon contre les impôts, se uit de la mort du duc d'*Orléans*. 'oit trente-six ans. De *Valentine*, épouse, il laissa trois fils, *Charles*, d'*Orléans*, qui fut père de *Louis II*; *Philippe*, comte de *Ver-* , qui ne laissa point de postérité time ; et *Jean*, comte d'*Angou-* , aïeul de *François I*. Quatre auparavant il avoit fait son testa- ıt qui prouve que ce malheureux e n'étoit pas entièrement perverti, ju'il y avouoit les erreurs de sa un e, qu'il les déploroit, en de- ıdoit pardon à Dieu et aux hommes, ceux-ci leurs prières pour l'ob- ır. Une dernière imprudence attira punition de toutes les autres ; car ne peut guère douter que la ven- ance atroce du duc de *Bourgogne* 'ait été provoquée par l'honneur blessé ans l'endroit le plus sensible pour un poux.

1407.

Le roi promet de punir le coupable.

L'audace, et l'audace d'un scélér sans honte et sans remords, pr désormais à la conduite de *Jean-Sa Peur*. Il osa tout. La duchesse d'l léans étoit à Château-Thierri lorsqu' apprit la mort de son époux. S premier soin fut de sauver ses enfans Elle les envoya à Blois, ville alors fortifiée, et partit pour Paris. S affliction, le spectacle d'un grand d son entrée lugubre touchèrent le peuple pour un moment. On t d'adoucir son chagrin par des honn Le roi de *Sicile*, les ducs de *Berri* et de *Bourbon*, les autres princes, le connétable et un cortège de sei allèrent au-devant d'elle. Le roi l reçut avec la plus tendre affection Il étoit alors dans son bon sens. Il l brassa en versant des larmes, dit d'avoir bon courage, et qu'i vengeroit. Promesse, comme d'autres, plus aisée à faire qu'à

Conduite hardie du duc de Bourgogne.

Pendant ces cérémonies, le *Bourgogne* assembloit des tr Dans la convocation adressée aux Fla mands et à ses autres sujets, il a le meurtre, chargeoit le défunt de culat, de magie, d'attentat à la vie son frère, pour régner à sa place, de tyrannie dans le gouvernement. Il

1407.

t, en le tuant, avoir rendu
d service au royaume. Jamais
, il ne s'écarta de ce langage.
d'attendre qu'on le mît sur la
ive, il se disposa à attaquer. Ses
tifs étoient si formidables, que
r, dénuée d'argent, de soldats,
peut dire de conseils, prit le
de négocier. Elle lui envoya le
e *Sicile* et le *duc de Berri* à
, où il étoit déjà arrivé. Ils
mandoient que d'avouer son
, en marquer du repentir, et
crier au roi mercy. Il refusa
légère satisfaction. Les négo-
rs se retirèrent très-courroucés
n opiniâtreté. La seule mortifi-
qu'on jugea possible de lui
r, fut de ne pas le mettre au
re de ceux qui devoient gou-
le royaume pendant l'*occupation*
i. Cette nomination se fit dans
de justice.

Il se rend maître de Paris.

is il sut se passer du droit dont
privoit indirectement. Il conti-
narche vers Paris avec un corps
valerie d'élite, suivi d'une nom-
infanterie. Quand il fut à
les lieues de la capitale, le roi
voya défendre d'avancer et d'y
. Nonobstant la défense, il

1407. avança toujours, et entra sans a
cune opposition. Ses gendarmes s'
parèrent des portes, des rues et d
places; et ses fantassins, des p
les plus importans des environs. Il
pour lui-même avec des barric
une espèce de citadelle dans son h
d'Artois. D'avance, il s'étoit const
en pierres une chambre percée d
seule ouverture, où il se
pendant la nuit à l'abri du da
mais non, sans doute, exempt
transes inséparables du crime.

Harangue de Jean Petit. Ainsi préparé, il alla droit au
demander permission de justi
action. Le monarque, non tout-a
aliéné, mais dans un état de d
reconnue, lui accorda une a
publique dans la grande salle
l'hôtel St.-Paul. Là, parut le f
Jean Petit, cordelier, ch
tâche qui auroit été très-pénil
un honnête homme. On jugera,
l'exorde du discours, de la c
que l'orateur devoit inspirer. Il
qu'il avoit entrepris de défendre
seigneur de Bourgogne, *parce
tant petitement bénéficié, le
lui avoit, depuis trois ans,
bonne et grosse pension, dont il
trouvé ses dépens et trouveroit*

plaisoit, *de sa grace*. Entrant 1407.
en matière, il prétendit prouver
timité du meurtre par *douze*
en l'honneur des douze Apô-
Presque toutes ces raisons étoient
xemples tirés de l'histoire sainte
phane, assez adroitement adaptés
sujet; des inductions de ces faits
raisonnemens, qui ont été em-
, quelquefois depuis, pour en-
des scélérats à commettre le
crime. *Jean Petit*, habile en
nes, n'ignoroit pas non plus
la calomnie. Il accusa le *duc*
léans d'être cause de la maladie
, son frère; de s'être lié, pour
et, avec des sorciers; d'avoir
oyé avec eux des opérations ma-
, et il faisoit une peinture ef-
nte de ces terribles évocations,
it qu'il avoit tenté de faire mou-
roi par le poison pour se mettre
place; toutes imputations déjà
es par le *duc de Bourgogne*:
is, le harangueur insinua que la
s'étoit prêtée au complot. Quand
rand ressort pour faire mouvoir le
le et exciter son indignation, les
its, leur multitude, leur pesan-
, leur accumulation, il n'y a point
gure de rhétorique que l'orateur



arale, et ce discours, pronon
une multitude gagnée d'av
couvert d'applaudissemens.

Lettres d'abolition au duc de Bourgne.

1408.

La reine s'étoit sauvée
emmenant le dauphin et
enfans. Le roi de *Sicile*,
Berri et le jeune duc *de*
Jean VI, la suivirent.
prince avoit été enlevé par
du pays à *Jeanne de Na*
de *Charles-le-Mauvais*,

able. Le monarque laissé ainsi seul 1408.
ut ce que le *Bourguignon* exigea. Il un écrit, dont il convient de orter les propres termes. Il y disoit: *ce que le duc de Bourgogne pleinement informé, si comme a fait dire et proposé, que notre avoit machiné et machinoit de en jour la mort et l'expulsion nous et de notre génération, et oit par plusieurs voies et moyens venir à la couronne et seigneurie notre royaume; il, pour la sûreté éservation de nous et notredite li-, pour le bien et utilité de notredit aume, et pour garder envers nous foi et loyauté en quoi il nous est u, a fait mettre hors de ce monde edit frère; et nous supplie que par le rapport d'aucuns ses mal-lans, et autrement, nous avons aucune déplaisance contre lui, r cause dudit cas advenu en la nne de notredit frère, nous, dérant les causes pourquoi il l'a faire, voulions ôter de notre cou-ge toute déplaisance, savoir fai-s que nous considérant le fervent oyal amour et bonne affection que redit cousin a eue et a à notre née, avons ôté et ôtons de notre*

vol de Paris.

sa puissance, ne p nt
être entouré d'une pr
toit ses louanges. Cep n
minuoit pas les impôts ; n s
la nécessité de les co inu
profusions du duc d'*O* *n*
vices de l'ancien gouve m
faisoit des promesses. I s
prospérité, malheur à ceu
l'avoient pas assez ménagé
circonstances fâcheuses ! Le

principalement en vue la sienne 1408.
promit de se venger. Un procès,
le prévôt soutenoit depuis deux
contre l'Université, fournit au
e double plaisir, et de satisfaire
ressentiment, et d'obliger le
académique dont la faveur étoit
euse. *Tignonville* avoit fait pendre
clercs, convaincus d'homicide
le vol de grand chemin. L'Uni-
sité prétendoit qu'il y avoit eu
dans la procédure, et violation
ses privilèges. L'ancienne cour
it fait suspendre le jugement;
oit un motif au duc de *Bourgogne*
se reprendre: pour la mortification
ses ennemis dans la personne de
protégé, il fait porter la sen-
e dont voici le prononcé. « Le
révôt se transportera aux fourches
atibulaires, où les deux corps sont
xposés depuis deux ans. Il les
aisera à la bouche, les dépendra
ui-même, les accompagnera à l'é-
lise des Mathurins où ils seront
nterrés ». Le bourreau conduisoit
charrette, et étoit revêtu d'un
lis. Le roi envoya cent écus d'or
r les frais du convoi.

es cérémonies lugubres et bizarres Schisme.
nent aux mœurs de ce siècle, où

1408. les esprits étoient encore exaltés
les disputes que le schisme occasi
noit, disputes qui donnoient
haute importance aux moindres é
nemens touchant à la religion. Le z
de l'Université pour la soustracti
aux deux obédiences, et pour sa stri
exécution, étoit toujours le mêm
de plus, ce zèle devint persécute
Des personnes, attachées par co
viction ou par habitude à *Benoît XI*
furent arrêtées et bannies sur
instances de l'Université. Le pont
se vengea par des bulles fulminan
qu'il envoya signifier au roi. Les p
teurs de ces anathêmes eurent
maladresse de se laisser arrêter.
subirent des peines humiliantes,
expositions en public, et la pris
Pendant ce temps les deux pape
comme s'ils se fussent concerté
jouoient toujours le même rôle,
promettre d'abdiquer, et de ne poi
tenir. Leurs cardinaux, las de cet
collusion, qui devenoit une dérisi
les abandonnèrent en grande parti
et se réunirent en un concile qu
avoient convoqué à Pise. Les
sommèrent *Benoît et Grégoire d'*
diquer. Sur leur refus, ils les d
posèrent et élurent *Pierre de Candi*

qui prit le nom d'*Alexandre V*. Ainsi il y eut trois papes et trois sacrés colléges, parce que les deux déposés créèrent chacun des cardinaux pour remplacer leurs déserteurs. 1408.

Le duc de Bourgogne quitte Paris, la cour y rentre.

Des troubles survenus à Liège déterminèrent le duc de *Bourgogne* à quitter Paris pour aller secourir son beau-frère, évèque et seigneur de cette ville, contre les bourgeois qui s'étoient révoltés. On croit qu'il fut heureux d'avoir ce motif pour se retirer, parce que la reine, les princes et la duchesse d'*Orléans*, dont les partisans avoient repris courage, rassembloient des troupes qui auroient pu le forcer à s'éloigner moins honorablement. Sitôt qu'il fut sorti de Paris, changement de scène; la reine y rentre, la duchesse d'*Orléans* y arrive. On tient au Louvre une assemblée, composée des principaux membres de l'Etat. Il y est statué *que la puissance souveraine sera octroyée et commune à la reine et à Monseigneur de Guienne*, qui étoit le dauphin, *le roi étant empêché et absent*. Suivit un lit de justice qui autorisa la duchesse d'*Orléans* et ses enfans à mettre en cause le duc de *Bourgogne*.

1408. Procédures contre le duc de Bourgogne.

Dans la requête qu'elle présenta, elle concluoit à ce qu'il demandât pardon à elle et à ses enfans, en présence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux : que cette réparation commençât au Louvre, fût répétée dans les cours du Palais, à l'hôtel St.-Paul, et au lieu où le crime avoit été commis; qu'elle fût publiée à son de trompe par tout le royaume, que toutes ses maisons fussent rasées, qu'on élevât sur leur emplacement des croix avec des inscriptions flétrissantes; qu'il lui fût enjoint de fonder deux collégiales et deux chapelles, l'une à Jérusalem, l'autre à Rome, et de payer une amende d'un million d'or; qu'il fût exilé outremer, pendant vingt ans au moins, avec défenses d'approcher de cent lieues des endroits où la reine et les princes d'Orléans se trouveroient : se référant d'ailleurs à ce qu'ordonneroit la cour pour la punition corporelle. Sur les conclusions du procureur-général, dont les plaignans demandoient la jonction, qui fut accordée, le dauphin, présidant en l'*absence* du roi, promit à la princesse qu'il lui seroit rendu pleine et entière justice.

quand on en vint à com- 1403.
cer le procès, le conseil se trouva
rt rassé. Les loix fondamentales
l'é igeoient que le procès d'un
r f suivi dans la cour des pairs,
le ocureur-général refusoit son
n on procédoit autrement.
is c nen ne falloit-il pas de for-
it et de délais! Etoit-il sûr que
cet intervalle, les princes et les
, i se montroient actuellement
a contre le duc de Bourgogne,
p la crainte ou par l'intrigue,
ch roient pas d'opinion? De
les isiens se montroient tou-
s tr attachés au duc de Bour-
. Seroit il prudent de le cons-
r publiquement criminel dans
ville pleine de ses partisans? Ne
oit-ce pas risquer, ou d'être forcé
re lre un jugement qui lui seroit
e, ou de ne pouvoir l'exé-
ter s'il lui étoit contraire? Il parut
ic plus convenable de ne pas s'ex-
à la chance d'un procès, de le
t er en coupable convaincu, et de
s tre par la force des armes.
I constance paroissoit favorable.
I se trouvoit engagé dans une
rre d'un succès douteux. Les princes
les seigneurs, dans la ferveur de

1408. l'indignation contre le meurtrier, promettoient des secours à l'envi. Les Liégeois, dans l'enthousiasme de la liberté, étoient très-éloignés de faire aucun accord avec leur tyran, et paroissoient fort capables de tenir long-temps en échec les forces de son protecteur. Cependant, contre l'attente de la cour de France, le duc de Bourgogne battit les Liégeois, dissipa leur armée et prit la ville. Il acquit dans cette expédition, où il courut des risques, le nom de *Jean-Sans-Peur*, et son beau-frère, l'évêque de Liège, *Jean de Bavière-Hollande*, celui de *Jean-Sans-Pitié*, parce qu'il fit massacrer ses prisonniers.

Il revient à Paris.

Cet avantage renforça dans la capitale le parti du *Bourguignon*. Il déclara qu'il alloit s'y rendre en personne pour répondre aux griefs allégués contre lui. La cour n'avoit rien de prêt, ni troupes, ni argent. Les seigneurs et les princes, qui avoient promis de si grands efforts, hésitoient et trembloient. *Jean* arriva à Paris, orné de la double réputation d'homme ferme dans ses résolutions et de brave guerrier. La reine se sauva et emmena, au-delà de la Loire, son mari et ses enfans; les princes, le conseil et les

courtisans l'accompagnèrent. Le seul parlement resta pour maintenir l'ordre et la police. 1408.

Mort de la duchesse d'Orléans.

A la cour se rencontroit alors le frère aîné de l'évêque de Liège, *Guillaume*, comte de Hollande et de Hainaut, estimé pour sa probité et ses lumières. Il y étoit venu afin d'arranger le mariage de sa fille, la fameuse *Jacqueline*, avec le second fils de France. Comme beau-frère du duc de *Bourgogne*, il proposa à la reine de tenter un accommodement et offrit sa médiation. Quand il eut applani les premières difficultés, la reine envoya à Tours, lieu choisi pour les conférences, *Louis de Bavière*, son frère, le grand-maître de *Montaigu*, et d'autres ministres. *Valentine*, veuve du duc d'Orléans, pressentit que ces négociations ne pouvoient manquer d'aboutir à une paix dont la reine avoit besoin, et que le meurtrier de son mari resteroit impuni. Elle tomba malade de chagrin. Prête à mourir, elle appela auprès d'elle ses enfans, dont le plus âgé n'avoit que seize ans, et les exhorta à poursuivre l'assassin de leur père, sans se laisser jamais décourager. Entr'eux elle admit *Dunois*,

1408. qu'elle paroissoit chérir de préférence. *Celui-ci*, disoit-elle quelquefois, *m'a été emblé*, (volé), *et nul des miens n'est si bien taillé à venger la mort de son père.*

Nouveau pardon accordé au duc, à Chartres.

Comme elle l'avoit prévu, les négociations aboutirent à un accomodement. En affectant de l'éclat, on
1409. crut apparemment lui donner plus de solidité. Commencé à Tours, l'accord se consomma à Chartres. On dressa un trône dans la cathédrale. Le roi, qui avoit alors quelques lueurs de raison, y parut avec la reine, les princes et une cour nombreuse. Le duc de Bourgogne se mit à genoux; son avocat récita une formule convenue, en ces termes : *Sire, il a été rapporté à monseigneur de Bourgogne que vous étiez indigné sur lui pour le fait qu'il a commis et fait faire, en la personne de monseigneur le duc d'Orléans votre frère, pour le bien de votre royaume et de votre personne, comme il est prêt de vous dire, et faire véritablement savoir, quand il vous plaira, et pourtant vous prie, tant et si humblement, comme il peut, qu'il vous plaise ôter votre ire et indignation de votre cœur, et le tenir en votre*

ne grace. Quand l'avocat eut fini, 1409.
dnc dit : *Sire, de ce je vous*
Il s'éloigna ; le duc de Berri,
hin, les rois de Navarre et de
ile se prosternèrent aux pieds du
, et lui dirent : *qu'il vous plaise*,
, *de passer la requête de votre*
le duc de Bourgogne. Il ré-
ndit : *Beau cousin, nous vous*
cordons votre requête, et vous
ardonnons tout.

L'avocat se tourna ensuite vers les jeunes princes d'Orléans, et leur dit: *Messeigneurs, voici le duc de Bourgogne qui vous prie qu'il vous plaise ôter de vos cœurs, si vous avez aucune haine ou vengeance contre lui, pour le fait qui fut perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans, votre père, et que dorénavant vous serez bons amis ensemble.* Le duc leur dit aussi laconiquemement qu'au roi, *de ce je vous prie.* Les enfans ne répondoient que par des larmes. Le roi les pressa, et ils répétèrent les paroles qu'on leur dictoit : *Sire, puisqu'il vous plaît commander, nous lui accordons sa requête, et lui pardonnons toute la malveillance qu'avions contre lui, car en rien ne voulons désobéir à chose qui soit à votre*

1409. *plaisir*. Les deux parties firent serment sur le missel. Les lettres d'abolition furent expédiées le même jour. Il y étoit dit que la grâce entière ne regardoit que le duc seul, et que ses complices seroient à perpétuité bannis du royaume. Après la paix de Chartres, la reine qui y avoit été comme forcée, se retira à Melun. Le duc s'empara du gouvernement. Il sut par ses flatteries gagner le duc de Berri, prince inconstant et foible, et plusieurs autres princes et seigneurs dont il avoit besoin. Le seul duc de *Bourbon* resta inflexible, et irréconciliable avec l'assassin de son neveu.

Supplice de Montaigu.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens la liberté de l'election de leurs magistrats, et d'autres privilèges et franchises dont ils avoient été privés à l'occasion de la sédition des *Maillotins*. Il annonça aussi, ce qui est toujours très-agréable au peuple, la recherche des financiers. On commença par *Montaigu*, leur chef, grand-maître de la garde-robe et surintendant des finances Il ne plaisoit pas au duc. Ce prince l'avoit trouvé difficultueux dans les conférences de Tours, mal disposé pour lui, muni de lumières, et d'une force de raison-

nement, qui lui faisoient redouter 1409.
moyens d'un pareil adversaire ; il
lut sa perte. La recherche em-
oyée contre les financiers étoit une
lle occasion. Le duc de *Bourgogne*
saisit. Il parut contre le surintendant
acte d'accusation, qui ne lui impu-
pas moins que d'être concussion-
naire, administrateur infidèle et ennemi de l'état. On y ajouta qu'il avoit été complice du duc d'*Orléans* pour *envoûter* le roi et ensorceler le dauphin. *Montaigu* se récria avec indignation contre ce dernier grief, et s'en défendit dans les douleurs de la torture qu'on lui donna cruellement. Il fut jugé sur les autres points, non pas par ses juges naturels, mais par des commissaires particuliers, qui après l'avoir contraint par la torture, à faire tous les aveux qu'on voulut en obtenir, finirent par le condamner à mort.

Ses richesses se trouvèrent prodigieuses. On peut lui reprocher, comme à bien d'autres, la promptitude et l'immensité de l'acquisition ; mais on a en outre, de sa cupidité, une preuve toute particulière. Le roi, mal soigné, comme nous l'avons vu, avoit des momens de besoin qui forçoient de vendre de la vaisselle, des meubles,

1409. des bijoux précieux, on d'emprunter sur ces gages: on les trouva chez *Montaigu*, dans son château de Marcoussi, en nantissement de l'argent dont il faisoit supporter l'intérêt au roi, comme s'il l'eût emprunté des usuriers. Le surintendant paya donc ses déprédations de sa vie; ses associés payèrent de leur bourse; les commis furent destitués, les bureaux changés, et le peuple chanta victoire, se croyant pour toujours délivré de la maltôte et de ses suppôts. Cependant il n'entra rien dans le trésor public des richesses arrachées à ces sangsues. L'argent tomba entre les mains des courtisans qui les ont toujours prêtes à recevoir. Les meubles allèrent au comte de *Hainaut*, le pacificateur de Chartres. Les terres se distribuèrent entre les seigneurs; les plus considérables tombèrent au dauphin. *Louis de Bavière*, frère de la reine, eut Marcoussi; et cette aubaine consola *Isabelle* des malheurs de *Montaigu*, qui lui avoit été fort attaché.

Gouvernement du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne eut la discrétion ou la politique de ne rien prendre pour lui; Il s'appliqua à ga-
1410. gner la reine. Elle s'étoit retirée à Melun. Il avoit l'attention d'envoyer

re part des affaires les plus im- 1410.
ıtes, et de lui en déférer la déci-
Il l'adoucit ainsi insensiblement.
le souffrit qu'il se déclarât surin-
dant de l'éducation du dauphin,
ı avoit plus de quatorze ans: appli-
au jeune prince ce qui avoit été
lonné par *Charles V* pour la ma-
ité des rois, l'adroit Bourguignon
décider dans un lit de justice, que
ouis, dauphin, jouiroit, désormais,
pendant les *occupations* de son père,
des droits d'un roi mineur arrivé à
quatorze ans; que par conséquent il
gouverneroit souverainement. Or,
comme lui-même, surintendant de
l'éducation, devoit gouverner le dau-
phin, qui de plus étoit son gendre, il
s'ensuivoit qu'il devenoit tout natu-
rellement maître du royaume.

Il étoit fâcheux que *Jean-Sans-Peur*
fût parvenu à l'autorité par des moyens
reprochables; car on doit convenir
qu'il étoit en état de l'exercer à la
gloire et à l'avantage de la nation. Ce
prince avoit un esprit juste et réfléchi,
quand la passion ne l'emportoit pas.
Il étoit bon capitaine, noble dans ses
manières, affable lorsque son inté-
rêt le demandoit, généreux, libéral,
éloigné de cette sordide avidité qui

1410. déshonore quelque fois les grands. Par exemple, il étoit alloué une rétribution, ce qu'on nomme un honoraire, aux seigneurs qui assistoient au conseil; il les exhorta à s'en priver, et donna l'exemple. Pendant qu'il gouvernoit, l'inconstance des Napolitains força *Louis II d'Anjou*, malgré des succès, à abandonner le terrain à *Ladislas*, fils de *Charles de Duras* et de revenir en France avec le vain titre de roi de Sicile. *Boucicault* dans le même tems, fut obligé d'abandonner Gênes. L'état du royaume ne permettoit pas de songer à ces expéditions étrangères, e d'y porter des secours; et *Jean-Sans-Peur* avoit en tête une entreprise plus utile, c'étoit de reconquérir Calais. Il fit pour cela de grands préparatifs, qui aboutirent du moins à forcer les Anglais de prolonger la trève qu'ils auroient volontiers rompue, dans l'état de mésintelligence où ils voyoient la cour de France.

Ligue contre lui. Pendant que le duc jouissoit pleinement de l'autorité, et qu'il se complaisoit dans l'exercice d'un pouvoir sans bornes, un violent orage s'élevoit contre lui. Revenus du premier étonnement qu'avoit causé son succès dans l'invasion du gouvernement, les

1410.

› *de Berri*, *de Bourbon*, les
ıtes d'*Alençon*, *d'Armagnac*, *de*
lermont (*Dauphin d'Auvergne*),
ıutres princes, et beaucoup de sei-
rs, se communiquèrent leur mé-
ntentement. Ils s'en expliquèrent
Gien, où ils s'étoient donné ren-
vous, pour terminer une contes-
ıtion élevée entre le duc de *Bretagne*
la maison de *Penthièvre*. Pendant
pesoient lentement les droits res-
, le duc de *Bourgogne*, plus
›mpt qu'eux, termina cette affaire
Bretagne à la satisfaction du jeune
ι , et se procura sa neutralité, lors-
ligue, dont il connoissoit tous
ressorts, éclateroit.

Dans la réunion à Gien, les mécontens examinèrent les moyens de secouer le joug du *Bourguignon*, concertèrent leurs mesures, et se rendirent compte de ce qu'ils pouvoient lever de troupes. Elles devoient monter à cinq mille hommes d'armes, et six mille hommes de trait. Le reste de la soldatesque n'étoit pas compté. Pour mettre la dernière main à leur confédération, ils se donnèrent un nouveau rendez-vous à *Meun-le-Château*, et s'y rassemblèrent sous le prétexte du mariage du jeune duc d'*Orléans* avec

1410. *Bonne*, fille du comte d'*Armagnac*, *Bernard VII*. Ce seigneur, très-puissant dans le midi de la France, se prétendoit, non sans fondement, descendant de *Clovis*. Il devint le chef du parti orléanais, qui prit même son nom ; alors la France fut divisée en deux factions, les *Armagnacs* ou *Orléanais*, et les *Bourguignons*.

Efforts des deux partis.

La mort du duc de *Bourbon*, prince sage et modéré, qui, malgré son indignation contre le criminel *Jean*, auroit pu servir de médiateur, ne changea rien au plan des confédérés de Meun. Ils écrivirent au roi pour lui remontrer l'oppression dans laquelle le duc de *Bourgogne* le retenoit lui-même, se plaindre de sa tyrannie, et demander justice du meurtre du duc d'*Orléans*. En même temps ils faisoient marcher leurs troupes sur Paris. *Jean*, instruit de leurs intentions, ne s'étoit pas tenu oisif ; il avoit aussi fait des levées dans ses états et les pays voisins. De plus il étoit fortifié du nom et de la présence du roi ; il ne lui fut pas difficile de persuader à ce prince, d'un esprit affoibli, que ses envieux étoient des rebelles. Il lui imprima si bien cette idée, que le malheureux *Charles* vouloit marcher contre

eux en personne, et qu'on le vit se promener en capitan armé de toutes pièces, le casque en tête, s'escrimant et parlant par bravades. 1410.

Traité de Bicêtre.

Les horreurs de la guerre civile commençoient à se faire sentir. Les *Armagnacs*, en se rassemblant au-delà de la Loire, pilloient les campagnes; les *Bourguignons*, en-deçà de ce fleuve, ravageoient les provinces sur leur passage. Quand les armées se réunirent autour de Paris, elles étoient, dit-on, chacune de cent mille hommes, tous disposés à en venir aux mains; mais les chefs ne pensoient pas de même; un combat décisif étoit redouté des deux côtés, ils préférèrent une négociation. La reine, toujours retirée à Melun, fut invitée aux conférences qui se tinrent au château de *Winchester*, ou *Wicestre*, ou *Bicêtre*, (1) appartenant au duc de *Berri*, et où il avoit son quartier général.

Voici les principales conditions du traité de Bicêtre, qui paroît une

(1) Ce nom lui venoit d'un évêque anglois de *Winchester*, qui y avoit fait sa demeure.

1410. convention de circonstances, faite uniquement pour le moment. *Pierre de Navarre*, comte de Mortain, fils de *Charles-le-Mauvais*, sera le seul prince du sang qui pourra rester à la cour. Les ducs de *Berri* et de *Bourgogne*, n'y seront mandés qu'ensemble, et jamais l'un sans l'autre. Ils garderont tous deux la surintendance de l'éducation du dauphin; mais ils ne l'exerceront que par des seigneurs de leur choix. Le conseil d'état sera composé de douze chevaliers, six de chaque parti; quatre prélats et quatre conseillers au parlement. Le duc de *Bourgogne* accorda au duc de *Berri* la destitution de *des Essarts*, prévôt de Paris, surintendant des finances, successeur de *Montaigu*, après avoir été son juge, et l'un des plus chauds partisans du *Bourguignon*. Après la signature du traité, le duc de *Berri* se retira à Bourges; le duc de *Bourgogne*, dans ses états de Flandre; le duc d'*Orléans*, dans la ville de ce nom, et les autres, chacun dans leurs terres. Au signal des chefs, cette nuée de soldats se dispersa, et alla porter la désolation dans les lieux qu'ils n'avoient pas épuisés en venant.

Il est étonnant qu'au milieu des cris guerre, la voix d'Alexandre V, pe de Pise, ait pu se faire en tre. Il demandoit *une décime pour réunion des églises grecque et la-*, *une quête pour la délivrance* *terre-sainte*, *et la prédication l'évangile à toute créature. L'im- tion*, disoit le souverain pontife, *de droit naturel et positif*, *et conque dénie à payer*, *n'est mic tien.* L'Université ne pensa pas si, elle s'opposa à la demande; ndant on accorda une demie-dé- ne. 1410. Demande d'une décime.

Les chefs, dans les conférences de cêtre, avoient abandonné chacun qu'il auroit voulu garder. L'intrigue ccéda à la guerre. Les ducs de *rri* et de *Bourgogne* étant éloignés 'un de l'autre, se sondèrent par des ne ages. Le duc d'*Orléans*, aux iets, surprit le comte *de Croi* que e duc de *Bourgogne* envoyoit confé- rer à Bourges. Il le fit appliquer à la question, pour lui arracher le secret de sa mission, et l'auroit fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intercession du duc de *Berri*, qui lui sauva la vie. L'empri- sonnement du comte *de Croi*, ré- Rupture entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans. 1411.

1411. veilla toute l'animosité du duc d
Bourgogne. Il demanda réparation
cette injure, se prépara en même t
à la guerre, et fit des levées, non
lement dans ses états, mais encore
Allemagne, dont plusieurs princes
avoient promis des secours. Le
d'Orléans fit aussi les siennes, sur-
dans le midi, où étoient les terres
les alliances du comte d'*Armag*
son beau-père, et commença les l
lités par une requête au conseil
roi contre les meurtriers de son pè
Le duc de *Berri*, que son âge et
qualité d'oncle appeloit au rôle
médiateur, fit évanouir toute
rance de paix, en déclarant qu'
pouvoit refuser d'admettre la den
du jeune prince.

Cartels. Les deux ennemis s'envoyè e
défis, non pour se combattre cor
corps, mais pour se faire des provo
tions outrageantes. *A toi Jean, qui
dis duc de Bourgogne,* écrivoit l'Or
léanais, *pour l'horrible meurtre
toi fait en grande trahison d'a t a
pensé, en la personne de notre t
redouté seigneur et père, te décla
que de ceste en suivant, nous te
rons de toute notre puissance. J'ai j
assassiner le père,* répondoit le

1411.

ɪn, *comme faux, déloyal,*
, félon, traître et indigne de
, et je punirai les fils comme
, mauvais, déloyaux, traîtres,
les, désobéissans et félons.
amas d'épithètes injurieuses
: des deux côtés une haine
e d'inspirer tous les crimes.
dit-on que l'*Orléanais* tenta de
assassiner le *Bourguignon*, et
celui-ci essaya de rendre la pa-
à son ennemi. Heureusement
rencontra des deux côtés des
le infidèles qui avertirent les
s menacées, et leur firent
re des mesures de sûreté On
entre eux le prévôt de Paris,
Essarts, destitué à la paix de
tre, parce que le duc de Bour-
ɪe l'abandonna. Il n'en resta pas
ɪs confident des secrets du prince,
l les laissa, dit-on, pénétrer,
par horreur du poison et de
nat, soit pour se faire dans le
opposé, des protecteurs en cas
ɪesoin.

Le duc de Bourgogne s'empare de Paris.

: premier soin du duc fut de
parer de Paris. Forma-t-il pour
cution un plan méthodique, ou
l entraîné journellement par les
ances? On peut croire l'un

1411. et l'autre. Le duc de *Berri* lui fou le premier un prétexte. Il étoit v à Paris, contre la convention de cêtre, sans y appeler son neveu, s'y étoit fait constituer gouvern par le roi. Mais la partialité qu'il témoigna pour le duc d'*Orléans*, fit considérer comme vendu à la tion des Armagnacs et comme un nemi qui vouloit leur livrer la ville. Le duc de *Berri* mécontent se retira sa province. Cette retraite étoit coup pour le duc de *Bourgo* mais il en tira un autre avantage; c qu'il fit entrevoir aux Parisiens par émissaires, que son oncle, fort pi de l'espèce d'affront qu'on lui ne manqueroit pas de vouloir tirer vengeance, et qu'ils avo besoin d'un commandant sûr se soutenir contre lui. Le co e *Saint-Paul*, son ami, et d les terres étoient voisines des ats du duc de Bourgogne, fut proposé accepté.

Etat de Paris. *Saint-Paul* arrive, réunit ceux qu'on lui indique attachés au duc, examine leur état et leurs moyens; voit que ce ne sont point les gens riches, les graves magistrats, les personnages amis de l'ordre, qui secon-

nt les vues ambitieuses de celui qui 1411.
voie ; qu'au contraire, ils s'y oppo-
nt ; qu'il faut par conséquent les
ıettre ou les détruire. Comme
verneur il se forme une garde. Il y
ntrer la populace la plus vile, la
féroce, fainéans, mendians, écor-
ırs , bouchers , gens accoutumés au
. Leurs officiers étoient les *Tibert*,
- *Yon*, *le Goix*, qu'on dit avoir tué
·r m , ou avoir été fournisseurs
bo ries. Alors la haine et la
nce commencèrent à employer,
des intentions perfides, le nom
·magnac contre ceux dont elles
oient se débarrasser. Cette troupe
ée couroit les rues, fouilloit les
ıs. Ceux qui n'avoient pas fui
;nt emprisonnés. Plusieurs mou-
ıt dans les cachots. La justice
'oit plus aucune force. Les mutins
;geoient les tribunaux, et les for-
t de rendre les sentences qui leur
nvenoient. La Cour investie n'osoit
:ndre aucune résolution, de celles
ıroient pu déplaire aux factieux.
ı roi, le dauphin, le conseil étoient
vı ment prisonniers. *Saint-Paul* ar-
:ha au monarque un édit par lequel
ıl étoit ordonné à tous les Français
portant les armes de se ranger sous les

1411. enseignes du duc de *Bourgogne*, *lui obéir comme si le roi y étoit personne*, et il força le dauphin écrire de hâter sa marche et de les secourir.

Efforts des deux factions.

La capitale étoit aussi le but au tendoient les *Armagnacs*. Ils co rent de troupes les environs de prirent des villes, et ravagèrent campagnes. Comme leur arn é composée de Poitevins, Tou Toulousains, Bordelais, et Français méridionaux, le duc de *gogne* réunissoit sous ses d les Français septentrionaux, Pica Champenois, Lorrains, Artésiens, sur-tout Flamands. Il doit être de flétrissure, pour avoir, le pr appelé les Anglais dans cette *Henri IV* lui promit six mille de trait, et en attendant il envo flotte qui causa beaucoup d mages sur les côtes de Norman *Orléanais* avançoient, déte aller attaquer l'ennemi jusq foyers; mais *Jean-sans-P ur* épargna la moitié du chemin.

Les Flamands abandonnent le duc de Bourgogne.

Les armées se rencontrèrent près de Montdidier. On s'attendoit à un combat sanglant, lorsque les Picards et les Gantois de l'armée du duc de *Bourgogne*

1411.

rent querelle. Elle fut si violente ; le duc ne put l'appaiser, et les mands signifièrent qu'ils alloient se rer. En vain le duc les conjura de point l'abandonner à ses ennemis, rester encore quelques jours. Il les eloit *ses frères, ses compagnons, fidèles ;* flatteries inutiles. Le temps leur engagement, dirent-ils, étoit piré, ils vouloient partir. Alors aux nortations le duc joignit les menaces. vous nous retenez malgré nous, lui pondirent-ils, la tête du comte de *arolois*, votre fils, en répondra, et and nous serons retournés à Gand, us vous l'enverrons taillé en pièces. out ce qu'il put obtenir d'eux, c'est 'ils couvriroient sa retraite et partiient ensemble. Les *Orléanais* ne gèrent pas à propos de les pourivre. Ils crurent plus expédient de venir sous les murs de Paris, espérant ue par l'absence du duc de *Bourgne* ils ne tarderoient pas à s'en ndre maîtres.

Excès des Orléanais au dehors, et de la faction bourguignone au dedans.

Etablis dans les maisons de campagne des bourgeois, les soldats ne se issoient manquer de rien. Ils usoient brement des provisions, et maîtres les rivières et des grands chemins, ils nterceptoient tout ce qu'on vouloit-



1411. faire entrer dans la ville. La p
de leur armée au dehors ran
courage des *Orléanais* au dedan
espérances les rendirent fiers ; le
tenance seule, leurs regards,
ils ne se permettoient pas les
menaçoient leurs ennemis. Ce
souffrirent pas d'être bravés i
ment. La troupe des bouchers
força par une plus féroce encor
le commandement d'un chir
nommé *Jean de Troye*, et d'
telier nommé *Simon*, surnoi
boche, d'où ces nouveaux enr
été appelés *Cabochiens*. Ils se
rent bientôt plus redoutables
autres.

Celle-ci triomphe. Cependant quelques person
dérées conçurent des projets c
ciliation, et en jetèrent des
La reine, qui demeuroit à
pendant ce tumulte, fut inv
venir à Paris, pour se rendre
liatrice. Elle se livra à cette es
avec une confiance imprude
peine étoit-elle arrivée qu'
trouva investie, comme son ma
fils et tout le conseil, ne pouva
parler ni agir que selon la vol
la populace devenue très-in
Les princes de l'armée *Armag*

les premiers seigneurs de France, qui 1411.
ient avec eux, écrivirent au roi et
dauphin une lettre pour justifier
ır conduite. Ils y disoient qu'ils n'a-
nt pris les armes *que dans le des-*
n d'ôter le roi de servage, *et que*
x qui publioient d'autres causes
étoient faux et mauvais. Le monarque captif répondit par une déclaration qui les traitoit de rebelles, ennemis de l'état, abandonnoit leurs biens, leur liberté, leur vie, à quiconque voudroit les attaquer, sans que les violences exercées contre eux, pussent être assujéties à aucune recherche de justice.

Sur cette autorisation, les vexations Ses excès de toute espèce recommencèrent dans Paris contre les *Orléanistes* avec plus de violence. On les entassoit dans les prisons, et quand elles furent pleines, on convertit les édifices publics et les maisons particulières en lieux de détention. Afin qu'il ne manquât rien à la proscription des *Armagnacs*, on les déclara excommuniés, en vertu d'une bulle lancée autrefois par *Urbain V* contre *les grandes compagnies*, auxquelles on les assimiloit. Les prédicateurs n'osoient plus ouvrir la bouche que pour les charger d'anathèmes. Les curés les excommunioient pendant la

1411. messe au son des cloches. On faisoit difficulté de baptiser les enfans des personnes soupçonnées d'*Orléanisme*. Il n'étoit permis de paroître qu'avec l'écharpe rouge, semée de Croix de St.-André, armoiries de la maison de Bourgogne. Les prêtres s'en paroient à l'autel ou en ornoient les images des saints. Hommes, femmes, enfans, personne n'étoit exempt de les porter, et quelques-uns poussoient la démence jusqu'à ne plus faire le signe de la croix que dans la forme du crucifiement de *saint André*. Ces folies, ou cruelles ou bizarres, nous indignent ; et cependant il nous convient d'être indulgens, car ce n'est point à notre siècle qu'il appartient de voir en pitié le délire de nos aïeux.

Le duc de Bourgogne à Paris.

La troupe *cabochienne* se voyant sous les armes, et en si grand nombre, s'imagina que rien ne pouvoit lui résister. Elle demanda à être menée contre l'ennemi. Elle sortit, fut battue, et rentra honteusement ; plus heureuse un autre jour qu'elle se porta sur le château de *Bicêtre*, qui appartenoit au duc de *Berry*, elle ne rencontra pas d'ennemis. Elle y fit un grand butin, y mit le feu, et détruisit une galerie des portraits originaux des rois de France

de la troisième race. L'appât du pillage, 1411.
·ésenté à propos, tant dans la ville
ıe dans la campagne, soutenoit la
faction ; mais les émissaires du duc de *Bourgogne* lui mandoient que la constance d'une populace légère pouvoit se lasser, et qu'il étoit temps qu'il parût lui-même. Il avoit reçu les six mille archers anglais. Il se mit en route avec eux, prit des détours et arriva par le côté opposé à celui où les ennemis l'attendoient. Les Parisiens sortirent en foule au-devant de lui. Il entra en triomphe. Cependant plusieurs ne virent pas, sans quelques marques de répugnance, les drapeaux anglais promenés dans leurs rues, se fixer sur les places publiques et autres lieux importans. Une déclaration plus expresse et plus précise que les précédentes fut rendue alors contre les princes ligués et contre leurs adhérens. Il fut ordonné de les poursuivre comme ennemis publics et criminels de lèze-majesté, et la plupart des prisonniers de marque faits sur eux furent envoyés au supplice ; enfin, le comte de *St.-Paul* reçut l'épée de connétable à la place du sire d'*Albret*, destitué comme rebelle.

Les princes se retirent.

L'arrivée du duc de Bourgogne ôta aux princes toute espérance de s'emparer

1141. de Paris. Les pluies d'Automne, les premiers froids de l'hiver, fatiguèrent leur armée. La désertion s'y mit. Il tardoit aux soldats, presque tous villageois, de porter dans leurs chaumières les dépouilles des Parisiens. Les chefs se partagèrent les trésors de la reine qu'elle avoit mis dans l'abbaye de St.-Denis, comme dans un asile sacré; et c'est de cette éqoque que date la haine qu'*Isabelle* voua au parti *orléanois*. Leur armée décampa la nuit et ne fut pas poursuivie; ce qu'on attribua aux liaisons secrètes du prévôt *des Essarts*.

Opérations financieres du duc de Bourgogne.

Le duc de *Bourgogne* s'arrangea dans Paris pour des projets ultérieurs; il ne prit pas, comme les *Armagnacs*, il emprunta. Maître du conseil, du roi, de la reine, et encore plus du dauphin régent, son gendre, il fit ordonner une taille personnelle, dont personne, magistrats, clergé, noblesse, n'étoit exempt; mais chacun pouvoit se taxer soi-même, et il promettoit de rendre dans des temps plus heureux. Il lui fut aussi permis de prendre les dépôts judiciaires consignés chez les bourgeois les plus propres à en répondre. Plusieurs personnes s'étoient mal conduites dans les troubles. Sans doute elles étoient *Orléanistes*. On établit des

tribunaux pour les juger; mais point de cruauté; *Jean-sans-Peur* avoit horreur du sang; la peine corporelle se commua en amendes. Enfin les principales villes, Paris compris, reçurent ordre de lever et d'entretenir des corps de troupes à proportion de leur population et de leur opulence présumée. 1411.

Traité des princes avec l'Angleterre.

1412.

Cependant il falloit excuser aux yeux des Français le crime de lèze-nation que le duc de *Bourgogne* avoit commis en appelant les Anglais en France. S'il ne put en effacer la tache, il tâcha d'en diminuer la souillure en publiant que les *Orléanais* étoient bien plus coupables que lui en ce genre; qu'ils avoient offert au roi d'Angleterre les conditions les plus exorbitantes, comme de lui rendre toutes les places prises depuis le traité de Bretigni, de les conquérir pour lui et de lui faire hommage de celles qu'ils conserveroient dans les provinces cédées. Le duc de *Berri* devoit se reconnoître vassal de *Henri IV*, pour le comté de Poitiers dont la propriété, après sa mort, passeroit à l'Anglais. Le duc d'*Orléans* proposoit les mêmes engagemens pour les comtés d'Angoulême et de Périgord. Ces sacrifices devoient être payés par mille hommes d'armes et trois mille

1412. archers qu'ils devoient entretenir à leurs propres frais. Un moine augustin, nommé *Jacques Legrand*, chargé d'aller négocier cette affaire en Angleterre, et s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia, dit-on, ses instructions qui furent portées au duc de *Bourgogne*. Ces preuves de conviction, laissées par un oubli si singulier, et trouvées si à propos, ont quelque chose de suspect. Cependant elles étoient réelles, et cet oubli de toutes les convenances de la part des princes, témoignoit ou leur extrême détresse, ou le dessein de ne pas accomplir les conditions du traité.

Guerre civile et négociations.

Cette prochaine descente des Anglais annoncée, servit de moyen au duc de *Bourgogne* pour assembler une des plus grandes armées que la France ait eue. Comme il s'agissoit de combattre nos ennemis naturels, il n'y eut pas de seigneurs, plusieurs même de ceux qui inclinoient pour les princes, qui ne se crurent obligés de prendre les armes. Cette armée étoit composée de cent mille chevaux, et d'une infanterie qu'on ne compte pas. Mais avant que d'aller combattre les étrangers, il convenoit, disoit le *Bourguignon*, de soumettre les rebelles de France; il entraîna le

roi à l'armée, quoiqu'il fût menacé d'une rechute prochaine. Le dauphin régent paroissoit la commander, mais tout s'y passoit sous les ordres du duc de *Bourgogne*, qui la mena devant Bourges où le duc de *Berri* s'étoit renfermé, bien muni et appuyé par une garnison en état de faire une longue défense. 1412.

Français contre Français, presque tous parens et amis, se trouvant en présence, il étoit presque impossible qu'ils ne desirassent pas de s'entretenir, et difficile que les chefs ne souffrissent pas des entrevues. Le duc de *Bourgogne* les craignoit, parce qu'elle pouvoit amener des conférences de paix. Les premières qu'on proposa, furent rejetées avec hauteur, comme un obstacle posé aux succès brillans qu'il se promettoit contre une faction ennemie; qu'il alloit anéantir, ou du moins réduire à un état de foiblesse dont elle ne se relevroit de long-temps, mais des seigneurs bien intentionnés représentèrent au jeune régent qu'il y auroit de l'inhumanité à réduire aux dernières extrémités son grand oncle respectable par son âge, et que ce n'étoit au fond, que pour satisfaire son ambition de gouverner, que le duc exposoit les plus belles provinces de la France

1412. à l'invasion et au ravage des Anglais. Quoique le dauphin fût gendre du duc de *Bourgogne*, il se laissa toucher par ces raisons ; son beau-père le voyant persuadé, et étant instruit qu'il donnoit même des ordres secrets pour adoucir les fureurs de la guerre et ménager la ville, prit le parti de se procurer du moins les honneurs de l'accommodement et d'en traiter lui-même avec son oncle. Leur entrevue eut lieu entre des barricades, avec les précautions usitées entre ennemis. Le vieux duc, touché de ces apprêts, dit au *Bourguignon* : *Beau neveu et beau filleuil, quand votre père vivoit, il ne falloit pas de barrière entre nous.* Le *Bourguignon* balbutia quelques mots d'excuse. Ils se mirent à conférer et s'embrassèrent en se quittant.

Paix de Bourges et d'Auxerre.

Il y a lieu de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. D'autres de moindre importance, ainsi que la rédaction, furent renvoyés à des commissaires qui s'assemblèrent près de Bourges, dont cette paix a pris le nom. Ce fut cependant plutôt un accommodement de famille qu'une paix solennelle. Il paroît qu'on s'y appliqua principalement à assoupir les haines, et à écarter ce qui pouvoit renouveler les querelles.

On convint de supprimer, l'un à l'égard de l'autre, les noms de *Bourguignons*, 1412.
'*Orléanais* et d'*Armagnacs*, devenus jurieux, et de se rassembler en plus id nombre à Auxerre, pour termi- tous les différens. Le duc de *Berri* une visite solennelle au roi dan son mp, lui présenta les clefs de la ville. En embrassant le dauphin, son petit-neveu, des larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux. C'étoit en effet à ce jeune prince qu'il devoit le soulagement d'être sorti de ces embarras auxquels il auroit desiré ne se jamais livrer.

Les princes d'*Orléans*, et les autres qui n'avoient pas assisté à la paix de Bourges, se rendirent à Auxerre, où se trouvèrent le dauphin et le duc de *Bourgogne*. On y appela des députés du parlement, des autres cours souveraines, de l'université, des notables bourgeois de Paris et des principales villes, le prévôt des marchands, et *des Essarts*, prévôt de Paris. Celui-ci faisoit toujours, à ce qu'on croit, un double personnage : il paroissoit attaché au *Bourguignon*, et révéloit ses secrets aux *Orléanais*. On dit qu'il fit passer aux princes d'*Orléans*, l'avis que *Jean-sans-Peur* ne méditoit riens moins

1412. que de les faire assassiner dans le même jour, ainsi que les ducs de *Berri* et de *Bourbon*; et que c'est pour cela qu'ils se firent escorter à Auxerre de deux mille gendarmes. Cependant tout s'y passa avec les apparences de la plus parfaite réconciliation. On vit même le duc d'*Orléans* revêtu de son habit de deuil, se promener sur le même cheval, en croupe, derrière le duc de *Bourgogne*. Il quitta enfin, à la prière du dauphin, ce deuil, espèce de signal de vengeance.

Bon traitement fait aux Anglais.

Après avoir éclairci et ratifié les articles de Bourges, on entendit les plaintes que firent les députés sur le gouvernement. Elles causèrent de l'inquiétude. On prit l'expédient commode, qui vient toujours à l'esprit dans les circonstances embarrassantes, de renvoyer ces discussions à une assemblée plus nombreuse, plus solennelle qui se tiendroit incessamment à Paris. Mais il y avoit une affaire qui ne souffroit pas de retardement, c'étoit la conduite qu'on avoit à tenir avec les Anglais. Ils étoient descendus en Normandie, avançoient sous la conduite du duc de *Clarence*, second fils du roi d'Angleterre, et n'étoient pas loin du Berri, dont ils venoient secourir le

ac ; lorsqu'ils apprirent la paix de 1412.
urges. Se regardant alors comme en
rs ennemi, ils se mirent à tout rava-
'. Cependant, enclavés comme ils
ient dans le royaume, il auroit été
, avec ce qui restoit de l'armée
e, de les forcer de se rendre tous prisonniers, ou de les écraser; mais la politique des deux factions militoit pour eux. Les *Orléanais* songèrent qu'ils venoient d'en être aidés, et qu'ils pouvoient l'être encore ; et le duc de *Bourgogne*, qu'il pouvoit arriver telle circonstance où leur secours lui seroit nécessaire. Ces considérations déterminèrent à accorder au duc de *Clarence*, en dédommagement des frais de cette expédition, d'abord une somme considérable, pour sûreté de laquelle le duc d'*Orléans* livra *Jean*, comte d'Angoulême, son frère, et ensuite à lui laisser encore le passage libre pour se rendre en Guienne. Le duc arrivé dans cette province, y fut joint par le comte d'*Armagnac* et le sire d'*Albret*, mécontens tous deux de la pacification, et avec leur aide il se mit en possession de plusieurs villes accordées à *Edouard III* par le traité de Bétigni, et qui s'étoient depuis réunies à la France.

6

1412. Etats-Généraux

Les princes d'*Orléans* ne vinrent pas à l'assemblée de Paris, qu'on qualifia d'Etats Généraux. Encore ici une confidence de *des Essarts*, qui les avertit, dit-on, d'une nouvelle trahison que le duc de *Bourgogne* méditoit contre eux. Du reste, aucune décision dans cette assemblée; elle se passa en harangues véhémentes contre les désordres, sur-tout ceux des finances, et leurs déprédateurs. On mettoit à la tête *des Essarts*, surintendant des finances, trésorier de l'épargne, grand fauconnier, grand-maître des eaux et forêts, l'idole du peuple pendant le blocus de Paris, et devenu par ses richesses l'objet de sa jalousie et de sa fureur. Quand on s'aperçut qu'il n'étoit plus que foiblement protégé par le duc de *Bourgogne*, la haine populaire se déchaîna contre lui. Il fut trop heureux de pouvoir échapper, et il alla se renfermer dans Cherbourg, qui lui appartenoit.

Mésintelligence entre le Dauphin et le duc de Bourgogne.

Depuis qu'au siège de Bourges on avoit fait ouvrir les yeux au dauphin sur l'ambition du duc, le beau-père et le gendre vivoient dans une défiance réciproque. Comme régent, le jeune prince jouissoit de la prérogative de l'autorité et le faisoit sentir au *Bour-*

guignon. Il affectoit de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures et de les éloigner, comme s'il eût voulu le dégoûter et le déterminer à abandonner de lui-même les affaires et à se retirer dans ses états. Il étoit notoire que le malheureux *Montaigu* n'avoit péri que victime de la haine du duc de *Bourgogne*; le dauphin fit réhabiliter sa mémoire, ainsi que celle d'un gentilhomme, nommé *Monsart du Bos*, exécuté pendant les derniers troubles, par ordre du duc. Pour un sujet assez léger, le gendre chassa de sa présence *Jean de Neslé*, chancelier et favori de son beau-père, rappela de Cherbourg *des Essarts* et lui donna le gouvernement de la Bastille. Cette confiance fit croire, avec assez de vraisemblance, que le surintendant avoit rendu des services secrets au régent, au préjudice du *Bourguignon*. 1412.

Vengeance du duc de Bourgogne. 1413.

Jean-sans-Peur ne disoit mot, souffroit tout; mais sa patience étoit le silence d'un volcan bouillonnant dans l'intérieur. L'éruption fut aussi subite qu'inattendue. Le bruit se répand tout-à-coup dans Paris que les *Armagnacs* veulent enlever le dauphin, que le prince se prête à cette violence dont *des Essarts* doit être l'exécuteur. Le

1413. peuple s'émeut ; *Hélion de Jacqueville* que le duc de *Bourgogne* avoit fait prévôt de Paris, le chirurgien *Jean de Troye*, les *St-Yon*, *le Gois* et *Tibert*, bouchers, l'écorcheur *Caboche* rassemblent leurs satellites. Ils se présentent devant la bastille : *des Essarts* étoit en état de la défendre. Le *Bourguignon* l'engage à la rendre, promettant sur son honneur qu'il ne lui sera fait aucun mal. L'honneur d'un assassin, quelle garantie ! *des Essarts* a l'imbécillité de s'y confier. Il se livre: on le met en prison pour sa sûreté. Les factieux se présentent ensuite à l'hôtel Saint-Paul, où demeuroit le dauphin, parcourent les appartemens, demandent à grands cris qu'il leur livre les traîtres dont il est environné; que s'il hésite, ils les prendront eux-mêmes et les massacreront sous ses yeux.

Violences. Le duc de *Bourgogne* se mêloit dans la foule comme pour l'appaiser. Le dauphin lui dit : *Beau-père ! cet outrage m'est fait par votre conseil et ne vous en pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les principaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous en repentirez, et il n'ira pas toujours ainsi la besogne à votre plaisir. Monseigneur*, répond froidement le duc, *vous vous inf*

merez quand serez refroidi de votre ire. Sous les yeux du jeune prince, frémissant d'indignation, on enlève les seigneurs ses plus affidés, son chancelier, les officiers de sa maison. Ils sont conduits à l'hôtel de *Bourgogne*, et plusieurs sont massacrés en chemin. Le régent se trouve prisonnier dans son hôtel. Le duc avoit mené avec lui d'anciens rebelles de Gand, qui portoient le chaperon blanc. Ceux de Paris l'adoptèrent. Le chirurgien *Jean de Troyes* en coiffa *Charles VI*, qui alloit à la cathédrale rendre grâces à Dieu de sa convalescence. Il s'établit des boutiques de ces chaperons; on se pressoit pour en acheter, n'en avoit pas qui vouloit. On en refusoit aux suspects d'Orléanisme, et on l'arrachoit avec injures et violence à ceux qu'on soupçonnoit ne le porter qu'à contre-cœur. 1413.

Voilà le régent châtié; mais il s'agissoit de punir encore ceux qui, abusant de la confiance du jeune prince, l'avoient aliéné de son beau-père. Après deux jours d'une tranquillité apparente, les chefs des séditieux paroissent de nouveau à l'hôtel St.-Paul, tenant en main une liste de proscription, et forcent le prince d'en écouter la lecture. Elle contenoit soixante personnes dont vingt présentes sont arrêtées sur-le- Proscriptions.

1413. champ et conduites en prison, les autres furent citées à son de trompe. Quelques-unes s'évadèrent, quoique les mutins eussent mis des gardes aux portes de la ville. Le lendemain ils revinrent en plus grand nombre, forcèrent le régent d'entendre une invective contre son gouvernement, prononcée par un carme nommé *frère Eustache*, pénétrèrent jusqu'au roi, lui présentèrent une nouvelle liste de proscriptions plus forte que la première, et déclarèrent qu'ils ne se retireroient pas sans emmener avec eux les personnes qu'ils désignoient. Il y en avoit des deux sexes et de tout état. L'archevêque de Bordeaux, le chancelier, le confesseur de la reine, des seigneurs et officiers du palais, environ vingt dames et demoiselles du service de la reine et de la dauphine; tous furent liés deux à deux sur des chevaux et transportés en prison à travers les huées et les outrages de la populace. Le duc de *Bourgogne* faisoit encore semblant de vouloir arrêter ces violences. Les mutins lui répondirent: *C'est pour le bien du roi et l'avantage du royaume.*

Ordonnances abochiennes

Ils contraignirent le monarque de nommer des commissaires pour faire le procès aux prisonniers, et firent approuver leurs attentats par cette espèce

tribunal. Plusieurs d'entre eux, 1413.
g les plus capables, s'occupèrent
ieur ordre d'un réglement de l'état:
ppela ce nouveau code, *Ordon-*
cabochiennes. Le roi, accom-
né des princes et du conseil, coiffés
chaperon blanc, alla le faire enre-
rer au parlement. Les assemblées du
ple étoient fréquentes : c'est là que
hauffoit la populace ; il étoit im-
rtant aux chefs de lui donner moyen
s'y rendre assidue, sans que sa sub-
s nce, qu'elle tiroit de ses travaux
ordinaires, en souffrît. Sous prétexte
d'une guerre imminente avec l'Angle-
terre, le conseil de la commune éta-
blit un impôt forcé qu'il fit tomber sur
les suspects. L'argent qui en provenoit
étoit distribué aux habitués de ces deux
assemblées, hommes et femmes, qui
trouvoient très-doux de vivre à leur
aise dans le désœuvrement.

Supplice de des Essarts.

Plusieurs meurtres furent commis sans forme de procès par *Jacqueville* et ses adhérens Il tua, d'un coup de hache dans la prison, le jeune *la Rivière*, qui avoit pour tout crime d'être fils du ministre *la Rivière*, disgracié au commencement du règne, et ami de *Montaigu*, cette victime de la haine du duc de *Bourgogne*. On remarquera que *Montaigu* fut condamné et conduit au

1413. supplice par *des Essarts*, alors prévôt de Paris. Dès ce temps le duc de *B gogne*, dont il étoit l'agent et le nistre, lui avoit dit : ***Prévôt de P Jean de Montaigu a mis vingt- ans a soi faire couper la tête***; ***vraiment vous n'y en n ttrez trois***. Ses tergiversations le co à l'échafaud presque dans le t dit. Il vivoit assez tranquille à la C ciergerie, dans la confiance de la promesse que lui avoit faite le duc de *B gogne*, quand il se rendit à lui. La populace vint l'en arracher, le tra d'abord sur une claie, puis dans charrette au lieu du supplice. Il espé toujours pendant le chemin d'être délivré, et sourioit au peuple ; mais si son ancien protecteur ne poursuivit pas sa mort, il ne fit du moins aucune démarche en sa faveur. *Des Essarts* eut la tête tranchée, elle fut portée au bout d'une pique, et ensuite attachée avec son corps aux fourches patibulaires de Montfaucon.

Insulte personnelle faite au dauphin.

Le dauphin tâcha de se sauver, mais il étoit trop bien gardé pour y réussir. Il ne savoit pas s'ennuyer, art plus utile qu'on ne pense. Pendant sa prison il se donnoit dans son appartement des concerts ; on y dansoit même quelque-

Le capitaine *Jacqueville* passant 1413.
ès du palais entend la symphonie,
e brusquement, reproche au jeune
: ce qu'il appelle des dissolutions,
cable d'invectives *Georges*, sire de la
nouille, comme instigateur et com-
e de ces plaisirs indécens. Le dau-
i indigné porte un coup de dague à
queville. Il l'auroit percé s'il n'avoit
eu sous son pourpoint une chemise
mailles. Les satellites du capitaine
:nt massacré *la Trémouille*, sans
duc de *Bourgogne*, qui survint.

l le dauphin ne pouvoit sortir, il
nt dès émissaires secrets qui lièrent
intelligences avec les *Orléanais*.
princes ajoutèrent le roi de *Sicile*
le duc de *Bretagne* à leur ancienne
fédération. Cette nouvelle ligue
ut au duc de *Bourgogne* assez for-
able, pour qu'il crût devoir se
:ter à une négociation. D'ailleurs, il
commençoit à être embarrassé lui-
même des séditieux qu'il ne conduisoit
pas toujours comme il vouloit. Les con-
férences se tinrent à Pontoise. On y
convint, comme à Bourges, et comme
à Auxerre, *qu'on vivroit désormais
en bon amour, en union comme vrais
amis et parens*. Les princes donnèrent
toutes les sûretés qu'on exigea pour

Conférences de Pontoise.

1413. dissiper le soupçon qu'en faisant la paix ils eussent dessein de s'en du roi, de la reine, du dauphin *de les porter à la vengeance contr ville de Paris*. Cet article fut mis pour empêcher les coupables de se livrer quelqu'acte de désepoir.

La paix publiée. Sitôt que la paix fut signée, on porta au parlement qui la signa : Les bons bourgeois, magistrats officiers municipaux se répandirent les assemblées populaires, dont la fusion qui y régnoit les éloignoit a ravant. Ils s'appliquèrent à détrom le peuple, et à le prémunir contr terreurs que les orateurs des sédi tâchoient de lui inspirer, disant « les princes ne faisoient la paix pour détruire la ville, massacre principaux habitans, et ceux mêm venoient actuellement dans leurs blées prêcher la soumission, et q zélés prédicateurs d'une prétendue ne tarderoient pas à voir ces pr prendre leurs femmes et les faire é ser à leurs valets ». Ces boutefeux mandoient que les articles leur fu communiqués et discutés dans une semblée générale qui seroit convo à l'hôtel-de-ville, où ils étoient de faire rejeter le traité. On para ce

llant recevoir les suffrages dans les 1413.
ablées de quartier ; là, les mutins
tondus avec les gens sages, dénués
le l'audace que donnent les grands
blemens, n'osèrent résister au
de la paix. Elle fut publiée avec une
e générale. Le dauphin monta
heval avec le duc de *Berri*. La
e qui les accompagnoit, grossie
momens par une foule de bour-
en armes, se trouva en peu de
ns de trente mille hommes. Un
de séditieux, qui, cependant,
oit encore à près de trois mille,
oit se préparer à une attaque de
l St.-Paul : le duc de *Bourgogne*
it retirer. Il se joignit lui-même à la
upe de son gendre, et alla avec lui
utes les prisons pour en faire sortir
rsonnes que les séditieux y avoient
rmées.

trouvant au milieu de ses ennemis Retraite
ır discrétion, *Jean-sans-Peur* du Bourgui-
quelque crainte. En effet, l'occasion gnon.
résentoit belle pour s'assurer de cet
nme dangereux, et le mettre hors
tat de nuire. Il étoit si peu sincère
s ses démonstrations d'union et de
x, que quelques jours après il tenta
nlever le dauphin dans une partie
plaisir au bois de Vincennes. N'ayant

1413. pas réussi, il se retira en Flandre, abandonnant à la justice des lois de ces complices qui n'avoi[...] la prudence de se mettre en [...] peuple les vit exécuter sans [...] avec l'empressement qu'il m[...] jours pour ces sortes de spect[...] Dans la maison du frère de J[...] *Troye*, qui fut puni du dernie[r sup]plice, on trouva une liste d[...] cents personnes dévouées à la mor[t] leur famille. Cette révolution an[...] temps pour plusieurs prisonn[...] la vie devoit être tranchée le lend[...]

Les Orléanais deviennent les maîtres.

Les personnages changèrent; la scène, à quelques horreurs [...] resta la même. Sitôt que le [...] *Bourgogne* se fût retiré, les p[...] *Orléanais* revinrent et se rendi[rent] leur tour maîtres du roi, du [...] et du conseil. Les ministres du du duc furent congédiés. La nouv[elle] faction dominante leur substitua [...] fidés. Le sire d'*Albret* et le c[omte] d'*Armagnac* qui, alliés aux A[...] sortoient de faire la guerre au [...] rentrèrent dans toute leur anci[enne] faveur. Le premier recouvra l'é[pée de] connétable, et le second tout l'a[scen]dant d'un chef de parti. Le roi [...] guit aux curés et prédicateurs d[...]

et sermons, qu'il 1413.
u, *séduit et mal informé.*
tourner contre les *Bour-*
anathêmes lancés contre
us. Les poètes et les libel-
t nt la palinodie ; et *Jean-*
, si loué, si fêté, devint
lendemain, l'objet de la sa-
railleries publiques. On en-
la part du roi, lui demander la
on de quelques villes promises
lerniers traités, et lui défendre
ure aucune alliance avec le roi
erre, qui lui faisoit demander
ses filles en mariage pour le
e *Galles*. Le roi de Sicile lui
Catherine de Bourgogne, sa
il avoit reçu chez lui pour la
vec son fils aîné ; mais il retint
et bijoux, et une somme
le donnée en avancement
Le duc essuya ces affronts avec
fférence méprisante, comme
e gens qui avoient plus de desir
lter que de pouvoir lui nuire.

t la reine et le dauphin
sentir que le parti
s, venoient d'embrasser,
oit imposer à leur ennemi
beaucoup d'union entre eux,
t des actions qui marquoient

Mésintelligence dans le parti Orléanais.

1413. de la mésintelligence. *Isabelle*, accompagnée du roi de Sicile, alla enlever, d'auprès du dauphin, son fils, quatre jeunes seigneurs, ses favoris. Le prince fit des efforts pour les retenir, et menaça même d'appeler le peuple à son secours; mais ce fut en vain. On présume que la reine les soupçonnoit d'être des agens secrets du duc de *Bourgo*[gne] pour regagner son gendre. Cette conduite mortifia beaucoup le jeune prince. Il se plaignit de n'être soustrait à la [tutelle] du duc de *Bourgogne* que pour être mis sous celle des *Orléanais*; [et] il paroît qu'il écrivit à son beau-père [de] venir le délivrer.

Le duc de Bourgogne revient.

Le duc de *Bourgogne* ne pouvoit [re]cevoir une prière plus conforme à [ses] desirs. Il armoit déjà. Fort de la d[e]mande de son gendre, il redoubla [et] hâta ses préparatifs. Il publioit que c'[é]toit sur les instances expresses du [dau]phin qu'il venoit à son secours. Il par[tit] en effet et s'avança vers Paris, à la t[ête] d'un corps de troupes assez fort po[ur] un coup de main, trop foible pour [un] siége. Les *Armagnacs* levèrent dans [la] capitale onze mille hommes bien arm[és]; [ils] en firent une revue pompeuse en pr[é]sence du peuple pour le rassurer. [Ils] firent publier à son de trompe, da[ns]

les principales places, que le duc de *Bourgogne* parloit contre la vérité lorsqu'il disoit que le dauphin l'avoit idé. Cette proclamation se faisoit nom du prince lui-même qui étoit ésent, et qui ne la désavouoit pas. 1413.

Ensuite les chefs se partagèrent les quartiers, s'y logèrent pour contenir le peuple, fermèrent et terrassèrent les portes de la ville, à deux près, qu'ils laissèrent ouvertes, mais bien gardées; et ces précautions prises, ils attendirent tranquillement l'ennemi. Il se présenta de plusieurs côtés, offrit la bataille, pilla et brûla des villages pour attirer les Parisiens hors de leurs murs : il ne réussit pas, et voyant apparemment les mesures trop bien prises, et ne jugeant pas sa cabale assez puissante pour risquer une attaque, il se retira. **Précautions des Orléanais.**

Il fut poursuivi par des manifestes pleins de qualifications injurieuses : telles que celles de *traître*, *de rebelle*, *d'assassin*, *d'ennemi de l'Etat*. Pour le couvrir de l'ignominie, qu'à la vérité il méritoit bien pour le meurtre du duc d'*Orléans*, on remit sous les yeux du public cette infâme action, en soumettant à un examen juridique la fameuse harangue de *Jean-Petit*, son défenseur. Avant que d'en laisser pro- **Il se retire.** **Condamnation de Jean-Petit.**

1413. noncer la condamnation par l'évêque de Paris, on envoya demander au prince, par une déférence insultante, s'il prétendoit soutenir les principes de son orateur. Il répondit adroitement *que ledit maître Jean-Petit il ne prétendoit avouer ni porter, sinon en son bon droit.* La sentence tomba donc sur les propositions homicides qui furent condamnées, sans parler du duc de *Bourgogne.* Un cahier contenant ces propositions fut lacéré et brûlé en présence d'une assemblée de prélats et de docteurs. Avant l'exécution, un orateur nommé *Benoît Gentien*, les réfuta avec tant de véhémence et de si bonnes preuves, que le peuple, dont la plus grande partie avoit été jusque-là dans les intérêts du duc de *Bourgogne*, parut avoir changé à son égard.

Paris désarmé.

Mais les *Orléanais* ne se fièrent pas à ces favorables dispositions d'un peuple inconstant. Sous prétexte de précautions, que diverses circonstances rendoient successivement nécessaires, on remplit la ville de soldats qui marchoient dans les rues en ordre de bataille. On exigea des contributions excessives pour la paie de ces troupes, et comme les *Bourguignons*, dans le

temps, avoient fait tomber les taxes sur les suspects d'*Orléanisme*, les *Orléanais* les jetèrent sur les soupçonnés *Bourguignons*. Les chaînes des coins des rues, dont les bourgeois se barricadoient dans les émeutes contre les troupes réglées, furent enlevées et portées à la Bastille. Tous les bourgeois, sans distinction, eurent ordre de remettre leurs armes et tout instrument meurtrier, dans des dépôts indiqués. 1413.

Ceux qui s'étoient montrés attachés aux princes commencèrent à se repentir de n'avoir affranchi leurs concitoyens de la tyrannie du duc de *Bourgogne*, que pour les livrer à la tyrannie du comte d'*Armagnac*. On savoit que c'étoit lui qui jouissoit de la principale autorité dans le parti; c'étoit par conséquent sur lui que les Parisiens rejetoient les traitemens rigoureux qu'ils éprouvoient, et ils en conçurent une haine qui eut pour le comte de funestes suites. Dans l'intention de compléter les desseins pris en particulier contre le duc de *Bourgogne*, il y eut à l'hôtel St.-Paul une assemblée composée de la reine, du dauphin, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et des gens du

La guerre déclarée au duc de Bourgogne.

1413. conseil, dans laquelle, sur l'avis pris de chacun d'eux, il fut décidé, au nom du roi, pour lors malade, *que le monarque pouvoit et devoit faire la guerre au duc de Bourgogne, jusqu'à ce que lui et ses partisans fussent du tout détruits, déshérités ou du moins humiliés.*

Expédition contre le duc de Bourgogne.

1414. Humilier *Jean-Sans-Peur* étoit peut-être une entreprise plus difficile que de le *détruire*. Toutes les forces de la France y furent employées. Le roi, revenu en santé, marcha contre lui en personne, accompagné de tous les princes, qu'il avoit poursuivis devant Bourges, lorsqu'il accompagnoit le *Bourguignon*. On trouva mauvais que les troupes portassent l'écharpe d'*Armagnac*, ce qui donnoit à cette guerre un air de faction. Le gouvernement de Paris fut confié, en l'absence du dauphin, au duc de *Berri*. Compiègne, où le duc de *Bourgogne* avoit une garnison, se rendit par composition. Le comte d'*Armagnac* s'opposoit à la capitulation, parce qu'il en avoit destiné le pillage à la récompense des soldats. La malheureuse ville de Soissons paya pour Compiègne. Inutilement elle tâcha d'obtenir des conditions justes qu'elle proposoit. Le comte

d'*Armagnac* les fit refuser, soutenant 1414.
que ce seroit décourager le soldat que de le priver une seconde fois du butin qu'il attendoit; que d'ailleurs il falloit donner un exemple capable d'effrayer les autres villes. Soissons fut donc prise d'assaut et pillée avec toutes les horreurs qu'on pouvoit attendre d'une soldatesque avide et sans pitié. La marche de l'armée ne fut plus ensuite qu'une course jusqu'à Arras, que le duc de *Bourgogne* avoit eu soin de rendre capable d'une longue résistance. Aussi donna-t-elle le temps à la comtesse de *Hainault*, sa sœur, et au duc de *Brabant*, son frère, de se porter pour médiateurs.

Ils réussirent malgré les obstacles qu'élevèrent les *Armagnacs* qui entouroient le roi. Le retour de sa raison lui faisoit connoître que la paix étoit préférable à des triomphes sur ses propres sujets; et quand il retomba dans sa maladie, le dauphin également mécontent, et de l'ascendant que prenoit le duc d'*Orléans*, et de la hauteur impérieuse du comte d'*Armagnac*, fit la paix avec leur ennemi. Il n'y eut dans la discussion aucune difficulté de la part du duc de *Bourgogne*. Il accepta toutes les propositions

1414. qu'on lui fit, satisfait d'échapper à une irruption si formidable, et sûr que les circonstances futures l'autoriseroient assez à ne pas remplir les conditions qui lui déplairoient. Il fut convenu que les clefs d'Arras seroient livrées au roi; que quand les étendards de France auroient flotté sur les remparts de la ville, on la rendroit au duc; que lui, de son côté, remettroit les villes qu'on lui avoit demandées; qu'il éloigneroit de sa personne de mauvais conseillers qu'on lui indiqueroit; que les biens saisis seroient restitués, et les prisonniers mis, de part et d'autre, en liberté; les déclarations portées contre lui annulées, et des lettres de réhabilitation expédiées, les plus favorables possibles; mais que le duc ne pourroit venir à Paris sans une permission expresse, et qu'il renonceroit à toute alliance avec l'Angleterre.

Prétentions des Parisiens.

Les princes d'*Orléans* montrèrent beaucoup de répugnance à accepter cette paix, et à la garantir par leur signature. Ils le refusèrent jusqu'à trois fois, et ne cédèrent qu'au ton d'autorité que prit le dauphin. Les Parisiens, accoutumés à se croire importans, demandèrent au duc de *Berri*, leur gouverneur, que les articles leur fussent

communiqués; il leur répondit : *Ce ne vous touche en rien, ne entremettre ne vous devez de notre sire le roi, ne de nous qui sommes de son sang et lignage. Car nous nous courouçons l'un l'autre quand il nous plaît; et quand il nous plaît, la paix est faite et accordée.* Le peuple avoit donc grand tort de se mêler de leurs querelles. 1414.

L'Angleterre propose une paix définitive.

Pendant l'expédition d'Arras, le duc de *Berri* reçut à Paris les ambassadeurs de *Henri V*, roi d'Angleterre, envoyés pour demander en mariage la princesse *Catherine*, dernière fille de *Charles VI*. Ils venoient aussi, disoient-ils, pour faire *une grande paix* avec la France; mais ils mettoient pour base la restitution de la Guienne en toute souveraineté, conformément au traité de Brétigni. La négociation, sans être absolument rompue, se trouva suspendue par la paix d'Arras, qui enleva aux négociateurs anglais les facilités qu'ils espéroient de la guerre de Flandre.

Fin de schisme.

On ne parloit plus guère du schisme. Les troubles intérieurs avoient fait diversion à cette contestation si animée dans son principe. Cependant on ne perdoit pas absolument de vue cette affaire. La France envoya, dans cette

1414. vue, des agens au concile de Constance qui, à la fin de terminer le schisme, avoit été indiqué, pour cette année, par *Jean XXIII* (*Balthazar Cossa*), successeur d'*Alexandre V*, et bien éloigné de ressembler à ce pontife estimable. Entre les docteurs députés par l'université de Paris, brilloit *Jean Gerson;* il fit condamner les propositions de *Jean-Petit*, qu'un évêque d'Arras, dominicain, confesseur du duc de *Bourgogne*, s'efforçoit de défendre. *Gerson* contribua aussi à la déposition forcée de *Jean XXIII*, à la démission volontaire de *Grégoire;* et par conséquent à rendre vacant le siége pontifical. Il fut rempli, en 1417, par *Othon Colonne*, qui prit le nom de *Martin V*, et fut généralement reconnu, excepté dans le petit château de *Peniscola*, au royaume de Valence, où l'inflexible *Pierre de Lune*, connu sous le nom de *Benoît XIII*, ne cessa de se parer de la tiare. Tous les jours, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, d'une fenêtre de son château, il excommunioit ses compétiteurs et les potentats soustraits à son obédience. Deux seuls cardinaux qui l'accompagnoient lui donnèrent pour successeur, en 1424, *Gilles de Mugnoz*, chanoine

1414.

de Barcelonne, qui prit le nom de *Clément XIII*, et qui se démit cinq ans après son élection. En lui finit le grand schisme, qui avoit duré plus de cinquante ans.

Le dauphin projette de se rendre maître de Paris; il échoue et se retire.

En précipitant la paix d'Arras, qu'une armée si formidable, quoiqu'affoiblie par les maladies et la désertion, auroit pu rendre plus décisive, le dauphin avoit un dessein secret. Il projetoit de se rendre maître de Paris; d'en expulser *Bourguignons* et *Armagnacs*, et même sa mère, et tout ce qui gênoit son autorité. Les mesures étoient assez bien prises. A une heure indiquée, la cloche de St.-Eustache devoit sonner, le quartier des Halles se soulever, les conjurés aller au Louvre, mettre le dauphin à leur tête, se saisir des postes les plus importans, chasser les *Orléanais*, et massacrer ceux qui feroient résistance; le complot fut découvert, la cloche ne sonna pas. Les ducs d'*Orléans* et de *Bourbon*, avertis à temps, s'emparèrent du Louvre, et y renfermèrent le dauphin lui-même. Les inventeurs du projet, la plupart jeunes courtisans, furent surpris dans leurs lits. Quelques jours après, le prince, trouvant un moment favorable, s'échappe du Louvre, quitte Paris, se

1414. retire à Bourges, et de-là à *Mehun-sur-Yèvre*.

Il revient et s'en empare. Comme il n'avoit de préparatifs que pour une surprise, sans troupes, sans argent, sans moyens d'attaque, il ne fut pas difficile de le rappeler. Il se prêta aux instances de la reine, des ducs de *Berri* et d'*Orléans*, et promit de se rendre à Corbeil, où il les pria de se trouver. Sûr que toute la cour l'attendra dans ce bourg, il sauve une marche, entre dans Paris, fait fermer les portes, et envoie aux *expectans de Corbeil* ordre de se retirer chacun dans leurs châteaux, excepté le duc de *Berri* qui pouvoit revenir.

La première opération du jeune prince, fut de s'emparer des finances de sa mère. *Isabelle* aimoit à thésauriser. Cette violence l'aigrit contre son fils et ne la corrigea pas. Il fit de magnifiques promesses au peuple qu'il le soulageroit quand il se seroit procuré une connoissance plus exacte de l'état du royaume. Il prit cet engagement solennel dans une assemblée où se trouvèrent le prévôt de Paris, celui des marchands, le conseil municipal, et les principaux bourgeois convoqués exprès. Dans son discours, le chancelier du dauphin signala, sinon nommément,

du moins de manière à n'être pas mé- 1414.
connus, la reine, les ducs de *Berri*,
de *Bourgogne* et d'*Orléans*, comme
auteurs des désordres et participant
aux déprédations. Malheureusement le
jeune prince n'étoit pas lui-même à
l'abri des reproches. Mal entouré,
ardent pour les plaisirs, il menoit une
vie peu régulière, professoit une passion
ouverte pour une des filles de la
dauphine, et portoit publiquement son
chiffre et ses couleurs. Quoique la princesse
de *Bourgogne*, son épouse, fût
jeune et belle, il l'avoit reléguée dans
le château de St.-Germain-en-Laie.
Son beau-père lui envoya des ambassadeurs
pour l'engager à la rappeler et à
vivre avec elle. Le gendre n'en tint
compte. En vain aussi le duc refusa de
ratifier la paix d'Arras, et signifia qu'en
cas d'une guerre avec l'Angletere, qui
paroissoit prochaine, ni lui, ni ses
sujets ne prendroient les armes pour la
France ; cette menace piqua le gendre
sans le changer, et le beau-père,
crainte de pire, envoya sa ratification.

Cette paix suspendit les projets Guerre avec l'Angleterre.
d'*Henri V*, roi d'Angleterre, ou plutôt
lui donna le temps de les mûrir 1415.
pendant la sécurité qu'elle inspira à la
cour de France. On a vu que lui et

1415. *Henri IV* son père, connoissant les dissentions qui la divisoient, avoient endormi sa prévoyance par des propositions de trèves prolongées et des espérances de paix définitive, toujours sous les conditions du traité de Brétigni. Cette fois le monarque anglais, bien muni, bien préparé, n'usa plus de ménagemens, et envoya demander non des villes et des provinces, mais la couronne de France, fondé sur le droit signifié par *Edouard III* à *Philippe de Valois*. Après cette première et brusque proposition, les ambassadeurs se rabattirent dans la négociation à ce qu'on ajoutât aux concessions de Brétigni la Normandie, l'Anjou, le Maine, en toute souveraineté, et l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin ils dirent qu'ils se contenteroient, toujours avec les concessions de Brétigni, de deux comtés à leur bienséance, de la main de la princesse *Catherine*, avec une dot de deux millions d'or. Refus : alors proposition, en accordant la princesse, d'abandonner pour sa dot les parties de la province de Guienne revenues à la France depuis le traité de Brétigni. Les ambassadeurs anglais se retirèrent, et emmenèrent en leur compagnie des agens français pour

terminer la négociation. Ce n'étoit qu'une feinte, et pendant qu'on amusoit la cour de France par des négociations, *Henri* jettoit sur les côtes de Normandie six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers, qui investissoient Harfleur. 1415.

Prise de Harfleur par les Anglais.

Grand étonnement à la cour. On s'y étoit flatté que certain empressement, remarqué dans *Henri*, quand on lui parloit des charmes de la princesse, suspendroit les hostilités, comme si c'étoit là de ces passions qui font taire l'ambition. Harfleur fut attaquée avec vigueur. Cette ville étoit si mal pourvue, que les munitions manquèrent quinze jours après le commencement du siége. La garnison capitula, à condition de se rendre, si elle n'étoit pas secourue dans un temps limité assez court. Quand elle envoya porter les articles à la cour, on répondit, *que la puissance du roi n'étoit pas assemblée, ni prête pour donner secours hâtivement;* elle sortit avec ses bagages. Mais elle n'avoit pas capitulé pour les habitans; les Anglais, comme ils avoient fait à Calais, les mirent dehors, hommes, femmes, enfans, vieillards, avec un seul habit, et chacun cinq sols qu'on leur donna aux portes.



1415.

Embarras de Henri.

Il paroît que *Henri*, après cette conquête, fut embarrassé sur ce qu'il devoit faire. Il montra d'abord l'intention de porter ses armes dans la Guienne; mais il sut que *la puissance du roi s'assembloit*, et craignant d'être assailli pendant un si long trajet par une armée fraîche et nombreuse, tandis que la sienne diminuoit par la mortalité qui s'y étoit introduite, il résolut de ne pas trop s'éloigner des côtes, et de gagner Calais où il pourroit prendre le parti, ou d'avancer en France, sûr de ses derrières, ou de retourner dans son royaume; mais cette marche n'étoit pas facile à exécuter. A peine avoit-il levé le camp d'Harfleur, que de petits corps, avant-coureurs de la grande armée, se mirent à l'inquiéter. Il traversa cependant heureusement la Normandie, une partie de la Picardie, et arriva sur le bord de la Somme. Là, il se trouva dans la même perplexité qu'avoit éprouvée *Edouard III*, son bisaïeul, avant la bataille de Créci. Comme à *Edouard*, un heureux hasard fournit à *Henri V* le moyen de passer cette rivière; non plus au gué de Blanquetaque qu'il trouva défendu et hérissé de pieux, mais entre Péronne et St.-Quentin, où il trompa la vigilance

les Français. Enfin, comme ce prince, 1415.
se vit près d'être enveloppé par une armée infiniment plus nombreuse que la sienne. On fait monter celle des Français à cent cinquante mille hommes, et on rabat celle des Anglais à neuf mille. Exagération des deux côtés! mais du moins est-il certain que nos troupes étoient quatre fois plus nombreuses que celles des Anglais.

Bataille d'Azincourt.

On dit, qu'à l'exemple d'*Edouard*, *Henri* proposa des conditions très-avantageuses; savoir : la restitution d'Harfleur, une somme en dédommagement du butin, et la liberté des prisonniers qu'il traînoit après lui : mais après être descendu à ces offres qu'on rejeta, il répondit fièrement, lorsqu'on envoya lui assigner le lieu et le jour de la bataille : *Je ne prends ni la loi ni le conseil de mon ennemi*, et il ne songea qu'à vendre chèrement la victoire, s'il devoit y renoncer. L'endroit où il fut attaqué est près d'un village du comté de Saint-Paul, en Artois, nommé *Azincourt*, dont la bataille a pris le nom. Elle ressembla tellement à celle de Poitiers et de Créci, qu'on peut en faire un exact parallèle. L'impatience, le bruit, le désordre étoient au comble dans l'armée



française. Les Anglais au contraire se 1415. préparoient au combat dans le plus profond silence. Mais ce calme terrible étoit moins en eux l'effet du découragement et de la consternation, que de la résolution bien arrêtée de tri ou de mourir. La veille la plupart confessèrent, considérant le lend comme le dernier jour de leur vie; et c'est dans l'acquiescement à un tel sacrifice qu'ils attendirent le retour du soleil. A peine il parut que les Français de l'avant-garde, comme à la journée de Créci, se hâtèrent encore de combattre, de peur que l'ennemi ne leur échappât; ils fondirent sur lui avec une impétuosité aveugle, sans aucune discipline, se culbutant les uns les autres, et rompant leurs propres bataillons pour arriver les premiers à l'ennemi. Comme à Poitiers, et par les mauvaises dispositions du connétable, ils avoient été resserrés dans un terrein étroit, où les archers anglais placés avantageusement, les choisissoient à leur aise et les perçoient à leur gré; et comme à Courtrai ils s'entassèrent dans une vallée fangeuse, si près les uns des autres, qu'ils ne pouvoient se remuer. Le désordre commença par eux-mêmes et par l'inexécution de divers ordres

né officiers subal- 1415.
)ermirent de juger et de ne pas
; et sur-tout par l'insubordination
guerriers indociles qui aban-
nt leurs postes, pour chercher,
en rang et auprès des princes,
ngers qu'ils croyoient plus ho-
es, et qui n'y portoient que la
et la confusion. Une charge faite à
par les Anglais, augmenta le dé-
e et décida la victoire en leur faveur.
leur demeura pas cependant sans
été disputée dans le centre même
t ces anglaises. Dix-huit Français
s par le serment de vaincre ou
mourir, se font jour, à travers les
lrons anglais, jusqu'à leur roi. Le
d'*Yorck*, son frère, est tué à ses
ités, par le duc d'*Alençon*, prince
sang de France, qui commandoit
corps de bataille, et qui s'étoit
té de rétablir le combat. *Henri*
u me tombe sur ses genoux en
llant secourir son frère. Le prince
ançois l'approche, se nomme, le
éfie, et d'un coup de hache abbat
moitié de la couronne qui sur-
iontoit son casque. Un second coup
loit sauver la France; mais d'un
evers *Henri* l'étend à ses pieds, et,
ialgré les efforts du roi, ses soldats

1415. l'achèvent. Les dix-huit dévoués périrent sur le champ de bataille. La réserve prit la fuite sans combattre. Au moment où le monarque anglais commençoit à jouir de son triomphe, des cris d'épouvante se mêlent aux chants de victoire. Il regarde d'où partent ces clameurs, et voit son camp tout en feu. Les goujats et les valets de l'armée française, l'avoient supris et pillé pendant que leurs maîtres se battoient. *Henri*, ou par un mouvement subit de colère, ou par la crainte de quelque tentative de la part des prisonniers, presqu'égaux en nombre à ses soldats, ordonna cruellement qu'ils fussent tous massacrés.

On compta dix mille morts sur le champ de bataille, entre lesquels quatre princes du sang; le duc d'*Alençon*, le duc de *Brabant* et le comte de *Nevers*, tous deux frères du duc de *Bourgogne*, et le prince de *Bourbon-Préaux*, le connétable d'*Albret*, beaucoup de ducs, comtes et seigneurs titrés, cent vingt seigneurs bannerets et neuf mille chevaliers ou gentilshommes. Il y a peu de familles illustres de France qui ne trouve dans la liste funéraire de l'historien *Daniel*, les noms de leurs ancêtres. Il y eut seize

1415.

...ts chevaliers ou écuyers prisonniers, ... plus remarquables étoient *Charles*, ... d'*Orléans*, *Jean*, duc de *Bourbon*, ...*uis de Bourbon*, comte de *Vendôme*, *Charles* d'*Artois*, comte d'*Eu*, ... le comte de *Richemont*, frère du ...c de *Bretagne*. Le roi, ni le dau...in ne se trouvèrent à cette bataille, ...r la raison qu'apporta le duc de ...*erri*. *J'ai vu*, dit-il, *celle de Poi...ers, où mon père le roi Jean fut ...ris ; et vaut mieux perdre la bataille sans le roi, que le roi et la bataille.* Mais il auroit mieux valu ne pas la laisser livrer. Le même duc de *Berri* qui avoit été témoin des heureux effets de la circonspection de *Charles V*, son frère, s'étoit efforcé en vain de la faire prévaloir dans le conseil, et la bataille y avoit été résolue.

Le duc de *Bourgogne*, pendant qu'on formoit l'armée contre les Anglais, avoit offert de joindre ses troupes à celles des autres seigneurs qui accouroient sous la bannière royale ; on délibéra au lieu d'accepter ses offres. Satisfait alors d'avoir sauvé les apparences, il donna des ordres pour empêcher le comte de *Charolois*, son fils, jeune prince rempli d'honneur et de bonne volonté, d'aller joindre l'armée royale. Cependant après la

Nouveaux mécontentemens donnés au duc de Bourgogne.



1415. défaite, qui avoit coûté la vie à ses frères, il renouvella ses offres; mais le dauphin son gendre, auquel on avoit donné le titre de lieutenant général du royaume, non-seulement le refusa encore; mais lui envoya defense d'approcher de Paris. Peut-être eut-on la même raison dans les deux circonstances, savoir, la crainte que l'Anglais et le *Bourguignon*, au lieu de se combattre, ne s'entendissent pour appuyer réciproquement leurs projets ambitieux.

Mort du dauphin Louis.

Le parti du duc d'*Orléans*, quoique prisonnier, dominoit dans le Gouvernement, dont les principaux membres étoient de son choix. Sa faction, pour soutenir sa prépondérance, fit appeler le comte d'*Armagnac* à la dignité de connétable, à la place de *Charles d'Albret*, tué à la bataille d'Azincourt. Presqu'au moment qu'il saisit la puissance, il en devint l'unique dépositaire, par la mort du dauphin *Louis*, lieutenant général du royaume. Ce prince ne pouvoit descendre au tombeau entre deux factions, sans qu'on ne soupçonnât que ce ne fût l'effet du poison, mais ces bruits vagues ne furent accompagnés ni de recherches ni de preuves. *Jean*, son frère, qui étoit marié à *Jacqueline de Bavière*,

1415.

du comte de Hainault, et nièce du
Bourgogne, si fameuse par
entures et ses hyménées, reçut
omination de dauphin : mais
la crainte de ne jouir de son
que sous la condition d'entrer en
utelle du comte d'*Armagnac*, il
ura à la cour de son beau-père.

Gouvernement du duc d'Armagnac.

nouveau connétable se fit donner
intendance des finances, le gou-
ment de toutes les forteresses
royaume, en un mot le pouvoir
verain le plus étendu. Cet excès
torité excita le murmure des grands,
ovoqua d'autant plus la haîne du
ple, qu'il en usoit sans ména-
nt. Il confirma les anciens im-
ts et en établit de nouveaux, aux-
ls il assujétit le clergé et l'uni-
é, dont il repoussa durement
r ntrances. Le comte d'*Ar-*
c exclut du conseil ceux qu'il
nt ne lui être pas assez dévoués,
prisons se remplirent de *Bour-*
ignons ou prétendus tels. Le con-
able en faisoit une perquisition
ère. Deux hommes furent pendus
pour avoir dit seulement, apparem-
ment en forme de menaces, qu'il y
avoit bien à Paris cinq mille hom-
mes prêts à ouvrir les portes au duc

1415. de *Bourgogne*. Beaucoup de personnes modérées, craignant que leur conduite politique n'inspirât des soupçons qui les exposeroient à des vexations, s'exilèrent d'elles-mêmes.

Complot de la faction bourguignone pour se rendre maîtresse de Paris.

La circonstance de la prison du duc d'*Orléans*, et de beaucoup de seigneurs, ses partisans, donnoit à *Jean-sans-Peur*, un grand desir de revivifier sa propre faction. Comme

1416. il ne vouloit pas désobéir trop ouvertement aux défenses qui lui venoient de la part du roi d'approcher Paris, il s'en tenoit à distance, à portée, cependant, de s'y rendre promptement quand l'occasion se présenteroit. Il ne prenoit pas de demeure fixe; mais parcouroit les villes circonvoisines, où il laissoit des soldats sous différens prétextes, recevoit amicalement les exilés de Paris, se familiarisoit avec tout le monde, paroissoit toujours prêt à partir et à obéir aux ordres qui lui venoient de s'éloigner, et ne s'éloignoit pas. Il fit sur-tout cette manœuvre à Lagni. Sa conduite devint un proverbe; et il fit dire de quelqu'un lent dans ses opérations: *C'est un Jean de Lagni qui n'a point de hâte*. Ces délais affectés cachoient un complot pour se rendre

1416.

ıaître de Paris. Quand il eut dressé batteries, pour écarter les soupns il se retira en Artois, d'après ordre du Dauphin son neveu, qu'il ›it probablement sollicité. En effet n absence donna au connétable l'asıce de quitter Paris pour aller en mandie réprimer les courses de la nison anglaise d'Harfleur. Pendant n absence, la vigilance de son parti int moins active. Les *Bourguions*, qui se trouvoient encore en and nombre, s'assemblèrent se:ment. Voici le plan de révolution ı'ils formèrent ; nous le croirions éré, si nous n'avions une malheuexpérience de la fureur des ons. Ils devoient sans distinction orger tous les *Orléanistes*, renfer:r le roi, la reine et le chancelier ; ger de chaînes le duc de *Berri* le roi de *Sicile*, les promener en cet état par la ville, montés sur des bœufs ; les massacrer ensuite, ainsi que tous les princes, princesses et seigneurs qu'on pourroit arrêter, et le malheureux monarque lui-même, en cas de résistance. L'entreprise étoit avouée par le duc de *Bourgogne* qui avoit envoyé aux chefs des lettres signées de sa main. Cependant on peut

1416. croire qu'un projet si horrible s
des exceptions dans l'approbatic
donna.

Il est découvert. Tout étoit prêt ; encore une
et le massacre commençoit. La
de *Laillier*, changeur, demeu
le Pont-aux-Changes, surprend l
des conjurés, et frémissant à l'
sang qui alloit couler, elle va l
ler à *Bureau de Dammartin*, i
du conseil. Celui-ci avertit la
les princes, le chancelier. T
réfugient avec le roi et leur sui
le Louvre, le seul lieu de c
Tanegui du Châtel, alors pré
Paris, rassemble en hâte ce qu
de gens de guerre, s'empare de
d'où devoient partir les premier
des séditieux, enfonce les poi
maisons où des chefs armés
doient le signal. Il s'en assure
court la ville, se fait ouvrir le
suspects. Pendant qu'on traî
plus coupables en prison, les
prennent la fuite. La punition
de près l'attentat. Des prison
les uns furent expédiés publique
les autres noyés pendant la nu
ne doit pas oublier un *Gui*
d'*Orgemont*, neveu du chance
ce nom, chanoine de Paris,

de bénéfices lucratifs qu'il tenoit de la munificence de la cour, et qui, pour la dignité de chancelier de Bourgogne, que le duc lui promit, se chargea de diriger l'entreprise : le plus coupable de tous, il fut le moins puni. Réclamé par l'évêque et le chapitre de Paris, on le condamna seulement à assister au supplice de ses complices, et après avoir été *mitré* et *prêché* publiquement, il fut renfermé et condamné au pain et à l'eau pour le reste de ses jours. Combien les temps de troubles révèlent d'ingrats et de traîtres ! Il est à remarquer que, dans les sentences portées contre les criminels, le duc de *Bourgogne* ne fut pas noté personnellement, par ménagement ou par crainte. On se contenta de donner un arrêt qui défendoit sous peine de mort d'enseigner les propositions homicides de *Jean-Petit*. C'étoit un reproche indirect du crime de *Jean-sans-Peur*, dont on renouveloit le souvenir chaque fois qu'on vouloit le mortifier ; sorte de vengeance qui satisfait sans fruit, et ne fait, au contraire, qu'augmenter l'animosité. 1416.

La nouvelle du complot de Paris força le connétable de faire une trève Les Parisiens maltraités.

1416. avec la garnison d'Harfleur. Il revint bouffi de menaces et respirant la vengeance. Les Parisiens tremblèrent à son approche. Il fit enlever ce qui restoit de chaînes, et désarmer les bourgeois, défendit les assemblées sous les peines les plus sévères, et fit abattre la grande boucherie, le repaire des *cabochiens*. Les taxes furent augmentées, on multiplia les proscriptions, les emprisonnemens et les supplices. Alors sans guerre déclarée, *Armagnacs* et *Bourguignons* se la firent cruellement dans la campagne. Ils se combattoient avec acharnement, et chaque parti après l'action attachoit ses prisonniers au gibet.

Mort du duc de Berri.

Se croyant assuré de Paris par ses exécutions, le connétable repartit pour faire le siège d'Harfleur; mais deux victoires navales remportées par les Anglais permirent de ravitailler la place, et forcèrent le connétable à lever le siège. Vers ce temps mourut *Jean*, duc de Berri, prince insouciant, personnel, s'impatientant des troubles, non parce qu'ils déchiroient la France, mais parce qu'ils nuisoient à sa tranquillité et à ses plaisirs. Quoiqu'il ne jouit pas d'une grande estime, son rang et son âge

1416.

étoient encore un frein aux passions haineuses qui, désormais libres de toute contrainte, vont précipiter la France dans un gouffre de malheur, dont ceux qui ont précédé ne sont que l'ombre.

Motifs de la conduite du duc de Bourgogne

On cherche toujours quels étoient le motif et le but du duc de *Bourgogne* en fatiguant sans cesse la cour par des intrigues, en entretenant dans Paris, et tant qu'il pouvoit dans le royaume, une faction turbulente qu'il ne faisoit subsister que par des crimes, au-lieu de vivre tranquille dans les belles provinces cédées à son père au détriment de la France. Son motif et son but étoient ambition, desir effréné de gouverner, de dominer, d'écraser ses rivaux, d'anéantir tous ceux dont l'existence étoit un continuel reproche de son premier forfait. Il faut que ces terribles passions aient prodigieusement troublé l'esprit et corrompu le cœur de l'arrière petit-fils de *Philippe de Valois*, pour qu'il ait fait avec *Henri V*, l'arrière-petit-fils d'*Edouard III*, un traité qu'on ne croiroit pas, si les historiens les plus éclairés et les moins partiaux ne le reconnoissoient pour authentique.

1416. Son traité avec le roi d'Angleterre.

Il y dit : « Qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles progéniteurs aux royaume et couronne de France, il a tenu le parti de adversaire en croyant bien faire, mais que mieux informé, il tiendra dorénavant le parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de droit, sont et seront légitimes rois de France ; qu'il reconnoît qu'il est tenu de lui faire en cette qualité, hommage comme à son légitime souverain ; qu'aussitôt qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de Monsieur St.-Georges, ledit roi d'Angleterre aura fait la conquête d'une partie notable du royaume de France, il s'acquittera des devoirs qu'un vassal est obligé de rendre à son seigneur ; qu'il emploiera toutes les voies et manières *secrètes* qu'il pourra imaginer, pour que le roi d'Angleterre soit mis en possession réelle du royaume de France ; que tout le temps que le roi d'Angleterre fera la guerre pour s'en emparer, lui, de son côté, combattra de toute sa puissance les ennemis désignés par A, B, C, D, et tous ceux de leurs sujets et adhérens qui sont désobéis-

au roi d'Angleterre ; qu'il pro- 1416.
t e d'avance contre tous traités
i'il pourroit signer par la suite,
dans lesquels il pourroit paroître favorable au roi *Charles* et au dauphin, déclarant que de semblables conventions sont de nulle valeur, et dressées uniquement pour les mieux tromper l'un et l'autre ». Il finit en promettant d'accomplir toutes ces stipulations *par la foi de son corps, et en parole de prince*. Quelle foi! quel prince !

Mort du dauphin Jean.

On a vu que lorsque le dauphin *Louis* mourut, *Jean* son frère étoit iez le comte de *Hainault*, son beau-re. Le duc de *Bourgogne* et le parti *Orléans* lui envoyèrent des ambas-urs pour l'attirer chacun de leur côté. Le jeune prince étoit peu capable de se décider par lui-même ; mais il avoit dans le comte un homme en état de le guider. Sans se montrer trop enclin pour le *Bourguignon*, le comte fit sentir aux *Orléanais* que son avis ne seroit pas que son gendre fléchît sous le comte d'*Armagnac* comme avoit fait *Louis*, son frère. Cependant il ne se refusa pas à une conférence dans laquelle on pourroit trouver des moyens de conciliation. Il mena *Jean* 1417.

1417. à Compiègne, et avança jusqu'à Senlis, où s'étoit rendue la reine avec *Charles*, son dernier fils, plusieurs seigneurs et quelques conseillers d'état, et se rendit avec eux à Paris.

Le comte de *Hainault*, après des conférences qui durèrent trois jours, déclara positivement, que tout examiné il ne souffriroit pas que son gendre vînt à la cour sous le comte d'*Armagnac*; et qu'en conséquence il retourneroit en Hainault, ou ne se rendroit à la Cour, qu'accompagné du duc de *Bourgogne*. Cette déclaration lui auroit coûté la liberté, s'il ne s'étoit promptement évadé. Mais en arrivant à Compiègne il trouva le dauphin expirant. On publia qu'il étoit mort d'un abcès dans la tête. Ce ne fut qu'un an après que le duc de *Bourgogne* décrivit dans un manifeste les marques d'une lividité suspecte aperçues sur son visage. *C'étoit*, dit-il, *grande pitié à voir, vu que cette forme de meurtrissure est une manière dont gens empoisonnés ont coutume de mourir*. *Jean* ne laissa point d'enfans, non plus que *Louis*, son prédécesseur. *Charles*, le cinquième et dernier fils du roi, prit le titre de dauphin à l'âge de quinze ans.

Les espérances qu'avoit conçues le duc de *Bourgogne* de rentrer dans le gouvernement, sous l'égide du dauphin *Jean*, détruites par la mort trop prompte du jeune prince, renaquirent à l'occasion d'une brouillerie entre les deux personnages dominans à la cour de France, la *Reine* et le comte d'*Armagnac*. On ignore le motif actuel de leur dissention; mais on sait qu'ils étoient jaloux l'un de l'autre. Souvent leurs inclinations et leurs ordres se contrarioient; il sembloit que ce fût perpétuellement entre eux une lutte de puissance: celle-ci resta au comte par la faute d'*Isabelle*. 1417. Disgrâce et exil de la reine.

Cette princesse vivoit le plus ordinairement éloignée de son époux, dans le château de Vincennes, sans gêne et sans discrétion. Un chevalier, nommé *Bois-Bourdon*, lui rendoit des soins qu'on jugeoit trop assidus. *Isabeau* paroissoit n'avoir rien à craindre d'un mari dont l'esprit étoit ou aliéné, ou si affoibli quand la raison lui revenoit, qu'il étoit presqu'incapable d'agir. Tout à-coup *Charles VI* paroît à Vincennes au moment où sa femme l'attendoit le moins. On ne sait ce qui se passa entre les deux époux; mais la reine partit avec un mince équipage pour

1417. Tours, où elle fut gardée à vue. Le favori arrêté et appliqué à la question, avoua, dit-on, des crimes qui méritoient la punition qu'on lui fit subir. Il fut précipité dans la rivière, renfermé dans un sac sur lequel étoit cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

Il seroit difficile de ne pas s'imaginer que les soupçons du mari, inaccessible à tout autre qu'aux affidés du connétable, n'aient été éveillés par lui, et que ce ne soit lui qui ait dirigé la conduite de l'époux en cette occasion. On pense aussi que le complot contre la reine fut concerté avec le dauphin *Charles*, son fils, ou du moins que la mère le crut, et que ce fut le motif de la haine qu'elle lui jura, et que les soumissions du prince, dans les plus effrayantes détresses, n'ont jamais pu fléchir. On a encore attribué cette aversion au chagrin qu'elle eut de ce que son argent, qu'elle avoit déposé chez différens particuliers, fut porté au trésor royal, par ordre de ce même fils, pour la guerre contre l'Angleterre. Mais sans nier que cet enlèvement n'ait pu exciter le ressentiment d'*Isabelle*, on conviendra que l'attentat aux affections les plus chères d'une femme galante, a

1417.

été plus capable que toute autre cause, ouvrir le cœur même d'une mère, ıx noires suggestions des furies venresses.

Lutte entre le duc de Bourgogne et le connétable d'Armagnac.

L'éloignement de la reine rendit le iétable maître absolu des affaires, is ce fut pour sa perte. Du moins uand la reine gouvernoit, elle présenit un titre, celui de régente, qui lui oit été conféré à plusieurs reprises; le comte d'*Armagnac* gouvernant ec elle, participoit à son droit; mais, tte princesse exclue, il ne restoit au comte d'*Armagnac* que sa charge de nnétable, et les autres dignités profi les qu'il avoit entassées sur sa tête, titres plus capables d'inspirer de la évention contre son gouvernement que de le faire respecter. Aussi le duc de *Bourgogne* ne manqua pas de crier à la tyrannie, et beaucoup de personnes, qui lui avoient été autrefois très-contraires, jugèrent que l'autorité, puisqu'elle ne pouvoit recevoir son action d'un roi imbécile et d'un enfant de quinze ans, devoit être plutôt confiée au premier prince du sang, qu'à un simple allié de la maison royale. La conduite politique des deux rivaux décida la querelle.

1417. Moyens des deux rivaux.

Le connétable n'avoit sur pied que les troupes qu'il venoit de ramener du siége honteux d'Harfleur. Elles lui suffisoient à peine pour tenir en bride les Parisiens, l'Isle-de-France, et quelques villes à l'entour. *Jean-sans-Peur* voyoit vingt-cinq mille Anglais qui venoient de débarquer en Normandie; lui-même avoit fait dans ses provinces des levées considérables qu'il répandoit dans la Picardie, s'approchant insensiblement de Paris, malgré les ordres de s'éloigner que lui envoyoit le dauphin, de la part du roi. Le comte d'*Armagnac*, pour subvenir à ses besoins, rendus à chaque moment plus pressans, doubloit, triploit les impôts, les exigeoit avec une extrême rigueur et y suppléoit encore par des emprunts forcés. Le duc de *Bourgogne* faisoit publier que les villes qui lui ouvriroient leurs portes seroient exemptes de toute imposition. Enfin le connétable s'étoit privé d'un titre apparent, en connivant du moins à l'éloignement de la reine, s'il ne l'avoit pas provoqué. Le duc, au contraire, sentant le prix de cet appui, ne tarda pas à se le procurer.

Isabelle instruite, dans son exil de Tours, de l'ascendant que prenoit

l'assassin du duc d'Orléans, fit céder les sentimens d'une ancienne vengeance au desir d'une nouvelle. Elle s'offrit au duc pour l'appuyer contre la faction qu'elle croyoit cause de sa disgrâce, et lui écrivit de venir la délivrer. Quoiqu'occupé au siège de Corbeil, très-important pour lui, il part, la tire de sa captivité et la ramène triomphante à Chartres. Là se tint une assemblée solennelle des partisans du duc de *Bourgogne*, qui se dirent seuls dépositaires du pouvoir légitime, sous l'autorité de la reine, qui prit désormais ces qualités : *Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de France, ayant, par l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par mondit seigneur et son conseil.* Son sceau portoit sur la face sa figure, et sur le revers les armes de France et de Bavière. Elle créa un parlement, pour l'opposer à celui de Paris, et le fixa à Amiens.

1417. La reine tirée de Tours se joint au duc de Bourgogne.

La faction *Bourguignone*, existante dans la capitale, voyant l'état brillant des affaires du duc, crut pouvoir faire un mouvement en sa faveur. Le duc fut instruit du projet et promit de le

Tentative de la faction Bourguignone contre Paris.

1417. seconder. Les conjurés devoient s'emparer d'une porte et la livrer à un corps de troupes qui se présenta : mais la conspiration avoit été découverte. Les assaillans furent reçus du haut des remparts à coups de flèches et de traits, et se retirèrent en hâte, laissant beaucoup des leurs sur la place. *Jean-sans-Peur* attendoit, à une lieue de Paris, l'issue de l'entreprise. La voyant manquée, il met ses troupes en quartier d'hiver, dans les villes qu'il vouloit conserver, et prend avec la reine le chemin de Troyes, où elle transfère le parlement qu'elle avoit créé pour Amiens.

Vengeance du connétable.

La conspiration, quoiqu'avortée, avoit fait connoître au connétable combien il avoit d'ennemis dans le centre de sa puissance. Il crut ne pouvoir désormais la conserver que par la terreur qu'il imprimeroit. Il exila donc, emprisonna, et fit exécuter, secrètement et en public, tous ceux qui étoient soupçonnés ou convaincus d'attachement au duc de *Bourgogne*. Une commission fut chargée de distinguer ceux qui méritoient d'être livrés à la mort, absous, bannis, ou retenus. Cette inquisition répandit la consternation. Chacun frémissoit à la vue

de ce tribunal de sang. L'hiver se passa dans ces alarmes. 1417.

Succès du roi d'Angleterre.

Ses frimas n'arrêtèrent pas le roi d'Angleterre. *Henri V* étoit entré en France comme assuré de son triomphe; *vous allez voir*, disoit-il en parlant à ses capitaines, *vous allez voir la plus haute, la geigneure* (la meilleure), *et la plus profitable conquête, que oncque fût faite en ce monde.* Le succès répondit à ses espérances. Les remparts tomboient devant lui, les villes ouvroient leurs portes, tout fuyoit. Quand les Anglais s'emparèrent de Lisieux, ce qu'on aura peine à croire, ils n'y trouvèrent pour tous habitans, qu'un vieillard et une femme, qui n'avoient pas pu accompagner les fuyards. Le duc d'Anjou, le comte du Maine, les seigneurs, et les villes auprès desquels passoit l'armée anglaise, faisoient des traités avec *Henri*, pour se garantir du pillage. Le royaume alloit en dissolution; il n'y avoit d'autre moyen d'empêcher la ruine totale, que de recourir au duc de *Bourgogne* qui, par ses liaisons avec l'Angleterre, pouvoit arrêter les progrès d'*Henri V*, ou s'y opposer à force ouverte, si son allié refusoit de se modérer.

1418.

Propositions d'accommodement.

Une négociation s'engagea, entre la reine et le duc de *Bourgogne*, d'une part, et des députés du conseil, au nom du dauphin, de l'autre. Ceci se passoit contre le gré du comte d'*Armagnac*. Plus il voyoit son autorité décliner, plus il affectoit, pour la soutenir, de n'agir que par les ordres du roi. Il mettoit le nom du monarque à la tête de toutes ses ordonnances. Les partisans du duc de *Bourgogne* possédoient la ville de Senlis. Le comte d'*Armagnac* l'attaqua, et mena le malheureux *Charles* à ce siége, afin de faire croire qu'il ne l'entreprenoit que de l'aveu du roi. La ville promit de se rendre si elle n'étoit pas secourue dans un temps déterminé, et donna des otages. Le secours arriva avant l'époque fixée; ainsi la ville ne se rendit pas. Le comte d'*Armagnac* fit écarteler les otages comme rebelles, acte de rigueur aussi injuste qu'inutile et qui coûta la vie à quarante six prisonniers de guerre, dont les assiégés firent voler les têtes par-dessus leurs murailles. Une espèce de rage s'étoit emparée de lui, parce que ses propres négociateurs croyoient que ce ne seroit pas trop acheter une paix si nécessaire, que d'accorder, à

cette fin, l'entrée au conseil à la reine et au duc de *Bourgogne*. 1418.

Il se refusa absolument à cette condition. Le peuple qui attendoit la paix, qui la desiroit, qui la demandoit à grands cris, se courrouça. Les vexations du connétable, l'espionnage, les emprisonnemens, les défenses de s'assembler se renouvelèrent; les emprunts forcés, l'enlèvement des sommes consignées recommencèrent, sous la promesse illusoire de les remplacer par des rentes sur l'état. Ceux qui opposoient de la résistance à ces demandes étoient traités avec une dureté insultante. Quand ils venoient se plaindre, *Tanegui-du-Châtel*, prévôt de Paris, ennemi déclaré du duc de *Bourgogne*, leur répondoit : *Si ce fussent Anglais ou Bourguignons qui vous demandassent, vous n'en parleriez pas*. Mais ces précautions de bannissement, d'exils, d'incarcérations ne suffisoient pas encore pour rassurer le connétable. On dit qu'il fit fabriquer des médailles de plomb, qui seroient distribuées à ceux qu'on devoit épargner, dans un massacre général qu'il méditoit.

Le connétable s'y refuse

Cette atroce prévoyance justifie en quelque façon les barbaries exercées contre lui, mais non celles qu'éprou-

Soulèvement dans Paris.

1418. vèrent beaucoup de ses partisans, qui, loin d'être ses complices, ignoroient sans doute ses projets sanguinaires. Après des incendies, une seule étincelle qui resteroit n'est pas à négliger. Le fait suivant le prouve : un nommé *Périnet le Clerc*, fils d'un marchand de fer, *quartinier*, c'est-à-dire, magistrat de son quartier, avoit été insulté par le domestique d'un *Armagnac*. Il demanda justice, on méprisa sa plainte. Il réunit plusieurs *Bourguignons* de ses amis, et dressa le plan d'une révolte. Ses complices font part de leur dessein à l'*Isle-Adam*, commandant à Pontoise, et en concertent avec lui l'exécution. Toutes les mesures étant prises, *Périnet* dérobe, sous le chevet du lit de son père, pendant son sommeil, les clefs d'une porte de la ville, dont le dormeur avoit la garde, introduit un corps de troupes conduit par l'*Isle-Adam* lui-même, referme la porte après eux, et jette les clefs par-dessus les murailles, pour leur faire entendre qu'il n'y a point à reculer. Les soldats se glissent, le long des rues en silence, jusqu'au petit Châtelet où ils trouvent les amis de *Périnet*. Tous réunis, ils s'avancent en criant : *la paix ! la*

aix ! vive Bourgogne ! Les bour- 1418.
geois éveillés, prévenus et non pré-
nus, crient également : *la paix ! vive Bourgogne !* La troupe grossit en un instant ; une partie s'en détache et va à l'hôtel St.-Paul, enfonce les portes, et contraint le roi, tout malade qu'il étoit, de monter à cheval, pour s'autoriser de sa présence. D'autres détachemens forcent la maison du chancelier et des autres ministres, et les traînent en prison.

Au premier cri d'alarme, *Tanegui-du-Châtel* vole à l'hôtel du dauphin, le prend dans ses bras, presque nud, à peine éveillé, et le transporte à la Bastille dont il étoit gouverneur. On cherchoit le connétable. Il auroit été difficile de le trouver dans la petite maison d'un maçon, où il se réfugia, si le propriétaire, intimidé par une proclamation contre ceux qui le recèleroient, ne l'avoit déclaré. Il fut traîné à la Conciergerie avec des seigneurs, des prélats, des présidens et conseillers de cours souveraines, en si grand nombre, que les prisons ne suffisoient pas ; on fut obligé une seconde fois d'approprier à cet usage plusieurs édifices publics et maisons particulières. Il n'y eut d'opposant à ces violences que

1418. *Tanegui-du-Châtel*, qui, après avoir mené le dauphin en sûreté à Melun, revint, et croyant surprendre les Parisiens encore dans le désordre du tumulte, pénétra dans la rue S. Antoine, y livra un rude combat et fut répoussé. La bastille fut obligée de se rendre à composition.

Massacres. Cette attaque de *Tanegui* devint très-funeste aux prisonniers contre lesquels elle alluma la fureur du peuple, moins cependant qu'une lettre de la reine, qui écrivit qu'elle, ni le duc de *Bourgogne*, ne reviendroient à Paris, qu'il ne fut purgé des *Armagnacs*. Une pareille lettre étoit véritablement un arrêt de mort. Il fut sans délai exécuté par les *Cabochiens*, qui reparurent plus féroces que jamais. Leur troupe se porte aux prisons, égorge les gardes et les geoliers qui veulent résister, fait sortir un à un les détenus. A mesure qu'ils paroissent ils sont assommés. Ceux du Châtelet font mine de vouloir se défendre. Les barbares l'entourent de bois, y mettent le feu, et repoussent dans les portes, à coups de piques, ceux que la flamme et la fumée forçoient de sortir. On a horreur de raconter les cruautés exercées sur des femmes, des enfans, des vieillards

tout état, poursuivis jusque dans profondeurs des cachots. Le con- 1418.
, le chancelier, l'évêque de
ice, son fils, furent tirés de ceux
la Conciergerie. La populace se fit
jeu de leur supplice. Pendant trois
elle traîna dans les places les
s iglans du malheureux comte
gnac, et se permit des atro-
ceux-là seuls peuvent croire,
, comme nous, en ont vu de pa-

reine, enhardie par la r rt d
g id nombre des plus im t
é ais, par la fuite et la stu
autres, vint à Pa ec d
Bourgogne. Ils y ent
1 hante. La ville r entit
ions. On joncha de fleurs le
encore teint de sang. *Isabelle*
descendre à l'hôtel St.-Paul. Son m
la reçut comme s'il en étoit con .
Aux premiers transports d'allégr
succédèrent des fêtes publiques,
aux fêtes, de nouvelles atrocités
le duc de *Bourgogne* dirigea lui-mêr
Ses troupes répandues autour de Pa
interceptoient les vivres par ses
dres. La famine commença à se faire
sentir. Le duc persuada au peuple que
ce fléau étoit causé par les *Orléanais*.

1418. Nouveau moyen pour se défaire de ceux qui avoient échappé à la première fureur. Il y en avoit encore quelques-uns, personnages marquans, renfermés dans les prisons de Vincennes. Un tribunal établi par le duc de *Bourgogne*, et par lequel d'autres avoient déjà été condamnés, demande qu'ils soient amenés à Paris pour être jugés. C'étoit un piége pour les tirer de cet asile. Les *Cabochiens* apostés sur la route les massacrèrent. Le chef apparent de ces assassins étoit *Capeluche*, le bourreau de Paris. Il ordonnoit les exécutions et les faisoit lui-même. On vit le duc de *Bourgogne* s'entretenir avec lui familièrement, et lui frapper dans la main. Les capitaines du duc, seigneurs du plus haut rang, assistoient avec lui à ces spectacles et encourageoient les massacres.

Il punit ses complices. *Jean-sans-Peur*, débarrassé de ses principaux ennemis, se lassa de ses satellites qui n'étoient pas toujours dociles. Ces scélérats, rebut de la plus vile populace, se croyoient soldats, parce qu'ils avoient des armes. Qu'on nous envoie, disoient-ils, contre les détachemens d'*Orléanais* qui rodent autour de Paris, et nous en rendront bon compte. Le duc profita de leur

nne volonté. Il détacha un corps 1418.
ısidérable de ces fanfarons contre un
·ti ennemi. Ils furent battus. En ren-
ıt ils accusèrent leurs chefs d'impé-
ou de trahison, et les tuèrent. Ce
ɔre débarrassa le duc des plus
ereux. Sous le même prétexte
ter affronter les *Orléanais*, il en fit
ir encore six mille. Ils furent aussi
tus, et s'enfuirent; mais quand ils
ulurent rentrer dans Paris, ils trou-
ɔrent les portes fermées. Alors ils se
rsèrent dans la campagne; les
ɔupes *Bourguignones*, qui avoient
s ordres, les poursuivirent comme
s bêtes féroces et en tuèrent un grand
ımbre. *Capeluche* lui-même fut jugé
le duc propre à servir d'exemple
ec plusieurs de ses principaux com-
plices. L'exécution eut lieu aux halles
en présence d'un peuple nombreux qui
ne fit pas même entendre un murmure.
Il s'y passa une chose que l'histoire ne
doit pas omettre, quoiqu'elle regarde
un personnage avili. Le valet de *Cape-
luche*, devenu son successeur, devoit
lui trancher la tête. Comme il n'avoit
pas encore fait d'exécution, son maître
lui fit sa leçon sur l'échafaud, lui ensei-
gna les mesures à prendre pour ne pas
le manquer, se mit à genoux, et reçut

le coup sans avoir laissé échapper le
1418. moindre indice d'émotion. Ce fut le dernier acte de la tragédie auquel on peut cependant ajouter la peste. En trois mois de temps, de la Nativité de la Vierge à la Conception, la contagion enleva dans Paris cent mille personnes des deux sexes, dans toute la vigueur de l'âge ; et ses ravages comblèrent les malheurs du peuple, toujours victime de la séduction, et puni de sa crédulité.

Renouvellement du gouvernement.

La plupart des magistrats étoient morts, ou en fuite. Une ordonnance du conseil d'Etat cassa toutes les jurisdictions et mit les offices *ès-mains du roi*. La reine et le duc s'attachèrent à ne mettre en place aucun partisan de la faction proscrite. Ils composèrent le parlement et les tribunaux de leurs créatures. Le duc de *Bourgogne* se réserva le gouvernement de Paris, qu'il avoit si bien mérité. Il gagna les Parisiens en leur rendant leurs priviléges, les chaînes des rues et leurs armes. Il créa des maréchaux de France et un amiral, mais la charge de connétable ne fut pas remplie. On changea la maison du roi. Il n'y resta pas un officier qui ne fût bien pur du soupçon d'Orléanisme, et on exigea de tous un nouveau serment.

1418.

Démarches auprès du dauphin.

Deux choses occupèrent alors le conseil ; le retour du dauphin et le moyen d'arrêter les progrès du roi d'Angleterre. De Melun où *Tanegui-du-Châtel* l'avoit transporté en le tirant de la Bastille, le prince s'étoit retiré à Bourges, ensuite à Poitiers. Auprès de lui s'étoient rassemblés les magistrats échappés au massacre de Paris. Ils y formèrent un parlement, et le dauphin créa un chancelier. Sa mère et le duc de *Bourgogne* l'invitèrent à revenir. De tous ceux qui l'environnoient, hommes, femmes, magistrats, guerriers, il n'y en avoit pas un qui n'eût à reprocher à la reine et au duc la mort sanglante d'un parent ou d'un ami. Tous engagèrent *Charles* à rejeter des propositions qui n'étoient peut-être que des piéges pour l'attirer ou dans les chaînes qu'on lui préparoit, ou dans le tombeau. A ce sujet on lui citoit la mort prématurée des dauphins, *Louis* et *Jean*, ses deux frères. C'en étoit assez pour tenir du moins dans l'incertitude un jeune prince de dix-huit ans ; il hésita. La cour redoubla ses instances, lui envoya *Marie d'Anjou*, fille du roi de Sicile, son épouse, pour tâcher de le gagner. Elle avança la négociation au point qu'on crut un mo-

1418. ment l'accommodement conclu. Le peuple en fit des réjouissances, mais le conseil du prince l'emporta, et il déclara qu'il ne se prêteroit à aucune composition, tant que le gouvernement resteroit entre les mains de l'assassin de son oncle.

Intentions du roi d'Angleterre.

Il se détermina à cette résolution, en grande partie par les espérances qu'il concevoit du côté du roi d'Angleterre. Il lui avoit envoyé des négociateurs. On entama des conférences à Alençon. Les Anglais se montrèrent d'abord assez modérés. Toujours en prenant pour base de la paix celle de Brétigni, ils n'ajoutoient aux concessions faites par ce traité, dont ils exigeoient l'entière exécution, que l'abandon de quelques villes qu'on auroit pu leur accorder; mais à mesure que les agens du dauphin se rendoient faciles, les Anglais demandoient davantage: un jour le Poitou, le lendemain la Touraine, et enfin ils promenoient leurs prétentions sur tout le royaume. C'étoit en effet le but d'*Henri V*. Il s'en expliqua clairement au cardinal *des Ursins*, légat du pape, qui le pressoit de conclure à des conditions moins dures: *Ne voyez-vous pas*, lui dit-il, *que Dieu m'a amené ici comme par*

la main? Il n'y a plus de roi en France, j'ai des droits légitimes sur ce royaume, tout y est en confusion, on ne songe pas à s'y défendre contre moi; puis-je avoir une marque plus sensible que le Dieu qui dispose des couronnes, a résolu de me mettre celle de France sur la tête? 1418.

Prise de Rouen.

Lorsqu'il parloit ainsi, il étoit en possession de toute la Normandie et assiégeoit Rouen. On dit cependant, que malgré ses succès, il fit au dauphin une proposition insidieuse par la perspective qu'elle lui montroit: c'étoit que ce prince lui cédât la Normandie, la Guienne et le comté de Ponthieu en toute souveraineté. A cette condition, ils auroient joint leurs armes et subjugué la Flandre, qui, après la conquête, seroit restée à l'Anglais. Porter la guerre chez leur ennemi, le dépouiller de ses Etats, rien qui pût davantage flatter les partisans du dauphin. Des plans d'associations, revêtus de formes également séduisantes, furent aussi présentés, par l'Anglais, au *Bourguignon*. Mais la vengeance des premiers et l'ambition du second ne les aveugloit pas encore assez, pour les faire consentir à démembrer le royaume.

1418. Ils refusèrent. Ces pourparlers suspendirent le secours de Rouen. Les habitans se rendirent après avoir supporté le long tourment d'une horrible famine; et trahis par le gouverneur, qui leur avoit été donné, avec intention, par le duc de *Bourgogne*, et qui, après la reddition de la place, fut confirmé dans son poste par le roi d'Angleterre.

Danger de Paris.

1419. La prise de Rouen consterna Paris, d'autant plus que la cour en étoit sortie, et s'étoit retirée à Troyes. Elle avoit prétexté la crainte d'une épidémie; mais cette désertion paroissoit plutôt causée par le danger extrême où se trouvoit la capitale, bloquée au haut de la rivière par les troupes du dauphin qui tenoient Melun, et au bas par les Anglais qui s'avançoient jusqu'à Mantes. Les Parisiens demandèrent à grands cris le retour du roi; ne vint-il que jusqu'à St.-Denys, si la crainte de la peste l'empêchoit d'aller plus loin. Le duc de *Bourgogne* répondit que le monarque reviendroit *quand la ville seroit suffisamment ravitaillée*. Lorsqu'on lui reprochoit d'avoir laissé prendre Rouen, il disoit: *On a publié l'arrière-ban auquel le peuple a petitement obéi. La plus grande partie*

des peuples du royaume ont délaissé à faire aide et secours au roi en cette besogne. 1419.

Embarras du duc de Bourgogne.

Jean-sans-Peur étoit très-embarrassé ; il n'osoit se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre, de peur que *Henri* ne rendît public l'infâme traité qu'il avoit fait avec lui. Le dauphin, malgré les tentatives d'accommodement que la cour faisoit auprès de lui, investi par les ennemis du *Bourguignon*, restoit inflexible. Le duc et la reine ne pouvant l'abattre, résolurent d'essayer si l'étranger ne seroit pas plus traitable que lui. Ils convinrent d'une entrevue avec l'Anglais entre Meulan et Pontoise. Le dauphin y fut invité et y envoya *Tannegui-du-Châtel* et quelques autres des plus fervens du parti. *Isabelle* y conduisit *Catherine*, sa fille déjà demandée en mariage par *Henri*. Ce prince parut d'abord très-épris des charmes de la princesse ; mais quand il s'aperçut que la surprise de la passion faisoit espérer des conditions avantageuses, il fit voir, dit un historien, *qu'il aimoit en conquérant. Beau cousin*, dit-il au duc de Bourgogne, *nous voulons que vous sachiez qu'aurons la fille et ce qu'avons demandé avec elle, ou nous débouterons votre*

1419. *roi et vous aussi hors du royaume.* Le duc répondit avec un sourire amer : *Sire, vous dites votre plaisir ; mais devant qu'aiez débouté monseigneur et nous hors du royaume, vous serez bien lassé.* Cette bravade fit peut-être plus en faveur d'une réunion avec le dauphin pour repousser l'ennemi commun, que les insinuations et les raisons dont on se servit pour amener le duc tant à se repentir de ses alliances criminelles, qu'à l'empêcher d'en contracter, en ce moment, de nouvelles.

Ses incertitudes. On fait aussi honneur de cette résolution à un accord entre la dame *de Giac*, maîtresse du duc, et *Tanegui-du-Châtel*, confident du dauphin. Celui-ci soupçonnant que le *Bourguignon*, malgré la hauteur insultante de l'Anglais, pourroit bien, par besoin, s'accommoder avec lui, détermina la dame par argent ou autrement à faire résoudre le duc de rompre la conférence. Cependant, avant que de partir, le duc de *Bourgogne* eut un entretien secret avec le monarque anglais. On croit qu'il y conclut un traité de neutralité pour sa Flandre, et qu'il tâcha, à ce qu'a rapporté depuis le scrupuleux *Henri*, d'obtenir de lui *certaines conditions qu'il n'auroit pu accorder sans*

offenser Dieu. Ces confidences mystérieuses donnent lieu de révoquer en doute la sincérité de la résipiscence du duc. *Mais*, dit Villaret, *les plus grands crimes de ce malheureux siècle*, ajoutons de quelques autres, *sont impénétrables*. Bornons-nous au simple récit des faits. Les voici : 1419.

A l'effet de prendre des mesures contre l'ennemi commun, le dauphin et le duc de *Bourgogne* se donnent rendez-vous à Pouilly-le-Fort, château entre Melun et Corbeil. Ils s'entretiennent avec tous les dehors d'une parfaite réconciliation, la consacrent par un serment solennel sur les livres sacrés, et s'embrassent affectueusement. En se quittant, le duc conduit le prince jusqu'à son escorte, sans crainte ni défiance. Leur traité, porté au parlement de Paris, est ratifié. Les Parisiens en marquent leur joie par des feux, des fêtes et des actions de grâces à Dieu. Ce traité portoit, entre autres clauses, amnistie générale, promesse de gouverner ensemble, et engagement de réunir leurs forces pour chasser les Anglais. Entrevues du dauphin et du duc de Bourgogne

Après cette réconciliation, le duc se retira à Troyes où étoient le roi, la reine et toute la cour. Il fit de-là plu-

1419. sieurs voyages vers le roi d'Angleterre. On ne sait ce qui se passa dans leurs entrevues ; mais *Jean-sans-Peur* ne se hâtoit pas d'accomplir le dernier article du traité de Pouilly, qui étoit de se joindre au dauphin pour attaquer *Henri*: au contraire, il avoit fait avec lui une trève qui lioit les mains au dauphin. Celui-ci insistoit fortement pour commencer les hostilités. En effet, les deux partis réunis et actuellement sous les armes, auroient pu donner beaucoup d'embarras à l'envahisseur de la France. Pour lever les difficultés, le dauphin demandoit une nouvelle entrevue dont ils étoient convenus à Pouilly.

Assassinat du duc de Bourgogne.

Elle devoit avoir lieu à Montereau, dont le dauphin tenoit la ville, et le duc le château. Elle étoit indiquée pour le 18 août. Le *Bourguignon* la remit au 26, ensuite au 12 septembre. Cet intervalle est marqué par des incertitudes et des variations qui font voir dans quelles transes il vivoit ; il avançoit, reculoit, consultoit jusqu'à des devins, demandoit avis aux gens de son conseil dont il s'étoit fait accompagner. Ce fut celui de la dame de *Giac* qui le détermina. Après l'avoir entendu, il dit : *Allons, il faut marcher où il plaira à Dieu nous conduire. Je ne veux pas*

qu'on me reproche que la paix ait été rompue par ma lâcheté. Il part du château, descend sur le pont où on avoit construit un salon précédé de deux barrières. Il paroît qu'elles n'étoient gardées que par les gens du dauphin : défaut de précaution bien singulier de la part d'un homme auquel sa propre expérience recommandoit la plus grande prudence. Ces barrières sont refermées derrière lui. Il parvient au dauphin et met un genou en terre pour le saluer. Un coup de hache lui abbat le menton. Il tombe. D'autres l'achèvent. Le jeune prince se trouve mal. On le remporta évanoui dans la ville. Les seigneurs de son escorte, à trois près, qu'on soupçonne avoir porté les coups, saisis d'étonnement restent immobiles. De ceux du duc de *Bourgogne*, le seul *Noailles* se met en défense et périt avec le duc. Un seul se sauve en franchissant les barrières ; les autres, frappés de stupeur, sont pris sans résistance. Le cadavre est laissé sur la place. Tout cela fut l'affaire d'une minute. Dans ce trouble, il n'est pas probable que personne ait conservé assez de sang-froid pour examiner les circonstances. Aussi chacun les a-t-il racontées selon les intérêts de son

1419. parti. Le duc insulta de paroles le dauphin, dirent les amis de celui-ci; il voulut tirer son épée et le frapper. Le duc de *Bourgogne* y alloit de bonne foi, dirent ses partisans; il ne s'alarma même que foiblement quand il vit les barrières fermées derrière lui. S'appuyant sur l'epaule de *Duchâtel*, qui avoit été le recevoir à la première, il dit : *Voici en qui je me fie.* La prise même du château de Montereau, fait très-public, est encore un problême. Des historiens racontent que la garnison l'abandonna sur le champ, que les gens du dauphin y entrèrent aussitôt, pillèrent le bagage du duc, et firent un grand butin. D'autres, que cette garnison se défendit plusieurs jours, et ne fut prise que par famine.

Déchaînement contre le dauphin.

L'escorte qui accompagnoit le dauphin venant à Montereau, étoit une véritable armée, qu'on fait monter à vingt mille hommes. Si, avec ces forces, il étoit allé droit à Troyes, où l'événement ne fut connu que quatre jours après, il auroit pu surprendre ou disperser le conseil et le parlement *Bourguignon*, s'emparer du roi et combattre sous son nom. Au lieu de prendre ce parti, il perdit le temps en délibérations : ce qui feroit croire, ce qui

prouve même, qu'il fut surpris du forfait, et que ni lui, ni son conseil n'en eurent de connoissance antérieure, puisqu'aucune des mesures à prendre, en cette circonstance, n'avoient été arrêtées. Le temps employé à se concerter, donna à la faction *Bourguignone* celui d'agir. Comme ceux qui occupoient les places principales à Paris et dans les autres villes étoient du choix du duc, la crainte de la destitution leur fit soutenir la faction à laquelle ils devoient leurs dignités et leur pouvoir. Ce fut le parti auquel s'arrêtèrent la magistrature, et tout le conseil. *Isabelle* même, l'ennemie passionnée de l'assassin du duc d'*Orléans*, qu'elle avoit plus regreté, qu'on croyoit que ne devoit l'être un beau-frère, *Isabelle* oublia qu'elle étoit mère, se livra en marâtre à la vengeance de l'assassinat du duc de *Bourgogne*, qu'elle avoit tant haï, et fortifia de son nom, et du nom de son mari, les manifestes injurieux répandus contre son fils. *Nous voulons*, faisoit-on dire à l'insensé *Charles VI*, en parlant du dauphin, *nous voulons que chacun sache la mauvaiseté dudit Charles, et que ces présentes soient publiées toutes les semaines*. En vain préten-

1419.

1419. doit-il n'avoir pas été averti, que le coup n'étoit point prémédité, mais l'effet d'une rixe subite ; on le jugeoit au moins complice, puisqu'il gardoit auprès de lui les trois seigneurs qu'on croyoit les meurtriers, *Tanegui*, *Loire* et *Louvet*. La dame de *Giac* et son mari se retirèrent aussi sous sa protection, ce qui fit soupçonner de la connivence.

Le peuple ne manqua pas de suivre le mouvement que les grands lui imprimoient. Il y eut par-tout des services solennels, des oraisons funèbres, des larmes même, comme si on eût perdu l'homme le plus vertueux et le plus estimable du royaume, le sauveur de la patrie. Sous ce dernier point de vue, il pouvoit mériter quelques regrets, s'il étoit venu à Montereau avec une véritable disposition à la paix : en effet, sa jonction avec le dauphin auroit pu détourner les fléaux dont la France fut ensuite accablée, au lieu que la nouvelle de sa mort fut comme un tocsin qui sonna la guerre.

Théâtre de la guerre. A *Jean-sans-Peur* succéda *Philippe*, son fils, depuis surnommé *le Bon*, qui aux premiers transports de la douleur, fit succéder toutes les fureurs de la vengeance. La reine s'adressa à

lui pour se mettre à l'abri des premiers efforts que le dauphin pouvoit tenter. Le nouveau duc de *Bourgogne* lui envoya un corps de troupes destiné à défendre Troyes, en cas d'attaque. C'étoit à Troyes en effet que le dauphin eût dû marcher pour s'assurer de la personne du roi et se donner l'inappréciable avantage de combattre sous la bannière royale. Mais étourdis par la nature même de l'évènement, le dauphin et son conseil manquèrent l'occasion. Le prince se retira au-delà de la Loire, et ce fleuve fut désormais le point de séparation entre les deux partis : *dauphinois*, du côté de la rive gauche, mais avec plusieurs places éparses dans le nord ; *royalistes*, du côté de la rive droite, mais beaucoup plus de villes et de forteresses dans le midi, surtout quand *Henri V* eut joint les forces de la Guienne, et des autres possessions anglaises, à la ligue qui se forma contre le dauphin.

1419.

Premier congrès d'Arras. Préliminaires de paix.

Quoiqu'on sache à quelles extrémités la haine et la vengeance peuvent porter une femme furieuse, on a cependant peine à croire que ce soit uniquement le ressentiment contre son fils, qui ait déterminé *Isabelle* à lui fermer le chemin du trône. Elle se sera flattée

1419. qu'en livrant la couronne de France au roi d'Angleterre, qui, de son côté, augmenteroit de beaucoup les états du duc de *Bourgogne* aux dépens de la France, ces deux princes auroient pour elle les condescendances, et lui accorderoient dans le gouvernement une part, qu'elle n'osoit espérer de la faction ennemie qui disposoit de son fils. Les bases du plan qui devoit amener la paix par la consommation de cet inique projet, furent posées dans un congrès tenu à Arras où se rendirent des plénipotentiaires anglais, des députés de Paris et des principales villes du royaume, et le duc de *Bourgogne*, chargé de la procuration du roi et de la reine. Tout étoit préparé. Les grands intérêts qui devoient occuper cette assemblée ne demandèrent que quelques jours d'une très-légère discussion. Il y fut convenu qu'*Henri V* épouseroit la princesse *Catherine*; que son beau-père continueroit de régner jusqu'à sa mort, après laquelle la propriété du royaume seroit dévolue au gendre et à tous ses hoirs à perpétuité; qu'attendu l'incapacité de *Charles*, *Henri* présideroit au gouvernement en qualité de régent, et que tous les ordres de l'état s'engageroient par serment de le

reconnoître en cette qualité. Tels furent les articles arrêtés à ce premier congrès d'Arras, qu'il faut se garder de confondre avec un autre tenu au même lieu seize ans après; congrès dont les résultats furent la contre-partie de ceux du premier, et où le duc de *Bourgogne*, revenu à des sentimens plus généreux, abjura, pour le salut de la France, les engagemens coupables qu'il avoit contractés à celui-ci, pour sa ruine. 1419.

Ligue contre le dauphin.

En conséquence des décisions qui y furent prises, les députés des villes qui étoient présens s'empressèrent de faire des traités particuliers avec le roi futur, pour la conservation de leurs privilèges : ce qui forma une ligue formidable contre le dauphin. Le duc de *Bourgogne* ne s'oublia pas pour les avantages qu'il devoit obtenir de *Henri* quand il seroit sur le trône. Le roi d'Angleterre publia une suspension de toute hostilité, mais qui n'étoit pas pour les pays attachés au dauphin. Au contraire, les parties contractantes devoient s'aider de toutes leurs forces pour porter les fléaux de la guerre dans les contrées rebelles. Le dauphin avoit aussi fait quelques tentatives de traités avec le roi d'Angleterre; mais il étoit si peu

1419. en état de faire des offres, approchantes seulement de celles de ses ennemis, qu'on ne l'écouta pas.

Traité de Troyes. Mariage du roi d'Angleterre.

Henri V, dont les conquêtes du côté de la Normandie s'avançoient jusqu'à Pontoise, et entouroient déjà la Champagne, se rendit le 21 mars à

1420. Troyes, où il avoit été précédé par le duc de *Bourgogne*. Il trouva le traité définitif tout dressé en trente-un articles, qui ne sont que le développement de ceux d'Arras. On y remarque cette addition importante : que la couronne de France seroit *indivisément* unie à celle d'Angleterre. La reine et le duc de *Bourgogne* le signèrent, tant en leur nom, que comme fondés de procuration du roi qui étoit alors absorbé par sa maladie. Le lendemain *Henri* épousa *Catherine*, et sans s'arrêter alla prendre Sens et Montereau, où *Philippe-le-Bon* rendit les derniers devoirs à son père. De Melun, où le roi et la reine le joignirent, ils allèrent ensemble à Paris. Par-tout où le nouveau régent avoit passé, il s'étoit fait prêter serment de fidélité par le peuple et les seigneurs qui venoient lui faire la cour. Le prince d'*Orange*, un d'entre eux, attaché de tout temps à la maison de Bourgogne, pressé alors de suivre

l'exemple des autres, répondit : *Je suis prêt de servir le duc de Bourgogne; mais que je fasse le serment de mettre le royaume ès mains de l'ennemi ancien et capital du royaume, jamais ne le ferai.* 1420.

Mesures fiscales et politiques du roi d'Angleterre.

Les Parisiens donnèrent au roi d'Angleterre des fêtes et des présens d'honneur qu'il reçut assez dédaigneusement. Il indiqua à l'hôtel St.-Paul une assemblée, à laquelle on donna le nom d'états-généraux. Les princes du sang d'Angleterre y siégèrent au-dessus du duc de *Bourgogne*, le seul des princes du sang de France qui s'y trouva. Il y fut résolu d'établir un impôt sous le nom d'emprunt forcé. *Henri* en avoit déjà mis un en Normandie, dès avant sa conquête, en promettant de les retrancher tous. On décida aussi une refonte des monnoies, qui, prises sur le pied de sept livres le marc, et remises en circulation sur le pied de huit, devoit faire passer dans le trésor royal un huitième de l'argent du royaume.

A cette décision fiscale en succéda une politique très-desirée du roi d'Angleterre. Dans ce même hôtel St.-Paul furent convoqués le conseil et le parlement, pour recevoir les plaintes du

1420. duc de *Bourgogne*, et juger le délit commis à Montereau. C'étoit par le parlement et le conseil, dans ce même lieu, qu'avoient été écoutées et approuvées, du moins par le silence, les maximes homicides de *Jean-Petit*, sur le crime commis dans la rue Barbette. Ici on se souleva contre le meurtre de Montereau, et l'arrêt qui intervint déclara *Charles de Valois, jadis dauphin, et ses complices, criminels de lèse-majesté au premier chef, comme tels privés de toutes successions, honneurs et dignités, leurs sujets et vassaux déliés de tout serment de fidélité.* De cet arrêt le dauphin appela à Dieu et à son épée.

Ainsi *Henri* s'appliquoit à écarter jusqu'à l'apparence des obstacles qui pouvoient lui fermer le chemin du trône de France. Il se l'étoit tracé dès le commencement de ses succès en Normandie. Ecrivant à son chancelier à Londres, il lui mandoit de surveiller très-assidûment les prisonniers d'Azincourt, entre lesquels étoit le duc d'*Orléans*, et d'autres princes du sang: *car, si quelqu'un d'eux s'échappoit,* disoit-il, *principalement le duc d'Orléans, il ne pourroit m'arriver rien de plus malheureux.* Tous ces seigneurs

auroient été fort utiles au dauphin, 1420.
qui se vit encore privé du comte de *Vertus*, frère du duc d'*Orléans*, et de *Louis III d'Anjou*, son beau-frère. Le premier mourut cette année, et le second l'abandonna pour aller tenter de conquérir le royaume de Naples, enlevé à *Louis II*, son père. Sa cour cependant ne fut pas déserte : elle étoit ornée des vertus de *Marie d'Anjou*, son épouse, princesse remplie de grâces, et de la bravoure héroïque d'une multitude de braves attachés à son service, et parmi lesquels brilloient le comte de *Clermont*, fils du duc de *Bourbon*, prisonnier en Angleterre, le maréchal de *la Fayette*, *Jean d'Harcourt*, comte d'*Aumale*, *Culant*, depuis grand amiral, *Guillaume*, vicomte de *Narbonne*, *Pothon de Xaintrailles*, *Etienne la Hire*, autrement nommé *Vignoles*, et enfin le bâtard d'*Orléans*, le jeune comte de *Dunois*, qui commençoit à faire présager ses talens et ses exploits. *Isabelle*, au contraire, cette reine autrefois si superbe, l'objet des adorations des chevaliers français, réduite alors aux hommages froids, et quelquefois ironiques, des capitaines anglais, ne brilloit plus

1420. que par l'éclat de *Catherine*, sa fille, reine d'Angleterre.

Voyage de Henri en Angleterre.

1421.

Henri alla montrer sa jeune épouse à ses sujets insulaires, et se parer à leurs yeux de la couronne rivale qu'il soumettoit à leur empire. Pendant son absence ses généraux firent la guerre avec des succès mêlés de revers. Du côté du dauphin, les *Laval*, *Gaucourt*, *Graville*, *la Hire*, *Xaintrailles*, et d'autres chevaliers que leurs exploits ont rendu célèbres, supléèrent au nombre par leur valeur. Le régent consolida à Poitiers son parlement; créa un conseil, des maréchaux de France, des officiers pour tous les grades de sa maison, parcourut les provinces qui lui étoient attachées, s'y fit de nouveaux partisans par son affabilité et sa constance dans l'adversité. Le régent d'Ecosse, pendant la détention en Angleterre du roi *Jacques I*, son cousin-germain, lui envoya six mille hommes, commandés par *Jean Stuart*, comte de *Buchan*, son frère, que *Charles* éleva à la dignité de connétable, après la bataille de Baugé. Ce fut la première consolation qu'il eut dans sa détresse.

Victoire des Français à Baugé.

Henri pendant son absence avoit confié le commandement de ses troupes

au jeune duc de *Clarence*, son frère. 1421.
Celui-ci après avoir traversé le Maine et l'Anjou, se disposoit à assiéger Angers, pour s'ouvrir un passage par la Loire. Le maréchal de *la Fayette*, et le vicomte de *Narbonne*, unis aux Ecossais, s'avancent rapidement pour faire échouer cette entreprise. Ils s'établissent à Baugé, entre le Loir et la Loire, et envoient défier le prince anglais. Celui-ci n'avoit des qualités guerrières de son frère que la bravoure. Il accepte avec empressement le défi, quitte sa position pour enlever aux Français la gloire de le prévenir, les attaque sans attendre sa réserve, sans se donner le temps de disposer ses troupes, et moins général enfin que soldat, se fait un faux point d'honneur de combattre au premier rang. Dès le commencement de l'action, il est blessé. L'acharnement des Français à s'emparer de sa personne, et celui des Anglais à le retirer de leurs mains, établit autour de lui un combat opiniâtre, dont il devient la victime. Il périt de la main du comte de *Buchan*, et sa mort entraîna la perte de la bataille, la levée du siége, et la ruine des espérances que le prince s'étoit formées.

1421. Retour du roi d'Angleterre en France. Ses conquêtes.

Le retour du roi d'Angleterre suspendit celles que le dauphin commençoit à concevoir de divers autres petits succès et sur-tout d'une alliance contractée avec le duc de *Bretagne*. *Henri* redonna par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, chassa les troupes du dauphin de l'île de France et des pays adjacens, s'empara des villes de cette contrée, et porta l'alarme jusqu'au-delà de la Loire, dans la Saintonge et le Limousin, où il envoyoit des partis, pendant que le duc de *Bourgogne* se rendoit maître de la Picardie et de la Champagne.

Naissance de Henri VI. Cour du roi d'Angleterre à Paris.

1422.

Ce fut pendant le cours de ces triomphes que *Catherine* lui donna à Windsor un fils qui fut *Henri VI*, son successeur. Brillant d'une gloire qui ne paroissoit encore que l'aurore des plus beaux jours, *Henri* rentra dans Paris où il tint une cour plénière. *Au temps passé*, dit un historien contemporain, *quand les Français alloient à la cour de leur seigneur roi en de si grandes solennités, il y avoit des tables servies par ses officiers, et là ceux qui vouloient seoir étoient servis très-largement des vins et viandes dudit seigneur*. Il paroît qu'ici, à travers les démonstrations d'une familiarité contrainte, les

Parisiens remarquèrent la morgue des vainqueurs. Il y eut plus de faste et de magnificence que de gaîté et de plaisir. Le voisinage du malheureux *Charles VI*, malade et délaissé, ajoutoit encore, par le contraste, au sentiment pénible que les bons Français éprouvoient. 1422.

C'est au milieu de cette pompe triomphante, que le roi d'Angleterre fut attaqué d'une maladie qui s'annonça tout d'un coup d'une manière alarmante. On dit que c'étoit un abcès ou fistule, qu'on nommoit dans ce temps le *mal St.-Fiacre*, parce que ce saint avoit le renom d'en guérir. Les douleurs étoient des plus cuisantes, et leur continuité le réduisit bientôt à l'extrémité. Il vit approcher la mort sans foiblesse, recommanda, aux princes ses frères, son fils au berceau, son épouse désolée, leur enjoignit d'éviter sur-tout de donner au duc de *Bourgogne* sujet de se repentir du parti qu'il avoit pris, de lui offrir le gouvernement du royaume, et à son refus de le conférer au duc de *Bedford*, et la régence d'Angleterre au duc de *Glocester*, son autre frère. Sur toutes choses, il défendit d'accorder la liberté aux prisonniers d'*Azincourt* avant la majorité de son fils, et de ne jamais faire de paix avec le dauphin ; ou, si les cir-

Sa maladie et sa mort.

1422. constances l'exigeoient, de ne la faire qu'à condition que la Normandie resteroit en toute propriété au pouvoir des Anglais. La mort le frappa à l'age de trente-trois ans, et au commencement d'une carrière que la fortune lui promettoit si brillante. Son corps fut porté en Angleterre.

Mort de Charles VI.

Le duc de *Bourgogne*, auquel on offroit le gouvernement de la France, selon l'intention du défunt, le refusa. La reine *Isabelle* fit des tentatives pour se le procurer, mais elle n'obtint même pas les petites parts d'autorité que lui accordoient autrefois les factions, en se raccommodant; on la laissa inutile. Le duc de *Bedford* se mit en possession de la régence. Les mesures étoient si bien prises, que la mort du monarque anglais n'apporta aucun changement aux affaires. Encore moins en éprouva-t-on à la mort de l'infortuné *Charles VI*, qui suivit de près celle de son gendre. Il ne se trouva aucun prince du sang à ses funérailles, ni dans le trésor de quoi fournir à sa pompe funèbre. Le parlement fut obligé d'ordonner que, *par provision, on vendroit le plus promptement que faire se pourroit, les bons meubles du feu roi, jusqu'à la somme qui seroit nécessaire pour accomplir*

ses funérailles. Moyennant cette précaution, la cérémonie fut très-somptueuse. Quand on eut enfermé le corps dans le tombeau, les serviteurs et officiers tournèrent vers la terre leurs verges, masses et épées, pour marque de la cessation de leurs fonctions et autorité, et le héraut cria : *vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre !* 1422.

Charles VI régna quarante-deux ans et en vécut cinquante-quatre. Il eut d'*Isabeau de Bavière*, douze enfans dont il ne restoit que quatre à sa mort, trois filles, et *Charles VII*, son successeur. *Odette de Champdivers*, nommée la *Petite Reine*, lui donna une fille. C'est tout ce qu'on peut dire de la personne de *Charles VI* ; mais son règne abonde en traits remarquables déjà connus, dont quelques-uns méritent d'être rappelés à la mémoire, pour servir de leçon.

Résultat de son règne.

Desmarets, pacificateur de bonne foi, livré par un parti, ignominieusement traîné à l'échafaud par l'autre, montre le danger de se rendre conciliateur dans les temps de troubles. La manie de figurer dans toutes les factions, conduisit l'intrigant *des Essarts* à l'échafaud. *Aubriot* et *Savoisi*, sacrifiés à la vengeance de l'Université, doivent pré-

